

DISPOSITIFS ET SYSTEMES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE

Enquête sur 13 centres de formation à Madagascar

RAPPORT D'ETUDE

Volume 1

Rapport Principal



Claude LAROCHE

Octobre 2011



Présentation du consultant

Claude Laroche, 66 ans, agronome et économiste français, est spécialiste en développement institutionnel, en appui à la définition de politique agricole et, en conception et suivi de projets de développement rural. Il est retraité du ministère français de l'Agriculture dans lequel il a fait toute sa carrière depuis sa sortie de l'Institut national agronomique (INA), Paris, et de l'Ecole nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF) en 1968. Il a une expérience professionnelle partagée entre l'assistance technique auprès de ministères de pays en développement (Algérie, Sénégal, Togo et Madagascar, soit un total cumulé de 18 ans), divers postes au ministère de l'Agriculture en France (Directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt de l'Yonne et de l'Allier, Commissariat du Concours général agricole, etc., pendant 16 ans) et le secteur privé (6 ans en conseil en stratégie et rapprochement d'entreprises et comme administrateur et directeur d'une société de production et de négoce de vins de Chablis et de Bourgogne).

C. Laroche a travaillé à **Madagascar** de 2003 à 2008 à l'Unité de Politique de Développement Rural du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, et de la Pêche (UPDR, MAEP). Il a notamment appuyé les services centraux dans la formalisation de leurs fonctions et attributions afin de les préparer à la définition et l'exécution du Programme Sectoriel Agricole (PSA). Il a rédigé de nombreuses notes de conception et d'orientation pour le MAEP et contribué à la définition de politiques agricoles. En matière de politique de formation des jeunes ruraux et de techniciens, il a dirigé une importante étude d'état des lieux et produit diverses recommandations. Il a également participé entre autres à la conception des Centres de Services Agricoles (CSA), à la définition du Fonds de Développement Agricole (FDA), à la note conceptuelle sur le renforcement de capacités des divers acteurs dans le cadre de la politique agricole de Madagascar.

Sa connaissance de ce qui se fait et a réussi historiquement dans le secteur agricole en France est pour lui un élément de réflexion important sur ce qui peut être envisagé dans les pays en développement, sans négliger bien sûr de tenir compte des spécificités locales. Il a par exemple acquis la conviction que les clés essentielles du développement malgache sont **la formation des ruraux et le renforcement des organisations professionnelles agricoles malgaches**, deux actions importantes à conduire de pair avec un processus d'implication des acteurs dans la définition et la mise en œuvre de la politique agricole, ce qui n'est possible, toujours selon lui, qu'avec une réforme profonde du ministère, de son mode de gestion des ressources humaines, accompagnée d'un renouvellement du personnel et de formations appropriées des cadres.

C. Laroche, actuellement Ingénieur Général Honoraire du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, est également diplômé du Centre d'Études des Programmes Économiques (CEPE, Paris) en 1986 et a suivi une formation en finance d'entreprise à l'Institut Français de Gestion en 1989.

Le consultant a été sélectionné par appel d'offres public en juillet 2010 pour une durée d'étude de 40 jours ouvrables. Il n'a cependant pas ménagé son temps de janvier à mars 2011 pour améliorer la version initiale de son rapport, puis en juillet pour en finaliser la synthèse. Ses coordonnées sont : claudelaroche@ymail.com.

Ce rapport est composé de trois volumes séparés. Les deux autres volumes d'annexes (Note méthodologique d'enquêtes, Résultats des enquêtes dans les centres de formation) comportent des fiches et tableaux sous Excel dont la diffusion pourra être faite sur demande (far@agropolis.fr ou igor.besson@supagro.inra.fr).

Contribution à la maquette et mise en page :
Couverture :
Photos de couverture :
Version initiale :

Igor Besson
Evelyne Galtier
Claude Laroche
Novembre 2010

Les analyses et conclusions exprimées dans ce document sont formulées sous la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du Réseau international FAR ou de ses institutions partenaires.

Avant-propos

La présente étude a été commanditée en 2010 par le Réseau international FAR. Elle a pour objet de fournir des éléments de connaissance et de réflexion sur **les dispositifs et les systèmes de financement existants** de la formation professionnelle et technique agricole et rurale à Madagascar pour la mise en place d'une politique pérenne de FAR¹.

Il y a lieu de préciser ici que, lorsque nous parlons de **formation agricole et rurale**, nous en prenons la définition la plus large possible en ayant d'ailleurs simultanément toujours présent à l'esprit, *d'une part*, la nécessaire relation avec les activités économiques existantes, à développer ou à créer (emploi et auto-emploi)², *et d'autre part*, la demande sociale en formation et le besoin en renforcement des compétences pour que les agriculteurs en particulier et plus généralement les ruraux soient les « acteurs de leur propre développement » selon l'expression couramment employée. Nous n'excluons donc aucune sorte de formation, par exemple, initiale ou continue (dite aussi « tout au long de la vie »), primaire, secondaire et universitaire, par système maître-apprenti, par alternance entre l'école et l'entreprise ou l'exploitation agricole (le « système dual »), par analyse des pratiques professionnelles (APP), par apprentissage familial, par autoformation, en champ-école, de paysans à paysans, etc. Dans le même sens, nous incluons toutes les formations délivrées qu'on les classe selon leur structure (schématiquement formel, non formelle et informelle) ou leur statut (public/parapublic/privé, structure transitoire ou permanente, avec des sources de financement extérieures ou nationales...).

Toutefois priorité a été donnée ici à l'étude de dispositifs de formation **technique et professionnelle** des producteurs agricoles dans différentes structures. Plus précisément, ce sont **treize centres tenant compte des principaux niveaux de formation** - de l'alphabétisation au « Master Pro » en passant par la formation initiale aux métiers et la formation continue des agriculteurs - qui ont été enquêtées de façon à en faire une description fine et à en tirer des éléments de coûts par filière de formation³. Ces structures ont été choisies dans le **secteur public** – lycée technique, école d'application et institut –, le **secteur privé confessionnel** – centre de formation, ferme école et école supérieure – et le **secteur privé non confessionnel** – centre d'expérimentation et/ou de formation, collège agricole, maison familiale rurale, ONG et association oeuvrant dans la formation.

Sachant la grande difficulté de collecter des informations relativement précises et exactes, le présent travail est à la fois **novateur et remarquable**⁴. Il convient d'ailleurs d'exprimer ici nos plus sincères remerciements aux nombreuses personnes - la liste est donnée en annexe de ce rapport et comporte une centaine de noms - qui ont bien voulu collaborer et répondre aux questionnaires détaillés.

¹ Voir les termes de référence en annexe 1 de ce rapport.

² Nécessaire mais difficile, voire « introuvable » relation formation-emploi selon la formule de Lucie Tanguy (*L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches en France*, La Documentation Française, Paris, 1986).

³ Comme certains centres proposent jusqu'à 4 formations, ce sont 22 filières qui ont été enquêtées en total cumulé.

⁴ Une synthèse de la présente étude à Madagascar reprendra plus en détail que le résumé de ce rapport les principaux résultats. Elle paraîtra sous peu dans notre collection de « dossiers thématiques ». Il est également prévu de rédiger, sur la base de ce travail, un guide méthodologique d'études des coûts de la formation agricole et rurale.

Un travail du même type a été effectué simultanément en coordination étroite au **Bénin** par un deuxième consultant. Les estimations de coûts, les ratios calculés et les pistes de financement proposées sont des données originales importantes pour les deux pays. Ce sont aussi des éléments de calcul et de comparaison susceptibles d'être utilisés dans l'élaboration de politique de formation agricole et rurale dans d'autres pays

Cet ensemble – rapports d'étude, synthèse et guide méthodologique – vise à servir aussi bien les décideurs de Madagascar et du Bénin que ceux des autres pays représentés au comité de pilotage du Réseau FAR.

Signalons enfin que **des propositions et des recommandations** dans le but de développer des mécanismes de financement appropriés et durables pour la formation des ruraux avaient été expressément demandées dans les termes de référence de cette étude. Ce que présente ici le consultant⁵ est intéressant, stimulant même, et revêt un caractère relativement opérationnel. Cela dit, nous tenons à souligner ici que la seule et unique recommandation que le Réseau FAR soutienne dans le cadre d'un tel travail est que les principaux acteurs concernés par la formation agricole et rurale, aux premiers rangs desquels figurent les producteurs, les productrices ou leurs représentants, apprennent à **se connaître, échanger et décider ensemble**. Cela suppose la **création d'une structure formelle ou informelle de concertation** : réseau, plateforme, forum... C'est là l'objectif même du Réseau que de susciter, notamment à travers la production d'information et les échanges d'expérience, une réflexion commune sur des thèmes majeurs portés par le Réseau FAR tels que la définition d'une politique nationale de formation, le rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale pour le développement, les partenariats au service de la formation professionnelle de masse, l'économie des dispositifs de formation ou encore agricole et rurale ou encore l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ruraux.

Au risque d'insister, il n'est en effet aucune recommandation vertueuse qui puisse valoir. Par contre, il est vrai que le Réseau FAR fait le double constat, en Afrique au sud du Sahara en général et à Madagascar en particulier, de la faiblesse des compétences en ingénierie des dispositifs de formation et de la nécessité du pilotage des transformations des dispositifs de façon efficace et durable par les institutions publiques. Aussi le Réseau vise-t-il à renforcer les compétences et à développer une expertise en **ingénierie des dispositifs de formation** notamment à l'intention des cadres des organisations professionnelles et des institutions en charge de la formation agricole et rurale.

Rappelons enfin qu'un des objectifs majeurs du Réseau FAR est de contribuer à la **sensibilisation des décideurs** sur les enjeux et conditions de la mise en place de formations professionnelles pour les populations rurales. Adama Coulibaly, président du comité de pilotage du Réseau international FAR et du Réseau national FAR-Côte d'Ivoire insiste largement sur ce point fondamental, affirmant que ce plaidoyer est largement justifié pour contribuer à former, dans chaque pays, un nombre critique de producteurs, de leaders d'organisations, de techniciens accompagnant l'agriculteur et de chercheurs.

Le Secrétariat exécutif, Réseau FAR
Montpellier, septembre 2011

⁵ Cf. section 8 et notamment la figure 2 en § 8.5.2.1 qui offre une vue d'ensemble des dispositifs de financement proposés.

Table des matières

Liste des illustrations	9
Liste des fiches résumées de présentation des centres enquêtés	10
Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés	11
Carte des régions de Madagascar (avec zones de visite)	15
Résumé.....	16
Présentation résumée des 13 centres de formation enquêtés.....	21
Calcul des coûts et ratios des 13 centres de formation enquêtés.....	24
RAPPORT PRINCIPAL	28
1. Introduction.....	28
2. Le contexte général du pays	29
2.1. Pauvreté et insécurité alimentaire	29
2.2. Quelques données sur les exploitations agricoles.....	30
2.3. Démographie, grandes tendances à moyen et long terme, grands enjeux.....	30
2.3.1. Contributions à la réflexion de l'étude faite par BEST-CIEPAC.....	30
2.3.2. Exploitation des statistiques de l'éducation.....	34
2.4. Politique agricole et rurale, grands programmes	45
2.4.1. Le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR).....	45
2.4.2. Le Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA).....	47
2.4.3. La Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA)	50
2.4.4. Le Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR).....	51
2.4.5. Le Programme Bassins versants – Périmètres irrigués (BVPI).....	52
2.4.6. Le Programme Sectoriel Agricole (PSA).....	55
2.5. Politiques de l'éducation et de la formation professionnelle.....	59
2.5.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).....	59
2.5.2. L'Initiative « Fast Track » (FTI)	60
2.5.3. Le programme « Education pour Tous » (EPT).....	60
2.5.4. Le « Madagascar Action Plan » ou Plan d'action pour Madagascar (MAP)	63
2.5.5. Réforme du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique et à la formation professionnelle (SE ETFP)	64
2.6. Politique de l'emploi.....	65
2.7. Autres politiques de l'Etat dans des domaines connexes à la Formation Agricole et Rurale.....	66
2.8. Les structures institutionnelles en relation avec le milieu rural.....	67
2.8.1. Les Collectivités territoriales	67

2.8.2.	<i>Structures au niveau du ministère de l'Agriculture</i>	67
2.8.3.	<i>Les Organisations Professionnelles agricoles</i>	70
2.8.4.	<i>Observations sur ces structures institutionnelles</i>	73
2.9.	Gestion et constitution de fonds spécialisés et d'établissements publics.....	74
2.9.1.	<i>Règles de gestion des finances et marchés publics</i>	74
2.9.2.	<i>Possibilité de créer des fonds spécialisés et établissements publics</i>	75
2.10.	Analyse des fonds spécialisés existants.....	78
2.10.1.	<i>Le Fonds d'Entretien Routier (FER)</i>	78
2.10.2.	<i>L'Autorité sanitaire halieutique (ASH) et l'Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture (AMPA)</i>	78
2.10.3.	<i>L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches (OPCAEF)</i>	80
2.10.4.	<i>Le Fonds de Développement Local (FDL)</i>	80
2.10.5.	<i>Le Fonds de Développement Agricole</i>	81
2.11.	Ce qui a déjà été fait dans le domaine de la formation agricole et rurale dans le pays.....	83
2.11.1.	<i>L'étude du groupement BEST-CIEPAC</i>	83
2.11.2.	<i>Le projet de Stratégie Nationale pour la Formation Agricole et Rurale (SNFAR) proposé par le ministère de l'Agriculture</i>	83
2.11.3.	<i>Le projet FORMAPROD, en cours de conception par le FIDA</i>	85
2.12.	Les initiatives existantes ou passées des bailleurs de fonds, les leçons éventuelles à en tirer.....	87
2.13.	Synthèse des conséquences pour la conception de la Formation Agricole et Rurale.....	88
3.	L'environnement institutionnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	92
3.1.	Le cadre législatif et réglementaire.....	92
3.2.	Le champ.....	93
3.3.	Description des différentes institutions.....	94
3.3.1.	<i>Les institutions de formation dépendant du ministère de l'Agriculture</i>	94
3.3.2.	<i>Etablissements d'autres ministères techniques</i>	95
3.3.3.	<i>Au niveau du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP)</i>	96
3.3.4.	<i>L'enseignement supérieur</i>	102
3.3.5.	<i>Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales (MFPTLS) et organismes rattachés</i>	106
3.3.6.	<i>Observations</i>	107
3.3.7.	<i>L'enseignement privé</i>	108
3.3.8.	<i>Le Service Militaire d'Action au Développement (SMAD) du ministère de la Défense nationale</i>	112
3.4.	Etat d'avancement d'une Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale (SNFAR).....	113
4.	Inventaire détaillé de dispositifs et de financements existants dans la formation agricole et rurale	115
4.1.	Choix des centres visités.....	115
4.2.	Méthodologie d'enquête.....	116
4.3.	Les résultats.....	116
4.3.1.	<i>Les fiches d'enquête</i>	116
4.3.2.	<i>Base de données</i>	118
4.3.3.	<i>Typologie des centres de formation</i>	118
4.3.4.	<i>Description rapide des centres visités</i>	121
4.3.5.	<i>Analyse des coûts dans les centres de formation initiale</i>	144
4.3.6.	<i>Résultats concernant les besoins en enseignants et autres personnels</i>	155
4.4.	Le financement : origine, flux, utilisation.....	157

4.4.1.	<i>Les investissements</i>	157
4.4.2.	<i>Le fonctionnement des centres</i>	158
4.5.	Evolution des dispositifs et des systèmes de financement	159
4.5.1.	<i>Evolution des méthodes d'intervention publique</i>	159
4.5.2.	<i>Financements par l'Etat</i>	160
4.5.3.	<i>Financements extérieurs</i>	160
4.5.4.	<i>Financements privés</i>	161
5.	Typologie des dispositifs de formation et de leurs systèmes de financement	162
5.1.	Formation initiale aux métiers.....	162
5.2.	Formation de techniciens de différents niveaux	162
5.3.	Formation continue	162
5.4.	Alphabétisation des adultes et adolescents	162
6.	Analyse sommaire des résultats des dispositifs de formation agricole et rurale	163
6.1.	Contribution à la réalisation des résultats prévus de la politique de développement agricole et rural.....	163
6.2.	Etude rapide du devenir des anciens apprenants de chacun des dispositifs	164
6.2.1.	<i>Secteur agricole</i>	164
6.2.2.	<i>Enseignement professionnel public</i>	164
6.2.3.	<i>Enseignement professionnel privé</i>	164
6.2.4.	<i>Enseignement supérieur public</i>	164
7.	Exemples de systèmes de financement appropriés et durables provenant d'autres secteurs que celui de la Formation Agricole et Rurale.....	165
8.	Propositions et recommandations	166
8.1.	Réflexions préliminaires.....	166
8.1.1.	<i>Interdépendance entre l'économie et le social</i>	166
8.1.2.	<i>Interdépendance entre croissance économique et formation</i>	166
8.1.3.	<i>Interdépendance entre la production agricole et les entreprises d'amont et d'aval</i>	167
8.1.4.	<i>La formation professionnelle n'est pas seulement agricole et rurale</i>	168
8.1.5.	<i>Parts des secteurs formel et informel</i>	168
8.1.6.	<i>Secteur public et secteur privé de formation professionnelle</i>	169
8.1.7.	<i>Offre de services de formation</i>	170
8.2.	Comment développer la formation professionnelle	171
8.2.1.	<i>Divers types de formation</i>	171
8.2.2.	<i>Financement de la formation professionnelle initiale</i>	172
8.2.3.	<i>Financement de la formation professionnelle continue du secteur formel</i>	175
8.2.4.	<i>Financement de la Formation continue du secteur informel</i>	180
8.2.5.	<i>Synthèse</i>	182
	Bibliographie.....	188

Liste des annexes

Annexe 1. Termes de référence de l'étude	192
Annexe 2. Calendrier de déroulement de la mission	201
Annexe 3. Coordonnées des personnes rencontrées (par ordre alphabétique des signes des institutions).....	202
Annexe 4. Compte rendu des principales rencontres	207
Annexe 5. Données statistiques sur les exploitations agricoles à Madagascar	221
Annexe 6. Politiques de l'Etat dans des domaines connexes à la formation agricole et rurale	228
Annexe 7. Le réseau FAR à Madagascar (« FARMADA »)	242
Annexe 8. Législation : la Loi 2004 d'Orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar	244
Annexe 9. Liste des établissements privés adhérents du BIMTT (« Birao Ifandraisan'ny Mpampiofana ny Tontolon'ny Tantsaha », Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux, Antananarivo)	254
Annexe 10. Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches (OPCAEF), Antananarivo	258
Annexe 11. Récapitulatif des financements dans les centres enquêtés (investissement et fonctionnement)	260

Liste des illustrations

Tableaux

1 : Données démographiques	30
2 : Evolution de l'effectif des élèves et étudiants de Madagascar de 2003-04 à 2008-09	37
3 : Effectif des enseignants et nombre des établissements, année 2007-08	38
4 : Evolution des taux d'achèvement par niveau d'enseignement de 2004-05 à 2008-09	39
5 : Devenir de la « classe 2010 » (personnes nées en 2010) – Simulation des effectifs par niveau d'étude atteint	39
6 : Nombre d'établissements publics et privés par région	40
7 : Evolution de l'effectif des apprenants par type de formation	41
8 : Evolution de l'effectif des apprenants par type de formation dans les Lycées Techniques et Professionnels (LTP) publics	41
9 : Evolution de l'effectif des apprenants par type de formation dans les établissements privés	41
10 : Evolution de l'effectif des apprenants par filière	42
11 : Effectifs des universités et des établissements privés d'enseignement supérieur	43
12 : Effectif et pourcentage des nouveaux bacheliers entrant en 1 ^e année d'enseignement supérieur	44
13 : Evolution du nombre de diplômés des institutions supérieures publiques et privées (2005-2009)	45
14 : Répartition des diplômés des institutions supérieures publiques et privées par type de diplôme en 2009	45
15 : Structure logique des propositions du Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA).....	48
16 : Les 17 sous programmes du Programme Sectoriel Agricole (PSA) (version de mars 2008)	56
17 : Répartition par région des établissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle.....	109
18 : Les trois phases du Service Militaire d'Action au Développement (SMAD)	112
19 : Choix des centres visités classés par secteur et niveau de formation	115
20 : Centres et activités de formation	116
21 : Classification et codification retenue pour les divers types de formation rencontrés	120
22 : Classification des centres selon la pédagogie utilisée	120
23 : Evaluation forfaitaire des actifs utilisée dans les calculs de coûts des centres enquêtés	145
24 : Valeur des actifs et effectif d'apprenants des établissements avec et sans internat.....	147
25 : Coûts annuels de formation dans les filières de formation initiale des centres enquêtés (classement par type de formation) en Ariary	148
26 : Coûts annuels de formation dans les filières de formation initiale des centres enquêtés (classement par type de formation) en Euros.....	148
27 : Facteurs explicatifs des disparités de coûts annuels dans les centres de formation initiale (classement par ordre croissant de budget total par apprenant)	150
28 : Ratios de succès de l'enseignement des centres enquêtés (classement par type de formation)	153
29 : Frais de scolarité et de nourriture dans les établissements visités (classement par type de formation).....	154
30 : Coûts par homme jour en formation courte dans les centres enquêtés.....	155
31 : Ratios de flux d'entrants par rapport au personnel total et aux enseignants (classement par ordre décroissant de flux entrants/ETP enseignants).....	156
32 : Origine des financements des investissements par grandes catégories – Période 2005-2010	157
33 : Ressources globales de fonctionnement des établissements enquêtés classées par origine et pourcentage par rapport au total des ressources – Année 2010	158
34 : Actions FERT FIFATA – Ensemble des sommes dépensées pour le fonctionnement sur la période 2006-2010.....	159

Figures

1 : Organisation de l'enseignement et de la formation à Madagascar.....	35
2 : Vue d'ensemble des dispositifs de financement proposés	183

Encadrés

1 : Extrait du Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA) sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire	29
2 : Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR)	45
3 : Les Centres de Services Agricoles (CSA)	49
4 : Fonctionnement des Centres de Services Agricoles (CSA)	49
5 : Résumé de la note cadre de la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA)	50
6 : Le Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR)	51
7 : Présentation synthétique du Programme « Bassins versants – Périmètres irrigués » (BVPI)	52
8 : Rappel des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	59
9 : Le programme « Education pour Tous » (EPT)	61
10 : Les engagements du MAP (« Madagascar Action Plan », Plan d'action pour Madagascar)	63
11 : Extraits des grandes lignes de la stratégie de réformes de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP)	64
12 : Les grandes lignes de la Politique de l'Emploi	65
13 : Le Programme de Soutien aux Pôles de Micro-Entreprises Rurales et aux Economies Régionales	68
14 : Objectifs et composantes du projet AROPA (Appui au renforcement des organisations professionnelles et services agricoles)	69
15 : L'essentiel sur les « Groupes de Travail de Développement Rural » (GTDR)	71
16 : Position du Ministère en charge des Finances sur la création et la gestion de Fonds	75
17 : Loi définissant les Etablissements Publics	77
18 : Le Fonds de Développement Agricole (FDA) tel qu'il a été prévu	81
19 : Le programme « Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole » (FORMAPROD) selon ses concepteurs	85
20 : La démarche « Appropriation Alignement Harmonisation » (AAH) définie par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)	90
21 : Points faibles du système actuel de l'ETFP et conséquences	100
22 : Constat concernant la formation agricole et rurale faits par la mission de l'UNESCO en septembre 2010 sur l'ETFP à Madagascar	101
23 : Le contrôle de l'Etat sur les établissements privés d'enseignement supérieur	110
24 : L'accréditation de l'Etat sur les établissements privés d'enseignement supérieur	110
25 : Taxe de formation professionnelle : l'exemple tunisien	175

Liste des fiches résumées de présentation des centres enquêtés

1 : Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	121
2 : Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy	122
3 : Collège agricole d'Ambondromisotra	125
4 : Ferme école de Tombontsoa	126
5 : Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) d'Ambatobe	127
6 : Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Sahamadio/Fandriana	129
7 : Centre de formation professionnelle (CFP) de Bevalala	131
8 : Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania (ISTRAM)	134
9 : Athénée Saint Joseph Antsirabe (ASJA)	135
10 : Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes (CEFFEL) de FERT-FIFATA	138
11 : ONG TAFA (« Terre et Développement »)	141
12 : Association FTMTK (« Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne »)	142
13 : Association SAHAFA	143

Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés

§	Paragraphe(s)	BV	Bassins Versants
AAH	Appropriation-Alignement-Harmonisation-Gestion axée sur les résultats-Responsabilité mutuelle (les 5 principes de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement », 2005)	BV-LAC	Projet de mise en valeur des bassins versants du Lac Alaotra Ambatondrazaka
AD2M	Appui au Développement du Menabe et de Melaky	BVPI	Bassins versants – Périmètres irrigués
ADRA	« Adventist Development and Relief Agency », Antananarivo (ONG nord-américaine)	CA	Chiffre d'Affaires
AFD	Agence Française de Développement	CAADP	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (« Comprehensive African Agriculture Development Programme »)
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International (ONG française)	CAF	Centre d'Appui Formation
AG	Assemblée(s) Générale(s)	CARE	« Cooperative for Assistance and Relief Everywhere » (ONG nord-américaine)
AGRISUD	ONG française oeuvrant dans le développement rural à Madagascar	CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
AIM	Association Inter-coopération Madagascar, Antananarivo	CDAM	Cercle Départemental des Agriculteurs de Manjakandriana
AMB	Apprentissage des Métiers de Base	CEFFEL	Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes, Antsirabe
AMPA	Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture, Antananarivo	CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics, Antananarivo	CFA	Centre de Formation Agricole
AROPA	Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles Agricoles, Antananarivo	CFP	Centre de Formation Professionnelle
ASH	Autorité Sanitaire Halieutique, Antananarivo	CIDR	Centre International de Développement et de Recherche, Canada
ASJA	Athénée Saint Joseph, Antsirabe	CIOV	Comité Interministériel d'Orientation et de Validation
AUE	Association(s) des Usagers de l'Eau	CITE	Centre d'Information Technique et Economique, Antananarivo
AUP	Association(s) des Usagers de Pistes	CMS	Centres de Multiplication de Semences
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, antenne à Antananarivo	CNCC	Comité National du Commerce du Café, Antananarivo
BAD	Banque Africaine de Développement	CNEAGR	Centre National de l'Eau, de l'Assainissement et du Génie Rural, Antananarivo
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	CNFAR	Conseil National pour la Formation Agricole et Rurale
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles	CNFPAR	Centre National de Formation Professionnelle Artisanale et Rurale
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle	CNFPPH	Centre National de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées
BIMTT	Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux (« Birao Ifandraisan'ny Mpampiofana ny Tontolon'ny Tantsaha »), Antananarivo	CNTMAD	Centre National de Télé Enseignement Madagascar, Antananarivo
BIT	Bureau International du Travail	COFP	Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle
BM	Banque Mondiale	COMIPADR	Contribution à la mise en œuvre du PADR (Plan d'Action pour le Développement Rural)
BTP	Bâtiment et Travaux Publics		
BTS	Brevet de Technicien Supérieur		

COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays (« Country Strategic Opportunities Programme »), stratégie pays du FIDA	ETP	Equivalent Temps Plein
CRFAR	Conseil Régional pour la Formation Agricole et Rurale	FAO	« Food and Agriculture Organisation », Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome
CROA	Comité Régional d'Orientation et d'Allocation	FAR	Formation Agricole et Rurale
CRS	« Catholic Relief Service » (ONG nord-américaine)	FCCI	Fédération des Chambres de Commerce d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture de Madagascar
CSA	Centre de Services Agricoles	FCRA	Fonds Compétitif de Recherche Agronomique
CTA	Centre technique de coopération agricole et rurale de l'Union européenne, Wageningen	FDA	Fonds de Développement Agricole
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées	FDL	Fonds de Développement local
CTHA	Centre Technique Horticole d'Antananarivo	FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
CTHT	Centre Technique Horticole de Toamasina	FER	Fonds d'Entretien Routier
DAOF	Direction d'Appui à l'Organisation des Filières	FERHA	Fonds d'Entretien des Réseaux Hydro-Agricoles
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies	FERT	Fondation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre (ONG française)
DER	Direction Exécutive Régionale	FID	Fonds d'Interventions pour le Développement
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées	FIDA	Fonds International de Développement Agricole, Rome
DR	Développement Rural	FIFA	« Fiompihana y Fambolena », Association « Elevage et Agriculture »
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural	FIFATA	« Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha », Association pour le Progrès des paysans (Organisation paysanne nationale), Antsirabe
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale	FIREF	Fonds d'Insertion et de Réinsertion à l'Emploi Formel
DSV	Direction des Services Vétérinaires	FJKM	Eglise Protestante Reformée
DUEL	Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires	FLM	Eglise Luthérienne Malagasy
DUES	Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques	FMI	Fonds Monétaire International
EAF	Exploitation Agricole Familiale	FOFIFA	Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural (« FOibe Fikarohana ampin'ny Fampanandrosoana ny eny Ambanivohita »), Antananarivo
EASTA	Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles	FORMAPROD	Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole
EASTA-PRO	Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion Rurale	FP	Formation Professionnelle
ECAR	Eglise Catholique Romaine	FPI	Formation Professionnelle Initiale
ECTS	« European Credit Transfert System »	FPQ	Formation Professionnelle Qualifiante
EEM	Eglise Episcopale Malagasy	FPS	Formation Professionnelle Supérieure
EF1	Education Fondamentale – Premier Cycle	FPT	Formation Professionnelle et Technique
EF2	Education Fondamentale – Second Cycle	FRAM	Associations de parents d'élèves
ELI	« English Language Institute », Antananarivo	FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif	FTG	Formation Technologique Générale
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial	FTI	« Fast Track Initiative », initiative de mise en oeuvre accélérée de l'Education Pour Tous
EPN	Etablissements Publics Nationaux	FTMTK	Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne (« Fikambanana Tanora Malagasy Tatsaha Kristianina »), Antsirabe On trouve aussi : « Fivondronan'ny Tanora Malagasy Tatsaha Katolika »
EPP	Equipe Permanente de Pilotage		
EPSA	Ecole Professionnelle Supérieure Agricole, Bevalala		
EPT	Education Pour Tous		
ESSA	Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, Antananarivo		
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle la dénomination proche « Enseignement et Formation Techniques et Professionnelle » n'est pas utilisée ici).		

GEFP	Groupement des Entreprises Franches et Partenaires, Antananarivo	MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Antananarivo (le MAEP est séparé en trois ministères depuis 2009)
GREFTP	Groupements Régionaux des Etablissements Techniques et Professionnels	MAP	« Madagascar Action Plan », plan d'action pour Madagascar
GRENE	Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Toamasina	MEN	Ministère de l'Éducation nationale
GRET	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques, Paris	MENRS	Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique, anciennement MEN
GTC	Groupe Thématique Central	MER	Micro-Entreprise(s) Rurale(s)
GTDR	Groupe de Travail pour le Développement Rural	MFB	Ministère des Finances et du Budget
GUMS	Guichets Uniques Multi Services	MFPTLS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales
Hab.	Habitant(s)	MFR	Maison Familiale Rurale
HARDI	Harmonisation des Actions pour un Développement Intégré (ONG), Antananarivo	OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre	OdR	Observatoire du Riz
IDA	Association Internationale de Développement	OIT	Organisation Internationale du Travail
IFOAM	« International Federation for Organic Agriculture Movements »	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
IFPTA	Institut de Formation Professionnelle et Technique d'Anosy	OMEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Continue et Entrepreneuriale, Antananarivo
IFT	Institut de Formation Technique	OMH	Office Malgache des Hydrocarbures, Antananarivo
IHSM	Institut Halieutique et des Sciences Marines, Toliara	ONEF	l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, Antananarivo
IMF	Institution(s) de Micro Finance	ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)
IMT	« Institute of Management Technology », Antananarivo	OP	Organisation(s) Paysanne(s)
INFA	Institut National de Formation Administrative, Antananarivo	OPA	Organisation(s) Professionnelle(s) Agricole(s)
INFor	Institut National de Formation des Personnels des Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel	OPCAEF	Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches Antananarivo
INPF	Institut National de Promotion Formation	OPCI	Organismes publics de coopération intercommunale
INSTAT	Institut National de la Statistique, Antananarivo	OPEP	Organisation des pays Exportateurs de Pétrole
INSTN	Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires, Antananarivo	OPF	Organisation(s) Paysanne(s) Faïtière(s)
IRCM	Impôts sur les Revenus des Capitaux Mobiliers	PADR	Plan d'Action pour le Développement Rural
IRSA	Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés	PAM	Programme Alimentaire Mondial
IST	Institut Supérieur de Technologie	PANSA	Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire
ISTE	Institut des Sciences et Techniques de l'Environnement, Fianarantsoa	PARECAM	Programme d'Appui à la Résilience aux Crises Alimentaires à Madagascar
ISTRAM	Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania, Ambositra	PCD	Plan Communal/Plans communaux de Développement
JAC	Jeunesses Agricoles Chrétiennes	PCG	Plan comptable Général
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale	PCOP	Plan Comptable des Opérations Publiques
LMD	Licence Master Doctorat	PER	Promotion de l'Emploi et des Revenus
LTP	Lycée Technique et Professionnel	PHBM	Projet de mise en valeur du Haut Bassin de Mandrare
LTPA	Lycée Technique et Professionnel Agricole	PI	Périmètre(s) Irrigué(s)
		PIB	Produit Intérieur Brut
		PIP	Programme d'Investissement Public

PN2D	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration	SEHP	Projet Sud-Est-Hauts Plateaux
PNAE	Programme National d'Action Environnementale	SFAR	Service de Formation Agricole et Rurale du ministère de l'Agriculture
PNAT	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire	SMAD	Service Militaire d'Action au Développement, Ministère de la Défense
PNBVPI	Programme National BVPI	SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
PNE	Politique de l'Emploi	SP	Secrétariat Permanent
PNSE	Programme National de Soutien à l'Emploi	SRAOF	Service Régional d'Appui à l'Organisation des Filières
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	SSA	Stratégie de Services aux Agriculteurs
PPRR	Projet de Promotion des Revenus Ruraux, Toamasina	STD	Services Techniques Déconcentrés
PRD	Plan Régional/Plans Régionaux de Développement	TAFa	« TAny sy FAmpanandrosoana » (« Terre et Développement »), ONG spécialisée sur la restauration des sols et les pratiques agro-écologiques, Antsirabe
PRDR	Plan Régional de Développement Rural	Tany Meva	Fondation Environnementale (« Terre merveilleuse » en malgache), Antananarivo
PREFTEC	Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle	TdR	Termes de Référence
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics	TFP	Taxe de Formation Professionnelle
PROJER	Promotion de Jeunes Entrepreneurs Ruraux, Antananarivo	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
PROSPERER	Programme de Soutien aux Pôles de Micro Entreprises Rurales et aux Economies Régionales	TT	« Tranoben' ny Tantsaha », Chambre(s) d'Agriculture
PSA	Programme Sectoriel Agricole	UE	Union européenne
PSDR	Projet de Soutien au Développement Rural	UFP	Unité de Formation Professionnalisante
PSE	Prestataires de Services Extérieurs	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (« United Nations Educational, Science and Cultural Organization »)
PTA	Plan(s) de Travail Annuel	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (« United Nations Children's Fund »)
PTF	Partenaires Techniques et Financiers	UNMFRM	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales de Madagascar
RD	Recherche Développement	UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (France)
ROR	Réseau d'Observatoires Ruraux	UPDR	Unité de Politique de Développement Rural, Antananarivo
RPI	Ressources Propres Internes	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
S&E	Suivi évaluation		
SAHAFA	Association malgache sise à Ambohimahasoa et se consacrant à l'alphabétisation des jeunes déscolarisés		
SACSA	Service d'Appui aux CSA (Centres de Services Agricoles)		
SCV	Semis Direct sur Couverture Végétale Permanente		
SE ETFP	Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle		

Note sur le taux de change utilisé de la monnaie nationale

Les montants de coûts ont été calculés en Ariary (Ar), la monnaie nationale malgache, et sont estimés en euros (€) au taux de 2 750 Ar pour 1 €, valeur moyenne de l'Ariary au mois d'octobre 2009 telle que donnée par la Banque centrale de Madagascar (Marché interbancaire des devises consultable sur Internet).

Carte des régions de Madagascar (avec zones de visite)



Source : Foiben-Taosarintanin'i Madagasikara (Institut Géographique et Hydrographique de Madagascar)

Résumé

Le présent rapport a été rédigé à la demande du Réseau international FAR (Formation Agricole et Rurale) dans le cadre du programme de financement ADEX.FAR. L'élaboration du questionnaire d'enquête a été coordonnée avec un autre consultant effectuant le même type d'étude au Bénin. Ce travail doit servir aussi bien aux décideurs de Madagascar qu'à ceux des autres pays du Réseau FAR.

L'étude a pour objet de **fournir des éléments de connaissance et de réflexion sur les dispositifs et les systèmes de financement existants de la formation professionnelle et technique agricole et rurale** pour la mise en place d'une politique pérenne de FAR.

Le travail a consisté à recueillir des informations sur l'ensemble du secteur de la FAR à Madagascar, auprès des acteurs concernés, et à faire une **enquête approfondie sur treize centres de formation** initiale et continue de façon à en faire une description fine et à en tirer des éléments de coûts qui pourront être utiles à de futurs concepteurs de projets dans ce domaine. Des propositions ont été faites en matière de dispositifs de financement.

Choix des centres visités classés par secteur et niveau de formation

	Secteur Public	Secteur privé confessionnel	Secteur privé non confessionnel
Niveau Master Pro		ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe) (9)	
Niveau Licence Pro	ISTRAM, Ambositra (8)	Ecole agricole supérieure (EPSA) de Bevalala (7)	
		ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe) (9)	
Techniciens de niveau intermédiaire	EASTA, Ambatobe (5)	CFP Bevalala – ETB (7)	CEFFEL (FERT-FIFATA), Antsirabe (10)
Formation initiale aux métiers (dont agriculteurs)	Lycée Technique Professionnel Agricole, Fandriana (6)	CFP Bevalala – FIFA (7)	MFR de Mantasoa (1)
		Ferme école de Tombontsoa (4)	Collèges FIFATA
			CFA d'Anjepy (2)
Formation continue		FTMTK, Antsirabe (12)	CEFFEL (FERT-FIFATA), Antsirabe (10)
			ONG TAFA (11)
Alphabétisation			Association SAHAFA (13)

Note : Les noms complets des établissements figurent dans les tableaux en fin de ce résumé. Voir aussi la liste des abréviations en début de rapport. Le numéro entre parenthèses fait référence à la fiche d'enquête (cf. rapport et vol. 4).

La situation actuelle à Madagascar, en plus d'une crise politique qui dure depuis deux ans et qui a encore accru les difficultés, est caractérisée par une **grande pauvreté**, résultant d'un processus d'appauvrissement qui dure en gros depuis 1972. Le pays est essentiellement **rural**, peu industrialisé, et dispose de quelques filières agricoles qui lui permettent de gagner quelques devises (crevettes,

litchis...). Le pays a de réelles potentialités de développement dans le domaine agricole – on peut tout y cultiver, on pourrait y doubler la production de riz, compte tenu des rendements actuels, et le pays était exportateur avant l'indépendance –, dans le domaine minier (il y a une grande variété de pierres précieuses et de grands projets sont en cours dans le sud et l'est du pays) et dans le tourisme.

Madagascar connaît une **démographie** très dynamique, avec un taux de croissance de 3 % par an, faisant prévoir une population totale de 46 millions d'habitants en 2050 – 21 millions actuellement. Ceci crée un défi social : il y a déjà plus de 300 000 jeunes adultes à insérer dans le marché du travail chaque année actuellement et on en prévoit 750 000 par an en 2050⁶.

En outre l'existence d'une **zone surpeuplée dans les Hautes Terres** fait que les jeunes issus de cette partie de l'île devront pour la majorité trouver du travail hors de l'agriculture ou dans d'autres régions s'ils veulent être agriculteurs. On peut ainsi estimer que 70 % environ des enfants d'agriculteurs devront trouver un emploi hors agriculture en 2017.

Les grands défis sont également liés à l'**urbanisation** : les villes croissent très rapidement, et la population urbaine représentera 40 % de la population en 2020 – contre 27 % en 2008.

Le défi est enfin **environnemental** : la population aura été multipliée par 10 en un siècle (1950-2050), mettant en danger les ressources en eau, en sols et en biodiversité. A cela s'ajoute le changement climatique, dans une zone où Madagascar est déjà très exposé aux cyclones.

Avec une population agricole qui représente environ 70 % de la population de l'île, sortir le pays de la pauvreté signifie **initier une politique nationale de formation** capable de répondre aux défis démographique, économique, etc., ou en d'autres termes développer une **formation professionnelle de masse** qui puisse donner aux ruraux les moyens de s'adapter aux rapides changements du contexte et de gagner dignement leur vie. Peu de choses ont déjà été faites dans ce domaine, à part une étude d'état des lieux du secteur en 2008 et une ébauche de stratégie nationale en 2010.

L'examen du secteur de la formation professionnelle montre un **secteur sinistré**, laissé en déshérence depuis la fin du Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC) dans les années 1990. L'Etat a consacré une très faible part de son budget à ce secteur, et la formation dans les métiers de l'agriculture est restée elle-même une faible part de ce programme, sans commune mesure avec les besoins de formation de producteurs et de techniciens.

La **gouvernance** du secteur de la formation professionnelle a elle-même beaucoup laissé à désirer, sans aucune concertation de l'Etat avec les professionnels, sans travail réel d'adaptation des formations, sans contrôle de la qualité du travail des établissements de formation.

L'action du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) s'est limitée à former des techniciens dans six EASTA (Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles) et EASTA-PRO (Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion Rurale), et d'organiser de la formation continue dans trois CAF (Centres d'Appui Formation).

Heureusement, des projets et des aides extérieures ont permis pendant ce temps de développer à petite échelle des **initiatives** qu'on pourra étendre à plus grande échelle, ou dont on pourra s'inspirer. C'est le cas des Maisons familiales Rurales (MFR), des collègues FIFATA (une organisation

⁶ Cf. le Document de Stratégie Nationale pour la Formation Agricole, Comité Technique, 2011

paysanne soutenue par l'ONG FERT), de certains centres de formation professionnelle comme celui d'Anjepy, des formules mises au point par FERT et FIFATA pour la formation de formateurs, pour la formation de conseillers agricoles, et probablement de nombreuses autres.⁷

Le **secteur privé confessionnel**, malgré des moyens insuffisants, a aussi à son actif de belles réalisations comme le Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Bevalala ou l'Athénée Saint Joseph d'Antsirabe (ASJA). Il est probable qu'en cherchant bien en son sein, on pourrait y trouver d'autres expériences intéressantes. Le BIMTT (Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux) a une activité de centre de ressources pédagogiques tout à fait intéressante qu'il faudra utiliser et renforcer dans le cadre d'une politique de formation rurale.

L'enseignement supérieur public a également fait un progrès récent et très réel en ouvrant l'Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania (ISTRAM), à Ambositra, (formation Licence Master Doctorat ou LMD) commençant ainsi à relever le défi de la formation de techniciens.

On relève cependant **l'absence de formules élaborées d'apprentissage**. Ce devrait être un chantier prioritaire du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP). Cela suppose une vraie collaboration avec les responsables du secteur privé et qui intéresse a priori de nombreux métiers du secteur rural.

Récemment les choses ont commencé à bouger sur les questions de formation professionnelle en général et de FAR en particulier. Le SE ETFP place en tête de ses préoccupations de « **favoriser la participation du monde professionnel** dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de Formation Technique et Professionnelle ».

Le ministère de l'Agriculture – issu de la séparation en trois ministères du MAEP en 2009 – a pris l'initiative de rédiger un **projet de Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR)** et de rechercher un consensus sur ce document au niveau du réseau FAR malgache. Et surtout, un projet du FIDA est en cours d'élaboration, le « **Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole** » (**FORMAPROD**), qui vise spécifiquement à aider au développement d'une politique de formation agricole dans les régions où existent déjà des projets du FIDA (environ la moitié des régions du pays). Une mission d'un consultant spécialisé a eu lieu en octobre 2010 pour proposer une architecture institutionnelle de la Formation Agricole et Rurale. Ce projet, en aidant à accoucher d'une politique acceptée par tous les partenaires et en lançant le mouvement pourrait être le déclencheur d'autres aides extérieures, grâce auxquelles il serait possible de faire des progrès significatifs. La présente étude est réalisée à un moment où elle peut contribuer à la réflexion pour le projet FORMAPROD pour la conception de la SNFAR et plus généralement pour la formation professionnelle.

Ce travail avait aussi pour but de faire des **propositions sur le financement de la SNFAR**. Or on ne mettra en place un système durable que dans la mesure où la formation professionnelle permettra de développer l'économie et de prélever des impôts pour financer de nouveaux développements. Il y a une **interdépendance très forte et dans les deux sens entre performance de l'économie et formation professionnelle**. On ne peut donc pas se concentrer seulement sur la formation professionnelle, il faudrait faire beaucoup plus pour réussir.

⁷ Voir les descriptions dans les fiches dont la liste figure à la suite de ce résumé.

Il est d'abord important de se placer dans une **perspective historique** pour se rappeler que la situation actuelle est le résultat de choix politiques erronés dans les années 1970 et de l'éviction des entreprises coloniales qui tiraient l'économie agricole. Ceci a entraîné un phénomène de cercle vicieux qui a conduit à la situation actuelle. Le fait que la formation professionnelle ait été délaissée en est une conséquence directe parce qu'on a fait des choix en raison de la rareté des ressources. Il est donc vital pour réussir de casser ce cercle vicieux et de mettre en œuvre des mesures fortes de redressement de l'économie. Il est proposé de **faire des choix stratégiques sur quelques filières fortes**, et de **définir sur ces filières des ensembles de mesures cohérentes** : développement de la production agricole, des agro-industries qui vont avec, des infrastructures, de l'organisation de filières capables de respecter des normes de qualité, des instruments financiers qui leur assureront un financement pérenne, de la formation qui l'accompagne, des collectivités territoriales qui les accueilleront, des services fiscaux qui devront collecter les impôts, des services de contrôle qui permettront de garantir la qualité des produits... Pour résumer, on ne peut travailler sur toutes les filières à la fois, mais sur celles qu'on choisira on doit tout faire, car un élément manquant peut compromettre le succès d'une filière tout entière.

Compte tenu du fait que les productions agricoles actuelles ne sont souvent pas suffisantes pour intéresser des industriels, il pourrait être judicieux de **permettre l'installation de grandes exploitations modernes** aptes à une production suffisante et de qualité destinée aux agro-industries. Ces exploitations, autorisées en nombre juste suffisant pour ne pas léser le paysannat existant, auraient un effet d'entraînement sur l'économie agricole locale. C'est ce travail d'analyse stratégique et de choix économique-politiques que devrait faire le Programme Sectoriel Agricole (PSA), en ne se limitant pas bien entendu à la seule production agricole et en associant toutes les parties concernées, administrations, élus, organisations professionnelles. Il est important que cela soit **participatif** pour qu'on arrive à des politiques **faisables** et **acceptées** par les intéressés.

La création de nouvelles formations en priorité sur ces filières stratégiques devrait associer étroitement les professionnels concernés. De proche en proche, elles pourraient servir de modèles pour redéfinir des secteurs plus traditionnels. Et comme le PSA, la SNFAR doit associer toutes les parties prenantes, aussi bien au niveau national que régional et qu'au niveau des établissements. La récente mission FORMAPROD avait pour objectif de définir des institutions pour la Formation Agricole et Rurale malgache.

En ce qui concerne **les financements de la FAR**, trois systèmes différents sont proposés selon le type de formation.

(i) La formation professionnelle initiale :

Compte tenu de l'importance des besoins, l'aide extérieure sera prépondérante pendant encore longtemps. Il conviendrait dans ce domaine de favoriser l'initiative privée, notamment associative, avec un Etat qui fait son travail pour garantir un enseignement de bonne qualité, pour corriger les disparités régionales, et surtout, pour financer la scolarité des jeunes. La formule la plus simple est certainement un **système de subvention par élève des établissements privés**, de façon que tous les élèves puissent bénéficier de formations professionnelles. Il convient bien entendu d'étudier le système en détail pour éviter des abus. On peut aussi faire en sorte que les enfants de famille aisée ne soient pas subventionnés.

Un Etablissement Public à caractère Administratif (**EPA**) pourrait être créé pour recevoir l'aide extérieure et la contribution de l'Etat et pour exécuter les décisions des autorités chargées de la

gouvernance du système. Ces ressources pourraient servir à financer les investissements du secteur public, les subventions pour les investissements privés – correction des disparités régionales par exemple –, et les subventions par élève.

(ii) Formation continue du secteur privé :

Il est proposé en premier lieu d'obtenir de l'Etat qu'il **reconsidère sa position sur la non-affectation des recettes fiscales**, en assimilant les sommes prélevées pour les besoins de la formation (même chose pour le financement des interprofessions) à des **cotisations** des employeurs qui seraient rendues **obligatoires**, l'Etat rendant un service à la collectivité nationale en prélevant les cotisations de façon que personne n'y échappe, et ceci permettrait de meilleures performances économiques, de sorte qu'au final les recettes fiscales soient augmentées.

Il est donc proposé d'instituer une **Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle (COFP)** à hauteur de **1 % de la masse salariale (au-delà d'un certain seuil de chiffre d'affaires à décider)**, qui servirait à financer de la formation continue pour toutes les entreprises du secteur formel. Comme en Tunisie, les entreprises qui souhaitent organiser elles-mêmes leur propre formation pourraient obtenir la **ristourne** de la taxe. Il est proposé que les ressources collectées soient versées sur des **fonds spécialisés** gérés par des organismes associatifs représentatifs du patronat et des salariés, **indépendants de l'Etat**. Les décisions d'attribution pourraient être prises au niveau **régional**, au siège des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). L'Etat pourrait abonder le fonds pour prendre en charge la formation des plus petites entreprises et encourager leur personnel à se former.

L'intérêt de la COFP est d'inciter les entreprises à se former et de faire naître un marché de la formation continue, et non de financer toute la formation professionnelle, ce qui serait impossible compte tenu de l'importance du secteur informel.

Parallèlement, il est important d'encourager les entreprises informelles qui sont sorties de la précarité à se formaliser et à payer des impôts. Il convient également de renforcer les services fiscaux.

(iii) La formation continue du secteur informel :

Il est préférable de continuer à utiliser le Fonds de Développement Agricole (FDA) pour financer la formation des agriculteurs, entre autres services. Cela permet d'utiliser un système qui a commencé à faire ses preuves grâce à l'intermédiation offre demande par les CSA. Dans les secteurs non agricoles, il est important de faire naître aussi un marché de la formation, avec des systèmes d'intermédiation tels que les CCI ou les Guichets Uniques Multi Services (GUMS) du projet Programme de Soutien aux Pôles de Micro Entreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER).

Parallèlement on doit s'attacher à certifier le niveau de **qualification des prestataires de services**, très hétérogène actuellement, et à les faire progresser par une politique qui reste à inventer et à mettre en place.

Enfin, un plan d'action qui comprend trois axes est proposé :

1. Développer l'économie rurale (il y a interdépendance complète entre économie et formation professionnelle) en faisant des choix de filières stratégiques.
2. Définir et appliquer la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) : comment faire progresser la formation professionnelle en lien avec l'économie.
3. Développer la formation professionnelle continue dans les entreprises : cette composante doit assurer le développement de la productivité, facteur clef du succès du plan.

Présentation résumée des 13 centres de formation enquêtés

Institution	Ville (Région)	Fiche	Activité	Type de formation offerte	Type de pédagogie pratiquée
Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	Mandjakandriana (Analamanga)	1	1	FIM Formation initiale aux métiers	AED Alternance école-domicile
Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy	Anjepy (Analamanga)	2	1	FIM Formation initiale aux métiers	AED Alternance école-domicile
			2	FCD Formation professionnelle continue à la demande	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
Collège agricole d'Ambondromisotra	Ambondromisotra (Amoron'i Mania)	3	1	FIM Formation initiale aux métiers	PS Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
Ferme école de Tombontsoa	Tombontsoa (Vakinankaratra)	4	1	FIM Formation initiale aux métiers	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA), Ambatobe	Antananarivo (Analamanga)	5	1	TBP Formation initiale de techniciens niveau Bac Pro	CS Classique avec stages
Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Sahamadio/Fandriana	Fandriana (Amoron'i Mania)	6	1	TBP Formation initiale de techniciens niveau Bac Pro	PS Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
			2	FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	PS Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
			3	FCD Formation Professionnelle continue à la demande	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
CFP* de Bevalala – Ecole Technique de Bâtiment	Antananarivo (Analamanga)	7	1	TBP Formation initiale de techniciens niveau Bac Pro	PS Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
CFP* de Bevalala – Ecole Professionnelle Supérieure Agricole	Antananarivo (Analamanga)		2	TLP Formation de techniciens niveau Licence Pro	LMD
CFP* de Bevalala – FIFA	Antananarivo (Analamanga)		3	FCC Formation Professionnelle continue à la carte	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania (ISTRAM)	Ambositra (Amoron'i Mania)	8	1	TLP Formation de techniciens niveau Licence Pro	LMD
Athénée Saint Joseph Antsirabe (ASJA)	Antsirabe (Vakinankaratra)	9	1	TLP Formation de techniciens niveau Licence Pro	LMD
			2	MP Formation de Master et Master Pro	LMD
CEFFEL** – Formation continue à la demande	Antsirabe (Vakinankaratra)	10	1	FCD Formation Professionnelle continue à la demande	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
CEFFEL** – Formation de formateurs			2	FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
CEFFEL** – Conseiller agricole (cursus long)			3	FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
CEFFEL** – Conseiller agricole (cursus court)			4	FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	AEP Alternance école-profession
ONG TAFA (Terre et Développement)	Antsirabe (Vakinankaratra)	11	1	FCD Formation Professionnelle continue à la demande	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
FTMTK (Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne)	Antsirabe (Vakinankaratra)	12	1	FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
Association SAHAFa	Antananarivo (Analamanga)	13	1	AAA Alphabétisation des adultes et des adolescents	C Classique sans stages

* : Centre de Formation Professionnelle

** : Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes de FERT-FIFATA

Établissement	Secteur	Type de formation	Niveau recrutement	Disciplines enseignées	Pédagogie	Taille établissement	Internat	Flux élèves	Commentaires
MFR de Mantasoa (Analamanga)	Asso-ciatif	Formation initiale de producteurs en 2 ans ou en 4 ans selon niveau d'entrée	Primaire 13-21 ans	Agriculture, élevage, broderie, couture, menuiserie	Alternance école domicile par période de deux semaines	40 places	20 places	Entrants : 16 / an Sortants certifiés : 5 / an	Une formule bien adaptée au milieu rural malgache, formule associative pratiquant l'alternance.
Centre de formation agricole d'Anjepy (Analamanga) Activité 1	Asso-ciatif	Formation initiale de producteurs en 2 ans	Titulaires du CEPE, 14-18 ans, disposant de terres	Agriculture, élevage, génie rural, mécanisation et outillage agricoles	Alternance école domicile sur la journée	52 places	Non	Entrants : 26 / an Sortants certifiés : 16 / an	Une variante de formation par alternance qui évite de recourir à l'internat. Avantage ou inconvénient ? Formule adaptée à des régions densément peuplées qui limitent les déplacements.
Centre de formation agricole d'Anjepy (Analamanga) Activité 2	Asso-ciatif	Formation continue d'agriculteurs à la demande Sessions de 3 à 5 jours hors période scolaire	Tous niveaux y compris analphabètes	Agriculture, élevage, génie rural, mécanisation et outillage agricoles	Enseignement pratique dominant	52 places	Non	400 personnes/an maximum 2.000 H/j / an maximum	L'activité de formation continue permet d'utiliser au maximum les moyens du centre pendant les vacances scolaires.
Collège agricole d'Ambondromisotra (Amoro Mania)	Asso-ciatif	Formation initiale de producteurs en 3 ans	Titulaires CEPE, 14-18 ans	agriculture, élevage	Formation 50% pratique au centre + stages	90 places	Internat obligatoire 90 places	Entrants : 30 / an Sortants certifiés : 23 / an	Une réalisation remarquable de l'ONG FERT. Voir aussi fiche 10 : CEFEL-FERT-FIFATA
Ferme école de Tombontsoa (Vakinankaratra)	Privé conf-sionnel	Formation initiale de producteurs en un an. Diplôme de technicien en agronomie générale	Niveau 3ème, plus de 18 ans	Agriculture, élevage, économie rurale, environnement	Formation 50% pratique au centre	104 places	L'internat est obligatoire. 72 garçons, 32 filles	Entrants : 100 / an Sortants diplômés : 95 / an	Une formation polyvalente en un an, sur un outil de travail remarquable.
EASTA Ambatobe (Analamanga) (Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles)	Public (Établissement du Minagri)	Formation initiale techniciens niveau Bac pro (DTA) en 3 ans	Sur concours : titulaires BEPC, 18-23 ans, célibataires	Génie rural et élevage	Enseignement classique + stages	48 places	Internat 30 places	Entrants : 48 tous les 3 ans Tous diplômés sauf quelques abandons	Etablissement notoirement sous utilisé du fait de la limitation des moyens financiers du MinAgri.
Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio / Fandriana Activité 1	Public (Enseignement Technique)	Brevet d'Etudes professionnelles et Bac Professionnel en 3 ans	Sur concours après le BEPC	agriculture, élevage	Enseignement au centre 30% pratique sans stages	360 places	Non	Entrants : 85 / an Sortants diplômés : 64 / an	La grande misère des moyens de l'enseignement technique conduit à la sous utilisation d'un établissement qui a un potentiel intéressant.
Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio / Fandriana Activité 2	Public (Enseignement Technique)	Formation professionnelle continue à programme prédéterminé (Formation professionnelle qualifiante technicien agricole) en 2 mois Agriculteur-élève-encadrant	Niveau 4ème sur dossier. Perfectionnement de professionnels	agriculture, élevage	Enseignement 70% pratique sur les terrains du Lycée		Non	Une session / an (sept-octobre) 15 à 20 élèves 48 jours de formation	Un complément intéressant à l'activité principale de l'établissement
Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio / Fandriana Activité 3	Public (Enseignement Technique)	Formation professionnelle continue à la demande (Apprentissage des métiers de base : AMB)	Perfectionnement des paysans de la région	agriculture, élevage	Sessions de 2 ou 3 jours Enseignement 70% pratique sur les terrains du Lycée		Non	574 stagiaires 1435 H-j en 2009-2010	Un complément intéressant à l'activité principale de l'établissement
Centre de Formation Professionnelle de Bevalala Activité 1	Privé conf-sionnel	Formation de techniciens niveau Bac Pro (Ecole Technique de Bâtiment) en 3 ans	Niveau BEPC	Bâtiment	Au centre 50% pratique + stages	150 places	Non	Entrants : 50 / an Sortants diplômés : 40 / an	Un centre de formation apprécié par les entrepreneurs de bâtiment. Une formation bien adaptée
Centre de Formation Professionnelle de Bevalala Activité 2	Privé conf-sionnel	Formation de techniciens Licence Pro (Ecole Professionnelle Supérieure Agricole) en 3 ans	Après le Baccalauréat	agriculture, élevage	LMD	150 places	Non	Entrants : 50 / an Sortants diplômés : 36 / an	Cette formation est considérée comme l'une des meilleures du pays

Etablissement	Secteur	Type de formation	Niveau recrutement	Disciplines enseignées	Pédagogie	Taille établissement	Internat	Flux élèves	Commentaires
Centre de Formation Professionnelle de Bevalala Activité 3	Privé conf- sionnel	Formation d'agriculteurs à la carte (FIFA : Fiompiana y Fambolena : Elevage et Agriculture)	Adultes de plus de 18 ans. 80 % de professionnels désirant se perfectionner. 20 % d'étudiants désirant se spécialiser.	gestion agricole	Enseignement par modules de 3 semaines (9 modules). Les apprenants suivent entre 1 et 9 modules. 50% pratique	70 places	Internat obligatoire 70 places	120 à 150 apprenants par an, moyenne 4,15 cycles par personne	Une formule originale et intéressante, qu'on peut utiliser à des fins de formation continue ou initiale
ISTRAM (Institut Supérieur de technologie Régional de Amoron'i Mania)	Public (MESRS)	Formation de techniciens Licence Pro en 3 ans	Après le Baccalauréat	Prods végétales, Prods animales, Industries agricoles alimentaires et artisanat, Communication et animation rurale, Agro-management A ouvrir : génie rural, Equipement rural et énergies administration locale	LMD	450 places	Non	Entrants 150 / an (ouvert en 2010)	Un tout nouvel établissement dirigé par un dynamique Directeur, qui montre que le secteur public peut relever le défi de la formation de techniciens.
ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe) Activité 1	Privé conf- sionnel	Formation de techniciens Licence Pro Sciences Agronomiques et Sciences de la terre, en 3 ans	Après le Baccalauréat	Sciences agronomiques, Productions végétales, Productions et santé animales, Agro alimentaire, Sciences de la terre, hydrologie, hydrogéologie, lapidaire	LMD	200 places sur une capacité de 1000 places	Non	Entrants : 73 / an Sortants diplômés : 71 / an	Etablissement extrêmement dynamique, alliant performance et maîtrise des coûts. Remarquable !
ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe) Activité 2	Privé conf- sionnel	Master et Master Pro Sciences Agronomiques et Sciences de la terre, en 2 ans	Recrutement après la Licence Système LMD		LMD	110 places sur une capacité de 1000 places	Non	Entrants : 60 / an Sortants diplômés : 58 / an	Etablissement extrêmement dynamique, alliant performance et maîtrise des coûts. Remarquable !
CEFFEL – FERT – FIFATA Antsirabe (Wakinankaratra) Activité 1	Asso- ciatif	Formation à la demande de courte durée d'agriculteurs et techniciens	Agriculteurs (y compris illettrés) et techniciens. 25% de femmes, 75% d'hommes	maraîchage, arboriculture	Sessions de 3 à 5 jours 75% de formation de terrain sur les parcelles du centre	50 places	Internat 50 places	En 2009/2010 32 sessions 125 jours de formation 568 stagiaires	Un centre modèle pour la formation au maraîchage des professionnels de l'horticulture sur les terrains du centre.
CEFFEL – FERT – FIFATA Antsirabe (Wakinankaratra) Activité 2	Asso- ciatif	Formation de formateurs en 11 mois (pour les collèges FIFATA)	Bacheliers avec expérience ou BTS EPSA, ou issus d'autres écoles (Tombontsoa, EASTA)	agriculture, élevage	Formation 50% pratique au centre	20 places	Internat 20 places	12 élèves par an Poursuite fonction des financements	Un exemple de réponse aux besoins de formation de formateurs pour les centres de formation de jeunes agriculteurs
CEFFEL – FERT – FIFATA Antsirabe (Wakinankaratra) Activité 3	Asso- ciatif	Formation au métier de conseiller agricole (cursus long) en 1.1 mois pour projet BVPI-SEHP	Bacheliers avec expérience ou BTS EPSA, ou issus d'autres écoles (Tombontsoa, EASTA)	agriculture, élevage	Formation 50% pratique au centre	20 places	Internat 20 places	12 élèves par an Poursuite fonction des financements	Une formation conçue pour former des techniciens agricoles ayant une vue globale de l'exploitation (technique, économique, sociale).
CEFFEL – FERT – FIFATA Antsirabe (Wakinankaratra) Activité 4	Asso- ciatif	Formation au métier de conseiller agricole (formation courte) en 7 semaines sur 1 an	Pour besoins du projet BVPI-SEHP Recrutement : des techniciens, des agents de terrain déjà en poste dans des projets ou des OP.	agriculture, élevage	Alternance centre activité actuelle		Internat	40 personnes par an Poursuite fonction des financements	Une variante de la précédente fondée sur l'alternance, qui permet d'amener à cette spécialité des techniciens déjà en exercice.
ONG TAFATA	Asso- ciatif	Formation professionnelle continue à la demande	Du paysan à l'ingénieur	Semis direct sur couvert végétal, lutte anti érosive	Beaucoup de pratique sur les terrains de l'ONG. Théorie pour ingénieurs et techniciens	65 places sur les quatre centres	Non	En 2009/2010, 20 sessions, 322 stagiaires	L'ONG spécialiste du semis direct, des techniques culturales agro écologiques, et de la lutte anti érosive.
FTMTK (Fivondronan'ny Tanora Malagasy Tantsaha Katolika)	Asso- ciatif	Formation continue de formateurs paysans	Paysans	agriculture, élevage, pêche, pisciculture, forêt, foncier, droit civil, comptabilité	Sessions de 3 à 4 jours 2 fois par an Formation pratique dominante 30 à 50 élèves par session Après leur formation, les formateurs reviennent dans leur village d'origine et diffusent leur savoir nouvellement acquis auprès des membres de FTMTK	50 places	Internat	30 à 50 formateurs formés par an. Revenus chez eux, ceux-ci diffusent les messages à 11.000 à 23.000 paysans chaque année	Une formule très originale, qui permet de faire passer des messages à de très grands nombres à faible coût unitaire. Un inconnue : l'efficacité du système, impossible à évaluer dans le cadre de cette étude.
Association SAHAFATA, centre d'Ankatso	Asso- ciatif	Alphabétisation d'adolescents déscolarisés sur 40 semaines	12-17 ans déscolarisés	Alphabétisation	Méthode ASAMA	110 places sur cinq centres	Non	L'association scolaire une centaine d'élèves par an. Environ 50% obtiennent le CEPE à l'issue de la formation	L'alphabétisation est un utile complément des actions de développement rural. SAHAFATA utilise une méthode mise au point à Madagascar, qui donne des résultats intéressants.

Calcul des coûts et ratios des 13 centres de formation enquêtés

Note

La « batterie » de ratios présentée aux pages suivantes fournit :

- des éléments de comparaison entre systèmes et entre centres de formation, d'une part,
- des éléments de calcul des coûts au niveau de la conception de projets, de l'autre.

Elle est particulièrement intéressante pour les établissements de formation initiale. Dans le cas de formation continue à la demande, le ratio essentiel est le coût de formation par homme et par jour de formation.

Cette batterie comprend les éléments suivants⁸ (voir également les notes à la suite de ce tableau) :

Ratios de capital immobilisé <i>Nb : Nombre</i>	Valeur des terrains/Nb de places Valeur des bâtiments/Nb de places Valeur des matériels/Nb de places Immobilisations totales (sauf terrains)/Nb de places
Ratios de succès de l'enseignement <i>Note : La somme des trois ratios est égale à 1.</i>	Certifiés ou diplômés/Entrants Sortants non certifiés/Entrants Abandons/Entrants
Ratios de moyens humains⁹ <i>ETP : Equivalent temps plein</i> <i>Perm. : permanents</i>	Effectifs totaux/ETP totaux Effectifs totaux/ETP enseignants Flux entrants/ETP totaux Flux entrants/ETP enseignants
Ratios de coûts annuels	Budget total/Effectif total Budget total/Flux annuel de sortants Budget total/Flux annuel de diplômés ou certifiés
Ratios de financement	Redevances des parents/Budget total hors nourriture Production du domaine/Budget total hors nourriture
Capacité contributive des parents	Par an et par élève, sans la nourriture Par an et par élève, avec la nourriture

Les ratios de capital immobilisé permettent de rapporter les valeurs des immobilisations au nombre

⁸ Lorsqu'un centre a une seule filière de formation, les unités centre et filière se confondent mais lorsqu'il en a plusieurs, les données varient entre filière et l'unité de calcul diffère logiquement selon le type d'estimation (par exemple, la Valeur des immobilisations/Nombre de places est calculée à l'échelle du centre tandis que le Budget total/Effectif varie selon la filière)

⁹ Ces ratios s'appliquent uniquement aux établissements de formation initiale.

de places de l'établissement. L'objectif est évidemment de faciliter le calcul de projets futurs. Ces ratios sont calculés pour l'ensemble de l'établissement. Les autres ratios sont calculés pour chaque activité de formation d'un centre. Il y a donc pour un centre deux batteries de ratios s'il y a deux activités de formation distinctes.

Les ratios de succès de l'enseignement permettent d'évaluer pour chaque filière de formation des éléments de comparaison avec les autres établissements. Ces ratios sont rapportés au nombre d'entrants.

Les ratios de moyens humains permettent deux utilisations :

- donner des moyens d'évaluer les besoins en personnel enseignant et autres dans de futurs projets,
- donner des instruments d'évaluation de l'efficacité d'un centre (rapport des moyens utilisés aux résultats obtenus).

Les **ratios de coûts annuels** peuvent fournir des éléments de calcul aux concepteurs de projets (Budget total/effectif total). Mais quand on compare au flux annuel de certifiés ou diplômés, ils deviennent aussi un instrument d'évaluation de l'efficacité.

Les ratios de financement choisis permettent d'évaluer l'importance de la contribution des parents et du domaine de l'établissement dans le coût total de l'enseignement. Cette question est en effet centrale dans les choix à effectuer pour la conception de futurs programmes car certaines dépenses, même de base comme le transport et la restauration des apprenants, est parfois difficile à assumer par les ménages.

Tous les coûts ont été donnés en équivalent Euro au taux de change de 2 750 Ariary pour 1 Euro (voir Note, p. 13). Ils ont été conservés en Ariary dans le tableau apparaissant en fin de volume 3.

Coûts en Euros (€) et ratios des 13 centres de formation enquêtés

Fiche	Activité	Institution	Ville	Région	Type de formation*	Type de pédagogie*	Surface des terrains hors agricole en m ²	Surface intérieure des bâtiments en m ²	Domaine agricole en ha	Valeur des terrains / Nb de places	Valeur des bâtiments / Nb de places	Valeur des matériels / Nb de places	Immobilisations totales (sauf terrains) / Nb de places		
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	Mandjakandriana	Analamanga	FIM	AED	14 000	184	0,70	3 691 €	1 054 €	283 €	1 336 €		
2	1	Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy	Anjepy	Analamanga	FIM	AED	10 000	197	0,02	1 070 €	434 €	104 €	566 €		
	2				FCD	P									
3	1	Collège agricole d'Ambondromisoetra	Ambondromisoetra	Amoron'i Mania	FIM	PS	6 000	705	2,90	49 €	2 599 €	1 191 €	3 803 €		
4	1	Ferme école de Tombontsoa	Tombontsoa	Vakinankaratra	FIM	P	5 000	778	1,00	52 €	1 388 €	529 €	1 917 €		
5	1	Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles(EASTA), Ambatobe	Antananarivo	Analamanga	TBP	CS	15 000	520	0,50	3 788 €	3 939 €	478 €	4 437 €		
	2				TBP	PS								15 000	747
6	3	Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Sahamadio / Fandriana	Fandriana	Amoron'i Mania	FCP	PS									
7	1	CFP* de Bevalala - Ecole Technique de Bâtiment			TBP	PS									
	2	CFP** de Bevalala - Ecole Professionnelle Supérieure Agricole	Antananarivo	Analamanga	TLP	LMD			120,00						
	3	CFP** de Bevalala - FIFA			FCC	P									
8	1	Institut Supérieur de technologie Régional de Amoron'i Mania (ISTRAM)	Ambositra	Amoron'i Mania	TLP	LMD	20 000		0,00	323 €	- €	24 €	- €		
	2	Athénée Saint Joseph Antsirabe (ASJA)	Antsirabe	Vakinankaratra	TLP	LMD	110 000	5 592	5,00	291 €	5 201 €	1 133 €	6 360 €		
10	1	CEFFEL*** - Formation continue à la demande	Antsirabe	Vakinankaratra	MP	LMD		585	15,00						
	2				FCP	P									
	3				FCP	P	10 000		197	0,02	5 455 €		4 754 €	1 359 €	2 445 €
	4				FCP	AEP									
11	1	ONG TAFE	Antsirabe	Vakinankaratra	FCD	P	5 000	863	21,12	6 146 €	1 332 €	1 335 €	2 666 €		
12	1	FTMTK (Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne)	Antsirabe	Vakinankaratra	FCP	P									
13	1	Association SAHAFA	Antananarivo	Analamanga	AAA	C		312	0,00	62 €	526 €	52 €	578 €		

* : Signification des abréviations au tableau précédent

** : Centre de Formation Professionnelle

*** : Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes de FERT-FIFATA

Coûts en Euros (€) et ratios des 13 centres de formation enquêtés

Fiche	Activité	Institution	Certifiés ou diplômés / Entrants	Sortants non certifiés / Entrants	Abandons / Entrants	Effectifs totaux / ETP totaux	Effectifs totaux / ETP entrants	Effectifs totaux / ETP entrants	Flux entrants / ETP entrants	Flux entrants / ETP totaux	Flux entrants / ETP entrants	Flux entrants / ETP totaux	Flux entrants / ETP entrants	Flux entrants / ETP totaux	Budget total / Effectif total de la filière	Budget total / Flux annuel	Budget total / Flux annuel de diplômés ou certifiés	Budget total / Nb H-j de formation	Redevances des parents / Budget total	Production du domaine / Budget total	Par an et par élève, sans la nourriture	Par an et par élève, avec la nourriture	
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	31%	56%	13%	8,9	12,1	3,5	4,8	0,73	0,70	121 €	304 €	972 €	7,2%	0,4%	8,7 €	38 €					
2	1	Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy	62%	12%	27%	13,5	20,8	6,8	10,4	0,65	0,38	135 €	368 €	437 €	2,7%	1,1%	3,6 €	30 €					
3	1		77%	0%	23%	11,4	30,0	3,8	10,0	0,38	0,60	458 €	1 791 €	1 791 €	16,1%	8,8%	12,0 €	74 €					
4	1	Ferme école de Tombontsoa	95%	5%	0%	14,4	29,5	14,4	29,5	0,49	0,38	401 €	401 €	422 €	9,1%	0,0%	- €	36 €					
5	1	Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles(EASTA), Ambatobe	95%	0%	5%	1,1	2,3	0,4	0,8	0,48	0,12	1 332 €	5 480 €	5 480 €	0,0%	0,0%	- €	96 €					
6	1	Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Sahamadio / Fandriana	75%	0%	25%	16,1	29,8	5,7	10,6	0,54	0,45	167 €	624 €	624 €	0,0%	0,0%	- €	- €					
2	2		331 €	331 €	331 €	9,2 €	331 €	331 €	9,2 €	9,2 €	9,2 €	23,6 €	23,6 €	23,6 €	7,1%	0,0%	23,6 €	- €					
3	3		1,0 €	1,0 €	1,0 €	0,4 €	1,0 €	1,0 €	0,4 €	0,4 €	0,4 €	0,4 €	0,4 €	0,4 €	42,3%	0,0%	0,4 €	- €					
7	1	CFP* de Bevalala - Ecole Technique de Bâtiment	80%	0%	20%																		
2	2	CFP** de Bevalala - Ecole Professionnelle Supérieure Agricole	72%	12%	16%																		
3	3	CFP** de Bevalala - FIFA																					
8	1	Institut Supérieur de technologie Régional de Amoron'i Mania (ISTRAM)	90%								0,00	707 €	- €	- €	18,3%	0,9%	142 €	- €					
9	1	Athénée Saint Joseph Antsirabe (ASJA)	97%	0%	3%	3,7	4,0	1,4	1,4	0,93	1,00	145 €	407 €	407 €	#####	0,0%	175 €	- €					
2	2		97%	0%	3%	3,8	4,1	2,1	2,2	0,92	1,00				#####	0,0%							
10	1	CEFFEL*** - Formation continue à la demande											60 €	- €	15,1 €	16,8%	10,0 €						
2	2	CEFFEL*** - Formation de formateurs	100%	0%	0%	2,2	6,3			0,35		3 015 €	1 809 €	1 809 €	-20,1%	3,7%	- €	606 €					
3	3	CEFFEL*** - Conseiller agricole (cursus long)	100%	0%	0%	2,2	6,3			0,35	0,00	3 015 €	1 809 €	1 809 €	-20,1%	3,7%	- €	606 €					
4	4	CEFFEL*** - Conseiller agricole (cursus court)	100%	0%	0%	46,5	131,4			0,35		172 €	172 €	172 €	0,0%	3,1%	- €						
11	1	ONG TATA								0,34	0,33				14,2 €	0,0%	- €						
12	1	FTMTK (Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne)																					
13	1	Association SAHAFA	50%	50%	0%	18,8	21,2	18,8	21,2	0,88	1,00	75 €	75 €	149 €	12,2%	0,0%	9,1 €						

* : Signification des abréviations au tableau précédent

ou aux tableaux 21 et 22, vol. 1, Rapport principal

** : Centre de Formation Professionnelle

*** : Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes de FERT-FIFATA

RAPPORT PRINCIPAL

1. Introduction

Le présent rapport a été rédigé à la demande du Réseau FAR, dans le cadre du programme de financement ADEX.FAR¹⁰. Certaines parties, enquête notamment, ont été coordonnées avec les travaux d'un consultant effectuant la même étude au Bénin. L'étude doit servir aussi bien aux décideurs de Madagascar qu'à ceux des autres pays du Réseau FAR.

L'étude a pour objet de **fournir des éléments de connaissance et de réflexion sur les dispositifs et les systèmes de financement existants de la formation professionnelle et technique agricole et rurale** pour la mise en place d'une politique pérenne de la Formation Agricole et Rurale.

A Madagascar, la prise de conscience par les responsables de l'importance du problème de la formation professionnelle agricole et rurale est assez récente. Le MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Antananarivo) a décidé en 2005 de lancer une étude d'état des lieux de la formation agricole et rurale sur financement de la Coopération française dans le cadre du projet COMIPADR (« Contribution à la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Développement Rural ») qui comportait trois volets, à savoir :

- (i) appui institutionnel à l'Unité de Politique de Développement Rural (UPDR) du MAEP,
- (ii) formation agricole et rurale,
- (iii) appui aux organisations professionnelles agricoles.

Cette étude publiée en 2008 a été réalisée par le groupement BEST-CIEPAC¹¹. Après une large diffusion de l'étude, le ministère de l'Agriculture a élaboré un projet de Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et cherche à obtenir un consensus sur ce document.

Parallèlement, au moment de la mission, le FIDA est en train d'élaborer avec le ministère de l'Agriculture un nouveau projet centré sur la formation agricole, le « Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole » (FORMAPROD). La présente mission tombe donc à un moment idéal, où les responsables réfléchissent sur le sujet, et d'ailleurs nous avons pu discuter avec un autre consultant mandaté par le FIDA sur la structure institutionnelle à mettre en place pour la SNFAR.

La mission s'est déroulée du 20 septembre au 29 octobre à Madagascar. Pendant cette période, treize centres de formation ont fait l'objet d'une enquête approfondie, qui a permis d'établir des fiches descriptives détaillées permettant notamment de connaître le coût de ces formations et les contributions des parents et des intéressés. Certains centres ayant plusieurs activités de formation différentes, ce sont vingt deux filières de formation différentes qui ont été examinées.

Ces fiches sont réunies dans le volume 3 du rapport.

¹⁰ « Appui au Développement de l'Expertise en Formation professionnelle et technique Agricole et Rurale dans les pays du sud » ; le financement est de l'Agence française de Développement (AFD) tandis que la maîtrise d'ouvrage est déléguée à Montpellier SupAgro, France.

¹¹ *Etude sur la formation agricole à Madagascar : état des lieux et plan d'action*, BEST-CIEPAC, février 2008. L'étude a en fait été conduite avant 2008.

2. Le contexte général du pays

2.1. Pauvreté et insécurité alimentaire

Pour situer les difficultés du pays, on peut d'abord remarquer que selon la FAO, l'indice de production agricole par personne est passé de 150,7 en 1962 à 96 en 2001 (indice 100 en 1997).

On peut également citer le rapport de présentation du Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA)¹² rédigé en 2005.

Encadré 1 : Extrait du Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA) sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire

« Des analyses récentes¹³ sur les liens entre pauvreté et sécurité alimentaire apportent quelques informations intéressantes. La pauvreté est avant tout rurale ; en effet environ 85 % de pauvres en zone rurale, alors que la population rurale représente moins de 77 % de la population. Le faible accès aux ressources naturelles et au capital physique (terres agricoles aménagées et infrastructures socio-économiques principalement) ainsi qu'au crédit et aux technologies nouvelles, caractérise les pauvres ruraux. Une partie non négligeable des pauvres seraient « tombée » dans la pauvreté à la suite de chocs (collectifs ou individuels) les ayant affaiblis dans leur lutte pour l'auto-suffisance alimentaire. Il existe un lien entre pauvreté et degré d'éloignement par rapport à un axe routier important. Enfin il apparaît une relation forte entre l'existence d'activités et de revenus extra-agricoles et la possibilité de sortie de la pauvreté.

Disponibilité. Globalement, on peut dire que Madagascar dispose des ressources suffisantes (production nationale et importations de complément) pour nourrir sa population, notamment en termes de calories et de protéines¹⁴. Sur la base d'un besoin annuel de 225 kg en « équivalent céréale », la production nationale assurait 99 % des besoins globaux en 2000. Pourtant le niveau de satisfaction des besoins énergétiques, exprimé en kilocalories par personne et par jour, est passé de 2490 en 1975 à 2001 kilocalories en 1998 ; et la situation s'est encore dégradée depuis 1998¹⁵. La production des denrées de base (riz, maïs, manioc, patate douce, pomme de terre, huiles alimentaires) suit difficilement la progression démographique (accroissement de l'ordre de 2,8 % l'an) et donc la demande, avec à terme un risque élevé de déficit croissant ; pire, la sécurité alimentaire n'est d'ores et déjà plus assurée pour une partie croissante de la population (deuxième dimension évoquée plus haut), ce qui pose la question de l'accessibilité.

En effet, environ 8 % de la population totale du pays, soit 1,6 million de personnes, souffrent d'**insécurité alimentaire chronique** (IAC), alors que près de 50 % connaîtraient une **insécurité alimentaire temporaire ou saisonnière** (IAS). Au plan territorial, quatre des six provinces sont globalement auto-suffisantes en termes de besoins énergétiques ; deux provinces disposeraient d'une ration calorique moyenne inférieure aux besoins (Toliary avec 1 771 kcal/jour et Toamasina avec 1 820 kcal/jour). Par ailleurs, on note de profondes disparités au sein d'une même province entre zones géographiques et catégories sociales. Il y aurait 41 districts (sur 117) dans lesquels plus de 8 % de la population se trouve en situation d'IAC ; il y aurait aussi 55 districts dans lesquels plus de 30 % de la population connaîtrait une IAS ; on trouve enfin 64 communes (sur 1 320) ayant plus de 5 000 personnes souffrant d'IAC. Les travaux sur l'IAV montrent un lien très net entre l'insécurité alimentaire et la densité de population, les plus fortes prévalences (IAC + IAS) se situent dans les districts Est des provinces de Fianarantsoa et Antananarivo et les districts sud de la province de Toamasina. »

¹² Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA), FAO, Département de la Coopération technique. Rapport 05/33 TCP-MAG. 27/07/2005, p. 7 et 8. Lorsque certains paragraphes sont repris de documents ou de sites internet, les données, outre les guillemets de rigueur et l'indication des sources généralement reprises en bibliographie, sont notées en caractères italiques plus petits.

¹³ Notamment l'étude OIT/FOFIFA, financée par l'Université Cornell.

¹⁴ Selon la Banque mondiale, la production de denrées alimentaires (au début des années 1990) était supérieure d'environ 20 % aux besoins globaux (2 200 kcal/jour/habitant).

¹⁵ Selon la FAO les besoins énergétiques varient de 2 007 à 2 132 kcal/jour selon que l'on pratique ou non une activité professionnelle et des activités de loisir.

Il ne semble pas malheureusement que la situation se soit sensiblement améliorée depuis 2005.

2.2. Quelques données sur les exploitations agricoles

L'**annexe 6** présente des données statistiques extraites du recensement agricole de 2004-05, ainsi qu'un tableau issu de l'**annexe 4** de l'étude effectuée conjointement par l'UPDR et la FAO en 1999-2000 sur la riziculture.

Ces données permettent de mettre en évidence la faible superficie des exploitations (0,87 ha en moyenne), leur faible niveau technique, le faible niveau d'instruction des agriculteurs.

Notamment la plupart de ces exploitations sont trop petites pour être partagées de façon viable entre les enfants au moment de la succession. D'où la nécessité pour ces jeunes de trouver des emplois hors agriculture.

Le tableau issu de l'étude Riz de 2000 montre les systèmes d'exploitation qui ont pu être identifiés au cours de l'étude, et leur stratégie par rapport à l'autosubsistance. Bien que l'étude ait maintenant plus de dix ans, la situation dépeinte n'a pas fondamentalement changé.

2.3. Démographie, grandes tendances à moyen et long terme, grands enjeux

2.3.1. Contributions à la réflexion de l'étude faite par BEST-CIEPAC¹⁶

Cette étude comprend un ensemble remarquable de statistiques et de projections démographiques que le lecteur pourra consulter pour plus de détails.

Le tableau 1 ci-dessous en donne les chiffres les plus caractéristiques :

Tableau 1 : Données démographiques

	2010	2020	2030
Population totale	21 093 000	27 077 000	33 464 000
Densité (habitants/km²)	35,9	46,1	57,0
Population active	11 093 000	14 776 000	18 915 000
Population urbaine	6 027 000	9 079 000	13 624 000
Population urbaine en %	28,6 %	33,5 %	40,7 %
Population rurale	15 066 000	17 998 000	19 840 000
Population agricole en %	70 %	Non disponible	Non disponible
Age médian de la population	18,4	20,1	22,4
Cohortes à scolariser	597 600	687 000	752 800
Jeunes adultes à insérer professionnellement	387 000	527 000	621 400

¹⁶ Document publié en 2008 déjà cité en introduction de notre rapport (*Etude sur la formation agricole à Madagascar : état des lieux et plan d'action*, BEST-CIEPAC, février 2008). Les données sont tirées de l'annexe 3 de l'étude de BEST-CIEPAC.

Nous en tirons ci-dessous les principaux enseignements en ce qui concerne l'incidence de la démographie (*en italiques extraits d'une note interne de l'UPDR¹⁷*).

2.3.1.1. Le défi social

L'analyse démographique effectuée à partir des prévisions du PNUD, et présentée en annexe de l'étude BEST-CIEPAC, fait apparaître les phénomènes suivants :

- *un triplement de la population entre 2000 et 2050 : de 17,5 millions d'habitants en 2006, elle passera à environ 27 millions d'habitants en 2020 et 46 millions d'habitants en 2050 ;*
- *un phénomène de transition démographique se traduisant par une baisse des taux de natalité et de mortalité, une baisse du taux de fécondité, et un accroissement important du nombre de femmes en âge de procréer ;*
- *une population de plus en plus jeune (actuellement, 56 % de la population a moins de 20 ans), et une pyramide des âges à base de plus en plus élargie).*

Dans tous les pays du monde, une population aussi jeune est toujours la cause de problèmes difficiles à résoudre, notamment de chômage et de troubles sociaux qui y sont liés.

*Les données démographiques révèlent une forte poussée des nouvelles cohortes de jeunes enfants scolarisables (1950 : 113 600 – 2000 : 473 400 – 2050 : 803 000) et, **de jeunes adultes à insérer dans la vie active** (1950 : 75 400 – **2000 : 287 000 – 2050 : 757 600**).*

*Ces progressions des effectifs des cohortes annuelles induisent une forte augmentation de la **population active** à laquelle il faudra proposer des emplois et auto emplois : 1950 : 2,264 millions – 2000 : 8,168 millions – 2050 : 27,279 millions. Si cet effectif a progressé de 6 millions au cours des cinquante dernières années, il augmentera de 19 millions au cours des cinquante prochaines années, soit un triplement par rapport à la période précédente.*

2.3.1.2. Le défi de la sortie de l'agriculture et de la migration

*L'accroissement de la population rurale, actuellement peu différenciée de la population agricole, génère et générera une **pression foncière** croissante. De 14,2 hab./km² en 1950, la densité rurale est aujourd'hui de 49,4 hab./km² et pourrait passer à 69,7 hab./km² en 2030. En cinquante ans, cette densité s'est donc multipliée par 3,5 et quintuplera en quatre-vingts ans.*

***Dans toute la partie centrale de l'île (les Hautes Terres), les densités de population sont élevées, et la taille moyenne des exploitations est réduite.** A la mort du chef d'exploitation, les terres sont partagées entre les héritiers, conduisant souvent à des tailles d'exploitations non viables économiquement (c'est-à-dire centrées sur la seule subsistance, incapables de dégager des surplus commercialisables donc des ressources monétaires).*

Une grande partie des exploitations suffit à peine à nourrir les familles qui y travaillent, et il en résulte des durées de période de soudure longues (couramment 6 mois), obligeant les paysans concernés à vendre leur force de travail, et à migrer pendant des périodes plus ou moins longues pour chercher du travail en ville.

Ces paysans ont un niveau technique très faible, aucune capacité financière, et leur extrême pauvreté fait qu'ils résistent à toute innovation (stratégie de minimisation du risque). Ils sont en outre fréquemment engagés dans le cercle infernal de l'endettement auprès d'usuriers.

On va donc assister à une évolution dichotomique de deux grandes catégories d'exploitations agricoles, à savoir :

¹⁷ *La formation agricole et rurale à Madagascar. Synthèse de la problématique et propositions, UPDR/MAEP, mai 2008. Extraits des p. 7 à 10.*

D'un côté, les exploitations viables et développables

Il n'y a donc dans ces régions à forte densité de population **qu'une minorité** de paysans capables de développer des unités économiquement viables (**surface 2 à 5 ha**), c'est-à-dire en mesure de s'intégrer dans l'économie générale du pays, pour répondre aux besoins liés au commerce intérieur et international (ceci n'est pas d'ailleurs un phénomène anormal, c'est ce qui a été observé historiquement dans toutes les économies agricoles développées).

Le développement de ces entreprises viables est cependant soumis à plusieurs préalables.

Pour favoriser le développement de ces micros entreprises rurales, il est vital que puisse se développer un **tissu d'entreprises d'amont** assurant les approvisionnements en intrants et la fourniture de services (conseil ou formation par exemple) et **d'entreprises d'aval** assurant le commerce et la transformation des produits agricoles dans un cadre contractuel (type LECOFRUIT ou HASYMA). Le développement de telles entreprises suppose diverses mesures facilitant et sécurisant les investissements, nationaux comme étrangers.

De l'autre, les exploitations non viables

Pour les plus pauvres, de loin les ruraux les plus nombreux, les solutions peuvent consister en la **migration** vers des régions moins peuplées (l'ouest du pays), ou la recherche d'**emplois salariés**, agricoles ou non, ou d'**auto emplois non agricoles** (artisanat par exemple), sur place ou dans les villes.

Dans tous les cas, les enfants de ces agriculteurs très pauvres ne devront leur survie et leur insertion dans la société qu'à un développement général de l'économie, et **la plupart devront trouver des emplois non agricoles**.

Il est donc vital de donner à ces jeunes une formation leur permettant de s'adapter à ces profonds changements de mode de vie et de culture.

2.3.1.3. Le défi de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire

Environ 8 malgaches sur 10 résident actuellement en milieu rural.

Le pays était faiblement urbanisé en 1950 (7,8 % de la population totale soit 330 000 habitants). La population de Madagascar a connu une croissance urbaine modérée (27 % aujourd'hui soit 5,026 millions d'habitants). **De 14 % en 1960**, la part de la population urbaine dans la population totale est passée à 29,4 % en 2006 pour en finir à **40,2 % en 2020**.

En chiffres absolus, la population urbaine aura été multipliée par plus de 13 en soixante ans, allant de 730 000 habitants en 1960 à 9,594 millions en 2020.

Cette croissance, selon toute vraisemblance, va s'accélérer au cours des prochaines décennies : 33,5 % en 2020, 40,7 % en 2030 correspondant respectivement à des populations de 8,913 millions d'habitants et 13,157 millions d'habitants.

Au cours des trente prochaines années, **Madagascar va voir sa population doubler et devenir à majorité urbaine, tandis que son économie sera de plus en plus intégrée au marché mondial**.

Ces évolutions génèrent des conséquences lourdes et multiples dans tous les domaines.

Pour le secteur agricole, les enjeux sont majeurs tant au niveau des **exploitations agricoles** (développement de la productivité durable des sols et du travail sous-tendant celui de la productivité du capital investi en l'agriculture) que des **organisations professionnelles** (contrôle des importations agricoles, mise en marché des produits agricoles, approvisionnement en intrants, participation à la conception de la nouvelle législation foncière et aux travaux d'aménagement du territoire, etc.). La

croissance des populations urbaines va créer une **augmentation considérable de la demande**, et des exigences accrues en matière de **qualité**.

En matière d'aménagement du territoire, ces populations auront besoin d'espace. Le développement des **infrastructures** et la gestion de **l'urbanisation** par les collectivités territoriales vont être des enjeux très importants.

L'aménagement des territoires de l'ouest du pays et le désenclavement de nombreuses zones seront importants aussi bien pour le développement urbain que pour le développement de l'agriculture et le développement rural.

2.3.1.4. Le défi environnemental

Le défi est la dégradation accélérée des ressources en sols, du couvert forestier, et de la biodiversité, du fait des pratiques de brûlis qui étaient supportables il y a un siècle, et qui ne le sont plus maintenant avec une forte densité de population. La disparition du couvert forestier a en outre une incidence forte sur **les ressources en eau** : augmentation des débits de crue, réduction des débits de sources, et des débits d'étiage des cours d'eau.

Des travaux de recherche récents estiment la **perte de sols arables** à 400 t/ha/an, soit 3 cm de sol par an, sur sol nu. Le coût annuel de la dégradation des sols est estimé entre 5 et 15 % du PIB ! L'érosion hydrique conduit à des pertes estimées à 98,3 kg N/ha/an, 28,5 kg P/ha/an et 20 kg K/ha/an¹⁸.

Les défis en matière d'eau sont tout aussi considérables : les besoins en eau vont augmenter très fortement avec l'urbanisation et avec l'usage hydro agricole.

Rappelons quelques chiffres qui illustrent le défi environnemental :

- estimée à 2,5 millions d'habitants environ en 1900, la **population** malgache était de 4,23 millions en 1950. Elle est estimée aujourd'hui à 18,6 millions et pourrait atteindre de l'ordre de 46 millions d'habitants en 2050. Elle s'est donc déjà multipliée par 3,8 en un demi-siècle (1950-2000) et **se multipliera vraisemblablement par 10,3 si on calcule la croissance sur un siècle (1950-2050)**.
- À cet accroissement de population totale correspond une **forte montée des densités** :
1950 : 7 hab./km² ; 2005 : 32 hab./km², 2050 : 74 hab./km²

Dans ces conditions, la conservation des ressources en eaux et en sols du pays est absolument vitale. Parvenir à répondre à ces défis suppose des citoyens conscients, et des agriculteurs et des responsables agricoles **bien formés**.

Le défi environnemental va encore être accentué par le changement climatique.

Celui-ci se traduit par des changements de paramètres tels que l'augmentation de la température moyenne, le changement de certains cycles, la survenue de maladies nouvelles, qui vont nécessiter des **adaptations**, notamment la mise au point de variétés nouvelles (à cycle plus court, résistantes à la sécheresse ou à certaines maladies), qu'on ne peut diffuser qu'avec une **recherche** et un **secteur semencier** forts et bien développés.

Il faut aussi s'attendre à une augmentation de la fréquence des **événements extrêmes** (cyclones, inondations, sécheresses), qui supposent des réponses en matière de prévention et de réactions post catastrophes, en matière de dispositifs d'assurances et d'indemnités.

Tout cela suppose une forte augmentation de la **technicité** de l'agriculture, et de la **complexité des dispositifs** à mettre en place.

¹⁸ Source : Institut de Recherches pour le Développement, Antananarivo.

2.3.2. Exploitation des statistiques de l'éducation

2.3.2.1. Description globale du système

2.3.2.1.1. L'enseignement général

Le système est calqué sur le système français, avec :

- un enseignement en école primaire de cinq ans (appelé « Ecole Fondamentale Premier Cycle » ou EF-1), sanctionné par le CEPE (Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires),
- un enseignement en Collège d'Enseignement Général (appelé « Ecole Fondamentale Second Cycle » ou EF-2), sanctionné par le BEPC (Brevet d'Etudes du Premier Cycle),
- un enseignement en lycée de trois ans sanctionné par le Baccalauréat.

Depuis la réforme de 2007-08, la durée du premier cycle de l'Ecole Fondamentale est passée de 5 à 7 ans. Le passage à cette nouvelle durée se fait progressivement (*cf. infra* § 2.5.3).

2.3.2.1.2. L'enseignement technique et la formation professionnelle

Concernant la Formation Professionnelle et Technique du secteur public, il existe deux catégories d'établissements de formation :

- les Centres de Formation Professionnelle (CFP), et
- les Lycées Techniques et Professionnels (LTP).

Les CFP accueillent les élèves ayant terminé au moins la classe de 7^{ème} du cycle primaire de l'Education Fondamentale et les LTP reçoivent les élèves ayant achevé la classe de 3^{ème} du second cycle de l'Education Fondamentale.

S'agissant de la Formation Professionnelle et Technique du secteur privé, outre les CFP et LTP, une 3^{ème} catégorie d'établissements, dénommée « Institut », offre une Formation Professionnelle Supérieure (FPS). Pourtant, il convient de mentionner que pour la Formation Professionnelle et Technique du secteur privé, certains CFP et LTP dispensent également des FPS.

Parallèlement à l'enseignement général des établissements secondaires, la formation professionnelle dans les LTP a une durée fixée au maximum à trois ans. La fin du cursus est sanctionnée par un diplôme de baccalauréat aussi bien pour les FTG (Formation Technologique Générale) que pour les FPI (Formation Professionnelle Initiale) qui sont des options de formation dans les LTP

En Formation Professionnelle et Technique, cinq types de formation sont dispensés au niveau des établissements tels que :

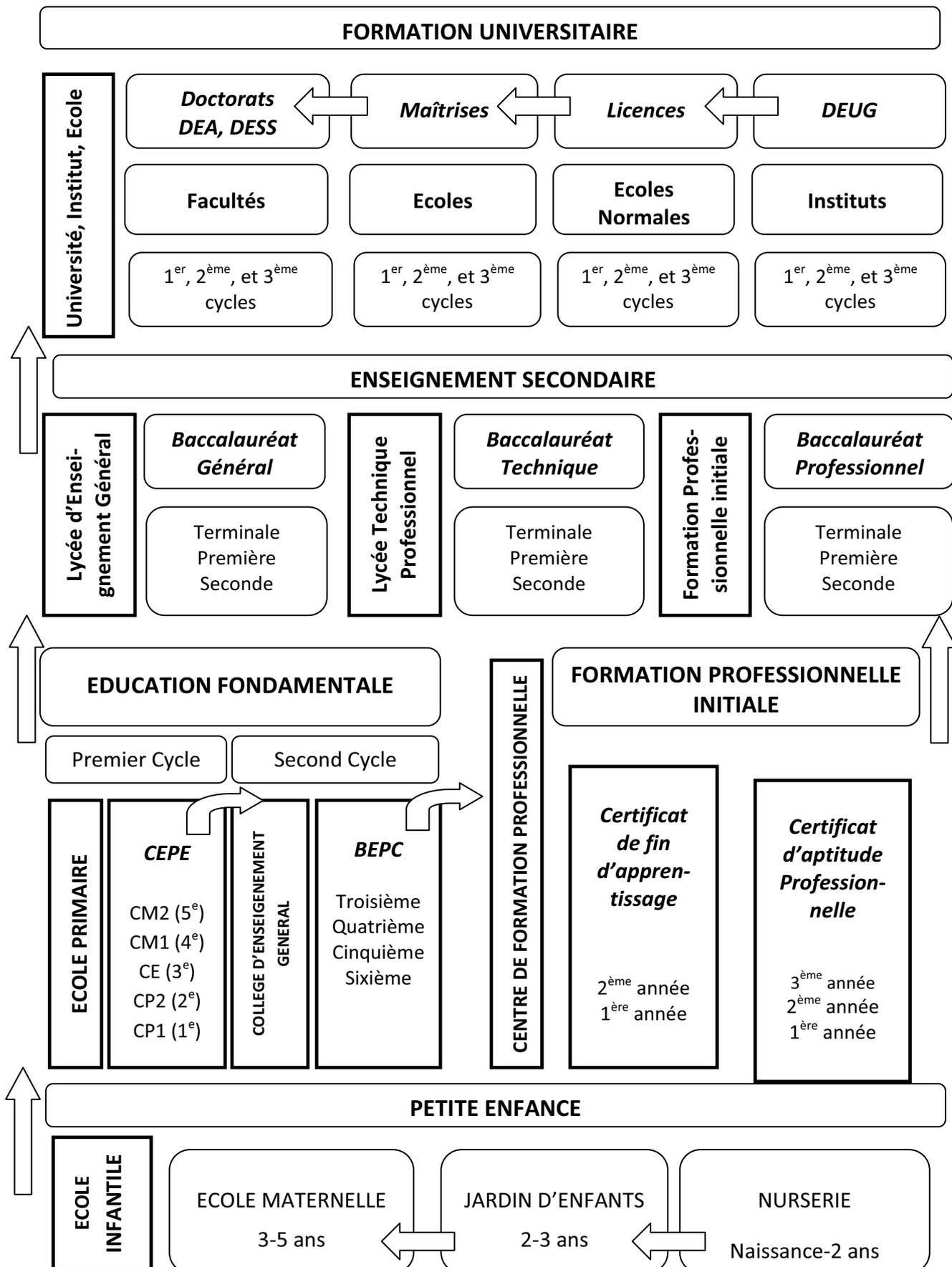
Formation Professionnelle Initiale (FPI)

L'objectif de ce type de formation est de donner aux apprenants les compétences de base liées à la maîtrise des techniques et technologies à l'exercice d'un métier, ainsi que les compétences spécifiques requises à l'exercice d'activités professionnelles relatives à un ensemble de corps de métiers (filière).

Formation Technologique Générale (FTG)

Cette formation permet d'offrir aux apprenants les connaissances et les savoirs nécessaires à la poursuite des études supérieures.

Figure 1 : Organisation de l'enseignement et de la formation à Madagascar
(Source : ministère de l'Éducation nationale)



Formation Professionnelle Qualifiante¹⁹ (FPQ), ou continue

Ce sont des formations de perfectionnement, de reconversion ou de pré emploi.

Apprentissage des Métiers de Base (AMB)

Ce type de formation vise l'acquisition des compétences requises à la professionnalisation voire à la modernisation des techniques traditionnelles pratiquées notamment dans les domaines suivants: artisanat, agriculture, élevage, valorisation des ressources naturelles (transformation, conservation) et quelques métiers d'entreprises.

Formation Professionnelle Supérieure (FPS)

L'objectif de cette formation est l'acquisition du Diplôme de « Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ». La Formation Professionnelle Initiale est la formule la plus utilisée (plus de 90 % des apprenants) aussi bien dans les CFP que dans les LTP.

2.3.2.1.3. L'enseignement supérieur

2.3.2.1.3.1. L'ancien système

La formation universitaire, composée de trois cycles d'études, est dispensée dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherches implantés au niveau de chaque ex *Faritany* (découpage territorial équivalent à une province).

a. Le premier cycle :

Il est consacré à asseoir des connaissances de base relatives aux disciplines fondamentales. La fin de ce cycle est sanctionnée par un diplôme universitaire du premier cycle (DUEL, DUES...).

b. Le second cycle :

Il regroupe des formations professionnelle et générale, et conduit soit à la préparation à une profession soit à la maîtrise des connaissances déjà acquises et à l'initiation à la recherche. Il est sanctionné par la licence à la fin de la 1^{ère} année du second cycle et la maîtrise à la fin de la 2^{ème} année du second cycle.

c. Le troisième cycle :

C'est une formation à la recherche et par la recherche comportant la réalisation individuelle ou collective des travaux scientifiques originaux qui se traduisent par une thèse ou une formation à la spécialisation en vue d'une compétence professionnelle spécifique. Il est sanctionné par les DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies), DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) et Doctorat.

2.3.2.1.3.2. Le nouveau système (LMD)

Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le cursus universitaire s'organise désormais autour de trois diplômes : la licence, le master et le doctorat. Cette nouvelle organisation, dite « L.M.D. », permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

Les degrés de diplômes

a. La licence :

Le dispositif crée un nouveau diplôme de licence qui se prépare en six semestres. Il se substitue à l'ancien Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) en deux ans suivi de la licence en un an. **La licence académique** a pour objectif la préparation à la poursuite des études en master. **La licence**

¹⁹ La fiche descriptive du Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Fandriana donne un exemple de ce que sont les FPI, FPQ et AMB.

professionnelle a pour objectif l'insertion professionnelle immédiate (équivalente au diplôme de technicien supérieur).

b. Le master :

À l'issue de la licence ou de la licence professionnelle, les étudiants peuvent préparer le diplôme de master qui sanctionne des parcours types de formation initiale ou continue répondant à un double objectif :

- préparer les étudiants, via les études doctorales, à se destiner à la recherche ;
- leur offrir un parcours menant à une qualification et une insertion professionnelle de haut niveau. Il se prépare en quatre semestres (il correspond à un diplôme Bac + 5 années d'étude).

Comme pour le niveau Licence, le **Master pro** vise une insertion professionnelle (équivalente au diplôme d'ingénieur), le **Master académique** préparant au doctorat.

c. Le doctorat :

À l'issue du cursus Master, les étudiants peuvent s'inscrire en vue de préparer un doctorat. Tous les étudiants titulaires du grade de Master peuvent se porter candidats à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master voie recherche ou voie professionnelle, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur ou un diplôme d'école supérieure de commerce conférant le grade de Master. La durée de préparation du doctorat est en règle générale de trois ans (il correspond à un diplôme Bac + 8 années d'étude).

Le semestre comme unité

Les formations universitaires sont désormais organisées en semestre. L'année universitaire se décompose en deux semestres

Les périodes d'examen se situent à la fin de chaque semestre.

Des crédits capitalisables et transférables

Chaque semestre d'études est affecté de 30 crédits ou E.C.T.S. (« European Credit Transfert System »), communs à de nombreux pays européens : en licence, 6 semestres validés soit au total 180 crédits ; en master 4 semestres validés soit au total 300 crédits.

Chaque enseignement du semestre reçoit un nombre de crédits proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer et qui inclut le travail personnel. Dans le cadre de leur contrat pédagogique, les étudiants peuvent acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. Les crédits sont également transférables d'un parcours à l'autre (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique). Le parcours universitaire organisé en crédits est ainsi moins rigide, plus personnalisé qu'auparavant et permet aux étudiants de découvrir d'autres disciplines avec le seul impératif de conserver un cursus cohérent.

2.3.2.2. Effectifs et flux

Le tableau 2 ci-dessous montre de réels progrès dans les effectifs scolarisés :

Tableau 2 : Evolution de l'effectif des élèves et étudiants de Madagascar de 2003-04 à 2008-09

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Précolaire	142 750	132 504	146 284	148 356	164 063	179 536
Public	14 690	8 644	8 405	8 706	10 321	15 639
Privé	128 060	123 860	137 879	139 650	153 742	163 897
Primaire (EF1)	3 366 462	3 597 731	3 698 906	3 837 343	4 020 322	4 323 981

Public	2 715 526	2 916 089	2 983 383	3 104 410	3 263 066	3 545 664
Privé	650 936	681 642	715 523	732 933	757 256	778 317
Collège (EF2)	420 592	486 274	581 615	686 814	758 883	763 349
Public	241 213	281 553	341 441	420 153	468 866	463 315
Privé	179 379	204 721	240 174	266 661	290 017	300 034
Lycée	88 857	106 595	116 794	132 139	153 270	169 019
Public	46 664	54 000	56 275	62 966	69 639	75 948
Privé	42 193	52 595	60 519	69 173	83 631	93 071
Enseignement technique et professionnel public	15 820	17 497	20 957	20 051	23 803	24 450
Collège technique public	3 610	4 174	5 105	5 373	6 070	6 481
Lycée technique public	12 210	13 323	15 852	14 678	17 733	17 969
Apprenants pour 100 000 hab.	86	93	108	101	116	116
Enseignement supérieur	35 480	42 143	44 948	49 680	54 415	58 954
Facultés	22 603	27 325	29 939	33 424	37 092	40 600
Ecoles et instituts	3 765	4 068	4 367	4 633	4 934	5 224
Formation professionnelle	512	1 028	1 234	1 900	2 261	2 698
CNTMAD*	5 939	6 457	5 978	5 848	5 868	5 792
Institutions privées homologuées	2 661	3 265	3 430	3 875	4 260	4 640
Etudiants pour 100 000 hab.	193	224	232	249	266	280
Total	4 069 961	4 382 744	4 609 504	4 874 383	5 174 756	5 519 289
Taux de croissance effectifs		7,7 %	5,2 %	5,7 %	6,2 %	6,7 %

* : Centre National de Télé Enseignement Madagascar Antananarivo

Tableau 3 : Effectif des enseignants et nombre des établissements, année 2007-08

Types d'enseignement	Nombre d'années d'études	Nombre des Etablissements	Effectif des Enseignants	Elèves : Part des effectifs totaux	Nombre d'élèves par enseignant
Précolaire	2	2 903	6 089	3,3 %	27
Primaire	5	24 387	85 257	78,3 %	47
Collège	4	2 507	25 665	13,8 %	30
Lycée	3	542	7 706	3,1 %	20
FTP*	3 ans après le CEPE 3 ans en secondaire	68	1 661	0,4 %	33
Université	3 à 8 ans	6	940	1,1 %	58

* : Formation Professionnelle et Technique

Le tableau 3 montre que l'effort du Gouvernement a surtout porté sur le cycle primaire (programme Education Pour Tous). Les effectifs au-delà du collège sont très faibles, **et la Formation Technique et Professionnelle est le parent pauvre, avec seulement 0,4 % des effectifs scolarisés**, et nettement moins que l'enseignement supérieur.

Nous allons maintenant nous intéresser au taux d'achèvement, c'est-à-dire le taux d'accès en dernière année d'un cycle, soit le rapport de l'effectif des nouveaux entrants en dernière année par

la population d'âge correspondant. Les statistiques du ministère de l'Éducation Nationale²⁰ donnent les chiffres suivants :

Tableau 4 : Evolution des taux d'achèvement par niveau d'enseignement de 2004-05 à 2008-09

Années scolaires	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Taux d'achèvement primaire	50,81 %	50,24 %	53,58 %	60,21 %	66,26 %
Taux d'achèvement collège	16,42 %	18,23 %	20,58 %	22,99 %	25,15 %
Taux d'achèvement Lycée	6,28 %	7,32 %	8,24 %	9,11 %	9,32 %

Ce tableau signifie que 66 % d'une classe d'âge parviennent en dernière année du primaire, 25 % au niveau du brevet, et 9 % au niveau du baccalauréat en 2008-09.

A partir de ces chiffres, et des statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, on peut établir le tableau 5 suivant, qui **estime ce qu'il adviendra de la classe d'âge à scolariser en 2010 si la structure des statistiques de l'éducation reste la même qu'en 2008-09** (ce tableau résulte des calculs faits par le consultant).

**Tableau 5 : Devenir de la « classe 2010 » (personnes nées en 2010)
– Simulation des effectifs par niveau d'étude atteint**

A scolariser en 2010	598 000	
Atteindront le niveau du CEPE		396 000
Obtiendront le CEPE	66 %	261 000
Atteindront le niveau de 3 ^{ème}		150 000
Obtiendront le BEPC	45 %	68 000
Atteindront le niveau de Terminale		85 000
Obtiendront le Bac	41 %	35 000
Entreront à l'Université	60 %	21 000
Atteindront le niveau de la Licence		10 700
Obtiendront la Licence		6600
Atteindront le niveau de Master		3400
Obtiendront le Master et plus		1860
Arriveront sur le marché du travail	Nombre de personnes	En % de la classe d'âge
Niveau inférieur au CEPE	336 000	56,3 %
CEPE seul	194 000	32,4 %
BEPC seul	32 000	5,4 %
Bac seul	28 000	4,8 %
Licence seule	4800	0,8 %
Master et plus	1860	0,3 %

²⁰ *Repère Statistique 2009*, Direction de la Planification de l'Éducation, Ministère de l'Éducation Nationale, mai 2010. De nombreux chiffres du § 2.2.2 sont issus de ce document.

Ce tableau tient compte du fait qu'un titulaire du BEPC est aussi titulaire du CEPE. La ligne « CEPE seul » comptabilise ceux qui sont titulaires du CEPE sans avoir le BEPC. De même pour le Baccalauréat et la Licence.

Il apparaît que si rien n'est fait pour améliorer la situation actuelle, la classe d'âge qui entre à l'école primaire en 2010 arrivera sur le marché du travail dans sept ans, en 2017, avec 336 000 jeunes sans aucune qualification, et 194 000 disposant seulement du niveau du CEPE, soit un total de 530 000, ce qui représente près de 89 % de cette classe d'âge.

C'est bien là que se situe le grand défi de la formation agricole et rurale.

70 % de la population étant agricole, ce sont environ 235 000 enfants d'agriculteurs qui arriveront ainsi sans aucun diplôme, et 135 000 avec le CEPE.

2.3.2.2.1. Devenir des exploitations agricoles familiales

Il existe environ 2,4 millions d'exploitations agricoles familiales à Madagascar. Si un chef d'exploitation a une « durée de vie » moyenne à la tête de son exploitation de trente ans, **ce sont environ 80 000 exploitations qui changent de mains chaque année sans aucune aide**²¹.

Pour nos 370 000 enfants d'agriculteurs qui arriveront sur le marché du travail en 2017 il n'y en aura donc guère plus que 160 000 (un ménage par exploitation) qui pourront s'installer comme agriculteurs (il pourrait y en avoir plus si un programme de migration organisée était mis en place avec le soutien de l'Etat et les Collectivités Territoriales Décentralisées, mais il faut aussi compter que beaucoup d'exploitations trop petites devraient disparaître).

C'est donc grosso modo 210 000 enfants d'agriculteurs qui devront trouver des emplois hors agriculture en 2017, soit avec le CEPE, soit sans aucun diplôme. Il faudra y ajouter les 160 000 qui ne sont pas d'origine agricole.

Sur les 530 000 jeunes de niveau maximal CEPE ou inférieur, 30 % pourraient trouver un emploi comme agriculteur, ce qui signifie que **les 70 % restants devront trouver des emplois ou auto-emplois dans d'autres secteurs économiques.**

2.3.2.3. Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ETFP)²²

2.3.2.3.1. Répartition géographique et part du privé

Tableau 6 : Nombre d'établissements publics et privés par région

Région	Publics	Privés	Total	Région (suite)	Publics	Privés	Total
Alaotra Mangoro	4	13	17	Bongolava	0	4	4
Amoron'i Mania	5	5	10	Diana	4	12	16
Analamanga	15	222	237	Haute Matsiatra	2	18	20
Analanjirofo	4	1	5	Itasy	1	6	7
Anosy	1	4	5	Melaky	1	0	1
Atsimo Andrefana	3	13	16	Menabe	2	7	9
Atsimo Atsinanana	2	0	2	Sava	3	0	3
Atsinanana	6	21	27	Sofia	2	8	10

²¹ Etude BEST CIEPAC déjà citée, p. 53

²² Les chiffres figurant dans ce paragraphe sont issus du document déjà cité : *Repère Statistique 2009*, Ministère de l'Education Nationale, Direction de la Planification de l'Education, mai 2010.

Boeny	3	20	23	Vakinakaratra	5	49	54
Bongolava	0	4	4	Vatovavy Fitovinany	0	3	3
				TOTAL	63	406	469

87 % des établissements sont des établissements privés, et 80 % d'entre eux sont concentrés dans les six régions les plus développées du pays, les régions Analamanga, Vakinakaratra, Atsinanana, Boeny, Haute Matsiatra, Alaotra-Mangoro.

Cependant, les effectifs ne sont pas aussi déséquilibrés, car les établissements privés sont beaucoup plus petits que les établissements publics : il y a au total à peu près le même nombre d'élèves dans le public et le privé : environ 20 000 pour chaque secteur.

Tableau 7 : Evolution de l'effectif des apprenants par type de formation

	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Formation Professionnelle Initiale (FPI)	3 829	4 789	5 143	5 825	4 735
Formation Professionnelle Qualifiante (FQP)	133	129	189	107	121
Apprentissage des Métiers de Base (AMB)	212	187	41	138	378
TOTAL	4 174	5 105	5 373	6 070	5 234

Tableau 8 : Evolution de l'effectif des apprenants par type de formation dans les Lycées Techniques et Professionnels (LTP) publics

	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Formation Professionnelle Initiale (FPI)	10 938	10 736	10 501	11 570	11 557
Formation Technologique Générale (FTG)	1 310	1 495	1 621	1 960	1 585
Formation Professionnelle Qualifiante (FQP)	1 024	3 166	1 572	1 615	1 484
Apprentissage des Métiers de Base (AMB)	51	244	2 179		
Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	455	405	409	220	
TOTAL	13 778	16 046	16 282	15 365	14 626

Tableau 9 : Evolution de l'effectif des apprenants par type de formation dans les établissements privés

	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Formation Professionnelle Initiale (FPI)		6 162	5 049	7 783	7 157
Formation Technologique Générale (FTG)		2 597	1 415	1 506	576
Formation Professionnelle Qualifiante (FQP)		22 999	11 658	7 705	7 030
Apprentissage des Métiers de Base (AMB)				452	3 106
Formation Professionnelle Supérieure (FPS)		4 341	997	1 240	2 378
TOTAL		36 099	19 119	18 686	20 247

2.3.2.3.2. Part des enseignements agricoles dans l'enseignement technique

Bien que les statistiques ci-dessous (issues du ministère de l'Education nationale) paraissent peu fiables, elles montrent qu'à l'intérieur du parent pauvre qu'est la formation professionnelle l'agriculture est elle-même le parent pauvre.

Dans le secteur public, les formations agricoles représentent 7,6 % des totaux du tableau, et dans le secteur privé, elles ne représentent que 2,4 %.

Tableau 10 : Evolution de l'effectif des apprenants par filière

	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Formation Professionnelle Initiale (FPI) dans les Centres de Formation Professionnelle					
Agriculture	16	41	47	1214	
Total	3 829	4 789	5 143	5 825	4 735
Formation Professionnelle Qualifiante (FPQ) dans les Centres de Formation Professionnelle					
Agriculture	0	0	0	0	0
Total	133	129	189	107	121
Apprentissage des Métiers de Base (AMB) dans les Centres de Formation Professionnelle					
Agriculture + élevage	28	48			126
Total	241	187	41	138	378
Formation Professionnelle Initiale (FPI) dans les Lycées Techniques et Professionnels					
Agriculture	174	76	87	104	362
Elevage	47	97	95	121	
Mécanique agricole	69	61	62	52	62
Total	10 938	10 736	10 501	11 570	11 558
Apprentissage des Métiers de Base (AMB) dans les Lycées Techniques et Professionnels					
Agriculture			108	700	
Mécanique agricole			4	500	
Total		51	244	2 179	
Formation Professionnelle Qualifiante (FPQ) dans les Lycées Techniques et Professionnels					
Agriculture	20	35			
Mécanique agricole		1413			
Total	1 024	3 166	1 572	1 615	1 484
Formation Professionnelle Initiale(FPI) dans les établissements privés					
Agriculture et Elevage				137	217
Total				7 783	7 157
Formation Professionnelle Qualifiante dans les établissements privés					
Agriculture et Elevage				228	93
Total				7 705	7 030
Formation Technologique Générale (FTG) dans les établissements privés					
Agriculture et Elevage*				0	0
Total				1 506	576
Apprentissage des Métiers de Base (AMB) dans les établissements privés					
Agriculture					65
Agro-artisanal					27
Elevage					65
Total				452	3 106

Formation Professionnelle Supérieure (FPS) dans les établissements privés					
Machinisme agricole				33	
Economie Rurale					84
Total				1240	2378

* : les formations FTG dans les établissements privés portent sur d'autres disciplines que l'agriculture et l'élevage

Des données issues du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETPF) montrent que dans le domaine qui nous intéresse, et pour l'année scolaire 2007-08, on formait environ 88 techniciens/an titulaires du Brevet d'Etudes Professionnelles Agriculture ou élevage (formation de trois ans après le BEPC), dans deux établissements : le Centre de Formation Professionnelle d'Ankazondandy et le LTPA de Fandriana (ce dernier a fait l'objet d'une fiche descriptive au titre de la présente étude). Ce chiffre ne tient pas compte des formations du secteur privé.

2.3.2.4. Statistiques de l'enseignement supérieur (Source MESRS)²³

2.3.2.4.1. Etablissements et effectifs en 2008-09

Tableau 11 : Effectifs des universités et des établissements privés d'enseignement supérieur

	Total	Secteur agricole et rural	
SECTEUR PUBLIC			
Université d'Antananarivo	22 692		
dont ESSA (Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques)		602	
Université d'Antsiranana	1 709		
-			
Université de Fianarantsoa	5 026		
dont ISTE (Institut des Sciences et Techniques de l'Environnement)		136	
Université de Mahajanga	2 188		
dont UFP (Unité de Formation Professionnalisante)		222	
Université de Toamasina	8 513		
dont GRENE (Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement)		183	
Université de Toliara	4 190		
dont IHSM (Institut Halieutique et des Sciences Marines)		172	
Sous-total secteur public	44 318	1 315	
SECTEUR PRIVE			
Institutions homologuées	6 313		
dont Ecole Professionnelle Supérieure Agricole (EPSA) de Bevalava, Antananarivo ²⁴		126	

²³ Les chiffres figurant dans ce paragraphe sont issus de l'annuaire statistique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (juin 2010). Ce document a été communiqué au consultant sous la forme d'un fichier excel.

²⁴ Fait l'objet d'une fiche descriptive en volume 3, fiche n° 7.

dont Athénée Saint Joseph Antsirabe (ASJA) ²⁵		241	
dont « Institute of Management Technology » (IMT), Antananarivo		96	Hôtellerie et tourisme
Institutions autorisées	8 901		
Institut Supérieur de Géologie de l'Ingénieur et de l'Environnement Madagascar (ISGIEM), Antananarivo		73	
Ecole Supérieure Spécialisée de Vakinankaratra, (ESSVA), Antsirabe		72	Ecotourisme
		49	Hôtellerie et restauration
Etablissement d'Enseignement et de Formation Professionnelle Supérieure Condorcet (EEFPS), Faravohita		83	Bâtiment et Travaux Publics
Institut de Formation Technique (IFT), Antananarivo		373	Bâtiment et Travaux Publics
Institut Supérieur Saint Michel Itaosy (ISSMI), Antananarivo		46	Tourisme, Environnement et Hôtellerie
« English Language Institute (ELI) -Laulanie Green University », Antananarivo		23	Agro-écotourisme et Management
Sous-total secteur public	15 214	1182	
TOTAL	59 532	2 497	

Environ 4,3 % des étudiants de l'Enseignement Supérieur sont dans une filière de formation concernée par le secteur agricole et rural.

Cependant, ceci est en train de changer, comme le montre l'exemple de l'ISTRAM d'Ambositra. Plusieurs régions s'intéressent à cet Institut Supérieur de Technologie créé en 2010, pour monter leur propre institut.

2.3.2.4.2. Flux : entrée, sortie, diplômés

Tableau 12 : Effectif et pourcentage des nouveaux bacheliers entrant en 1^{ère} année d'enseignement supérieur

Désignation*	2005	2006	2007	2008	2009
Bacheliers année « n - 1 »	16 971	25 049	25 114	26 786	33 524
Nouveaux Bacheliers entrant en 1^{ère} année – secteur public	10 815 (63,7 %)	12 315 (49,2 %)	12 624 (50,3 %)	12 086 (45,1 %)	14 882 (44,4 %)
Universités	9 453 (55,7 %)	10 735 (42,9 %)	11 012 (43,8 %)	10 328 (38,6 %)	12 776 (38,1 %)
IST	261 (1,5 %)	206 (0,8 %)	227 (0,9 %)	212 (0,8 %)	295 (0,9 %)
INSTN	10 (0,06 %)	12 (0,05 %)	10 (0,04 %)	13 (0,05 %)	21 (0,1 %)
CNTEMAD	1 091 (6,4 %)	1 362 (5,4 %)	1 375 (5,5 %)	1 533 (5,7 %)	1 790 (5,3 %)
Nouveaux Bacheliers entrant en 1^{ère} année – institutions privées homologuées et autorisées	967 (5,7 %)	1 208 (4,8 %)	2 807 (11,2 %)	4 492 (16,8 %)	5 162 (15,4 %)

* : IST : Instituts Supérieurs de Technologie – INSTN : Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires – CNTEMAD : Centre National de Télé Enseignement Madagascar.

Note : A partir de 2007, effectifs des étudiants 2007 des institutions d'Enseignement Supérieur Homologuées et Autorisées confondus.

Le doublement du nombre de Bacheliers entre 2005 et 2009 a été suivi d'une augmentation dans les mêmes proportions du nombre d'étudiants dans le supérieur avec une part à peu près constante d'environ 60 % des bacheliers de l'année précédente dans l'enseignement supérieur. Toutefois, la

²⁵ Fait l'objet d'une fiche descriptive en volume 3, fiche n° 9.

part de l'enseignement privé a très sensiblement augmenté²⁶.

Tableau 13 : Evolution du nombre de diplômés des institutions supérieures publiques et privées (2005-2009)

Institution*	2005	2006	2007	2008	2009
Universités	4 287	5 811	6 860	5 726	6 015
INSTN	34	23	7	8	18
IST	283	319	357	430	387
CNTEMAD	866	1 035	1 115	1 157	1 154
Privées	1 313	2 298	3 249	4 352	6 290
Ensemble	6 783	9 486	11 588	11 673	13 864

* : Même abréviations pour le tableau 12.

Tableau 14 : Répartition des diplômés des institutions supérieures publiques et privées par type de diplôme en 2009

Institution*	« Bac +2 »**	« Bac +3 »	« Bac +4 »	« Bac +5 » et plus	Total
Universités	212	3 458	1 253	1 092	6 015
INSTN	9	9	-	-	18
IST	236	94	57	-	387
CNTEMAD	313	310	393	138	1 154
Privées	2 244	2 770	648	628	6 290
Ensemble système	3 014	6 641	2 351	1 858	13 864

* : Même abréviations pour le tableau 12.

** : Sans les Diplômes d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) pour les universités

2.4. Politique agricole et rurale, grands programmes

2.4.1. Le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR)

Encadré 2 : Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR)

DECRET	N 99-022
<i>portant institutionnalisation du processus d'élaboration du Plan d'Action de Développement Rural (PADR)</i>	
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT	
<i>Vu la Constitution.</i>	
<i>Vu le Décret N 98-522 du 23 Juillet 1998 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.</i>	
<i>Vu le Décret N 98-530 du 31 Juillet 1998 portant nomination des Membres du Gouvernement.</i>	
<i>En Conseil de Gouvernement.</i>	
.../...	

²⁶ En valeur absolue, les deux chiffres augmentent mais celui du privé beaucoup plus vite que le public : en gros + 40 % en 5 ans pour le public, + 400 % pour le privé.

DECRETE :

Article premier : Le PLAN d'action de développement rural, ci-après désigné PADR, est un cadre permettant de concevoir, définir et orienter les stratégies et les programmes de développement rural à Madagascar. Il est retenu comme PLAN D'ACTION NATIONAL et est le référentiel à tous les programmes et projets de développement rural.

Article 2 : Le PADR est élaboré suivant un processus participatif d'élaboration, de planification et de priorisation des actions à mener pour le développement rural. Il vise la mise en œuvre et le suivi des mesures, programmes et projets spécifiques, initiés par les structures administratives, avec la participation du Secteur Privé, des Groupements Associatifs Paysans et diverses Organisations Non Gouvernementales.

Article 3 : Les organes responsables du processus d'élaboration du PADR sont :

- le Comité Interministériel d'Orientation et de Validation (CIOV)
- l'Equipe Permanente de Pilotage (EPP) assistée d'un Secrétariat Permanent (SP).

Article 4 : Le CIOV, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et constitué par les Ministres chargés de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et des Ressources Halieutiques, des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Ville, de la Recherche Scientifique, de l'Economie et des Finances, a pour mission de valider le PADR proposé par l'EPP et d'orienter les activités de cette dernière.

Article 5 : L'EPP est constituée par un Représentant du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et les Secrétaires Généraux des Départements ministériels énumérés à l'Article 4 ci-dessus, ainsi que de personnes du Secteur Privé et du Secteur Public, choisies en raison de leur compétence particulière.

Les Membres de l'EPP sont nommés par Arrêté du Premier Ministre, leurs fonctions ne sont pas rémunérées.

Article 6 : Dans le cadre de sa mission générale d'élaboration du PADR, l'EPP est particulièrement chargée de :

- de recenser, diagnostiquer et examiner les politiques et programmes de développement sectoriel existants,
- d'enregistrer et examiner les propositions émanant du Secteur Privé, des Organisations Non Gouvernementales et des différents Groupements Associatifs Paysans.
- d'harmoniser les interventions des différents partenaires au développement régional ou national.
- d'appuyer l'intégration des projets d'investissement privés dans le contexte de la programmation du développement rural.
- d'initier la programmation participative régionale pour le développement rural.

Article 7 : Les réunions de l'EPP sont convoquées, animées et présidées par un Président nommé par Arrêté du Premier Ministre.

L'EPP est assistée d'un Secrétariat Permanent (SP) chargé de mettre en forme toutes les documentations nécessaires aux travaux de conception, de discussions et examens thématiques et d'élaboration du PADR, et d'un gestionnaire de crédit responsable de la comptabilisation de toutes les opérations.

Les Membres du SP, issus de l'EPP sont désignés suivant des procédures internes. L'EPP peut faire appel à une assistance externe pour appuyer le SP.

Article 8 : Dans le cadre des actions à mener au titre du PADR, l'EPP met en place en tant que besoin aux niveaux central et régional, des groupes de travail et de réflexion dénommés respectivement « Groupes Thématiques Centraux » (GTC) et « Groupes de Travail de Développement Rural régionaux » (GTDR), dont le mode de fonctionnement et les attributions sont définis par Arrêté Interministériel.

L'EPP peut également s'appuyer sur des organes existants.

Article 9 : Les dépenses occasionnées par les travaux de l'EPP, des GTC et des GTDR sont supportées par les crédits alloués au PADR.

Article 10 : Le Vice-premier Ministre, chargé du Budget et du Développement des Provinces Autonomes, le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre de l'Elevage, le Ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques, le Ministre des Eaux et Forêts, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Ville, le Ministre de la Recherche Scientifique, le Ministre de l'Environnement sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Madagascar.

Fait à Antananarivo, le 20 Janvier 1999

Le PADR a été conçu pour assurer une bonne coordination entre divers acteurs du développement rural. Il a pris naissance à la fin des années 1990.

Le PADR est défini comme « un cadre permettant de concevoir, de définir et orienter les stratégies et les programmes de développement rural de Madagascar. Il est retenu comme plan d'action national et servira de référentiel à tous les programmes et projets »

La démarche PADR se caractérise par :

- La recherche de décloisonnement des sous-secteurs du développement rural et particulièrement des administrations (7 ministères)
- La sollicitation de tous les acteurs du développement rural
- La priorité à l'expression des besoins émanant des régions
- La volonté d'améliorer la répartition du PIP²⁷ par région
- La proposition de soutenir le fonctionnement de l'administration en cours de déconcentration et de restructuration

La politique volontariste du Gouvernement de s'approprier le processus a entraîné une institutionnalisation du PADR par le décret n 99-022 de janvier 99. Ceci souligne la politique volontariste de responsabilisation des régions dans la prise en main de leur destinée économique et sociale. Ce décret spécifie en outre le cadre organisationnel du PADR avec :

- Le Comité Interministériel d'Orientation et de Validation (CIOV) composé des huit ministres intervenant dans le développement rural (Agriculture, Elevage, Pêche et Ressources halieutiques, Eaux et Forêts, Environnement, Aménagement du territoire et de la ville, Recherche scientifique, Economies et Finances) sous la présidence du Premier Ministre
- L'Equipe Permanente de Pilotage (EPP)
- Les Groupes Thématiques Centraux (GTR) et les Groupes de travail de Développement Rural (GTDR)

Le PADR avait pour objectif la mise en œuvre de la « Lettre de Politique de Développement Rural » (LPDR), ensemble de mesures hiérarchisées pour le développement du monde rural.

Le PADR a été financé par l'Union européenne et la Banque mondiale jusqu'en 2007. Il a permis de lancer une dynamique régionale avec la création des GTDR et l'élaboration des Plans Régionaux de Développement Rural (PRDR). La déconcentration des ministères techniques a également été aidée.

Le Secrétariat technique du PADR gère aussi deux systèmes d'information :

- **l'Observatoire du riz (Odr)**

C'est un système d'information sur le marché du riz. Il est chargé de collecter et diffuser les informations pour les producteurs et les opérateurs, d'appuyer les décideurs par des notes d'aide à la décision et d'appuyer le pilotage de la filière riz.

- **le Réseau des observatoires ruraux (ROR)**

Le ROR vise à suivre et à évaluer l'impact/les effets des mesures et politiques et/ou des chocs externes sur les ménages ruraux. Il cherche à illustrer au mieux et à temps quasi-réel les problématiques clefs et l'évolution de la situation socio-économique du milieu rural.

Après le récent éclatement du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Antananarivo) en trois ministères, le processus PADR pourrait retrouver un certain intérêt...

2.4.2. Le Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA)

Le PANSA a été élaboré courant 2005 et approuvé à la fin 2005. Le tableau 15 ci-après présente la structure logique des propositions du PANSA.

²⁷ Programme d'Investissement Public : c'est le budget d'investissement de l'Etat.

Tableau 15 : Structure logique des propositions du Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA) (Source : document de projet, p. 22)

Axes politiques prioritaires.	Principaux axes stratégiques	Inter-venants	Axes de programmation (ou opérationnels) de la SAN (axes spécifiques pour le MAEP)		Impact attendu		
			✓ Régionaliser la programmation et du financement des investissements agricoles	✓ 1. Renforcer les pôles nationaux et régionaux de production rizicole	Dj	Ac	St
Développer une politique de régionalisation de la production agricole	✓ Intégration de la SAN dans les Plans de développement régionaux et leur financement	Décentralis. Finances	✓	✓	X	X	
	✓ Ancrage des IPP auprès des institutions locales permanentes	MAEP	✓		X		
	✓ Promouvoir les complémentarités interrégionales	EPP Intérieur	✓		X		X
	✓ Désenclavement des zones de production	MITP	✓		X	X	X
Renforcer les services d'appui technico-économiques aux producteurs agricoles	✓ Intensification des systèmes de production et des filières agricoles (croissance de la production des denrées de base)	MAEP MERS	✓		X	X	X
	✓ Diversification des systèmes de production agricoles (végétales, animales, piscicoles, horticoles, ...)		✓				
	✓ Amélioration de la capacité de résistance des systèmes d'exploitation aux chocs externes et internes		✓				
	✓ Ciblage concerté de la recherche agricole publique et privée sur les priorités de la SAN		✓				
Renforcer les ressources humaines à tous les niveaux	✓ Renforcer les ressources humaines des services d'appui	MERS	✓		X		X
	✓ Professionnalisation paysanne	MAEP	✓		X	X	X
Régulariser les marchés des denrées alimentaires	✓ Promotion de l'éducation nutritionnelle et de la diversification de l'alimentation (formelle et informelle)		✓				X
	✓ Mise en œuvre d'une politique cohérente d'import-export	Commerce Intérieur	✓				X
	✓ Promouvoir la fluidité des échanges intérieurs	MITP	✓		X	X	X
	✓ Stabiliser les approvisionnements au niveau local	MAEP	✓		X	X	X
Garantir l'accès alimentaire aux plus vulnérables	✓ Promouvoir l'intégration des filières		✓		X		X
	✓ Promouvoir une aide alimentaire structurelle comme outil de développement économique.	MAEP	✓		X	X	X
	✓ Améliorer la prévention et la gestion des crises alimentaires	CNS/SIRSA	✓		X		X
Promouvoir une politique de l'information et de suivi d'impact	✓ Cibler les appuis alimentaires suivant les spécificités des zones et des groupes sociaux vulnérables	ONN	✓			X	X
	✓ Harmoniser les dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion de l'information	EPP MAEP	✓		X	X	X
	✓ Mettre en place un dispositif unifié d'évaluation d'impact en termes de SAN		✓		X	X	X
	✓ Diffusion de l'information alimentaire et nutritionnelle par les mass média.	Information	✓		X	X	X

Les propositions qui ont été mises en œuvre par le MAEP sont la mise en place de **Centres de Services Agricoles (CSA)**, et une expérimentation de **Fonds Régionaux de Développement Agricole**, préfiguration d'un Fonds de Développement Agricole (FDA).

Encadré 3 : Les Centres de Services Agricoles (CSA)²⁸

- Les CSA sont l'outil privilégié du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Antananarivo) pour le développement des services agricoles dont les producteurs ont besoin (appui-conseil et formation, intrants, équipements).
- Ils ne fournissent pas de services directs mais assurent la mise en relation demande/offre de service, ainsi que l'appui à la recherche de financement, à la maîtrise d'ouvrage, et au développement de l'offre de services, et enfin la mise à disposition de l'information technico-économique.
- Ils sont basés sur des principes d'approche par la demande, de contractualisation des services et de maîtrise d'ouvrage par les producteurs, de non gratuité des services.
- Ils disposent d'un statut ONG et sont dirigés par un Comité de Pilotage (« Copilo ») qui est composé des différents acteurs locaux du Développement Rural (Services Techniques Déconcentrés du MAEP, Organisation Paysanne (OP), Tranoben' ny Tantsaha, Chambres d'Agriculture, ONG, Maires...) et qui oriente et suit l'action de l'équipe exécutive.
- En cohérence avec leur mission d'intérêt public, leur fonctionnement sera financé par des subventions publiques (avec un suivi des Directions Régionales du Développement Rural/DRDR).
- Le Fonds de Développement Agricole (FDA) fait partie des engagements du Plan d'action pour Madagascar (MAP) comme outil de financement du développement rural. Actuellement il est en cours de réflexion au sein du MAEP.
- Il s'agirait d'un fonds alimenté par l'Etat, les bailleurs et les filières. Il octroierait des subventions aux producteurs pour financer les services agricoles dont ils ont besoin. Il disposerait d'antennes régionales, avec des comités régionaux composés des différents acteurs du Développement Rural régional (DRDR, OP...) pour décider des demandes éligibles.

Une autre note du même service, datée de mars 2010, fait le point sur le programme des CSA de la façon suivante :

Encadré 4 : Fonctionnement des Centres de Services Agricoles (CSA)

« La mise en place des Centres de Services Agricoles (CSA) a démarré en 2008. Aujourd'hui l'ensemble des CSA (106) est en place. **Une première « vague » de 50 CSA est déjà opérationnelle depuis plusieurs mois en 2009.** Il est donc intéressant aujourd'hui de faire le point sur leurs premiers résultats, qui sont encourageants à plusieurs titres.

Bien que les CSA n'aient pas été opérationnels 12 mois en 2009, **ils ont déjà reçu 23 700 demandes, dont 29 % déjà satisfaites**, ce qui est une bonne base de démarrage. Si on extrapole ces résultats à l'échelle de 107 CSA actifs 12 mois, **le dispositif toucherait 360 000 personnes (demandes reçues), soit 15 % des Exploitations Agricoles Familiales malgaches.** Cela montre l'impact potentiellement important du dispositif CSA pour le développement des services agricoles aux producteurs, ce qui est bien sa vocation première.

L'analyse de ces résultats montre ensuite que **le CSA est un concept pertinent à l'épreuve du terrain.** Les producteurs font appel au CSA, et celui-ci peut apporter une valeur ajoutée en termes de mise en relation (cf. demandes déjà satisfaites) sans rendre de services directs. De plus, l'approche par la demande et la non-gratuité s'avèrent des concepts faisables.

Le CSA est apprécié par les acteurs en tant que dispositif de proximité (District) et **le « Copilo », en tant qu'instance mixte de pilotage** du CSA, associant notamment les représentants des producteurs, des opérateurs privés et des services techniques de l'Etat, fonctionne et prend en main le CSA. Parallèlement c'est **la réforme .../...**

²⁸ Extraits d'une note du Service d'Appui aux CSA du MAEP : *Présentation du programme CSA. Réunion nationale de lancement des projets d'appui à la mise en place des CSA* (11 mars 2008).

institutionnelle du secteur agricole qui avance concrètement sur le terrain avec des synergies public/privé qui se mettent en place dans les rôles et les relations CSA/DRDR.

Un autre acquis à souligner c'est que les CSA fonctionnent depuis 2009 **sur subventions publiques** pour leur fonctionnement, conformément à leur mission d'intérêt public, cela sous le suivi des DRDR.

Bien entendu, **des problèmes se posent**. Tout d'abord l'efficacité du CSA est limitée par **l'absence d'un outil souple de financement** (type Fonds Régional de Développement Agricole), alors que beaucoup de demandes dépendent de la recherche d'un financement pour le service souhaité. Ensuite, **le réseau des Prestataires de Services (PS)** est insuffisant en quantité et qualité dans une majorité de régions, ce qui limite la capacité de réponse du CSA. Il faut aussi noter que **certaines CSA connaissent des dysfonctionnements** dans leur gouvernance et/ou leur gestion. Enfin un renforcement de capacités est encore nécessaire, principalement à l'endroit des membres du Copilo qui ne maîtrisent pas complètement leurs rôles.

Une grande partie de ces problèmes est « naturelle » pour un processus aussi nouveau et récent, qui doit être appréhendé dans la durée (au même titre que le processus de décentralisation à une autre échelle). Il est donc important que les appuis techniques aux CSA se poursuivent (à une échelle bien sûr moindre que pour la phase de mise en place), sachant que les opérateurs d'appui actuels ont déjà ou vont prochainement terminer leur mandat. Les enjeux sont importants, sur le plan socio-économique (résolution du déficit de services agricoles pour accroître la production agricole), institutionnel (réforme du secteur agricole) et stratégique (mise en œuvre de la Stratégie de Services aux Agriculteurs). »

Le fonctionnement du FDA et des FRDA est expliqué en détail au § 2.10.5.

2.4.3. La Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA)

La note cadre de stratégie de services a été rédigée en septembre 2009.

Encadré 5 : Résumé de la note cadre de la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA)²⁹

Objectif général :

Soutenir le développement d'une agriculture familiale professionnelle et compétitive, complémentaire au développement d'un secteur agro-industriel performant, et soucieuse des générations à venir.

Principes

- L'agriculteur au centre de la stratégie
- Simplicité/efficacité
- Proximité et durée
- Approche par la demande
- Maîtrise d'ouvrage et contractualisation par les producteurs
- Flexibilité
- Le rôle central des OP
- La non gratuité des services (cofinancement)

Axes stratégiques

Axe 1 – Appuyer le développement des Exploitations Agricoles Familiales selon leurs spécificités et leurs besoins

Axe 1.1 – Rapprocher le conseil de l'Exploitation Agricole Familiale pour être en mesure de répondre à ses questions

- Développer le conseil à l'exploitation en consolidant les réseaux de techniciens de proximité (conseil généraliste)

²⁹ Draft de la note cadre « Stratégie de Services aux agriculteurs, MINAGRI/SG/DVAAOP/SACSA, Antananarivo, septembre 2009, synthèse p. 7 et 8.

- *Valoriser et développer des outils et des approches facilitant l'appropriation et la diffusion des messages*
- *Favoriser une meilleure structuration de la demande*
- *Rendre accessible un conseil spécialisé*
- *Développer le conseil de gestion*

Axe 1.2 – Améliorer l'accès aux intrants, aux équipements et aux services liés

Axe 1.3 – Développer les dispositifs qui améliorent l'accès aux marchés

Axe 1.4 – Améliorer l'accès aux financements

Axe 2 – Appuyer la structure et l'environnement des Exploitations Agricoles Familiales

Axe 2.1 – Permettre des investissements structurants plus lourds autour de projets bien analysés

Axe 2.2 – Développer les capacités des OP à fournir des services à leurs membres et favoriser la structuration des filières et des services

Axe 3 – Mettre en place un cadre politique, règlementaire, institutionnel favorable au développement des Exploitation Agricole Familiale

Axe 3.1 – Renforcer les missions de souveraineté (orientation, surveillance, contrôle, ...)

Axe 3.2 – Formation au métier

Axe 3.3 – Développer les capacités des Prestataires de Services (PS)

Axe 3.4 – Rendre plus complémentaires les mécanismes de financement

Priorités à moyen terme

- *Mettre en place le Fonds de Développement Agricole (FDA)*
- *Elaborer les documents de Stratégie au niveau national et au niveau régional*
- *Accélérer l'implantation des réseaux de conseillers de proximité*
- *Mettre en place les cellules régionales d'appui aux OPR*
- *Renforcement des services publics*
- *Renforcement des prestataires de services*

2.4.4. Le Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR)

Les principales caractéristiques du PSDR, financé par la Banque mondiale pour un montant de 106 M\$US sur la période 2001-11, sont indiquées dans l'encadré ci-dessous³⁰

Encadré 6 : Le Projet de Soutien au Développement Rural (PSDR)

Les principaux objectifs du PSDR sont :

- *Accroître la productivité et les revenus des petits agriculteurs de manière durable dans l'ensemble des régions agro-écologiques du pays couvertes par les 22 « Groupes de Travail de Développement Régionaux » (GTDR),*
- *Appuyer le développement des organisations de producteurs et groupes communautaire,*
- *Réduire la pauvreté en milieu rural tout en préservant les ressources naturelles de base.*

Les différentes composantes du PSDR sont :

A – Appui aux investissements productifs

- *Petites infrastructures productives : périmètres irrigués, ouvrages de drainage, facilités de stockage, unités de transformation/traitement de produits agricoles,*
- *.../...*

³⁰ Extrait de fiche synoptique PSDR Initial crédit 3524 MAG. Banque Mondiale Antananarivo. mai 2009.

- Activités agricoles : cultures commerciales, petits élevages, pisciculture...
- Activités non agricoles : atelier de couture, artisanat...
- Appui aux Organisations Paysannes (OP) : appui, conseil, formation, renforcement de capacités.

Un Pool Technique sera à la disposition du PSDR au niveau de chaque région d'intervention pour le suivi et la mise en œuvre des sous projets. En outre, les appuis techniques et spécifiques ponctuels seront assurés par des prestataires de services.

B – Recherche agricole

- Renforcement des capacités du FOFIFA (Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural) et du Fonds Compétitif de Recherche Agronomique pour préparer la mise en œuvre du futur Programme Sectoriel Agricole (PSA) et à la meilleure dissémination du stock existant de nouvelles technologies prometteuse
- Elaboration de la nouvelle Stratégie nationale de recherche agricole
- Identification des réformes nécessaires à l'amélioration de la pertinence des programmes de recherche et de l'efficacité interne des institutions de recherche agricole
- Poursuite de programmes de recherche agricole prioritaires conçus pour répondre aux contraintes à long terme ou thématiques relatives à l'intensification, diversification ou soutenabilité des systèmes de production agricole
- Mise en place de parcelles de démonstration et dissémination et adoption de technologies existantes
- Production et la multiplication de semences et de plants améliorés destinés à être distribués aux OP

C – Appui Institutionnel du MAEP

- Assistance pour la préparation et opérationnalisation du PSA
- Renforcement des capacités d'élaboration de politiques, de planification et de suivi des politiques de manière à assurer la mise en œuvre et le suivi efficace du PSA
- Appui à l'établissement de Centres de Services Agricoles (CSA) et de mécanismes de financement à frais partagés et des Comités Régionaux d'Octroi et d'Allocation (CROA) qui y sont associés
- Assistance aux associations interprofessionnelles des principales filières agricoles pour renforcer leurs capacités à l'analyse des marchés et des politiques et à gérer leurs chaînes de valeurs respectives

D – Gestion et suivi du projet

Cette composante fournira un appui pour faciliter l'administration et la gestion du projet. A la différence de la phase initiale, 8 Unités Régionales d'exécution du Projet (UREP) seront créées.

2.4.5. Le Programme Bassins versants – Périmètres irrigués (BVPI)

Encadré 7 : Présentation synthétique du Programme « Bassins versants – Périmètres irrigués » (BVPI)³¹

Contexte

Le développement rural dynamique et l'effective réduction de la pauvreté sont des domaines où le gouvernement consacre d'importants efforts, tel que décrit dans le « Madagascar Action Plan » (MAP). La pauvreté à Madagascar étant principalement un phénomène rural, sa réduction passe nécessairement par l'amélioration de la production agricole : amélioration de la productivité, diversification, valeur ajoutée et accès au marché, tout en préservant les ressources naturelles. A cet égard, les périmètres irrigués et les bassins versants qui les entourent sont appelés à devenir des moteurs de la croissance économique.

Objectif global

La politique de développement des BVPI vise l'amélioration durable des conditions de vie et des revenus des populations rurales dans les bassins versants intégrant les périmètres irrigués, ainsi qu'une meilleure valorisation et préservation des ressources naturelles au profit de tout le pays.

.../...

³¹ Lettre de politique « Bassins Versants Périmètres Irrigués » (BVPI).Résumé, MAEP, Antananarivo, octobre 2006.

Objectifs spécifiques

- Accroître la productivité sur les périmètres irrigués et dans les bassins versants environnants,
- Améliorer la rémunération du travail des producteurs et développer des sources alternatives de revenus,
- Exploiter d'une manière durable les infrastructures et les ressources en sols et en eau.

Les trois axes stratégiques

- Intensification rapide et durable de la production,
- Amélioration de la rémunération du travail des producteurs et développement des sources alternatives de revenus,
- Pérennisation des infrastructures et valorisation des ressources naturelles.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la politique BVPI se fait à travers le Programme National BVPI (PNBVPI) Les interventions se feront essentiellement sur 35 000 ha de périmètres irrigués dans les zones du Lac Alaotra, Marovoay, Andapa, Itasy, Hauts-plateaux (Antsirabe-Ambositra) et Sud est (Vatovavy Fitovinany – Atsimo Atsinanana) avec le concours des 2 principaux partenaires du Programme BVPI, l'Agence française de Développement (AFD) et la Banque mondiale.

Axe stratégique 1 : Intensification rapide et durable de la production*Appui conseil*

- Promouvoir l'application des paquets technologiques adaptés au potentiel agro-écologique et notamment à la ressource en eau,
- Promouvoir l'utilisation de semences améliorées et des variétés requises,
- Elargir et multiplier les offres de service en appui-conseil dont la mise en place des Centre de Service Agricole (CSA),
- Appuyer les activités de recherche agricole et associer les producteurs aux programmes de recherche

Service d'appui

- Développer les systèmes d'approvisionnement de proximité (intrants, matériels...),
- Appuyer la mise en place de Centre Multiplicateur de Semences,
- Promouvoir et renforcer les organisations de producteurs

Investissements agricoles

- Améliorer l'accès aux Institution Mutualiste Financière (IMF),
- Appuyer la mise en place du Fonds de Développement Agricole (FDA),
- Promouvoir le partenariat public/privé

Sécurisation foncière

- Appuyer la sécurisation foncière : mise en place de guichet foncier, sécurisation des modes de faire valoir indirects, sécurisation des accords pour la gestion des ressources naturelles...,
- Faciliter l'accès à la propriété foncière pour favoriser la migration rurale

Axe stratégique 2 : Amélioration de la rémunération du travail des producteurs et diversification des revenus des populations rurales*Appui à la Commercialisation*

- Améliorer les conditions et l'accès à la commercialisation,
- Mettre en relation les producteurs avec les agro-industries et professionnels du secteur,
- Renforcer les organisations paysannes pour la commercialisation,
- Désenclaver les zones de production

Amélioration du rendement du système de production

- Améliorer l'accès aux matériels agricoles et à la mécanisation,
- Promouvoir le stockage et la transformation des produits,
- Soutenir le respect des normes et des qualités des produits, développer les labels,

.../...

- Appuyer l'accès au système d'information, et promouvoir des formations techniques et professionnelles

Diversification des revenus

- Promouvoir la culture de contre-saison,
- Prospecter et promouvoir des spéculations adaptées aux marchés,
- Développer les métiers ruraux,
- Appuyer les producteurs pour les marchés d'exportation,
- Promouvoir l'intégration agriculture-élevage,
- Renforcer les actions d'incitation à la monétarisation

Axe stratégique 3 : Pérennisation des infrastructures et valorisation des ressources naturelles

Développement de l'irrigation

- Améliorer le service de l'eau par la réhabilitation des infrastructures suivant une approche participative à la demande,
- Définir les responsabilités des parties prenantes et renforcer leur capacité sur la pérennité des infrastructures et sur la gestion des ressources naturelles (MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Antananarivo), Collectivités Territoriales Décentralisées, Association des Usagers de l'Eau, Privée),
- Revoir les modalités de transfert de gérance et procéder au transfert de gérance des périmètres irrigués selon la typologie des Périmètres Irrigués,
- Améliorer le cadre juridique et institutionnel (gestion des ouvrages, recouvrement des redevances...),
- Mettre en place le FERHA (Fonds d'Entretien des Réseaux Hydro-Agricoles),
- Appuyer la mise en place de mécanismes pour la réparation de dégâts cycloniques,
- Revoir les textes sur les Association des Usagers de l'Eau pour leur permettre de procéder à des activités commerciales et lucratives

Valorisation des ressources naturelles

- Renforcer la capacité des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la mise en œuvre des activités en faveur de la gestion des ressources naturelles dans leur Plans Régionaux de Développement/Plan Communal de Développement,
- Promouvoir les techniques de gestion agro-écologique des sols,
- Promouvoir la gestion communautaire des forêts et l'agro-foresterie,
- Développer l'éducation environnementale,
- Augmenter la couverture végétale sur les versants,
- Protéger la ressource en eau dans les Bassins Versants – Promouvoir le contrôle de l'érosion sur les Bassins Versants impactant les Périmètres Irrigués

Mesures d'accompagnement de la politique BVPI

- Désenclavement et communication,
- Réforme institutionnelle,
- Sécurisation foncière,
- Sécurité en milieu rural
- Mesures incitatives sur le plan taxation, fiscalité.

Ce projet a fait l'objet d'un financement de la Banque mondiale sur la période 2006-2011 pour 34,4 millions de dollars (M\$US) sur les zones d'Ambatondrazaka, Marovoay, Antalaha, Itasy, et d'un financement additionnel de 5,9 M\$US du Fonds pour l'Environnement Mondial pour l'aménagement des versants.

Dans le cadre de ce programme, l'Agence française De Développement finance deux projets : le projet BV Lac dans la région du lac Alaotra, pour un montant de 10,5 M€, et le projet sur « le Sud Est et les Hauts Plateaux » (SEHP) pour un montant de 21,6 M€.

Tous ces projets ont pour composantes principales :

- Infrastructures hydro-agricoles pour la riziculture (aménagement et réhabilitation de périmètres irrigués)

- Formation et conseil technique pour la production agricole et l'élevage (incluant la diffusion de techniques agro-écologiques)
- Appui à l'organisation des producteurs (notamment pour la gestion des périmètres irrigués)
- Sécurisation foncière
- Actions de préservation de l'environnement à l'échelle de bassins versants

2.4.6. Le Programme Sectoriel Agricole (PSA)

Un groupe de travail du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Antananarivo) a fonctionné pendant plusieurs mois pour tenter d'élaborer un projet de Programme Sectoriel Agricole.

Le résultat a été un document remis en mars 2008³², dont le tableau 16 ci-après donne le résumé. Ce document reflète le souci de l'époque d'être en conformité avec les objectifs du « Madagascar Action Plan » (MAP).

Même si on ne peut guère contester l'analyse d'ensemble, ce travail reste très général. Il ne devrait être considéré que comme un début de réflexion, car à ce stade il n'y a pas de choix, pas d'arbitrage pour faire coller le plan à des ressources forcément limitées.

Remarquons qu'il y a un sous programme 16 : « Formation Agricole et Rurale » (noté en gras dans le tableau ci-après).

³² *Programme Sectoriel Agricole*, version révisée du 17 mars 2008 (revue par FAO/FIDA sur base de la version du 11 mars corrigée) ; à finaliser à Antananarivo par groupe sectoriel agricole.

Tableau 16 : Les 17 sous programmes du Programme Sectoriel Agricole (PSA) (version de mars 2008)

Défis MAP	Sous programmes (SP) * <i>SP intersectoriel</i>	Actions prioritaires	Partenaires & Projets
1. SECURISER LA PROPRIETE FONCIERE	SP1. Sécurisation Foncière*	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration de Plans Locaux d'occupation Foncière (PLOF), décentralisation de la gestion foncière ; Modernisation et informatisation des conservations foncière et topographique ; Vulgarisation de nouveaux textes réglementaires Mise en œuvre programme national de formation aux métiers du foncier Planification d'aménagement de Zones d'Investissements Agricoles (ZIA) 	PNF MPRDAT MFB
		<ul style="list-style-type: none"> Elaboration des statuts et de l'organisation juridique du FDA Mise en œuvre opérationnelle de six pré-FRDA Mise en œuvre opérationnelle du FDA 	FDA FDL MFB
2. AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT RURAL	SP2. Mise en œuvre du FDA	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance pour des offres adaptées et diversifiées de proximité en crédit agricole Appui à la densification du réseau d'institutions de microfinance 	IMF Banques commerciales
	SP3. Promotion du crédit agricole*	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la micro assurance et des outils de gestion de risque (caution solidaire, fonds de garantie, warrantage) Sécurisation des activités économiques en milieu rural, gestion des risques de catastrophes naturelles (cyclones, inondation, criquets) et gestion post-catastrophe 	MAEP/MFB Secteur privé
3. LANCER UNE REVOLUTION VERTE DURABLE	SP4. Gestion de risque en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du Programme National des Bassins Versants/Périmètres Irrigués et appui à la production rizicole Développement des stratégies agro-forestières combinant diversification des revenus et GRN (Recherche Développement) Promotion de techniques agro-écologiques durables sur les zones de plateau (reforestation bassins versants, entretien périmètres, aménagement du territoire, retenues collinaires, aménagement de terrasses de culture) 	PNBVPI et autres projets PCP-Riz FERHA ONE
	SP5. Bassins versants, périmètres irrigués	<ul style="list-style-type: none"> Relance des filières semences, engrais, matériel agricole (Recherche Développement, fonds de soutien, fonds de garantie, crédit) Restructuration et renforcement du Service officiel de contrôle des semences Mise en place d'un mécanisme de financement pour le développement des engrais Développement de matériels et équipements agricoles (crédit, formation, CUMA) et promotion d'artisanat spécialisé dans la production de matériel agricole et à la diffusion de technologies appropriées 	MAEP/MFB CFAMA
	SP6. Intrants, équipement, mécanisation	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'une note-cadre de politique nationale de services agricoles Appui à la mise en place opérationnelle des Centres de services agricoles (CSA) Structuration et renforcement des capacités des OP (unions, fédérations, coopératives de commercialisation, Tranoben' ny Tantsaha) et amélioration des articulations avec les prestataires (ONG, projets) Développement en partenariat de programmes de recherche (hydrologique, variétale, fertilisation) 	DGAEP SACSA AROPA et autres projets FOFIFA
	SP7. R-D, services agricoles et structuration des OP		

Défis MAP	Sous programmes (SP) * <i>SP Intersectoriel</i>	Actions prioritaires	Partenaires & Projets
4. DIVERSIFIER LES ACTIVITES AGRICOLES	SP8. Sécurité des pôles de production et sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des cultures vivrières et pluviales (agriculture familiale sur « tanety ») • Appui à la création d'emplois para agricoles et non agricoles (diversification des revenus) • Promotion des filières artisanales en milieu rural (soie, tissage) génératrices d'emplois • Développement de chantiers publics d'entretien, de protection et d'aménagement d'infrastructures en milieu rural, générateur d'emplois pour les plus vulnérables (« cash for work », filets sociaux) 	PANSA OP
	SP9. Développement élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la couverture sanitaire, et renforcement des structures vétérinaires • <i>Production de viande (zébu, ovins, caprins)</i> : amélioration des races, développement des exploitations pour l'exportation (agrément sanitaire) ; développement d'un secteur professionnel d'abattage et de commercialisation, mise en œuvre d'un système de traçabilité. • <i>Production laitière</i> : amélioration du cheptel, action de développement de la consommation ; développement secteur professionnel capable de fournir le marché intérieur. • <i>Elevage cycle court et ovins/caprins</i> : action d'organisation • Production de miel : organisation de la filière, mise en place d'un plan de surveillance, appuis à la production 	MAEP Professionnels FIFAMANOR
	SP10. Développement pêche	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Filière crevette</i> : appui au développement de l'aquaculture en liaison avec les producteurs privés • <i>Pêche en mer</i> : professionnalisation de la pêche traditionnelle (dont renforcement des équipements) des filières aval (chaîne de froid, transport approprié, ...) ainsi que la gestion rationnelle des ressources • <i>Aquaculture continentale</i> : organisation de la filière et développement d'une politique de qualité 	ASH et AMPA Professionnels
5. PROMOUVOIR LES ACTIVITES ORIENTEES VERS LE MARCHE	SP11. Développement horticulture et autres filières à valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Horticulture</i> : structuration et formation des producteurs (notamment femmes) ; intensification et extension des superficies (notamment en périurbain) ; développement commercial (qualité et transformation). • <i>Autres filières à valeur ajoutée</i> : valorisation des ressources forestières non ligneuses (huiles essentielles, plantes médicinales et ornementales) ; diversification des filières d'exportation de fruits tropicaux et de café dans une logique de labellisation bio ou de produits transformés (liens avec le SP14) 	CTHT LECOFRUIT Professionnels PPRR et autres projets
	SP12. Infrastructures d'accès aux marchés et intégration régionale*	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement complémentaire en réhabilitation et développement d'un réseau de pistes rurales et routes secondaires pour l'écoulement de produits agricoles • Modernisation de plateformes de marchés régionaux et des facilités de stockage de produits périssables • Opérationnalisation de systèmes d'information sur les marchés (volumes, prix) • Promotion des filières et partenariats dans le marché régional (Maurice, Afrique du Sud) • Mise en conformité avec la réglementation régionale (accords) et actualisation du code des investissements 	FER, Collectivités Territoriales Décentralisées projets, bailleurs OP et groupements SIM SADC/COI COMESA MFB/MAEP

Défis MAP	Sous programmes (SP) * <i>SP intersectoriel</i>	Actions prioritaires	Partenaires & Projets
6. ACCROITRE LA VALEUR AJOUTEE AGRICOLE ET PROMOUVOIR L'AGRO- BUSINESS	SP13. Renforcement des filières industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Mais : développement de l'offre, notamment pour la filière élevage et l'exportation. • <i>Oléagineux</i> : développement d'un secteur artisanal et agroindustriel • <i>Sucre</i> : appui au développement de la capacité exportatrice • <i>Coton</i> : appui au développement de la capacité exportatrice ; développement d'un secteur filature-tissage visant à une intégration de la filière coton textile. • <i>Biocarburants</i> : appui à la production de matières premières 	SIRAMA SUCOMA HASYMA DAGRIS COTONA SOMACOU
	SP14. Promotion de la transformation et des agro-industries	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre d'une stratégie de promotion du secteur agro-industriel (sécurisation de l'investissement) • Renforcement des organisations paysannes dans la gestion post-récolte et la vente par contrat (formation, crédit sur stock, radio rurale) • Installation d'agro-entrepreneurs en aval des filières (formation, crédit, étude de marché, taux bonifié) • Transfert de technologies agro-alimentaires par le biais les centres « agri-business centres » et appui à la formation de techniciens et des jeunes entrepreneurs • Mise en place de plateformes d'exportation de produits frais (partenariat public privé) 	MEPSPC Professionnels MFB CCIA/CCIAA PROSPERER et autres projets BAMEX
	SP15. Renforcement institutionnel du MAEP	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement institutionnel : redéfinition des fonctions et attributions du MAEP, déconcentration des services • Renforcement de la capacité de mise en œuvre, pilotage et suivi de la politique sectorielle et de l'outil statistique 	MAEP/SNISE PASAM COMIPADR
	SP16. Formation agricole et rurale*	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du périmètre du système de formation agricole et rurale et stratégie nationale de formation (SNFAR) • Création d'une Autorité paritaire (fonds, services, régionalisation) et d'un Centre de ressources pédagogiques • Mise en place d'une Direction de l'enseignement agricole et rural au MAEP • Formation et renforcement des capacités des techniciens, prestataires et entrepreneurs du secteur agricole 	MAEP MENRS Réseau FAR
	SP17. Décentralisation*	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place opérationnelle du FDL et des CAC et financement des équipements socio-collectifs et communautaires • Mise en œuvre de la politique de gestion des ZIA (régions) et attribution des terres • Réforme de la fiscalité foncière 	MPRDAT FDL ACORDS et autres projets

2.5. Politiques de l'éducation et de la formation professionnelle

2.5.1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Encadré 8 : Rappel des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)³³

OBJECTIF 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

CIBLE 1.A – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

CIBLE 1.B – Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

CIBLE 1.C – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

CIBLE – D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

OBJECTIF 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

CIBLE – Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

OBJECTIF 4 : Réduire la mortalité infantile et post-infantile

CIBLE – Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

OBJECTIF 5 : Améliorer la santé maternelle

CIBLE 5.A – Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

CIBLE 5.B – Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

OBJECTIF 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

CIBLE 6.A – D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

CIBLE 6.B – D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

CIBLE 6.C – D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle

OBJECTIF 7 : Préserver l'environnement

CIBLE 7.A – Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles

CIBLE 7.B – Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

CIBLE 7.C – Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

CIBLE 7.D – Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis

.../...

³³ Informations provenant du site : www.un.org/fr/millenniumgoal.

OBJECTIF 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement

CIBLE 8.A – Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement

CIBLE 8.B – Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

CIBLE 8.C – Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement

CIBLE 8.D – En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

CIBLE 8.E – En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

La Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale devrait contribuer à la réalisation des objectifs 1, 3, 4 et 7.

2.5.2. L'Initiative « Fast Track » (FTI)³⁴

L'Initiative Fast Track (FTI) pour une mise en œuvre accélérée de l'Education Pour Tous (EPT) est un partenariat mondial entre pays donateurs et pays en développement, qui a pour but d'accélérer les progrès vers la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) sur l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015. Tous les pays à faible revenu fermement décidés à parvenir à une scolarisation primaire complète peuvent recevoir un appui dans le cadre de l'Initiative FTI.

Le « Pacte FTI », qui est fondé sur le principe de responsabilité mutuelle, a pour but de fournir des incitations et des ressources pour permettre aux pays pauvres d'élaborer et d'exécuter de solides plans d'éducation. Les pays en développement doivent être les artisans de leurs propres plans d'éducation et s'engager sur la transparence budgétaire et l'affectation de ressources financières et politiques accrues. Les donateurs, quant à eux, s'engagent à fournir le savoir-faire technique et l'aide financière supplémentaires nécessaires pour faire en sorte qu'aucun pays ayant honoré ses engagements n'échoue par faute de ressources ou de capacités techniques.

L'Initiative Fast Track a permis de financer le programme EPT de Madagascar.

2.5.3. Le programme « Education pour Tous » (EPT)³⁵

Au cours des trente dernières années, les indicateurs sociaux de Madagascar ont chuté de moitié, traduisant une régression du capital humain comme en témoigne le taux d'achèvement de l'enseignement primaire (47 %), désormais inférieur au taux d'alphabétisation (68 %).

Le système éducatif malgache est marqué par des faiblesses structurelles : écoles à cycle incomplet, classes fonctionnant à temps partiel (maîtres ou salles en nombre insuffisant), faible qualification des enseignants, enclavement des écoles rurales. Ces facteurs pèsent sur l'efficacité de l'enseignement fondamental et se traduisent par un fort taux moyen de **redoublement** (30 %) et **d'abandon** en cours de cycle (environ 50 %).

En 2005, le ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (MENRS) a actualisé et précisé sa stratégie sectorielle de réforme et de développement du secteur de l'éducation. Le plan actualisé Education Pour Tous (EPT) prévoit de poursuivre l'expansion des capacités d'accueil dans l'enseignement fondamental (primaire et collèges) et d'améliorer la qualité par le recrutement et la formation d'enseignants et la rénovation pédagogique. Le budget 2005 du MENRS atteint 141 millions, soit 21 % du budget de l'Etat. Suite aux diagnostics effectués par la Banque mondiale, les réformes des finances publiques visent à créer un cadre plus favorable pour l'exécution de la dépense publique et la passation des marchés.

³⁴ Informations tirées de : www.educationfasttrack.org/fr.

³⁵ Lettre de Politique Education Pour Tous, Primature Madagascar, février 2008.

Le coût total du plan triennal du MENRS est de 683 millions d'euros (M€), dont 80 % pour les dépenses courantes et 20 % pour les dépenses en capital. Les ressources domestiques couvrent 65 % du plan et les appuis externes attendus 35 %.

Le texte qui suit est constitué d'extraits de la « Lettre de Politique Education Pour Tous » rédigée en 2008.

Encadré 9 : Le programme « Education pour Tous » (EPT)

Le gouvernement de Madagascar a bénéficié de l'appui de l'Initiative Fast Track depuis 2005 en recevant une allocation de 60 millions de \$US (M\$US) sur la période 2005-2007.

Durant la période qui correspond au premier appui de l'Initiative Fast Track de l'EPT, le gouvernement malgache a aussi reçu pour l'enseignement primaire des appuis financiers additionnels des autres Bailleurs de fonds (indiqués ci-dessous par volume décroissant d'aide exprimé en M\$US) :

- *du Japon : 2 857 MYen, soit l'équivalent de 23,8 M\$US*
- *de la France : 17,0 M€, soit environ 21,7 M\$US ;*
- *de la Norvège : 130 MNok³⁶, soit l'équivalent de 21,6 M\$US ;*
- *de l'UNICEF : 11,1 M\$US (dont 6,0 M\$US sur financement de la Norvège) ;*
- *du BIT (Bureau International du Travail) : 30 MNok sur financement de la Norvège (soit environ 5,0 M\$US) ;*
- *des Etats-Unis d'Amérique : 3,3 M\$US par le biais de l'USAID.*

Le Fonds Catalytique a ainsi permis au Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique de réaliser les activités et innovations suivantes :

- *Augmentation de 50 % du nombre d'enseignants non fonctionnaires (FRAM), qui a permis de réduire le ratio élèves par enseignant de 60 à 52 pour les écoles publiques, et l'augmentation de leur subvention ;*
- *Dotation des élèves et des enseignants de l'enseignement primaire d'un nombre important de nouveaux manuels scolaires, de matériels didactiques et de kits pédagogiques*
- *Expérimentation d'une Caisse compétitive locale qui a pour objectifs de faire émerger et de mettre en œuvre des initiatives locales visant à atteindre les objectifs de l'EPT ;*

Ces efforts ont été complétés par d'autres activités financées par les autres Bailleurs de Fonds et qui sont très importantes pour l'atteinte des objectifs de l'Education pour Tous :

- *Constructions de salles de classe pour l'enseignement primaire et les collèges (AFD, JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale), BIT (Bureau International du Travail)/Norvège, Banque Africaine de Développement, Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, OPEP)*
- *Formation et motivation des enseignants par la mise en place d'une prime pour les enseignants méritants (Norvège, AFD, UNICEF)*
- *Amélioration des conditions d'apprentissage des élèves par la promotion de l'utilisation de la langue malgache avec l'acquisition de manuels bilingues et de livres de lecture complémentaire en malgache (Norvège)*
- *Développement de l'éducation et de la formation à distance (Norvège, UNICEF, USAID)*
- *Introduction de l'Approche par les Compétences (UNICEF, Norvège)*
- *Renforcement linguistique (AFD, Norvège)*
- *Construction de nouveaux Centres de Formations Régionaux et de bureaux pour les Directions Régionales de l'Education Nationale (AFD).*

.../...

³⁶ MNok : Millions de Couronnes Norvégiennes

Le Fonds Catalytique a aussi permis au gouvernement de développer des réformes très importantes pour assurer le développement pérenne du système :

- *L'élaboration d'une stratégie de professionnalisation des Enseignants non fonctionnaires liée à une voie de carrière ;*
- *Le développement d'une stratégie de constructions scolaires basée sur l'approche communautaire pour réduire le coût et augmenter la capacité de réalisation*
- *La réforme du curriculum accompagnée de production de nouveaux manuels scolaires*
- *Le recours à des expertises internationales pour accompagner la réforme et assurer un transfert de compétences ; et*
- *Une contribution à la mise en place de la décentralisation.*

Le gouvernement a pour vision d'universaliser l'achèvement des 7 années de primaire et éventuellement des 10 années d'éducation de base ou fondamentale, une tendance qui est observée aujourd'hui partout dans le monde et aussi en Afrique.

Pour accomplir la nouvelle vision, l'éducation pour tous sera élargie à terme en une scolarisation de dix ans :

- *L'enseignement primaire sera restructuré pour passer de 5 à 7 ans, en améliorant la qualité et en assurant que tous les enfants achèvent le cycle primaire.*
- *Le collège sera transformé pour comprendre 3 années après les 7 ans de l'enseignement primaire rénové au lieu des 4 années qui actuellement suivent 5 ans d'école primaire.*
- *Le second cycle de l'enseignement secondaire qui comprendra deux années d'études, sera restructuré et étendu avec une concentration accrue sur la préparation technique et professionnelle correspondant aux priorités du développement économique : le textile, le tourisme, les mines, les technologies de l'information et de la communication, l'agro-business, et les infrastructures.*

Les changements dans l'architecture de l'enseignement primaire et secondaire (1^{er} et 2^{ème} cycles) s'échelonneront sur une période de 5 ans à partir de l'année scolaire 2008-09.

Les décisions clés et les grands objectifs

Le Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique a ainsi proposé six décisions politiques clés auxquelles adhère le gouvernement :

- *Le Malagasy sera la langue d'enseignement pour les cinq premières années de l'enseignement primaire pour assurer que tous les enfants peuvent développer leurs compétences dans tous les domaines. Le Français sera enseigné comme langue étrangère durant les cinq premières années et progressivement utilisé comme langue d'enseignement de certaines matières à partir de la 6^{ème} année d'études.*
- *Là où ce sera possible, l'Anglais sera introduit à partir de la 4^{ème} d'étude et sera renforcé dans les 6^{ème} et 7^{ème} années.*
- *Aucun enfant ne doit être exclu de l'école primaire parce que ses parents n'ont pas la possibilité financière de contribuer aux dépenses de fonctionnement de l'école.*
- *La priorité sera d'assurer que tous les enfants malgaches achèvent les 5 premières années de l'enseignement primaire à l'horizon 2015, y compris ceux des zones éloignées où les écoles sont, actuellement, souvent à cycle incomplet.*
- *La réforme du collège débutera à une échelle limitée en 2010-11, et sera élargie par la suite à un rythme déterminé par la disponibilité des ressources.*

Par ailleurs, la réforme visera à réaliser les objectifs suivants :

- *Ramener le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 10 ans de 83 % en 2006 à 99 % en 2015*
- *Doubler le taux brut de scolarisation des enfants âgés de 11 à 12 ans dans les 6^{ème} et 7^{ème} années d'études en passant de 34 % en 2006 à 69 % en 2015*

.../...

- Assurer que tous les élèves acquièrent les compétences et habilités (« skills ») envisagées à la fin de chaque cycle
- D'ici à l'année 2015, réduire le pourcentage de redoublants à 5 % pour le nouveau cycle primaire de 7 ans et atteindre un taux d'achèvement de 94 % des 5 premières années de l'enseignement primaire et de 65 % pour les 7 années du primaire
- D'ici à l'année 2010, assurer que tous les enfants de 6 ans et de 7 ans sont inscrits en 1^{ère} année du primaire
- D'ici à l'année 2015, ramener le taux brut de scolarisation dans le second cycle de l'enseignement fondamental (collège) de 25 % à 40 %.

2.5.4. Le « Madagascar Action Plan » ou Plan d'action pour Madagascar (MAP)³⁷

Encadré 10 : Les engagements du MAP (« Madagascar Action Plan », Plan d'action pour Madagascar)

Le « Madagascar Action Plan », prévu pour la période 2007-2012, fixait au pays des objectifs ambitieux, sous la forme de huit grands engagements :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1 : Gouvernance Responsable | 5 : Santé, Planning Familial et Lutte contre le VIH/SIDA |
| 2 : Infrastructure Reliée | 6 : Economie à Forte Croissance |
| 3 : Transformation de l'Education | 7 : Environnement |
| 4 : Développement Rural | 8 : Solidarité Nationale |

Chacun de ces engagements est assorti de plusieurs défis (sous objectifs).

Ainsi, l'**engagement 3** comprend les sept défis suivants :

- 1 : assurer l'accès de tous les enfants aux opportunités de développement avant leur véritable scolarisation
- 2 : créer un système d'éducation primaire performant
- 3 : intensifier le système d'éducation fondamentale de second cycle ou collège
- 4 : améliorer le système d'enseignement secondaire ou lycée et développer la formation professionnelle
- 5 : transformer l'enseignement supérieur
- 6 : mettre fin à l'analphabétisme
- 7 : développer les capacités et l'attitude mentale et psychologique des jeunes par les sports et la participation à la vie civique

L'**engagement 4** relatif au développement rural est divisé en six défis :

- | | |
|---|---|
| 1 : sécuriser la propriété foncière | 5 : diversifier les activités agricoles |
| 2 : améliorer l'accès au financement rural | 6 : accroître la valeur ajoutée agricole et promouvoir l'agrobusiness |
| 3 : lancer une révolution verte durable | |
| 4 : promouvoir les activités orientées vers le marché | |

La référence au MAP n'est plus invoquée mais différents travaux commencés sous son influence étaient commencés, notamment la réforme de « l'Enseignement Post Fondamental » (EPF).

A la suite de l'éclatement du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique en trois ministères en 2009, une Commission Tripartite a été mise en place pour poursuivre l'étude de la réforme de façon harmonisée entre les trois ministères.

³⁷ « Madagascar Action Plan » (MAP), Plan d'action pour Madagascar, Présidence de la République, Madagascar, 30 octobre 2006.

2.5.5. Réforme du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement technique et à la formation professionnelle (SE ETFP)

Les initiatives du SE ETFP depuis octobre 2009

Le souci du Secrétariat d'Etat est de définir une nouvelle politique, axée sur :

- la **valorisation** de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle,
- la **décentralisation**, et
- la **mise aux normes**.

Et dans ce sens :

- L'introduction de la « Direction de l'Accréditation et de l'Assurance Qualité »,
- L'introduction de la « Direction de l'Apprentissage aux métiers de base »,
- L'introduction de la « Direction du Système d'Information »,
- La création de 13 « Directions régionales »,
- Le renforcement et le développement de partenariats nationaux et internationaux

Encadré 11 : Extraits des grandes lignes de la stratégie de réformes de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP)

- Mettre en place l'Agence Malgache de la Formation (AMF),
- Mettre en place un Cadre Malgache de Qualification (CMQ),
- Réorganiser les cartes de formation, les cursus et les curricula,
- Intégrer dans le dispositif diverses modes de formation (par Apprentissage, Alternée, etc.),
- Intégrer les NTIC dans le dispositif en tant qu'outil de formation et en tant que savoir associé.
- Projet de la mise en place du dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

A l'heure actuelle, les objectifs stratégiques identifiés pour guider le développement de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle sont les suivants :

- Objectif stratégique I : Améliorer la qualité de l'ETFP
- Objectif stratégique II : Renforcer l'efficacité de l'ETFP
- Objectifs stratégiques III : Améliorer l'accès et l'équité dans l'ETFP
- Objectif stratégique IV : Transformer la gouvernance au sein des institutions et établissements ETFP
- Objectif stratégique V : Réformer le financement et les mécanismes de financement des institutions et des établissements ETFP
- Objectif stratégique VI : Renforcer l'apprentissage tout au long de la vie (« Lifelong Learning »).

Ces objectifs sont complétés par des objectifs quantitatifs.

Pour atteindre ces objectifs, 16 plans d'action sont proposés :

1. Mise en place d'une Agence Malgache pour la Formation (AMF)
2. Mise en place d'Ecoles polyvalentes (« Comprehensive Schools »)
3. Mise en place de Centre de Formation Professionnelle Qualifiante (CFPQ)
4. Création d'un Fonds Compétitif
5. Mise en place d'Ecoles de carrière
6. Mise en place d'un Cadre Malgache de la Qualification (CMQ)
7. Mise en place d'un Conseil d'Etablissement
8. Renforcement de la capacité en TIC

.../...

9. Mise en place d'un système de bourses pour les apprenants
10. Mise en place d'un « e-réseau » de bibliothèques
11. Transformation de la gouvernance et amélioration de l'efficacité de la gestion
12. Renforcement de la capacité institutionnelle des responsables
13. Amélioration du mécanisme de recrutement et de gestion des enseignants
14. Mise en place d'un dispositif de formation des enseignants et formateurs
15. Réforme du financement de l'ETFP
16. Mise en place d'un dispositif de VAE.

2.6. Politique de l'emploi

La Politique de l'Emploi³⁸ a été définie en mai 2005. Elle est placée sous la tutelle du ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales (MFPTLS).

Encadré 12 : Les grandes lignes de la Politique de l'Emploi

Objectifs généraux

- Donner les grandes lignes d'orientation pour une meilleure intégration du volet emploi
- Procurer à tous les acteurs des dispositifs appropriés pour la promotion de l'emploi
- Renforcer le partenariat entre l'Etat, les travailleurs et les investissements en matière de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Objectifs spécifiques

- Mettre en place un environnement propice aux investissements à l'emploi et à la croissance et un cadre réglementaire sécurisant à toutes les parties prenantes ;
- Appuyer le secteur privé, acteur principal de la réduction du chômage, en adoptant des mesures incitatives à la création d'emplois ;
- Instaurer un système d'éducation et de formation professionnelle adapté et performant ;
- Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour les travailleurs du secteur informel et du monde rural en vue d'une meilleure productivité ;
- Promouvoir les activités génératrices d'emplois, d'auto-emplois ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises par l'accès au crédit, aux marchés structurés, et aux services d'appui technique ;
- Faciliter l'accès des groupes sensibles (jeunes, femmes,...) au marché de l'emploi ;
- Elaborer et mettre en œuvre des règles du marché du travail favorisant la compétitivité et l'emploi et protégeant les droits des travailleurs ;
- Renforcer le partenariat entre l'Etat, les travailleurs et les investisseurs.

Axes stratégiques d'intervention prioritaire

Axe 1 : Education et formation, innovation technologique et espace de développement

- l'éducation et la formation professionnelle comme étant un levier incontournable facilitant l'emploi et la professionnalisation ;
- l'information, l'observation et l'orientation en tant qu'éléments clés à la promotion de l'emploi ;
- le développement des acquis techniques locaux pertinents, l'innovation technologique, ainsi que la promotion de la qualité, support d'une meilleure compétitivité ;

³⁸ La Politique Nationale de l'Emploi, MFPTLS, Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, mai 2005.

- la décentralisation appréhendée comme un espace de création d'emploi.

Axe 2 : Accès aux investissements productifs et générateurs d'emplois :

- le développement des entreprises modernes et des unités industrielles (micro et petite entreprise), un réservoir particulièrement important pour la création d'emplois ;
- la diffusion de l'approche HIMO (« haute intensité de main d'œuvre ») dans le développement de l'emploi, un moyen de mobiliser les ressources potentielles de la main d'œuvre ;
- le soutien à l'émergence d'une économie rurale créatrice d'emplois ;
- la mise en place des dispositifs de financement adaptés au développement de l'emploi.

Axe 3 : Environnement législatif, institutionnel organisationnel et social de l'emploi :

- la modernisation du droit des affaires ;
- la promotion du dialogue social ;
- l'amélioration du cadre administratif relatif à l'insertion à l'emploi (dispositifs dynamiques de placement, renforcement des capacités des services étatiques...)
- la mise sur pied de nouveaux dispositifs de systèmes de protection sociale au profit des petits producteurs et des groupes vulnérables ;
- la lutte contre le travail des enfants ;

Leviers d'accompagnement à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE)

La mise en œuvre de la PNE exige impérativement :

- la mise en place d'un système de financement approprié, prise en charge à la fois par l'Etat, les employeurs et les travailleurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme actif, cohérent, intégré et coordonné dénommé « Programme National de Soutien à l'Emploi »
- la mise en place :
 - du Comité national de l'Emploi Elargi qui regroupe l'Etat, les représentants des employeurs et des travailleurs et tout autre partenaire ;
 - de l'Organisme Malgache de Placement et
 - de l'Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Continue et Entrepreneuriale ;
- la mise en œuvre des mécanismes de suivi-évaluation ;
- la prise en considération de la matrice des risques et des facteurs de réussite.

2.7. Autres politiques de l'Etat dans des domaines connexes à la Formation Agricole et Rurale

On trouvera en annexe 6 la description des politiques de l'Etat dans les domaines suivants :

- Politique de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D)
- Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT)
- Programme National Foncier
- Politique de développement industriel
- Programme National de renforcement de la Compétitivité des industries de Madagascar
- Politique de protection de l'environnement

2.8. Les structures institutionnelles en relation avec le milieu rural

2.8.1. Les Collectivités territoriales

À l'époque de la deuxième république malgache (1975-1991), les structures administratives territoriales étaient :

1. 6 *faritany* (provinces), devenues *faritany mizakatena* (provinces autonomes)
2. les *fivondronana* (ou *fivondronampokontany*, anciennes préfectures et sous-préfectures)
3. les *firaisana* (ou *firaisampokontany*, anciens cantons)
4. les *fokontany* (villages, hameaux ou quartiers)
5. les *fokonolona* (anciennes communautés villageoises traditionnelles)

De 2004 à 2010, il y avait deux niveaux de subdivision territoriale :

1. 22 *faritra* (régions, créées par subdivision des six anciennes provinces autonomes)
2. 1 395 *kaominina* (communes, réorganisées remplaçant les anciens cantons)

Les communautés villageoises, *fokonolona*, disparaissent, de même que les 6 provinces au plan administratif (bien qu'elles restent significatives au plan géographique, en tant que simples groupes de régions).

Les districts, *departemanta*, à l'échelle des anciennes préfectures et sous-préfectures sont des services techniques décentralisés rattachés au ministère chargé de la décentralisation.

Les *fokontany* deviennent des subdivisions des communes

La politique de décentralisation et de déconcentration (*cf. annexe 7*) a pour objet de faire passer ces collectivités territoriales d'une organisation centralisée à un système décentralisé et à des administrations déconcentrées, où la majorité des décisions se prennent localement, après concertation avec les acteurs concernés.

Les administrations centrales ont créé des Directions Régionales dans chaque région, par exemple les DREN (Directions Régionales de l'Éducation Nationale) pour l'Éducation Nationale, les Directions Régionales du Développement Rural pour l'ex MAEP.

Le Fonds de Développement Local (FDL) est déjà opérationnel et finance diverses actions en faveur des communes, notamment des formations pour leur permettre de prendre en charge leurs tâches de maîtrise d'ouvrage.

2.8.2. Structures au niveau du ministère de l'Agriculture

En ce qui concerne l'administration de l'agriculture, les DRDR (Directions Régionales du Développement Rural) sont opérationnelles depuis longtemps. Elles ont en principe des agents au niveau du district, souvent d'anciens encadreurs issus du PNVA, mais ceux-ci sont souvent partis en retraite sans avoir été remplacés.

Les procédures budgétaires sont en cours de réforme pour être en cohérence avec la déconcentration, de façon que la maîtrise d'ouvrage soit assurée localement.

Le ministère de l'Agriculture s'est officiellement désengagé de la vulgarisation depuis longtemps, et est en train de déployer les CSA (Centres de Services Agricoles) (*cf. § 2.4.2*), qui ne sont pas des démembrements des DRDR, mais des ONG indépendantes dotées d'une mission de service public, et

qui assurent principalement un rôle d'intermédiation entre la demande et l'offre de services pour les agriculteurs.

Parallèlement, les prémices d'un futur Fonds de Développement Agricole (FDA) sont en cours, avec l'existence de Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA) (cf. § 2.10.5).

Les Partenaires Techniques et Financiers sont en train d'aligner leurs dispositifs de financement et d'aide en cohérence avec les dispositions prises par le ministère de l'Agriculture (CSA, FRDA).

2.8.2.1. Les projets agricoles

Le ministère de l'Agriculture met en œuvre des projets de développement agricole dans toutes les régions de Madagascar, sur divers financements extérieurs. Il y a dans tous ces projets des composantes visant à renforcer les organisations professionnelles agricoles, à apporter aux agriculteurs divers services par leurs Organisation Paysanne (OP) ou par des prestataires de services extérieurs. Tous les nouveaux projets se mettent en cohérence avec les dispositions prévues par le Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA), c'est-à-dire avec mise en œuvre de CSA (Centres de Services Agricoles) et de financements type FRDA.

Il serait fastidieux de les passer tous en revue, mais nous présenterons succinctement deux projets financés par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) qui doivent avoir un rôle structurant sur le financement des services de formation et de conseil aux agriculteurs : le projet AROPA (Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles Agricoles), et le projet PROSPERER (Programme de Soutien aux Pôles de Micro-Entreprises Rurales et aux Economies Régionales).

2.8.2.2. Le « Programme de Soutien aux Pôles de Micro-Entreprises Rurales et aux Economies Régionales » (PROSPERER)³⁹

PROSPERER est un programme de partenariat public-privé qui vise à promouvoir le dynamisme du secteur informel par sa structuration progressive et son intégration dans des pôles de croissance tant d'activités (filières) que géographiques (pôles régionaux) au moyen de services d'appui externalisés, diversifiés, pérennes et répondants à leurs besoins.

Une originalité du programme est que la maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le ministère de l'Agriculture, alors que la maîtrise d'œuvre relève de la Fédération des Chambres de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture de Madagascar (FCCL), organisation placée sous la tutelle du ministère chargé du commerce.

Les cinq régions d'intervention sont Analamanga, Itasy, Haute Matsiatra, Vatovavy Fitovinany et Sofia.

Encadré 13 : Le Programme de Soutien aux Pôles de Micro-Entreprises Rurales et aux Economies Régionales

L'objectif général de PROSPERER est de promouvoir l'augmentation des revenus par la consolidation de « micro-entreprises rurales » (MER) aux niveaux local et régional.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

(i) Créer et appuyer un réseau d'organisations professionnelles, de corps de métiers et de fédérations interprofessionnelles qui répondront aux besoins de développement des entreprises rurales ;

.../...

³⁹ Ce paragraphe est extrait de la Note Cadre de Stratégie de Services

- (ii) Contribuer à l'élaboration d'un cadre institutionnel et de la politique nationale en matière d'appui aux micro-entreprises rurales ;
- (iii) Améliorer la compétitivité des micro-entreprises rurales pour renforcer les performances des clusters et filières au sein des pôles économiques régionaux ;
- (iv) Permettre aux entrepreneurs d'accéder à des services financiers et non financiers pérennes ainsi qu'aux marchés, dans un environnement favorable de gestion de risques ;
- (v) Créer un environnement structurant favorisant la modernisation des filières rurales.

Ce projet met en place des **Guichets Uniques Multi Services (GUMS)**, qui soit assurent directement le conseil aux producteurs (MER), soit trouvent le prestataire de service et financent la prestation.

Sur cette base, 48 000 MER seront touchées par le programme comme bénéficiaires directs ou indirects. Plus de 50 % des bénéficiaires seront des MER gérées par des femmes. L'ensemble des autres « petites entreprises rurales » (PER) travaillant dans les filières et clusters appuyés auront également accès aux appuis techniques du programme tout en bénéficiant des effets d'entraînement (amélioration des performances en amont et en aval, marché d'exportation, labellisation, ...).

Sur le secteur agricole, il devrait y avoir près de 17 000 MER bénéficiaires dans les **filières fruit, légumes, café, production fruit. Sur les filières de produits naturels comme le miel, la pêche et les huiles essentielles, le raphia, la soie**, on aura de l'ordre de 21 000 MER bénéficiaires

2.8.2.3. Le Projet d'« Appui au renforcement des organisations professionnelles et services agricoles » (AROPA)⁴⁰

Encadré 14 : Objectifs et composantes du projet AROPA (Appui au renforcement des organisations professionnelles et services agricoles)

Les objectifs spécifiques du projet d'Appui au renforcement des organisations professionnelles et services agricoles (AROPA) sont :

- **renforcer et professionnaliser les organisations de producteurs** de façon à améliorer leurs compétences en vue de la valorisation durable des systèmes d'exploitation et à faciliter leur intégration dans l'environnement économique ;
- **faciliter l'accès des producteurs à une offre de services agricoles** adaptée à leurs besoins avec la mise en place de mécanismes d'intermédiation facilitant la rencontre de la demande et de l'offre de services ;
- **améliorer le niveau de production et de commercialisation des produits dans le cadre de filières prioritaires** par la mise en place de mécanismes financiers permettant aux producteurs d'accéder à des ressources pour le financement des services agricoles et des activités productives.

Plusieurs composantes et sous composantes se proposent d'intervenir dans le renforcement des capacités de prestataires de services.

Composante 1 : Appui à la structuration des Organisation Paysanne (OP) et à la professionnalisation des producteurs

- renforcement des Exploitations Agricoles Familiales et appui à la structuration professionnelle locale (OP) ;
- structuration de la demande paysanne de services ; renforcement des capacités et appui à la maîtrise d'ouvrage des OP ;
- appui à la structuration professionnelle régionale (« Tranoben' ny Tantsaha », Chambres d'Agriculture et Organisations Paysannes Faïtière (OPFs).

⁴⁰ Source : www.aropa.org.

Composante 2 : Développement de l'intermédiation et des marchés de services

- diagnostics et stratégies de développement des services aux producteurs ;
- développement de l'offre de services aux producteurs ;
- développement de mécanismes d'intermédiation et CSA ;
- accès à l'information/communication et à l'innovation.

Composante 3 : Appui au financement du développement de la production et des services agricoles

- structuration des FDA/FRDA autour de 5 guichets de financement ;
- services et appui-conseil ;
- aide au démarrage des OP ;
- infrastructures productives collectives ;
- prestataires de services ;
- extension des réseaux IMF (Institutions de Micro Finance).

Composante 4 : Appui à la politique nationale de services aux agriculteurs

- renforcement des OPF et Tranoben'ny Tantsaha nationales ;
- renforcement des capacités de la Direction d'Appui à l'Organisation des Filières (DAOP) et des Services Régionaux d'Appui à l'Organisations des Filières (SRAOF) ;
- accompagnement de la politique et du programme national d'accès aux services (PSA) ;
- renforcement des liens avec les mouvements internationaux d'agriculteurs ;
- appui à la mise en place de systèmes de S&E d'information et d'échanges et appui institutionnel au FDA.

Le projet intervient sur environ 14 districts (180 communes) répartis dans 3 régions de la partie sud de Madagascar :

- 8 districts de la région de l'Anosy et de la Haute Matsiatra,
- 1 district et 1 Commune Rurale dans la région de l'Androy,
- 3 districts de la région de l'Amorin'i Mania, et
- 2 districts de la région de l'Ihorombe.

Le total de la population agricole cible concernée serait ainsi d'environ 1,8 million de personnes, 350 000 exploitations agricoles familiales (EAF), 2 500 OP (dont 50 % qui sont formalisées) et 150 à 200 prestataires de services extérieurs (PSE).

2.8.3. Les Organisations Professionnelles agricoles

2.8.3.1. Les Chambres d'Agriculture ou Tranoben'ny Tantsaha (TT)

Les Tranoben'ny Tantsaha (TT) institués en 2002 à la demande des paysans ont été mis en place formellement dans les régions en 2003.

Régie par l'Ordonnance n 93.021 du 4/5/93, ainsi que par les décrets n 98-469 du 2/7/98 et 2002-1198 du 7/10/2002, c'est une association des agriculteurs appuyée par l'Etat, créée et gérée par les agriculteurs. Elle est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) composé de personnes physiques et morales de droit malgache exerçant une activité effective dans le secteur du développement rural à Madagascar

L'assemblée générale de la TT est élue par une cascade d'élections à partir du niveau communal jusqu'au niveau national. Ce sont des élections ouvertes seulement aux agriculteurs qui appartiennent à des organisations professionnelles constituées. L'assemblée générale se tient au niveau national tandis que les rôles et attributions au niveau régional sont à clarifier. Dans la pratique, la TT se comporte comme une Organisation Paysanne (OP) nationale avec des succursales dans les régions.

Toutefois, la TT reste une organisation faible qui n'a pas encore trouvé sa place dans le monde agricole. Elle a une place ambiguë entre les Groupes de Travail pour le Développement Rural (GTDR), qui préexistaient, et les CSA (Centres de Services Agricoles) qui ont été créés à partir de 2006.

L'appui à la TT est une des composantes du projet AROPA.

2.8.3.2. Les « Groupes de Travail de Développement Rural » (GTDR)⁴¹

Encadré 15 : L'essentiel sur les « Groupes de Travail de Développement Rural » (GTDR)

Les GTDR ont été mis en place dans les vingt⁴² régions agro-écologiques de Madagascar. Ils sont composés des collèges des Services Techniques Déconcentrés/Décentralisés, des Autorités Locales et Elus, des Opérateurs Economiques, des Organisations Paysannes et Organisations Professionnelles Agricoles, des ONG/Projets/Programmes.

Les GTDR sont composés de cinq collèges d'acteurs régionaux répartis comme suit :

- 26 membres pour le collège des OP/OPA,
- 4 membres pour le collège des opérateurs économiques,
- 10 membres pour le collège des autorités locales,
- 4 membres pour le collège des programmes-projets-ONG,
- 6 membres pour le collège des services techniques.

Ils sont organisés de la manière suivante :

- (i) *Une Assemblée Générale, organe délibérant du GTDR, constituée à 50 % plus un membre des représentants des OP/OPA (représentation des Chambres d'Agriculture obligatoire), dont les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées*
- (ii) *Un bureau permanent, organe d'exécution des décisions de l'Assemblée Générale, constitué d'un président, de deux vice-présidents et de deux trésoriers, ce bureau étant l'interlocuteur direct de l'Equipe Permanente de Pilotage (EPP), des autorités et des autres intervenants,*
- (iii) *Un secrétariat technique (deux agents) qui assure les fonctions administratives techniques et comptables du GTDR. Le secrétariat a en charge la préparation des PTA et des rapports semestriels.*

Les missions des GTDR, essentiellement d'ordre informatif et consultatif, s'articulent autour de :

- *L'élaboration et l'actualisation des **schémas régionaux de développement rural** (diagnostic territorial, définition des grandes orientations, priorités et programmes d'action, cadre institutionnel et réglementaire, articulation entre les différents niveaux de planification,...) ;*
- *L'actualisation des **référentiels régionaux** ;*
- *L'établissement d'**indicateurs de développement régional** et leur suivi ;*
- *L'organisation de réunions de travail, d'échange et d'information sur les différents sujets concernant le développement rural ;*
- *Une contribution à l'identification, la préparation et le suivi des **programmes et projets** concernant le développement rural dans la Région.*

Les représentants paysans sont majoritaires dans le GTDR, et comme celui-ci disposait de secrétariats techniques et de financements du Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR), les GTDR ont été la principale source de pouvoir des représentants paysans au niveau régional, beaucoup plus que ce qu'ils pouvaient obtenir par la TT.

⁴¹ « Le PADR : Plan d'action pour le Développement Rural ». Primature. Equipe Permanente de Pilotage du PADR. 2010

⁴² En 2001, il y avait seulement 20 régions. Il y en a actuellement 22.

2.8.3.3. Les organisations paysannes

Selon le rapport de formulation du projet AROPA⁴³, On dénombre actuellement environ 3 500 organisations (dont 53 % dans le seul *faritany* d'Antananarivo), pouvant être classées en 4 grandes catégories selon les fonctions spécifiques qu'elles assument :

- (i) les Organisations Paysannes (OP) de base interviennent au niveau local, avec des objectifs assez généraux, et travaillent sur des activités généralement diversifiées (elles sont les partenaires privilégiées des ONG et des projets) ;
- (ii) les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et organisations spécialisées autour d'une fonction ou d'une filière comprennent les associations d'usagers de l'eau (AUE) ou de pistes (AUP), les institutions financières mutualistes et les organisations spécialisées par produit (végétal ou animal) ;
- (iii) les organisations faïtières (OPF) fédératives à vocation syndicale et les Interprofessions (IP) comprennent des OP régionales liées aux syndicats nationaux, des OP nationales et les Instituts techniques autour des produits ; et
- (iv) les Chambres d'agriculture, *Tranoben'ny Tantsaha*, initiées en 2002-2003 (sous forme d'Établissement Public à caractère Administratif), mais dont le rôle reste encore à confirmer dans le cadre d'une réforme des textes actuellement en cours.

Le projet AROPA prévoit une aide systématique à toutes ces organisations, mais la plupart des projets de développement agricole ont des financements pour aider ces organisations et former leurs dirigeants.

Un des problèmes importants de ces organisations est de faire émerger de nouvelles élites, mieux formées pour remplacer les actuelles, vieillissantes.

Ce sera un des rôles importants de la formation agricole que de former des agriculteurs capables de devenir des dirigeants aptes à négocier avec l'administration, y compris en organisant des rapports de forces, comme cela s'est vu dans de nombreux pays.⁴⁴

2.8.3.4. Les Interprofessions

Le rapport de formulation du projet AROPA (FIDA, 2007) dit à leur sujet :

« Le fonctionnement de ce type de structure interprofessionnelle est loin d'être évident car :

- (i) il met en relation des intérêts très divergents, à dépasser pour l'intérêt des filières ;
- (ii) les professions censées composer ces espaces interprofessionnels n'existent pas encore ;
- (iii) l'intérêt et les résultats de telles structures sont très variables selon le type de filière (il se justifie mieux pour les filières d'exportation) ;
- (iv) l'absence de modes de financement public de ces outils. Certaines de ces plateformes intéressent directement les agriculteurs des régions du sud: plateforme riz, plateforme oignon, plateforme apiculture, CHTH et CTHA (filiales horticoles), CNCC (filiale café). »

⁴³ Projet d'appui au renforcement des Organisations Professionnelles et aux Services Agricoles (AROPA), *Rapport de formulation*, FIDA, 29 novembre 2007.

⁴⁴ En France par exemple, ce sont les manifestations paysannes du début des années 1960 qui ont poussé le gouvernement à définir une politique agricole hardie et à développer une cogestion de la politique agricole avec le syndicat majoritaire, ce qui a conduit le pays à devenir une puissance agricole majeure au niveau mondial. Ceci n'a été possible que parce que des actions de formation des responsables agricoles ont été organisées depuis les années 30 (JAC : Jeunesses Agricoles Chrétiennes), faisant apparaître des élites puissantes. On peut par exemple lire à ce sujet « Un vieil homme et la Terre. Neuf milliards d'êtres à nourrir » de Edgar Pisani (Le Seuil, Paris, 2004).

Pourtant leur mise en place est indispensable dans le cadre du développement de filières d'exportation, telles que la filière litchis. **Un des problèmes essentiels de ces structures est la mise en place de financements pérennes**, et de structures de gestion conçues dans l'intérêt commun. Cette question est traitée au § 8.2.3.4 (« les besoins particuliers des filières agricoles ») du présent rapport.

2.8.3.5. Les ONG (Organisations non gouvernementales)

Elles sont très nombreuses et travaillent dans tous les domaines du développement rural à Madagascar. Certaines sont des organisations à but humanitaire permettant à des bénévoles de se dévouer pour le bien commun.

Ce sont surtout des organismes professionnels qui permettent de mobiliser des compétences avec un statut souple pour réaliser des projets financés aussi bien par les grands bailleurs de fonds internationaux que par des organismes caritatifs. Elles sont à but non lucratif, ce qui ne les empêche pas d'être gérées comme des entreprises et d'être jugées par les bailleurs qui contractualisent avec elles sur leur efficacité dans la réalisation des projets de développement.

Pour la mise en œuvre du programme CSA (Centres de Services Agricoles), c'est un statut d'ONG qui a été retenu pour le CSA en raison de la souplesse de ce statut. Ce sont en majorité des ONG qui ont été sélectionnées sur appel d'offres pour la mise en place, puis l'appui aux CSA, et pour le fonctionnement des Fonds Régionaux de Développement Agricole.

Parmi les ONG qui ont une action importante en matière de formation des paysans et responsables paysans, on peut citer par ordre alphabétique : l'ADRA, l'AFDI, AGRISUD, l'AIM, AVSF, CARE, le CIDR, le CRS, FERT, le GRET, HARDI, TAFA et Tany Meva.

Dans le présent rapport sont présentées les actions menées par FERT (voir fiche 10 du volume 3, ainsi que § 4.3.4.10 et 4.4.2 ci-dessous) et TAFA (voir fiche 11 du volume 3 et § 4.3.4.11 ci-dessous), les actions de FERT étant particulièrement intéressantes dans le domaine de la formation de conseillers agricoles et de responsables agricoles, ainsi que pour le développement de collèges agricoles destinés à la formation de futurs agriculteurs.

2.8.4. Observations sur ces structures institutionnelles

On retrouve ici les phénomènes de **cloisonnement** et de **manque de concertation**.

En ce qui concerne la formation agricole, le ministère de l'Agriculture a fait depuis la fin des années 1990 et la fin du projet PREFTEC⁴⁵ comme si le ministère de l'Education Nationale, alors chargé de l'ensemble de la formation professionnelle, y compris agricole, avait pris sérieusement en main le problème de la formation agricole. Le MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Antananarivo) a donc géré ou assuré la tutelle de ses propres établissements (3 CAF et 6 EASTA⁴⁶), sans se préoccuper de ce qui se faisait ailleurs.

On a vu au § 2.3.2.3.2 du présent rapport que pendant toute cette période les formations agricoles ont été largement délaissées, ne représentant qu'une très petite proportion des élèves formés par le système de la formation professionnelle.

⁴⁵ Le Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC) a créé en 1991 le CNFTP (Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle). De 1994 à 1997, des sous-projets de formation, promus par des ONG, des associations et groupements de paysans, ont été formulés et exécutés en collaboration avec le CNFTP et ce dans le cadre de la recherche d'articulation de l'Education/Formation agricole avec la politique de développement rural. Au terme du projet, un système de financement de la formation professionnelle aurait dû être mis en place avec la participation active des employeurs et des syndicats et corollairement des mesures législatives auraient dû être prises. Cela n'a pas été le cas.

⁴⁶ Respectivement Centres d'Appui Formation et Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles.

Les responsables du MAEP ont pris conscience de l'importance et de l'acuité du problème après la publication de l'*Etude sur la formation agricole à Madagascar : état des lieux et plan d'action* (BEST-CIEPAC, février 2008).

On peut également remarquer que le ministère de l'Agriculture a fait des progrès en organisant la concertation au niveau des régions notamment avec les CSA. Il s'efforce aussi d'associer les OP à tous les processus de concertation au niveau national (définition de politiques, élaboration de stratégies...) et de veiller à ce que les OP soient représentées dans différentes plateformes de concertation et de pilotage telles que les comités de pilotage des projets. Dans la pratique, les efforts devraient continuer pour que les OP constituent des sources notables de propositions et que leurs représentants soient constamment associés aux sujets les concernant.

Il reste également à faire une clarification institutionnelle entre les rôles respectifs des GTDR, des TT régionales, et des CSA.

On peut assez facilement progresser dans cette voie de la façon suivante :

- la TT devrait se cantonner au rôle de représentation et de défense des intérêts des métiers de la production agricole, halieutique, aquacole et d'élevage ;
- Les GTDR devraient travailler sur l'ensemble des problèmes du monde rural, hors agriculture proprement dite (ce qui suppose qu'on en change la composition, pour donner plus de poids aux composantes non agricoles des GTDR) ;
- les CSA ont un rôle bien précis d'interface entre la demande et l'offre de services et de financement, et un rôle de lieu de rencontre entre la profession agricole et le secteur péri agricole.

On pourrait conforter grandement la TT en la rendant représentative de l'ensemble des agriculteurs en **ouvrant les élections à tous les agriculteurs**. On devrait en outre lui donner des **ressources propres par le prélèvement d'une taxe parafiscale** sur le foncier par exemple. L'argumentaire développé au § 8.2.3.5 au sujet de la COFP (Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle) peut être repris pour justifier un tel prélèvement.

Une autre réforme importante devrait être de **créer des Chambres Régionales d'Agriculture dotées de la personnalité morale**, avec des présidents vraiment représentatifs au niveau régional, et de ce fait légitimes pour représenter la profession face aux autorités régionales.

Lorsque toutes ces réformes auront été faites et que la TT sera devenue plus forte grâce au soutien du projet AROPA et à d'autres actions, il sera possible de voir comment les CSA pourraient être intégrés dans les structures de cette TT rénovée.

2.9. Gestion et constitution de fonds spécialisés et d'établissements publics

2.9.1. Règles de gestion des finances et marchés publics

Les procédures de marchés publics sont ainsi encadrées par de nombreux textes qui doivent éviter la corruption, et aussi permettre à la décentralisation de fonctionner en définissant les règles applicables au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Les principaux textes sont :

- La loi n° 2004-009 du 26 juillet 2004 portant Code des Marchés Publics, et ses textes d'application.

- Le décret n° 2005-215 régissant l’Autorité de régulation des marchés Publics.
- Le Décret n° 2006-344 porte constitution, composition, attribution et fonctionnement de la Commission d’Appel d’Offres,
- Et beaucoup d’autres textes.

Une « Personne Responsable des Marchés Publics » (PRMP) est désignée auprès de chaque ministère.

Le portail de l’Autorité de régulation des marchés Publics, www.armp.mg, permet d’avoir tous renseignements utiles sur le sujet.

2.9.2. Possibilité de créer des fonds spécialisés et établissements publics

2.9.2.1. Position du ministère en charge des Finances sur la création et la gestion de Fonds

Ce sujet a déjà été traité dans le Rapport de mission portant sur la prestation d’appui au groupe de travail pour la définition du Fonds de Développement Agricole de mai 2007 (document n° 13 de la bibliographie).

Vérification faite auprès de la Direction de la Comptabilité Publique du Ministère des Finances et du Budget, ce texte est toujours d’actualité. Le voici.

Encadré 16 : Position du Ministère en charge des Finances sur la création et la gestion de Fonds

« Création d’un Fonds

Le ministère en charge des Finances et du Budget n’a pas d’état d’âme particulier par rapport à la création de Fonds, pour autant que le montage et les procédures utilisées ne s’écartent pas des procédures nationales, aussi bien en matière d’utilisation des règles budgétaires que de celles relatives à la gestion comptable des fonds publics.

Affectation de recettes

Conformément aux règles et lois en vigueur, les recettes de l’Etat ne sont pas affectées.

Toutes dérogations à ce principe nécessitent une institutionnalisation de mécanismes autonomes, inscrite par exemple dans les textes fondateurs d’un Fonds.

Ces contributions sont alors inscrites dans la loi de finances sous la forme d’une subvention transcrite, dans le cas du Fonds de Développement Agricole (FDA), dans le budget-programme du MAEP (Ministère de l’Agriculture, de l’Élevage et de la Pêche, Antananarivo). Cela suppose, si le Fonds doit être abondé par une mobilisation provenant des ressources de l’Etat, par exemple pour certaines redevances agricoles alimentant actuellement le budget général, un mécanisme d’affectation précis de ces dotations de l’Etat.

Mobilisation des ressources de l’Etat et procédures d’exécution

Le système général de régulation trimestriel est utilisé pour les ressources de tous les ministères, pour les dotations affectées à un Fonds tout comme aux autres dépenses ministérielles.

Par exemple pour des ressources abondant le budget du MAEP, le mécanisme suivant est utilisé :

- (i) Engagement financier de l’opération par le contrôle financier,*
- (ii) Liquidation globale par le MAEP moyennant une décision interministérielle (MAEP – Ministère des Finances et du Budget),*
- (iii) Ordre de paiement exprimé par le MAEP au Trésor,*
- (iv) Paiement après vérification de l’autorisation de l’engagement financier, le contenu de la décision interministérielle (identification de l’autorité bénéficiaire) et la certification de l’opération par le MAEP.*

.../...

Selon le ministère en charge des Finances, certains retards observés dans la mise à disposition de ressources, et sans se référer spécifiquement au MAEP, souvent attribués à la lenteur ou aux réticences des services du ministère en charge des Finances, relèveraient aussi d'une absence ou de retards dans l'expression des demandes par les différents ministères sectoriels.

Statut d'un Fonds et gestion de ses ressources

Différentes options existent mais dont certaines ne trouvent pas l'agrément du ministère en charge des Finances, telles que les procédures de délégation de crédits, l'ouverture de comptes dans les banques commerciales pour les ressources provenant de l'Etat ou la création d'une Agence possédant son autonomie de gestion, technique et financière.

Le ministère privilégie résolument des statuts de type Etablissements Publics, régime statutaire assurant une gestion financière respectant les règles et les procédures nationales.

Sécurisation des ressources dans des comptes auprès de banques commerciales

Le ministère souhaite un logement des ressources provenant de l'Etat au niveau d'un compte de dépôt du Trésor (compte affecté), processus s'apparentant à un compte de dépôt bancaire avec, selon le ministère les mêmes garanties en terme de mobilisation ultérieure des ressources financières.

Dans le cadre de certains projets et programmes, le versement de ressources de l'Etat auprès de banques commerciales mobiliserait des sommes considérables pour l'Etat (quelquefois utilisées par la suite pour honorer des bons du Trésor), procédure pour lequel le ministère tout comme le Fonds Monétaire International (FMI), ne seraient plus disposés.

Par contre et pour les ressources provenant d'autres catégories d'acteurs, par exemple les partenaires financiers, le ministère ne voit pas d'inconvénients majeurs à ce qu'elles soient déposées au niveau de comptes dans des banques commerciales⁴⁷, option qui permet de générer des revenus de placement ce qui par contre, n'est pas possible pour les comptes de dépôt auprès du Trésor.

Disponibilité d'agents du ministère en charge des Finances à l'échelle du territoire

Les différentes Directions du ministère en charge des Finances ne disposent pas tous d'un réseau étendu d'agents à l'échelle du territoire. Est fait par exemple référence aux agents du contrôle financier.

Par contre et pour la Direction du Trésor, le maillage de ses agents est assez dense, toutes les Régions ainsi que les communes urbaines et les communes rurales de 1^{ère} catégorie disposant d'agents du Trésor, dont seize Trésoreries Principales chargées aussi bien de la gestion des finances des Collectivités Territoriales Décentralisées que de celles de l'Etat (paiement des retraites,...).

Les textes législatifs et réglementaires portant sur la gestion des ressources des Fonds sont de deux types : Les premiers relèvent des lois de base des finances publiques pour préciser les modalités de gestion de leurs ressources. Les seconds portent plus spécifiquement sur la création de ces instruments financiers, lois ou décrets de création mentionnant le statut de ces Fonds, les modalités de fonctionnement de leurs organes ou encore la nature de leurs ressources budgétaires.

Le recueil des textes législatifs et réglementaires portant sur les règles à respecter dans le cadre d'un Fonds (sollicitation exprimée dans les TDR de la mission) reviendrait à annexer l'ensemble des textes portant sur les finances publiques (y compris des textes tel que le code des marchés publics...) en les complétant par des copies des textes fondateurs de tous les Fonds existants (lois ou décrets, statuts). »

⁴⁷ Mais pour que cela soit possible, il faut que ce soit stipulé dans la convention de financement.

2.9.2.2. Textes applicables

2.9.2.2.1. *Loi n° 98-031 du 20 janvier 1999 portant définition des établissements publics et des règles concernant la création de catégories d'établissements publics*

Encadré 17 : Loi définissant les Etablissements Publics

Article premier – Un établissement public est un organisme public à vocation spéciale, doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et d'un patrimoine propre. Il est chargé d'assurer un service ou mission d'intérêt public. Les établissements publics sont soit nationaux, soit locaux suivant qu'ils sont placés sous l'autorité de l'Etat ou d'une ou plusieurs collectivités territoriales décentralisée(s).

Art. 2 – Les établissements publics sont classés dans l'une des deux catégories suivantes, selon la nature de leurs activités :

- **Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)**, qui sont chargés de la production de biens et (ou) de la prestation de services, et fonctionnent essentiellement au moyen de leurs ressources propres ;
- **Etablissements publics à caractère administratif (EPA)**, qui n'exercent pas d'activités à caractère industriel et commercial, leur activité administrative étant financée essentiellement par subventions de l'Etat.

Art. 3 – Toute création d'une nouvelle catégorie d'établissements publics est décidée par la loi

Commentaires

Par rapport à l'EPIC et l'EPA, seul le statut d'EPIC est défini de manière précise avec deux critères bien déterminés : la production de biens ou/et la prestation de services. Le statut d'EPA est par contre défini par défaut. C'est un Etablissement Public qui n'assure ni la production de biens, ni des prestations de services.

Tout organisme public autonome assurant une mission de service public qui ne remplit pas l'un ou l'autre de ces deux critères est donc contraint d'adopter le statut d'EPA ou de créer une catégorie spécifique par voie législative.

En outre, la Direction Générale des Impôts a tendance à assimiler les EPIC à des entreprises à but lucratif et à les imposer.

2.9.2.2.2. *Décret n° 99-335 définissant le statut-type des Etablissements Publics Nationaux*

Ce décret précise que les Etablissements Publics Nationaux (EPN) sont placés sous la tutelle budgétaire du ministre chargé du budget, sous la tutelle comptable du ministre chargé de la comptabilité publique et sous la tutelle technique d'un ou de plusieurs ministres.

Le décret constitutif de l'établissement public national définit les missions de l'établissement, en fonction du principe de spécialité attaché à tout démembrement budgétaire. Tout acte étranger à ses missions est Interdit à l'établissement public.

2.9.2.2.3. *Décret n 2005-003 portant règlement général sur la comptabilité de l'exécution budgétaire des organismes publics*

Ce décret précise l'organisation budgétaire et comptable des personnes morales de droit public. Il précise notamment les rôles des ordonnateurs et des comptables publics, qui doivent être obligatoirement des personnes distinctes.

2.9.2.2.4. Plans comptables

Les EPA doivent se conformer au Plan Comptable des Opérations Publiques de 2006 (PCOP 2006). Les EPIC doivent appliquer le Plan comptable Général de 2005 (PCG 2005), c'est-à-dire celui qui est applicable à la comptabilité des entreprises privées.

Il y a obligation de produire des comptes administratifs signés par les membres du Conseil d'Administration.

2.10. Analyse des fonds spécialisés existants

2.10.1. Le Fonds d'Entretien Routier (FER)

Ce Fonds dispose d'un statut d'Etablissement Public à caractère spécifique sous tutelle technique du ministère en charge des Travaux Publics et sous tutelle financière du ministère chargé des Finances.

Le FER perçoit une taxe de 7 % sur les carburants, prélevée par l'OMH (Office Malgache des Hydrocarbures) sur déclaration des compagnies pétrolières (l'OMH exerce aussi un contrôle), et versée directement sur le compte du FER. Le prélèvement ne dépend donc pas des services fiscaux, et la procédure est particulièrement simple.

La priorité dans l'utilisation des fonds est l'entretien des routes nationales, financé à 100 % par le FER. L'entretien des autres catégories de routes est financé à 90 % sous condition de financement des 10 % restants par la collectivité territoriale concernée.

Ce Fonds, finançant les dépenses d'entretien courant et périodique des routes nationales, provinciales et communales ou participant aux travaux d'urgence lié à un cataclysme ou aux dégâts cycloniques disposait à l'origine d'un compte ouvert au niveau du Trésor.

Suite aux difficultés de déblocage de ses ressources, un décret datant de 2002 et portant refonte de son statut et de ses modalités de fonctionnement a été adopté. Annulant et remplaçant les textes de 1998 et 2000, ce nouveau décret prévoit des changements notables dans l'organisation du FER, notamment par le dépôt de ses ressources sur des comptes commerciaux.

Le ministère des Finances et du Budget assimile le FER à un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial non assujéti à la TVA ni à l'Impôt sur les Sociétés. Mais le FER fait des déclarations fiscales au titre de l'Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés et de l'Impôts sur les Revenus des Capitaux Mobiliers. Le FER applique les règles de la comptabilité commerciale, et n'a pas de comptable public.

2.10.2. L'Autorité sanitaire halieutique (ASH) et l'Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture (AMPA)⁴⁸

Avant la création de l'Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture (AMPA), le développement du secteur pêche reposait en partie sur un Fonds de développement halieutique sans statut clairement défini. La gestion des ressources de ce Fonds logé au niveau du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Antananarivo) nécessitait donc un éclaircissement statutaire impliquant une meilleure association de l'Etat et de la profession dans sa mise en œuvre.

L'Autorité sanitaire halieutique (ASH) et l'AMPA ont été créés après la mission de l'Office Alimentaire et Vétérinaire de 2005, qui a failli aboutir à la mise sous embargo européen des produits de la filière

⁴⁸ Mission d'appui à la réforme institutionnelle du MAEP. Mission n° 3, « Appui à la définition des attributions des Directions centrales pour l'élaboration du PSA », Bureau I&D, février 2009.

pêche et aquaculture malgache. La solution est apparemment apparue suffisamment crédible pour éviter cet embargo.

L'ASH est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) qui exerce exclusivement les compétences de l'actuel ministère de la Pêche (anciennement du MAEP) relatives à la sécurité sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture, et au contrôle de leur production, y compris la production primaire. Cet EPA prend donc en charge une partie des attributions de la Direction des Services Vétérinaires, à titre **d'autorité compétente en matière de contrôle sanitaire**, et ceci sous la tutelle technique du ministère de la Pêche.

L'ASH a un Conseil d'Administration composé de représentants des ministères concernés (ministères chargés de la Santé, du Commerce, des Finances, du Budget, outre les représentants du MAEP⁴⁹), et d'un représentant du Comité National du « Codex Alimentarius ».

L'ASH est notamment l'employeur des agents de contrôle, qui peuvent être des fonctionnaires de l'Etat détachés. Il dispose d'un budget pour leur donner des compléments de rémunération motivants. Un avantage important par rapport à la Direction des Services Vétérinaires est qu'il peut mettre fin au détachement d'un fonctionnaire qui ne donnerait pas satisfaction, et recruter des agents sur le marché du travail.

L'ASH a également pour vocation de gérer toutes procédures nécessaires selon les résultats de ses contrôles, et notamment des poursuites.

L'AMPA est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui a pour vocation de gérer des financements : parmi les ressources possibles figure une **dotation annuelle garantie de l'Etat** constituée d'au moins 80 % des recettes de l'Etat émanant du secteur halieutique et aquacole (qui comprennent notamment les redevances sur les licences de pêche).

L'AMPA a pour missions de financer, suivre et évaluer des **activités mises en œuvre par des organismes externes** dans les domaines suivants :

- contrôle sanitaire de la filière pêche et aquaculture,
- surveillance des activités de pêche et aquaculture
- diverses activités énoncées dans le décret de création, et visant au développement de ces filières.

Le Conseil d'Administration est l'organe délibérant de l'AMPA et prend toutes décisions d'affectation des ressources et de contrôle de leur utilisation. Il est **paritaire**, c'est-à-dire qu'il est composé de six représentants du secteur public et de six représentants du secteur privé.

Pour l'AMPA comme pour l'ASH, les Directeurs exécutifs sont nommés par arrêté en Conseil des Ministres, sur proposition des Conseils d'Administration. Les agents comptables des deux EP sont des fonctionnaires, comptables du Trésor.

Les deux EP sont soumis aux règles de la comptabilité publique avec notamment un contrôle a priori de la DG du contrôle des Dépenses Engagées du Ministère des Finances et du Budget. Ils ont la possibilité de verser des fonds sur des comptes bancaires, ce qui peut leur conférer une certaine souplesse.

Il s'avère selon les témoignages recueillis que leur fonctionnement reste entaché des lenteurs et lourdeurs de l'administration, liées au régime de la comptabilité publique (notamment contrôle a priori).

Intérêt de cette formule pour les services de contrôle

Malgré les lourdeurs de la comptabilité publique, qui sont réformables par divers assouplissements à étudier, cette formule présente les avantages suivants :

⁴⁹ Et actuellement du Ministère de la Pêche.

- **pérennité** du financement : ce qui assure la durabilité de l'action,
- **ressources issues de la filière**, ce qui permet dans le long terme une croissance autonome à partir de la valeur ajoutée générée (phénomène de cercle vertueux : les mesures financées permettent la croissance, qui génère elle-même des ressources supplémentaires)
- **gestion paritaire** de l'AMPA, ce qui permet à la fois de mieux choisir les mesures à financer, et de **permettre l'adhésion des intéressés** à ces mesures, et partant, de justifier les prélèvements opérés sur la filière,
- **autonomie de gestion de l'Autorité compétente**, qui grâce à la pluri annualité de sa gestion de trésorerie, et son fonctionnement autonome, peut à la fois :
 - payer au tarif du marché ses agents de contrôle,
 - les récompenser par des primes ou les licencier,
 - assurer la continuité du service (ce qui n'est pas possible actuellement pour la Direction des Services Vétérinaires).

Cependant, l'ASH n'a pas la possibilité de facturer des services, en tant qu'EPA. Une formule d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial l'aurait permis.

Une telle formule aurait l'avantage de facturer aux industriels bénéficiaires par exemple les coûts marginaux de ses interventions, ce qui aurait accru ses ressources et lui aurait permis de mieux s'adapter à des variations de rythme d'activité, le financement de l'AMPA étant alors consacré à payer les frais fixes de personnel et divers, et les investissements.

2.10.3. L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches (OPCAEF)

Le fonctionnement de ce fonds est décrit en **annexe 10**.

Cette structure, relevant strictement du secteur privé a pour objet d'assurer le financement des frais de formation des personnels des entreprises franches. Un Fonds alimenté par les cotisations des entreprises adhérentes a ainsi été créé. Sa gestion associe étroitement les employeurs et les travailleurs du secteur, aussi bien au sein de son Assemblée Générale que du bureau assurant la mise en œuvre des décisions prises au sein de son Conseil d'Administration composé de manière paritaire de représentants des employeurs et des travailleurs.

2.10.4. Le Fonds de Développement Local (FDL)⁵⁰

Logé au sein du ministère en charge de la Décentralisation, le FDL a pour mission d'assurer des **actions de renforcement des capacités des communes** et de financer des **investissements communaux et intercommunaux**. Il est placé sous la tutelle technique du ministre chargé de la Décentralisation et sous la tutelle budgétaire du ministre chargé des Finances et du Budget.

Son Conseil d'Administration de 16 membres est composé de

- 7 représentants des ministères (Intérieur, Décentralisation, Finances et Budget, Travaux Publics, Education Nationale, Santé, Environnement),
- un représentant des organismes et des institutions participant au niveau national en mécanisme de financement des Communes,

⁵⁰ Source : Décret de création du Fonds de Développement Local, Ministère auprès de la Présidence de la République chargé de la décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, 2006.

- deux représentants des Communes dont un maire de commune urbaine et un maire de commune rurale,
- un représentant des structures intercommunales ou des Organismes Publics de Coopération Inter-communale (OPCI),
- un représentant de la Société Civile,
- un représentant du Secteur Privé issu des groupements patronaux,
- un représentant des ONG ayant une dimension nationale, et
- deux représentants des parlementaires, dont un du sénat et un de l'assemblée nationale.

Tous les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de deux ans. Il n'est pas précisé quelles organisations doivent proposer les membres.

Le FDL finance le renforcement de capacités des communes et des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur (Chefs de Districts).

Les critères d'éligibilité des communes au financement du FDL sont :

- le budget primitif de la commune est voté par le Conseil Communal,
- la comptabilité administrative est visée par le Chef de District,
- la commune dispose d'un Secrétaire trésorier comptable (STC) certifié par l'Institut National de Formation Administrative (INFA Androhibe).

La stratégie du ministère chargé de la décentralisation est la nomination par les communes de techniciens spécialisés aptes à assurer la maîtrise d'ouvrage des investissements communaux. Ces techniciens doivent être certifiés par l'INFA.

Toute **formation** doit être accompagnée d'une mise en œuvre immédiate. Si la formation à la maîtrise d'ouvrage a été efficace, le financement de l'investissement est accordé.

Le FDL finance également des formations à la demande.

2.10.5. Le Fonds de Développement Agricole

L'encadré ci-dessous, issu de la note du 11 mars 2008, présente le projet de FDA tel qu'il a été conçu au départ.

Encadré 18 : Le Fonds de Développement Agricole (FDA) tel qu'il a été prévu

Le Fonds de Développement Agricole (FDA) est l'outil financier prévu par le MAP⁵¹ (engagement 4 – Défi 2) et par le Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA) pour financer toutes actions visant à améliorer les revenus des populations rurales. Il est en cours de réflexion au sein du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Antananarivo).

Le FDA a pour vocation de financer le développement rural, notamment les services demandés par les producteurs. L'objectif est de créer un mécanisme pérenne de financement, indépendant des projets, au service de la politique nationale de Développement Rural.

Il s'agirait d'un fonds alimenté par plusieurs sources de financement (Etat et Bailleurs au démarrage puis contributions progressives des filières...) et octroyant des subventions aux producteurs qui le demanderont. A la différence des projets il s'agira d'un fonds national couvrant toutes les régions.

.../...

⁵¹ MAP : « Madagascar Action Plan », le plan d'action du gouvernement Ravalomanana, qui est techniquement pertinent mais qui n'est plus mis en avant politiquement, cf. *supra* § 2.5.4.

Le FDA assurera **plusieurs fonctions essentielles** :

- la mutualisation des ressources, celles des bailleurs, celles de l'Etat, et celles des filières, qui doit permettre d'échapper au morcellement actuel des sources et objets de financement, ainsi qu'à la perte des acquis à la fin des projets, et de construire des politiques durables ;
- la concertation entre tous les acteurs du développement agricole, en assurant l'affectation des ressources par un Conseil d'Administration réunissant les représentants de l'Administration et des producteurs et de leurs filières ;
- un processus de décision et de gestion décentralisé ;
- la souplesse de gestion d'un instrument à gestion pluri-annuelle, permettant d'échapper aux difficultés de la gestion budgétaire courante de l'Etat.

Il se veut un instrument équitable (s'inscrivant, de la même manière que les CSA (Centres de Services Agricoles), dans une logique de service public), et décentralisé (avec des FRDA/Fonds Régionaux de Développement Agricole).

Il disposerait d'un **statut parapublic** (type EPA) pour faciliter sa pérennisation et sa cohérence avec les mécanismes nationaux de finances publiques. L'avantage sera d'affranchir le dispositif des contraintes de la gestion annualisée du budget de l'Etat.

Le FDA octroiera des subventions mais selon un **principe de non-gratuité** des services : chaque demandeur devra contribuer pour partie au financement des services demandés. Les demandeurs qui seront éligibles recevront une subvention et contracteront directement avec les prestataires de services de leur choix.

Les décisions de subvention seront prises à l'échelon régional (FRDA) par un Comité Régional composé des différents acteurs du Développement Rural (DRDR (Directions Régionales du Développement Rural), autorités locales, OP/« Tranoben' ny Tantsaha », Chambres d'Agriculture, ...).

Etant comme le CSA une structure au service des acteurs du développement, **il n'a pas vocation à se substituer aux IMF (Institutions de Micro Finance)** ou autres établissements financiers. Par contre, il pourra renforcer les services financiers au monde rural en mettant en place des fonds de garanties, ou en finançant des études ou des frais d'implantation de systèmes de crédit rural dans les zones où ceux-ci sont absents ou insuffisants.

Dans la réalité, le FDA n'a pas encore été mis en place tel qu'il a été conçu au départ. La crise politique, qui a bloqué les négociations avec les Partenaires Techniques et Financiers sur un processus de mutualisation des ressources affectées au FDA, n'explique qu'en partie ce fait : les responsables du MAEP, puis du ministère de l'Agriculture, souhaitent expérimenter le dispositif avant la mise en place effective du Fonds.

Le système en vigueur actuellement consiste à utiliser les mêmes opérateurs d'appui au développement des CSA (dans la plupart des cas des ONG). Ces opérateurs ont été sélectionnés par appel d'offres en 2008 pour la mise en place de 107 CSA dans l'ensemble du pays. Ils opèrent par zones dans le cadre de contrats de prestations de services financés par l'Union européenne et dont le MinAgri, à travers les DRDR, assure la supervision et la coordination.

Il leur est demandé de mettre en place et de faire fonctionner les Directions Exécutives Régionales (DER), l'organe exécutif du FRDA, en assurant les transferts financiers liés au financement des prestations de services. C'est-à-dire que ces opérateurs reçoivent les dotations du budget des Partenaires Techniques et Financiers sur leur compte bancaire, et assurent le paiement des prestataires de services.

Les décisions de financement sont prises par des Comités Régionaux d'Orientation et d'Allocation (CROA), et exécutées par les DER. D'où le terme utilisé de « **FRDA pilote** », constitué par l'ensemble DER-CROA, puisqu'il ne s'agit pas dans la réalité d'un démembrement du FDA juridiquement constitué.

Les FRDA pilotes fonctionnent bien, à travers trois guichets réservés respectivement aux CSA, aux Institutions de Micro Finance, et aux OP régionales juridiquement constituées. Il est prévu d'en ouvrir un quatrième, réservé aux projets dont le PSDR qui prévoit, dans le cadre de son financement additionnel, l'appui au dispositif CSA/FRDA. Les CSA ne sont donc pas un passage obligé pour obtenir les fonds des FRDA.

Les différents opérateurs d'appui qui ont mis en œuvre le programme dans le cadre du financement Union européenne, sont donc en train d'expérimenter et de définir progressivement sur le terrain, selon leur propre méthodologie, les procédures appropriées pour le mécanisme FRDA. Une coordination nationale FDA a été créée au sein du MinAgri pour codifier et harmoniser ces procédures. Un Aide-mémoire a été rédigé sur le sujet en avril 2010.

Pour le moment, la décision pour la création d'un véritable FDA conforme au projet n'est pas encore prise. Probablement rien ne sera fait avant la résolution de la crise politique.

2.11. Ce qui a déjà été fait dans le domaine de la formation agricole et rurale dans le pays

2.11.1. L'étude du groupement BEST-CIEPAC

Le projet COMIPADR (« Contribution à la mise en œuvre du PADR »), financé par l'Agence française de Développement (AFD) sur la période 2003-2011, comporte trois volets :

- Appui à l'UPDR du MAEP (devenu ministère de l'Agriculture)
- formation agricole et rurale
- appui aux organisations professionnelles agricoles.

Au titre du second volet a été commandée une *Etude sur la formation agricole à Madagascar : état des lieux et plan d'action*, réalisée par le consortium BEST-CIEPAC et remise dans sa version définitive en février 2008.

Pierre Debouvry qui est intervenu dans ce cadre a élaboré une série de statistiques démographiques et économiques très intéressante, ainsi que diverses notes de recommandations.

L'étude proprement dite a été largement diffusée et a permis aux responsables de prendre conscience de l'importance des enjeux et du déficit considérable en matière de formation de techniciens et de jeunes ruraux.

L'UPDR a rédigé diverses notes à l'occasion des travaux et après la publication de l'étude.

Depuis, il a été créé un Service de la Formation Agricole et Rurale (SFAR) au sein du Secrétariat Général du ministère.

2.11.2. Le projet de Stratégie Nationale pour la Formation Agricole et Rurale (SNFAR) proposé par le ministère de l'Agriculture

Un document de Stratégie Nationale pour la Formation Agricole et Rurale (SNFAR) est en cours d'élaboration par un comité technique regroupant les représentants des grands groupes d'acteurs de la FAR. La dernière version provisoire de ce document date de février 2011.⁵²

⁵² Note du Réseau FAR : cette partie, écrite sur la base de la version d'août 2010, a été actualisée au vu de la dernière version en date du 25 février 2010 (document n° 17 de la bibliographie).

Ce document identifie de grandes orientations :

1. Former au métier d'exploitant agricole et préparer les agriculteurs aux défis du futur
2. Renforcer les effectifs et les capacités des personnels techniques nécessaires à l'ensemble du système, y compris amont et aval de l'agriculture et enseignement
3. Renforcer les capacités des membres et des responsables d'OP, d'OPF et d'OPA
4. Améliorer le dispositif institutionnel de la Formation Agricole et Rurale
5. Mettre en place des mécanismes adaptés de financement de la Formation Agricole et Rurale, cogérés, souples et efficaces

Ce comité technique a évalué un certain nombre de défis qu'il faudra relever pour la réalisation de la stratégie et a rédigé un plan d'action en quatre axes :

- Axe 1 : Développer la capacité de pilotage et de régulation de la Formation Agricole et Rurale
- Axe 2 : Rénover et valoriser le dispositif de la Formation Agricole et Rurale
- Axe 3 : Mettre en place les mesures d'accompagnement de la Formation Agricole et Rurale
- Axe 4 : Assurer un mécanisme de financement soutenable de la Formation Agricole et Rurale

Il propose des structures de gouvernance :

- Au niveau national, un Conseil National de la FAR (CNFAR), avec un Secrétariat Exécutif du CNFAR (le SE CNFAR) qui assurera des fonctions de consolidation technique et appui à la rationalisation :
 - (i) des méthodes et outils,
 - (ii) du suivi et évaluation et de l'analyse d'impact de l'évolution des institutions de FAR,
 - (iii) de la recherche des ressources financières et de leur système d'allocation
- Au niveau régional, un Conseil Régional, le CRFAR
- Au niveau de chaque district, un poste de Coordonnateur de Formation, le « COFO », qui sera créé au niveau des CSA ou au sein d'une autre structure d'appui pour :
 - (i) mener un travail de réflexion et d'organisation sociale,
 - (ii) promouvoir, préparer et implanter une composante FAR dans chaque Plan Communal de Développement (PCD).

Il propose aussi que :

- chaque ministère concerné par la FAR assure le pilotage des dispositifs de formation qui relève de son ressort, en cohérence avec les orientations du CNFAR
- le CNFAR sera constitué de manière paritaire entre les grands groupes d'acteurs suivants : l'Etat, la Profession, les structures de formation et de recherche Agronomique.
- quant aux CRFAR, pour éviter la création de nouvelles structures au niveau des régions, les GTDR seront utilisés pour remplir la fonction. Les représentants des services déconcentrés des ministères concernés par la FAR, les représentants des Professions Agricoles et Para-agricoles, les représentants des prestataires de services de FAR sur tous les types de formation, les représentants des « COFO » et des collectivités territoriales décentralisées seront organisés en un 6^{ème} collège du GTDR. Cette émanation du GTDR devrait constituer les Conseils Régionaux de la Formation Agricole et Rurale (CRFAR)

Enfin, la mission de Christian Fauliau, mandatée par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) dans le cadre de l'élaboration du projet FORMAPROD, a formulé des propositions sur l'aspect institutionnel de la SNFAR qui devraient aider à clarifier les choses.

2.11.3. Le projet FORMAPROD, en cours de conception par le FIDA

Le paragraphe qui suit est composé d'extraits du rapport de mission conjointe FIDA/UNESCO (13-25 septembre 2010), dans le cadre de la conception finale du Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD).

Encadré 19 : Le programme « Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole » (FORMAPROD) selon ses concepteurs

FORMAPROD est un programme ciblant les treize régions d'intervention du programme FIDA à Madagascar et la formation professionnelle qualifiante des jeunes en milieu rural, la formation continue des petites exploitations agricoles familiales (EAF) et l'accroissement de leur productivité et de la production, dans un souci de complémentarité et synergie avec les autres programmes en cours appuyés par le FIDA et d'autres partenaires techniques et financiers du pays. FORMAPROD contribuera à la mise en œuvre des plans nationaux et stratégies sectorielles (Plans régionaux de développement rural, Stratégie de sécurité alimentaire, Politique nationale de l'emploi et la SNFAR en cours de finalisation) et s'inscrit dans la Stratégie pays du FIDA (COSOP) 2007-2012 agréée avec le Gouvernement en 2006. Sa conception se base sur les principales leçons des projets en cours (AD2M, PPRR, PROSPERER, AROPA, PARECAM) ou clôturés (PHBM-II).⁵³

Selon son intitulé même (Formation professionnelle et amélioration de la productivité agricole), le programme FORMAPROD doit répondre à des enjeux multiples mais très liés tels que :

- (i) mise en place d'un dispositif adapté de formation professionnelle et technique ;*
- (ii) sécurité alimentaire et génération de revenus ;*
- (iii) insertion des jeunes et création d'emplois en milieu agricole ;*
- (iv) développement des exploitations agricoles (EAF) et d'un secteur agro-industriel*
- (v) gestion des ressources naturelles et conservation environnementale.*

La mission tient à rappeler quelques idées-forces pour affiner le concept du programme :

*(i) Avec FORMAPROD il s'agit de faciliter progressivement à Madagascar **le passage de l'état de paysan au métier d'agriculteur entrepreneur agricole**. Cela suppose la réforme du dispositif de formation pour valoriser le capital humain (expansion démographique, exode rural) notamment parmi les jeunes.*

*(ii) Recentrer le dispositif de manière adaptée autour du **développement des exploitations agricoles**. Dénominateur commun : structure d'exploitation/outil de production devant devenir viable et rentable dans un environnement moderne (biodiversité).*

*(iii) Redéfinir de manière concertée **les niveaux et contenus de l'enseignement diplômant** (ingénierie de formation agricole – ESSA (Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques)) et de formation des techniciens d'encadrement (EASTA), de manière à permettre l'insertion des jeunes et le développement d'activités en milieu agricole et rural.*

*(iv) Inscrire la démarche dans une **vision nationale commune** (Stratégie SNFAR, SSA et PSA) : quelle agriculture pour Madagascar dans 20 ans ? Cette politique de formation agricole doit s'inscrire dans une politique de développement agricole et rural au sens large (CSA (Centres de Services Agricoles), FDA, SSA).*

(v) Du temps (10-20 ans) pour obtenir les outputs attendus : d'où la nécessité de combiner une stratégie FAR à moyen et long terme se mettant en place progressivement et des actions immédiates opérationnelles au niveau régional et des pôles de développement (8).

*(vi) Prendre en compte la **dimension politique et institutionnelle** est indispensable : sensibilisation et discussion au plus haut niveau (Primature et ministères) ; concertation multi-bailleurs) ; constitution d'une agence ou autorité nationale paritaire de formation (avec cahier des charges et convention financière) ; ouverture sous-régionale.*

*(vii) FORMAPROD privilégiera la **dynamique régionale (déconcentration/décentralisation)** : constitution d'un*

⁵³ Respectivement : AD2M, Appui au Développement du Menabe et de Melaky – PPRR, Projet de Promotion des Revenus Ruraux – PROSPERER, Programme de Soutien aux Pôles de Micro Entreprises Rurales et aux Economies Régionales – AROPA, Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles Agricoles – PARECAM, Programme d'Appui à la Résilience aux Crises Alimentaires à Madagascar – PHBM, Projet de mise en valeur du Haut Bassin de Mandrare.

réseau de centres régionaux (plateformes) de référence et de coordination au niveau des 8 pôles de développement retenus (avec la nécessaire coordination des établissements privés/ONG existant actuellement au niveau régional (environ 400 au total)).

CADRE LOGIQUE ET COMPOSANTES

Objectif général : Améliorer la productivité agricole, le niveau d'emploi et les revenus des producteurs en milieu rural

Objectif global du projet : Développer les compétences professionnelles et les capacités productives des EAF et des acteurs du secteur agricole

- **Objectif spécifique 1 :** Promouvoir un système national de Formation Agricole et Rurale soutenant le développement du secteur agricole
- **Objectif spécifique 2 :** Mettre en place un dispositif régional de Formation Agricole et Rurale adapté aux besoins des ruraux
- **Objectif spécifique 3 :** Appuyer et accompagner l'augmentation de la productivité des EAF

Composante 1 : Appui à la mise en place du système national de Formation Agricole et Rurale (20 %)

- SC 1.1 :** Appui institutionnel pour la mise en œuvre de la SNFAR
- SC 1.2 :** Amélioration des dispositifs de Formation Agricole et Rurale
- SC 1.3 :** Financement du système de Formation Agricole et Rurale
- SC 1.4 :** Communication et gestion des savoirs (SEGS)

Composante 2 : Opérationnalisation régionale du système de Formation Agricole et Rurale (30 %)

- SC 2.1 :** Management des dispositifs de Formation Agricole et Rurale au niveau régional
- SC 2.2 :** Formation et insertion des jeunes ruraux
- SC 2.3 :** Formation des techniciens et animateurs ruraux
- SC 2.4 :** Projets professionnels des jeunes formés

Composante 3 : Promotion de pôles de développement agricole (50 %)

- SC 3.1 :** Appui à l'amélioration de la productivité agricole
- SC 3.2 :** Appui à l'accès aux services
- SC 3.3 :** Investissements productifs structurants dans les pôles agricoles

La synergie avec les projets en cours du FIDA (13 régions, 46 districts) constitue l'un des principaux éléments de ciblage de la zone d'intervention de FORMAPROD. L'appui à la formation diplômante des techniciens agricoles et animateurs ruraux, et la formation continue toucheront les 13 régions actuelles d'intervention du programme pays FIDA. Pour les autres activités, notamment les investissements agricoles structurants, une dizaine de pôles ont été sélectionnés. Un pôle/bassin de production correspond à tout ou partie d'un district (une dizaine de communes), soit 20 000 ménages en moyenne par bassin

Un phasage sur 3 ans (8 pôles) est prévu : 1 pôle par projet la 1^{ère} année, puis 2 et 2 ensuite. Les pôles proposés pour la 1^{ère} année sont : Maintirano (Melaky-AD2M) ; Anjozorobe (Analamanga-PROSPERER) ; Ambatofinandrahana (Amaron'i Mania-AROPA) ; et Brickaville (Atsinanana-PPRR (Projet de Promotion des Revenus Ruraux, Toamasina)).

Sur la durée de 10 ans de FORMAPROD, le nombre total de bénéficiaires touchés est estimé à 2,6 millions de personnes (dont environ 770 000 bénéficiaires directs).

Il n'est pas jugé opportun de mettre en place une unité de coordination nationale pour FORMAPROD car, étant complémentaire aux autres projets financés par le FIDA, il sera exécuté et inséré au sein de ces projets, ce qui permettra de renforcer les complémentarités et synergies. Une Unité de liaison (UL) est prévue.

En l'état actuel de la réflexion, la mission propose le **dispositif institutionnel** suivant :

(i) Au niveau national :

- Constitution d'une Plateforme nationale Formation Agricole et Rurale (Conseil d'orientation institutionnelle)

- Unité de liaison FORMAPROD
- Assistance technique de l'Agence française de Développement (AFD) et de l'UNESCO
- Réseau FAR : relais d'information et d'animation aux niveaux national et régional
- Plateforme régionale FAR avec une tête de réseau

(ii) Au niveau des pôles agricoles : autonomie exécutive des Equipes de projets FIDA

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des activités de FORMAPROD, la mission propose le schéma suivant :

- Composante 1 : Responsable FAR + missions d'appui + AT (AFD et UNESCO)
- Composante 2 : Responsable FAR + convention avec ONG/prestataires spécialisés + missions d'appui extérieures + Renforcement des capacités des DRDR
- Composante 3 : Equipes de projets FIDA avec renforcement en fonction des besoins identifiés.

La durée de FORMAPROD est de 10 ans avec 4 phases successives : 2 ans (démarrage opérationnel) ; 2 fois 3 ans (consolidation des actions et transition des pôles) ; et 2 ans (désengagement). Ceci permettra des revues régulières des orientations du programme et l'arrivée de nouveaux partenaires afin d'étoffer le dispositif de suivi-formation.

Il faut remarquer que FORMAPROD ne constitue qu'une réponse incomplète au problème de la Formation Agricole et Rurale : il ne cible que la formation agricole, et ne traite pas de la formation professionnelle en milieu rural dans les autres métiers (or nous avons vu que ces autres métiers représentent autour de 70 % des besoins de formation : cf. § 2.3.2.2.1). De même FORMAPROD va travailler sur treize régions alors que le pays en compte 22.

Néanmoins son impact devrait être important, car la mise en place d'une stratégie nationale est le signal qu'attendent les autres Partenaires Techniques et Financiers pour investir dans la Formation Agricole et Rurale.

La coopération avec l'UNESCO, initiée avec la mission de septembre 2010, devrait permettre au Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP) de rénover progressivement son dispositif de formation professionnelle sur les métiers non agricoles.

2.12. Les initiatives existantes ou passées des bailleurs de fonds, les leçons éventuelles à en tirer

Le Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC)⁵⁴

La réforme du système de formation professionnelle a été initiée avec le Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC) d'un commun accord avec la Banque mondiale.

Le 17 mai 1992, la *Lettre de stratégie* du Gouvernement malgache en matière d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP) a été à l'origine de la réforme entreprise dans le cadre du PREFTEC. Par l'accord de crédit 2382/MAG du 25 juin 1992, l'Association Internationale de Développement (IDA) a octroyé un crédit en monnaies d'un montant équivalent à 16,7 MDTs⁵⁵ pour l'ensemble du PREFTEC.

⁵⁴ Les informations figurant dans ce paragraphe sont issues du rapport « Programme du gouvernement – Système des Nations Unies promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches. Dossier technique n vii. Renforcement et qualification de la formation technique et professionnelle de base des jeunes et adultes ruraux et urbains (année 2000) »

⁵⁵ MDTs : millions de Droits de Tirage Spéciaux. Le DTS est un actif de réserve international, créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Sa valeur est basée sur un panier de quatre grandes devises. Les DTS peuvent être échangés contre des devises librement utilisables.

La réforme entreprise avec le PREFTEC est partie du constat selon lequel les formations dispensées ne sont pas adaptées aux besoins du marché de l'emploi. De là est partie la politique « Adaptation-Emploi-Formation », point fort de la réforme du système de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle à Madagascar.

Le secteur agricole bénéficie aussi des crédits de financement du PREFTEC par le biais du volet agricole.

Il faut noter que d'autres départements ministériels, notamment, ceux de la Population, de la Jeunesse, de l'Artisanat, des Ressources halieutiques et de l'Elevage dispensent aussi des formations professionnelles dans différents centres avec divers projets

Dans le cadre du PREFTEC, une restructuration des Etablissements et Centres de Formation Technique et Professionnelle (ECFTP) a été engagée. Les Groupements d'Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel (GEETP) ont été créés au niveau de chaque province ou *Faritany*, par le décret n° 94-669 du 18 octobre 1994, un GEETP regroupant tous les Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel de la province. En 1997, les GEETP ont été renommés Groupements Inter Régionales des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle (GIREFTP). Suite à cette restructuration, la formation technique professionnelle initiale de base formelle publique est actuellement dispensée dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP).

Le PREFTEC, quant à lui, est composé de :

- l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) chargé de l'analyse des informations sur l'emploi et la formation
- le Conseil National de la Formation Technique et Professionnel (CNFTP) chargé de proposer des politiques et stratégies pour le développement de la FTP et de gérer le Fond d'Intervention pour la Formation Professionnelle (FIFP)
- le Centre de Ressources des Personnels des Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel (CeRes) chargé de la valorisation des ressources humaines et d'effectuer des expérimentations dans les domaines des programmes des formation et des méthodes pédagogiques
- l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) chargé de la formation professionnelle en administration et en relations diplomatiques

Les formations réalisées dans les **Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA)**, créées par décret n° 84-394 du 13/11/84, sont des formations initiales diplômantes. Quatre EASTA fonctionnent actuellement avec chacune leur filière : Antananarivo (filiale du Génie rural), Majunga (Elevage et Pêche), Toamasina (Agriculture), Fianarantsoa (Elevage et Forêt). Sous l'égide de la Banque mondiale, par le biais du PREFTEC, deux EASTA-Promotion Rurale sont opérationnelles à Bezaha et Ambanja et assurent des formations pour la filière agro-sylvo-pastorale.

2.13. Synthèse des conséquences pour la conception de la Formation Agricole et Rurale

Transformation très rapide du contexte, augmentation rapide de la population, mondialisation, le monde rural doit s'adapter très vite, et le savoir des parents ne permettra pas de le faire. Seules la formation de base et la formation professionnelle peuvent y parvenir.

De très nombreux jeunes devront trouver des emplois ou des auto-emplois hors agriculture : environ 70 %, ce qui crée un problème de grande envergure. Ceci fait aussi que le seul Minagri ne peut régler le problème. **C'est un problème du gouvernement tout entier.**

Ceux et celles qui resteront dans l'agriculture devront **construire une agriculture performante** capable de les nourrir, d'impulser le développement du pays, et de servir de base au développement d'une industrie de transformation source de devises et de développement économique d'ensemble.

Répondre aux besoins des marchés, surtout mondiaux, suppose des capacités d'organisation qui dépassent de très loin la simple technique. **Des organisations professionnelles et interprofessionnelles fortes** sont une nécessité pour répondre à ces défis. Elles sont également une nécessité pour pouvoir définir avec les administrations des politiques faisables, applicables, et acceptées par les intéressés.

Ceci suppose à la fois un renforcement des Organisation Paysanne (OP), la constitution d'IP, et **une révolution culturelle du ministère de l'Agriculture et des administrations en général** : ces dernières ne pourront plus décider seules sous peine d'être inefficaces.

Une opportunité du pays est le lancement d'un **programme de migration organisée vers l'ouest** du pays. Cela ne pourra se faire que si c'est l'œuvre du Gouvernement tout entier, et si les migrants ont une capacité d'organisation et d'adaptation suffisantes. Ceux-ci devront notamment pouvoir faire face à des responsabilités d'élus des Collectivités Territoriales Décentralisées, d'autant que la décentralisation leur en donne l'opportunité.

Un autre défi considérable est celui de la **préservation de l'environnement** et de la **réponse au changement climatique**. Devant l'inconscience actuelle de la population rurale, il est indispensable et urgent de **lancer une action d'envergure d'éducation environnementale** dès l'école primaire (ce qui suppose la formation des enseignants), et d'enseigner aux techniciens les techniques de production durables, sous peine d'aboutir à une catastrophe.

Ce qui a été décrit sur la formation professionnelle montre **une situation où il faut tout refaire** : depuis les choix politiques (on ne peut plus sacrifier la FP), en passant par le comportement des administrations (on ne peut plus travailler seul en ignorant les autres : la coopération est la condition de la réussite), jusqu'à la conception même des programmes et des méthodes, actuellement complètement obsolètes.

Cette situation est le résultat de l'appauvrissement progressif du pays depuis 1972 : mauvais choix économiques du socialisme, et disparition des entreprises coloniales qui tiraient l'économie agricole du pays. Cet appauvrissement a conduit (à tort) à sacrifier la formation professionnelle.

Pour pouvoir renverser la vapeur, il ne suffira pas de réformer la formation professionnelle. Le redémarrage économique du pays est conditionné par le lancement **d'opérations stratégiques** conduites par le Gouvernement (il ne peut pas y avoir d'autre pilote) portant sur des filières bien identifiées, et combinant le développement de la production, des agro-industries, de toutes les disciplines de qualité y afférentes, des infrastructures, et bien sûr de la formation professionnelle qui la conditionne.

Tout cela nous donne à réfléchir sur le rôle de l'Etat, qu'il est grand temps de réhabiliter⁵⁶, après l'entreprise de démolition qu'il a subie depuis l'ajustement structurel. Il est bien évident que dans un pays pauvre, on ne peut compter sur le seul secteur privé pour développer l'économie, de même qu'il était chimérique de croire que l'Etat seul y parviendrait au temps du socialisme.

Mais ce dont le pays a besoin, c'est d'un **Etat recentré sur ses fonctions fondamentales d'orientation, de financement, de normalisation et de contrôle**. Il est clair que l'Etat a encore du chemin à parcourir pour y parvenir. La formation des agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées sera un outil privilégié pour conduire ce changement.

⁵⁶ La Banque Mondiale elle-même a déjà fait ce changement de paradigme, avec l'important rapport publié en 2007 : « Rapport sur le développement dans le monde 2008 : l'Agriculture au service du développement ».

Cependant la réflexion sur l'avenir du système ne doit pas nous conduire à négliger ceux qui vivent et produisent déjà dans le monde rural. Il est important d'améliorer leur sort, et de leur permettre d'accroître la production nationale, par une stratégie de services adaptée, en cours de mise en place avec les CSA et les Fonds Régionaux de Développement Agricole (préfiguration d'un véritable FDA). **Cette stratégie de services**, parmi lesquels la formation continue, doit être pilotée par la demande. L'expérience en cours semble montrer que ce système fonctionne. Il faut en outre ajouter à cela **l'alphabétisation** qui a montré son importance dans le développement rural à l'occasion du PHBM (Projet du Haut Bassin de Mandrare) (sur financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA)).

Enfin, un pays ne peut être éternellement dépendant de l'aide extérieure. On ne peut faire autrement que Madagascar ait besoin d'aide extérieure pendant encore longtemps, mais on doit mettre en place des mécanismes qui lui permettent progressivement de prendre le relais.

Pour cela, il est indispensable que la fin d'un projet d'aide extérieure ne fasse plus perdre ses acquis, comme cela s'est vu trop souvent. Cela suppose un **soutien dans la durée**, la mise en place de **fonds à financement mutualisé**, et **l'application de la démarche « AAH »** prévue par la déclaration de Paris.

**Encadré 20 : La démarche « Appropriation Alignement Harmonisation » (AAH)
définie par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)**

Le document ci-dessous est un extrait d'un rapport d'évaluation de la Déclaration de Paris à Madagascar par l'OCDE. Il permet d'en rappeler les grands principes.

Défis et actions prioritaires

Aspects	2007	Défis	Actions prioritaires
Appropriation	Moyen	Améliorer le leadership du pays sur les actions de développement en impliquant plus la société civile et la population Réduire les disparités régionales	Augmenter les ressources propres de l'État Développer le fonds de développement local
Alignement	Moyen	Augmenter la fiabilité des systèmes nationaux	Appliquer plus largement le nouveau code des marchés publics et le cofinancement des activités (« basket funding »)
Harmonisation	Faible	Développer l'approche-programme	Développer l'appui budgétaire Assurer la coordination de la coopération technique des missions
Gestion axée sur les résultats	Moyen	Rendre opérationnel le cadre national d'évaluation et de suivi	Centraliser les informations disponibles et en faciliter l'accès pour les partenaires
Responsabilité mutuelle	Moyen	Améliorer les systèmes de reddition et de diffusion comptes	Rationaliser les évaluations conjointes partenaires / gouvernement

L'appropriation a été définie comme la capacité d'un pays à exercer une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement, capacité qui n'est guère facile à acquérir, en particulier pour les pays largement tributaires des apports d'aide pour financer leur développement, ni, bien entendu, aisément mesurable à l'aide d'un seul indicateur.

L'alignement : Pour que l'aide soit efficace, il est nécessaire qu'elle soit alignée avec les stratégies de développement national. Une aide bien alignée est plus efficace qu'une aide fragmentée et orientée par les .../...

donneurs. La Déclaration de Paris incite les donateurs à ajuster leur aide aux institutions, aux procédures et aux stratégies de développement des pays

L'harmonisation : L'approche-programme est un moyen de mieux aligner l'aide sur la politique et les systèmes nationaux. Elle favorise en effet le leadership du pays sur les actions de développement en permettant un cadre budgétaire intégré, des mécanismes formalisés pour la coordination des donateurs et une harmonisation des procédures pour le « reporting », la budgétisation, la gestion financière et la passation des marchés

Gestion axée sur les résultats : Dans la Déclaration de Paris, les pays partenaires s'engagent à s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats permettant de suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des principales stratégies nationales et sectorielles en utilisant un nombre limité d'indicateurs. Les pays partenaires et les donateurs s'engagent mutuellement à renforcer les capacités des pays à instaurer une gestion axée sur les résultats.

Responsabilité mutuelle : La Déclaration de Paris invite les donateurs et les pays partenaires à se rendre compte mutuellement de l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement, et à le faire d'une manière qui tende à renforcer l'adhésion de l'opinion publique aux stratégies nationales et à l'aide au développement

Il faut aussi des **systèmes de financement pérenne de certaines politiques** qui permettent d'en garantir la continuité, par des financements pré-affectés (taxes parafiscales qu'on peut aussi appeler « cotisations obligatoires » (cf. *infra* argumentaire au § 8.2.3.5).

Il est important de comprendre qu'en refusant actuellement de tels systèmes, on empêche le développement de certaines filières, par exemple les filières agricoles interprofessionnelles, et que ce faisant on se prive de ressources bien plus importantes que celles qu'on a économisées en refusant la pré affectation.

3. L'environnement institutionnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

3.1. Le cadre législatif et réglementaire

La loi 2004-004 du 26 juillet 2004

C'est la loi fondamentale, portant orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar. Elle affirme quelques grands principes, comme le caractère obligatoire de l'enseignement à partir de six ans (sans dire cependant quels cycles sont obligatoires), le caractère de garant de l'Etat par rapport à ces droits, des principes d'équité, les grands objectifs qualitatifs à atteindre par le système de formation (comme par exemple la maîtrise de la langue malgache et de deux langues étrangères au moins).

Il est intéressant de noter par exemple que selon l'article 18, L'élève/apprenant a droit à une information diversifiée et complète sur tout ce qui a trait à l'orientation scolaire et universitaire afin qu'il puisse choisir en connaissance de cause et avec conviction son parcours scolaire et professionnel.

En ce qui concerne la construction d'une politique de formation agricole et rurale, **la loi adopte notamment comme règle le partenariat public-privé**, et donne donc une large place à l'enseignement privé, dans le cadre de contrats de résultats.

Les **collectivités territoriales** sont impliquées dans l'organisation de l'enseignement, et sont invitées à mettre en œuvre des stratégies de développement, dans le cadre de contrats de résultats.

L'Etat a pour rôles la conduite générale du système, l'appui aux partenaires, et le contrôle. Les ministères compétents peuvent prononcer l'interdiction d'exercer de certaines personnes.

Les établissements privés sont soumis à quelques règles simples dont les principales sont les suivantes :

- leur création est soumise à autorisation des ministères compétents, **l'autorisation** peut être retirée pour des raisons sérieuses précisées à l'article 61 ;
- ils sont tenus d'appliquer les **programmes** officiels en vigueur dans les établissements publics, mais le ministre chargé de l'Education peut autoriser des régimes particuliers ;
- ils sont tenus d'employer une partie de leur personnel enseignant à plein temps ;
- ils sont soumis à **l'inspection** pédagogique, administrative, sanitaire

La loi précise l'organisation générale du système. Elle distingue éducation non formelle et éducation formelle.

L'éducation non formelle est destinée à ceux qui n'ont pas bénéficié des structures du système formel, et comprend notamment l'alphabétisation fonctionnelle, confiée à divers partenaires sociaux, sous l'autorité du ministère compétent.

L'éducation formelle comprend :

- l'éducation fondamentale, avec deux cycles : premier cycle de cinq ans⁵⁷ (école primaire) et second cycle de quatre ans (collège) ;
- l'enseignement secondaire ;

⁵⁷ Réforme en cours dans le cadre du programme Education Pour Tous (EPT).

- la formation technique et professionnelle ;
- l'enseignement supérieur et les recherches scientifiques ;

La loi pose le principe de la nécessité de la formation des formateurs et de la formation continue des enseignants.

Elle affirme également que toutes les composantes du système éducatif font l'objet d'une évaluation périodique et régulière.

Selon la loi, également il s'avère indispensable que la fonction « CONTROLE » ait une place primordiale dans la gestion des affaires de l'Etat, et notamment dans le secteur de la formation.

Les performances de chaque agent sont évaluées au regard des référentiels professionnels qui les concernent d'une part, et comparativement aux indicateurs de qualité, d'efficacité et de résultats du travail de l'unité où ils exercent, d'autre part

3.2. Le champ

En ce qui concerne la **problématique d'ensemble** de la formation professionnelle, c'est clairement l'ensemble du secteur de la formation professionnelle qui est concerné. Il faut fournir aux jeunes ruraux un éventail de choix aussi large que possible, mais les métiers qui leur permettront plus facilement de rester en milieu rural constituent déjà un choix plus restreint. On peut penser aux métiers du bâtiment, aux métiers du tourisme, à tous les métiers de bouche (boulangier, boucher, traiteur), à l'artisanat, à divers services comme la réparation automobile, les assurances, la comptabilité, les métiers de la santé, les métiers de l'éducation.

En ce qui concerne la **formation des techniciens**, c'est clairement l'ensemble des métiers liés à l'amont et à l'aval de la production agricole (au sens large : agriculture, élevage, aquaculture, foresterie) qui doit être ciblé : agro-fourriture, métiers de l'agro-industrie, commercialisation, métiers liés à la qualité des produits, comptabilité, gestion...

En ce qui concerne la **formation des futurs producteurs**, en plus de la technique agricole et des questions environnementales, la formation devra clairement préparer les agriculteurs à fonctionner comme des chefs d'entreprises, avec une compréhension suffisante de l'environnement économique. En ce qui concerne les activités de production, il s'agit de l'agriculture au sens large.

Elle devra préparer au moins les meilleurs éléments à prendre des responsabilités dans les organisations professionnelles et interprofessionnelles (gestion des filières agro-alimentaires).

Enfin, pour tous les futurs agriculteurs **l'éducation civique** est indispensable, pour leur permettre de remplir leurs devoirs de citoyens de petites collectivités, éventuellement pour y prendre des responsabilités, ainsi que pour préserver l'environnement.

Pour cette raison, il est important de développer des formations de conseiller agricole généraliste, du type de celles mises en œuvre par FIFATA à Antsirabe (cf. vol. 4 fiche 10).

Il en résulte bien entendu que tous les ministères concernés doivent participer à la définition de la politique de formation, et que cela ne doit pas être réservé à un seul.

3.3. Description des différentes institutions

3.3.1. Les institutions de formation dépendant du ministère de l'Agriculture

3.3.1.1. Les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) et de Promotion Rurale (EASTA-PRO)

Les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) et de Promotion Rurale (EASTA-PRO) recrutent au niveau du brevet, et forment des techniciens, initialement pour les besoins de l'Administration, et de plus en plus pour les besoins du secteur privé.

Les EASTA et EASTA-PRO sont implantées dans chaque province. Actuellement, six établissements sont fonctionnels, et financés principalement sur le budget du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Antananarivo).

Quatre **EASTA** (régies par le décret n° 84-394 du 13 novembre 1984) situées à Ambatobe (Antananarivo), Analamalotra (Toamasina), Ambovohy (Mahajanga), Iboaka (Fianarantsoa), ont pour fonction de former des adjoints techniques, libellé correspondant à une fonction administrative. Ce sont des établissements de formation agricole intermédiaire à caractère public, sous tutelle du ministère de l'Agriculture, qui sont gérés par la Direction des Ressources Humaines et non par le service de la Formation Agricole et Rurale de ce ministère. Les étudiants sont recrutés sur concours parmi les titulaires du BEPC, et suivent une scolarité de trois ans. Ils sortent avec un niveau équivalent au Baccalauréat Professionnel. Les spécialités sont : Génie rural et Élevage à Ambatobe, Agriculture à Toamasina, Élevage et Pêche à Ambovohy, Eaux et Forêts à Iboaka.

Deux **EASTA-PRO** (régies par le décret n° 99-299 du 24 mars 1999) situées à Bezaha (Tulear) et à Ambanja (Diana), sont des Établissements Publics à caractère Administratif (EPA) destinés à la formation professionnelle et à la promotion rurale (dotés de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière). Leurs modes de fonctionnement associent les autorités nationales et régionales, les organisations professionnelles agricoles, les opérateurs économiques du secteur exerçant dans la région concernée et des représentants de la société civile, qui se consacrent à la promotion rurale. Ce qui permet d'établir des synergies fortes entre l'établissement et les réalités de la région.

L'offre totale est réduite : 140 admis tous les trois ans, soit une cinquantaine de techniciens par an en moyenne pour l'ensemble des établissements.

3.3.1.2. Les Centres d'Appui Formation (CAF)

Sous tutelle du ministère de l'Agriculture, les CAF ont le statut d'Établissement Public à caractère administratif, qui leur permet de fonctionner en régime d'entreprise.

Les trois CAF (Mahitsy/Andranovaky, Antsirabe, Ambatondrazaka/Ambohitsilaozana) assurent la formation agricole qualifiante. Les CAF sont chargés d'assurer à la demande la formation de tout public intéressé par les activités agricoles et désireux de s'investir dans la vie active agricole tels que les paysans, les responsables d'Organisations Paysannes, les techniciens en activité ou en reconversion et les formateurs.

Ces formations sont de durée variable, selon les cibles, allant d'une journée à un mois. Le programme est payant et généralement constitué d'un module. Ces formations sont sanctionnées par des certificats ou attestations par modules réalisés. Les étudiants peuvent choisir leur régime de

formation soit en internat, soit en externat, car les CAF disposent d'infrastructures pouvant héberger les étudiants.

A signaler un partenariat intéressant de la firme AVITECH avec le CAF de Mahitsy, qui permet de vulgariser les techniques avicoles.

3.3.2. Etablissements d'autres ministères techniques

3.3.2.1. Le Centre National de l'Eau et de l'Assainissement de Génie Rural (CNEAGR)

Le CNEAGR a été rattaché en 2008 au ministère de l'Eau, au moment de la création de ce ministère. Il dépendait auparavant du MAEP (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Antananarivo).

Il est utile de préciser ses objectifs et ses activités. Ainsi :

- Il assure :

- les études dans le domaine de l'eau : aménagement hydro-agricole, adduction d'eau... ;
- les recherches et encadrements en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- la conception de divers matériels et ouvrages d'irrigation ou d'adduction indispensables aux projets d'aménagements ruraux.

- Il vise :

- la formation des cadres et techniciens en développement rural directement opérationnels ;
- la formation des différents opérateurs du secteur de l'eau :

<ul style="list-style-type: none"> – Organisations Paysannes dont les Associations des Usagers de l'Eau ; – ONG oeuvrant pour le développement rural ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Collectivités locales ; – Etudiants ; – Petites ou Micro Entreprises rurales.
--	---

- Enfin, il propose :

- des formations sous différentes formes :

<ul style="list-style-type: none"> – formations à la carte ; – renforcement de capacités ; – perfectionnement technique ; 	<ul style="list-style-type: none"> – pratique en laboratoire ou sur terrain ; – encadrement technique ;
--	---
- des programmes de formation à la demande :

<ul style="list-style-type: none"> – suivant les besoins des partenaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> – suivant leurs profils et leurs exigences ;
---	--
- des prestations intellectuelles ;
- des missions de contrôle et surveillance ;
- des prestations d'expertises ;
- des réalisations d'ouvrages.

3.3.3. Au niveau du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP)

3.3.3.1. Les institutions

3.3.3.1.1. Le Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle

Son rôle a été redéfini par le décret 1217-2009 fixant les attributions du SE ETFP ainsi que l'organisation générale de son département.

Le SE ETFP est chargé de :

- favoriser la participation du monde professionnel dans la définition, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de Formation Technique et Professionnelle,
- préparer et former les ressources humaines du pays en assurant une meilleure adaptation de la formation à l'emploi suivant les besoins qualitatifs et quantitatifs à court, moyen et long terme du développement économique, tant au niveau national que régional,
- contribuer à la promotion de l'emploi,
- soutenir la politique de la valorisation des ressources humaines dans les secteurs de production.

Il comprend une Direction Générale qui coordonne les activités de trois Directions :

- une Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- une Direction d'Apprentissage des Métiers de Base ;
- une Direction de l'Accréditation et de l'Assurance Qualité.

Les organismes sous tutelle et rattachés au SE ETFP sont :

- Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) ;
- Institut National de Formation des Personnels des Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel (INFor) ;
- Groupements Régionaux des Etablissements Techniques et Professionnels (GREFTP)
- Institut National de Promotion Formation (INPF) ;
- Centre National de Formation Professionnelle Artisanale et Rurale (CNFPAR) ;
- Centre National de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées (CNFPPH) ;
- Institut de Formation Professionnelle et Technique d'Anosy (IFPTA) ;

3.3.3.1.2. L'Office National de l'Emploi et de la Formation (ONEF)

L'Office National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) est un Etablissement Public à caractère Administratif, qui doit assurer une meilleure adaptation de la formation à l'emploi, c'est-à-dire de permettre au système de formation de répondre aux besoins et aux exigences du marché du travail tant qualitativement que quantitativement.

Il a pour **missions** de :

- recenser l'information disponible en matière de formation et d'emploi ;
- évaluer les besoins en compétences du marché de l'emploi à partir :
 - de l'élaboration des référentiels de qualification afin de déterminer les principales formations correspondantes, et
 - de l'identification des besoins de formation ;

- valider la pertinence des filières et des actions de formation à partir du suivi des formés.

Pour cela, l'ONEF travaille par des enquêtes et par des concertations avec les professionnels des différents secteurs.

L'ONEF dispose d'une équipe d'une vingtaine de personnes dont la moitié devrait être des cadres. Dans les faits, l'office dispose seulement de cinq cadres et manque de moyens pour fonctionner.

L'ONEF se plaint de ce que les référentiels qu'il élabore restent inexploités. Une des raisons est qu'on recourt beaucoup à des vacataires qui n'ont pas de formation initiale à la pédagogie du fait du manque de professeurs fonctionnaires.

3.3.3.1.3. L'Institut National de Formation des Personnels des Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel (INFor)

De même statut que l'ONEF, l'INFOR est chargé de renforcement de capacité des personnes ressources du dispositif du SE ETP (Formateurs et Personnels techniques et administratifs) et de l'élaboration des Curricula à partir des référentiels d'activités professionnelles produits par l'ONEF.

3.3.3.1.4. Le Groupements Régionaux des Etablissements Techniques et Professionnels (GREFTP)

Ce sont des établissements publics à caractère administratif (EPA), regroupant les établissements de formation dans la Région et les autres parties prenantes sur l'amélioration des formations dans la Région (opérateurs économiques, représentant des ministères sectoriels...). Chaque GREFTP possède un conseil d'administration et un comité de coordination, jouit d'une autonomie administrative et financière. Son rôle consiste à définir, en considérant la politique nationale en matière d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, l'orientation régionale des actions de formation (Validation des PTA et budgets des établissements publics, rôle d'animateur et de lien des établissements de formation avec les milieux de travail,...) dans la Région. Ils sont au nombre de 13 actuellement et certains GREFTP regroupent deux ou trois Régions (qui sont au nombre de 22).

3.3.3.1.5. L'Institut National de Promotion Formation (INPF)

C'est un établissement de formation spécialisé dans les formations professionnelles qualifiantes (de courte durée) plutôt que des formations initiales. C'est un établissement à statut public à caractère industriel et commercial (EPIC).

3.3.3.1.6. Le Centre National de Formation Professionnelle Artisanale et Rurale (CNFPAR)

C'est un centre de formation professionnelle spécialisé dans les formations professionnelles qualifiantes (de courte durée) plutôt que des formations initiales dans le domaine rural. Il se trouve à Antsirabe et a le statut d'EPA.

3.3.3.1.7. Le Centre National de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées (CNFPPH)

C'est un centre de formation professionnelle spécialisé dans les formations professionnelles qualifiantes (de courte durée) plutôt que des formations initiales des personnes en situation de handicap, il se trouve à Ampandrianomby (Antananarivo) et a des annexes à Toliara et Mahajanga et a le statut d'EPA.

3.3.3.2. Les établissements d'enseignement

Les Centres de Formation Professionnelle (CFP) accueillent les élèves ayant terminé au moins la classe de 7^{ème} du cycle primaire de l'Education Fondamentale et les Lycées Techniques et

Professionnels (LTP) reçoivent les élèves ayant achevé la classe de 3^{ème} du second cycle de l'Education Fondamentale.

- **68 établissements publics**, dont **40 CFP** et **28 LTP**, répartis sur 13 Régions,
- et plus de **300 établissements privés** agréés (tous niveaux confondus et sous divers statuts : Individuelle, confessionnelle, Entreprise, Association et ONG).

Le SE ETPF souhaite ajouter un troisième niveau d'établissement, dénommé « Ecole de Carrière » sur le modèle canadien.

Ainsi,

- les CFP se consacraient à la formation à la demande (jusqu'à six mois de formation),
- les écoles de carrière formeraient des ouvriers qualifiés en formation initiale,
- les lycées formeraient des techniciens et prépareraient l'accès à l'Université.

Le SE ETPF dispose de trois établissements qui dispensent des formations agricoles, essentiellement au niveau Brevet d'Etudes Professionnelles/Bac Pro : le Centre de Formation Professionnelle d'Ankazondandy, le Lycée Technique et Professionnel Agricole de Fandriana, le Centre National de Formation Professionnelle Artisanale et Rurale d'Antsirabe. Ces trois centres forment un total d'environ 88 élèves sortants par an.

3.3.3.3. Les formations

On pourra utilement se reporter au schéma des principales offres de formation, au § 2.3.2.1.

En Formation Professionnelle et Technique, cinq types de formation sont dispensés au niveau des établissements. Ce sont :

- **Formation Professionnelle Initiale (FPI)**

L'objectif de ce type de formation est de donner aux apprenants les compétences de base liées à la maîtrise des techniques et technologies à l'exercice d'un métier, ainsi que les compétences spécifiques requises à l'exercice d'activités professionnelles relatives à un ensemble de corps de métiers (filière).

- **Formation Technologique Générale (FTG)**

Cette formation permet d'offrir aux apprenants les connaissances et les savoirs nécessaires à la poursuite des études supérieures.

- **Formation Professionnelle Qualifiante⁵⁸ (FPQ), ou continue**

Ce sont des formations de perfectionnement, de reconversion ou de pré emploi.

- **Apprentissage des Métiers de Base (AMB)**

Ce type de formation vise l'acquisition des compétences requises à la professionnalisation voire à la modernisation des techniques traditionnelles pratiquées notamment dans les domaines suivants: artisanat, agriculture, élevage, valorisation des ressources naturelles (transformation, conservation) et quelques métiers d'entreprises.

⁵⁸ La fiche descriptive du Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Fandriana (volume 3, fiche n° 6) donne un exemple de ce que sont les FPI, FPQ, et AMB.

- **Formation Professionnelle Supérieure (FPS)**

L'objectif de cette formation est l'acquisition du Diplôme de « Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ».

3.3.3.4. Les diplômes

- **Formation Professionnelle Initiale (FPI)**

- 17 types de Baccalauréat Professionnel (Bac Pro), suivant les filières,
- 28 types de Brevet d'Etude Professionnelle (BEP), suivant les métiers,
- 9 types de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), suivant les métiers,
- 6 types de Certificats de Fin d'Apprentissage (CFA), suivant les métiers.

- **Formation Technologique Générale (FTG)**

3 types de Baccalauréat série Technologique (Bac Techno)

- **Formation Professionnelle Qualifiante (FPQ)**

Les Certificats de Fin de Formation pour les Formations Professionnelles Qualifiantes (FPQ) et/ou Continues.

- **Formation Professionnelle Supérieure (FPS)**

Les diplômes de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) délivrés par les LTP et les Etablissements privés agréés.

3.3.3.5. Nombre d'apprenants

- Total de 26 000 personnes :
 - dont 63 % dans les offres privées de formation
 - dont 38 % de filles
 - Soit 311 sur 100 000 habitants
- Encadrés par 1 405 formateurs/enseignants permanents et un peu plus de 500 vacataires dans les CFP et LTP publics

3.3.3.6. Principaux défis auxquels fait face le SE ETFP⁵⁹

- **Taux d'insertion très faible** : 28,35 %
- **Formateurs** : en nombre largement insuffisant ; disparité de cursus de formation des formateurs ; faible « compétences pédagogiques et techniques » ; moyenne d'âge : plus de 54 ans pour les titulaires ;
- **Infrastructure et Matériels des Etablissements publics** : en total écart par rapport aux objectifs de formations ;

⁵⁹ Le paragraphe qui suit est extrait d'une présentation Power Point du SE ETFP.

- **Cursus et Curricula de formations** : mal adaptés aux besoins du monde du travail (dont l'emploi informel et les activités informelles sont prépondérants) ;
- **Un faible taux de fréquentation de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle formel et une inégalité d'accès, notamment pour les jeunes marginalisés et les femmes** ;
- **Des systèmes de formation fragmentés** : gamme d'opportunités d'apprentissage professionnel limitée et accès pour les formations continues difficile par l'inexistence d'un système d'articulation verticale et horizontale ;
- **Une gouvernance fragmentée de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle** : acteurs gouvernementaux ou non, intervenant dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle trop nombreux ; source d'incohérence en matière de certification ;
- **Un financement de l'Etat médiocre et inexistence d'une stratégie nationale de partage de coût** ;
- **Un manque de prestige et un faible statut social de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.**

Une note interne du SE EFTP⁶⁰ fait le diagnostic suivant :

Encadré 21 : Points faibles du système actuel de l'EFTP et conséquences

1. Les points faibles du système actuel

D'une façon générale, des études par les évaluations internes sans complaisances et les impacts externes (par le ministère et les bailleurs de fond) ont montrées que le dispositif actuel présente de nombreuses lacunes :

- **Dysfonctionnement entre les dispositifs de formation, la structure de production et les activités professionnelles :**
 - *Les curricula sont caducs du fait que les processus méthodologiques reconnus mondialement efficaces par les spécialistes ne sont pas appliqués de façon rationnelle.*
 - *La mauvaise qualité du plupart des offres de formation fait que la majorité des entreprises ne font pas confiance au dispositif, malgré les besoins en Ressources humaines ;*
 - *Difficulté de toute planification rationnelle à cause de la prédominance des activités conjoncturelles et ponctuelles.*
 - *La restriction des possibilités d'embauche des entreprises.*
 - *Inexistence d'une plateforme de coopération organisée (Partenariat) avec le milieu professionnel et les autres ministères sectoriels rendant superflu tout processus de développement des curricula de qualité.*
- **Problèmes liés à la pédagogie :**
 - *Les cursus sont disparates et incohérents : on confond assez souvent les cursus de formation aux métiers, aux filières et aux secteurs.*
 - *Infrastructure et matériels didactiques dans les CFP et LTP vétustes et désuets.*
 - *Les Curricula ne présentent aucune implication pédagogique des entreprises.*
 - *Aucun système d'assurance qualité mis en place surtout pour les offres privées de formation.*
 - *Le degré de diversité et spécialisation. 75 % des CFP ne dispensent qu'une ou deux spécialités, 50 % des LTP offrent moins de 4.*
 - *Personnel Enseignant de niveau faible et vieillissant et inexistence de la politique de relève.*

⁶⁰ La formation professionnelle et technique à Madagascar, Anonyme (note interne au SE EFTP), août 2010

- **Problèmes liés aux conditions sociales des groupes cibles**
 - Les offres de « formation de qualité » reconnues coûtent trop chères pour la majorité de la population.
 - Vu que toute formation professionnelle est coûteuse, toute idée relative à la prise en charge totale des coûts par les bénéficiaires exclut obligatoirement une frange importante des groupes cibles
 - **Problèmes liés à l'engagement politique de l'Etat**
 - Vu la multitude des activités prioritaires du ministère de l'Education national, les problématiques de la FTP sont toujours abordées de façon très superficielle et le dispositif s'effondre d'année en année.
 - L'institution d'Etat de pilotage est instable et parfois sans possibilité de décision effective. Cette situation ne permet pas de définir et engager une orientation stratégique claire.
 - Le budget de l'Etat alloué à la FTP diminue d'année en années de façon drastique.
 - Le système de pilotage est trop centralisé.
 - **Problèmes liés aux financements**
 - Vu que toute formation professionnelle est obligatoirement coûteuse, l'Etat seul ne peut pas financer les formations et Madagascar ne possède aucun texte sur le partage équitable des coûts.
 - Malgré le budget insignifiant alloué par l'Etat, le coût de formation par Apprenant à Madagascar est très élevé du fait du nombre des Apprenants couvert par le dispositif.
- 2. Conséquences**
- Les textes régissant les formations restent caducs.
 - Les produits des dispositifs de formations ne sont pas aux normes du milieu professionnel.
 - Le taux d'accès est très faible. Pour les établissements existants (au total 64 établissements dans tout Madagascar, CFP et LTP publics confondus), les disparités sociales et régionales d'accès font qu'actuellement les effectifs dans la FTP ne présentent que 6 % des effectifs de l'Enseignement Général. Ces situations affectent aussi l'aspect genre.
 - Par rapport à l'enseignement général, les données statistiques sur la FTP restent toujours largement incomplètes et non fiables.
 - L'orientation, l'information et la communication sont inexistantes.
 - La dynamique partenariale est inexistante.

On peut également citer le diagnostic porté par la mission UNESCO de septembre 2010, dans le cadre de la conception du projet FORMAPROD :

**Encadré 22 : Constat concernant la formation agricole et rurale
faits par la mission de l'UNESCO en septembre 2010 sur l'ETFP à Madagascar**

En ce qui concerne plus spécifiquement le sous-secteur agricole et rural de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, le constat peut être résumé en trois points :

- *Inadéquation des formations aux réalités du développement agricole et rural (équipements et programmes d'enseignement et de formation professionnelle obsolètes, faible ouverture des dispositifs sur leur environnement économique) ;*
- *Offre d'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle très largement portée par le secteur privé ; sans aucune régulation tant sur les contenus des formations dispensées que sur la qualité des dispositifs de certification ;*
- *Absence d'un dispositif central de pilotage et de régulation du sous-secteur agricole et rural privilégiant l'insertion sociale et le développement agricole et rural*

Les diagnostics portés dans les deux encadrés ci-dessus recourent pleinement le sentiment du consultant à l'issue de sa mission.

3.3.4. L'enseignement supérieur

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) gère six universités, trois Instituts Supérieurs de Technologie, et onze Instituts de Recherche.

L'accès à l'université se fait sur concours⁶¹ : environ 35 % des bacheliers entrent à l'université après leur baccalauréat. Ces mesures malthusiennes découlent des capacités de financement (notamment des bourses, la plupart des étudiants étant boursiers), mais aussi des capacités d'encadrement. La croissance rapide de l'effectif étudiant, résultant en partie de la réussite des programmes d'appui en amont (programme Éducation pour Tous), préoccupe le MESRS qui cherche à se doter des outils d'analyse lui permettant de mettre en place une régulation des flux.

Il y avait en 2009 environ 44 000 étudiants inscrits dans l'enseignement public et 15 000 dans l'enseignement privé (voir les chiffres précis au § 2.3.2.4). Il faut y ajouter les 6 000 personnes résidentes à Madagascar suivant un enseignement à distance, ainsi que les étudiants faisant leurs études à l'étranger, en majorité en France. Environ 500 étudiants malgaches obtiennent un visa pour poursuivre des études en France.

L'ensemble de l'enseignement supérieur produisait 13 864 diplômés en 2009, dont 9 655 Bac + 2 années d'études (« Bac + 2 ») et « Bac + 3 », ainsi que 4 209 « Bac + 4 » et au-delà.

L'encadrement universitaire est d'environ un millier d'enseignants-chercheurs permanents dont 17 % de Professeurs, 44 % de Maîtres de Conférences et 39 % d'Assistants. Ce chiffre, qui n'a pas beaucoup évolué ces dernières années en raison des contraintes d'ajustement structurel, augmente depuis avec un taux de 10 % par an. **Actuellement, 55 % de ces enseignants-chercheurs ont plus de 50 ans, et les premières simulations montrent que, d'ici à 2015, plus de la moitié de l'effectif devra être renouvelé.**

3.3.4.1. Les universités

Les Universités sont situées dans les capitales des six anciennes provinces : Antananarivo, Antsiranana, Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, et Toliara. Un peu plus de la moitié des effectifs sont inscrits à l'Université d'Antananarivo. Viennent ensuite les Universités de Toamasina (8 500 étudiant), de Fianarantsoa (5 000), de Toliara (4 200), de Mahajanga (2 200), et d'Antsiranana⁶².

Au sein de ces universités existent des établissements qui intéressent particulièrement le secteur agricole et rural.

- L'Université d'Antananarivo héberge **l'École Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA)**.
 - La formation réservée aux ingénieurs agronomes est accessible aux étudiants titulaires d'un Bac C, D et agricole.
 - L'ESSA forme 100 élèves par an (spécialités : Tronc commun, Eaux et Forêts, IAA, Agro-management, Agriculture). L'effectif total de l'établissement était de 602 étudiants en 2009.
 - L'ESSA assure la formation d'Ingénieurs de conception en 5 ans et gère un 3^{ème} cycle (Diplôme d'Etudes Approfondies). Durant les trois premières années, le volume horaire de la formation est d'environ 900 heures par an (600 heures de cours théoriques environ, 300 heures de travaux pratiques et travaux dirigés) et un stage d'un mois à la fin de chaque année universitaire. Les spécialisations sont plus accentuées durant les deux dernières années. Les voyages d'étude et un stage de six mois clôturent les années d'étude. Une soutenance publique de mémoire de fin d'étude permet d'avoir le diplôme d'ingénieur.

⁶¹ Ce paragraphe est issu de la Fiche Madagascar sur l'organisation de l'enseignement supérieur rédigée par l'Ambassade de France à Antananarivo.

⁶² Pour le détail des effectifs, se reporter au tableau du § 2.3.2.4.1.

- **L'Université d'Antsiranana**, faculté des Sciences, a un département Sciences de la nature et de l'Environnement
- **L'Université de Fianarantsoa** héberge un Institut des Sciences et Techniques de l'Environnement (**ISTE**), avec 136 élèves en 2009.
- **L'Université de Mahajanga** abrite l'Unité de Formation Professionnalisante (**UFP**), qui délivre des Licences Professionnelles en agriculture, élevage, crevetticulture, environnement (Système LMD). 222 étudiants y étaient inscrits en 2009
- **L'Université de Toamasina** abrite le **GRENE** (Gestion des Ressources Naturelles et Environnement). Formation de 20 à 25 techniciens/cadres (par an) immédiatement opérationnels en Gestion Durable de Ressources Naturelles (GDRN) (dont 10 à 15 Maîtrisants + 10 à 15 Managers titulaires de Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) ; en système LMD (Licence Pro et Master Pro).
- Au sein de **l'Université de Toliara** se trouve **l'IHSM** (Institut Halieutique et des Sciences Marines) avec 172 étudiants inscrits en 2009.
 - C'est un établissement public qui a pour mission la formation et la recherche en matières de pêche et de l'aquaculture, d'environnement marin et littoral.
 - Il offre une gamme de formations allant de la Formation académique (Ingénieur, Maîtrise, Diplôme d'Etudes Approfondies et Doctorat en Océanologie Appliquée) à la formation professionnelle (Agents des entreprises halieutiques et aquacoles) en passant par la formation professionnalisante (Techniciens Supérieurs de la Mer et du Littoral). Le programme de formation est axé essentiellement sur la Gestion durable des Ressources naturelles et le Contrôle de qualité des produits halieutiques.

3.3.4.2. Les Instituts Supérieurs de Technologie (IST)

Ils sont au nombre de trois actuellement : l'IST d'Antananarivo (sections Génie Civil, Industriel, Tertiaire), l'IST d'Antsiranana, et l'ISTRAM (Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania).

Le dernier est très récent, puisqu'il a été ouvert en février 2010. Il est vraisemblable que d'autres seront ouverts prochainement, car **l'ISTRAM a suscité beaucoup d'intérêt**. En outre, l'ISTRAM forme des Licences Professionnelles en agriculture (150 étudiants par an actuellement). Une description détaillée en a été faite dans le cadre de la présente étude (voir vol. 4, fiche 8)

3.3.4.3. Le statut des universités

Le statut des universités est régi par le décret n° 2002-565, fixant l'organisation et le fonctionnement des universités et des établissements d'enseignement supérieur.

Les universités sont des **EPA**, qui sont dotées de la personnalité juridique et jouissent de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

L'organisation et le fonctionnement des universités sont définis par ce décret et par les règles définies par les contrats programmes conclus avec le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

L'attribution annuelle des moyens par le MESRS est subordonnée à la remise d'un rapport périodique d'exécution des obligations souscrites par l'Université et à l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs fixés.

Les Universités comprennent en leur sein des **Etablissements** d'enseignement supérieur (Facultés, Ecoles Supérieures, Instituts...), qui eux-mêmes comprennent des **départements**, des Unités de Formation et de Recherche, des Laboratoires...

Le **Conseil d'Administration** est composé de :

- 60 % au maximum d'enseignants, à raison d'au moins un enseignant par Etablissement,
- 10 % de personnel administratif et technique,
- 30 % de personnalités extérieures désignées par leur organisme respectif, et composées de :
 - un représentant du MESRS,
 - un représentant des autorités administratives locales,
 - un ou des représentants des organismes patronaux ou entreprises intéressés par la formation des universités.

Le **Président de l'Université** est nommé par décret pour un mandat de trois ans, sur la base du choix des établissements. Il doit avoir au moins le grade de Maître de Conférences. La fonction de Président est incompatible avec celles de Chef d'établissement (Doyen de faculté, Directeur d'Ecole ou d'Institut). Le Président est l'ordonnateur de l'université et est personnellement responsable de sa gestion.

Le **Conseil d'Etablissement** est une sorte de Conseil d'Administration d'un Etablissement à l'intérieur de l'Université. Il propose la politique de l'Etablissement au Conseil d'Administration de l'Université.

Le **Chef d'Etablissement** est élu pour trois ans au suffrage universel direct. Les électeurs sont les enseignants permanents de l'Etablissement.

Les **Chefs de Départements** sont eux aussi élus au suffrage universel direct. Le Chef de Département préside le Collège des Enseignants du Département, qui prépare les programmes d'enseignement et de recherche.

Le **Conseil Scientifique d'Université** comprend les Chefs d'Etablissements de l'Université, et des personnalités externes. Il émet des avis sur la politique de formation et de recherche de l'Université.

Le **Conseil Scientifique d'Etablissement** comprend les chefs de départements, les responsables d'Unités de Formation et de Recherche et des laboratoires, et des personnalités extérieures. Il est obligatoirement consulté sur les orientations de la politique de formation et de recherche, et toutes les questions relatives à la vie de l'Etablissement.

Le **Collège des Enseignants de l'Etablissement**, composé de tous les enseignants permanents de l'Etablissement, procède à l'élection du Chef d'Etablissement, et émet des avis sur le fonctionnement de l'établissement et sur tout recrutement d'enseignant.

Le **Collège des Pairs** émet des avis sur tout avancement d'enseignant au sein de l'Etablissement. Il comprend tous les enseignants de grade égal ou supérieur à celui du candidat ou enseignant sur lequel il est appelé à se prononcer.

3.3.4.4. Le statut des Instituts Supérieurs de Technologie (IST)

Il est régi par le décret n° 2001-172, portant refonte du décret n° 92/688.

Les Instituts Supérieurs de Technologie (IST) sont des EPA qui sont dotés de la personnalité juridique et jouissent de l'autonomie pédagogique, administrative et financière

Les IST ont pour mission en matière de formation initiale de former des techniciens de niveau « Bac + 2 » à « Bac + 4 »⁶³, et en matière de formation continue, d'assurer la formation à caractère professionnel et technique.

⁶³ On peut ajouter très logiquement que le passage au système LMD (obligatoire en 2012) leur donnera pour mission de former des Licences Pro et des Masters Pro.

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres :

- un représentant de chacun des ministères suivants : Enseignement supérieur, Budget, Finances ;
- quatre représentants des organismes patronaux ou entreprises intéressés par la formation des IST ;
- le recteur de l'université du lieu,
- un représentant de l'autorité locale du lieu.

Le Directeur Général gère l'IST dans le respect des décisions du Conseil d'Administration.

Dans l'exécution des programmes de l'Institut, le DG est assisté d'un ou plusieurs **Directeurs de départements** selon les besoins de l'Institut.

Un **département** est un ensemble de filières constituant une spécialité reconnue et demandée par le milieu professionnel. Le nombre de filières dans un département ne peut excéder quatre.

Le **Conseil d'orientation et de Perfectionnement** (COP) propose les programmes de formation au CA et donne un avis sur toutes les questions qui lui sont soumises. Il est présidé par le DG de l'IST.

Il est composé de :

- enseignants de chaque département,
- représentants des ministères de l'Industrie et de l'Artisanat, des Travaux publics, de l'Aménagement du Territoire,
- représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- représentant de l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar.

Sa composition précise est fixée par le Conseil d'Administration.

Réuni en formation restreinte, le COP alors dénommé **Conseil Scientifique** est consulté sur tous les aspects pédagogiques et académiques.

3.3.4.5. Observations

Le statut d'Institut Supérieur de Technologie est beaucoup plus simple et plus proche de celui d'un EPA classique que le statut de l'Université. Le législateur a eu la volonté de marier au sein du Conseil d'Administration les représentants des professions et ceux du monde de l'enseignement. Cela va évidemment dans le bon sens.

Le statut de l'Université est adapté à des organisations de grande dimension, et prend en compte l'aspect recherche scientifique. Il est de ce fait plus complexe, et il donne beaucoup de pouvoir aux enseignants. Cependant le Conseil d'Administration a une certaine latitude pour introduire en son sein des personnalités extérieures qui l'ouvrent sur le monde extérieur.

3.3.4.6. Les bourses

Le système de bourses est décrit au § 8.2.2.3.

3.3.5. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales (MFPTLS) et organismes rattachés

Le ministère de la Fonction publique, du Travail et des Lois Sociales est en charge de l'emploi, et à ce titre, est le maître d'ouvrage de la **Politique Nationale de l'Emploi (PNE)** et du Programme National de Soutien à l'Emploi.

Pour l'application de la PNE, un **Programme National de Soutien à l'Emploi**⁶⁴ a été défini pour la période 2007-2011 avec le soutien du BIT, pour un montant de 16 M\$US. Ce programme a été suspendu en 2009 en raison de la crise politique.

3.3.5.1. L'Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Continue et Entrepreneuriale (OMEF)

L'Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Continue et Entrepreneuriale est un observatoire, chargé de **mener et publier des enquêtes sur l'emploi, et sur les besoins liés au marché de l'emploi**. C'est un EPIC régi par le décret 2009-1417.

Dans la situation actuelle caractérisée par la suspension des financements extérieurs, l'OMEF a une activité réduite.

3.3.5.2. L'Office Malagasy de la Promotion de l'Emploi (OMPE)

L'Office Malagasy de la Promotion de l'Emploi semble être l'Office Malgache de Placement prévu par la Politique Nationale de l'Emploi. Cet organisme ne semble pas avoir d'existence réelle actuellement.

3.3.5.3. Le projet « Promotion de l'Emploi et des Revenus » (PER)

Le projet **Promotion de l'Emploi et des Revenus (PER)**, mis en œuvre par le ministère de la Fonction publique, du Travail et des Lois Sociales avec l'appui du PNUD, a débuté en début 2005 et devait prendre fin en décembre 2009. Il visait à faciliter l'insertion par l'emploi des groupes sociaux sensibles par la formation professionnelle. Il a été opérationnel dans 11 régions de Madagascar : Anosy, Analamanga, Alaotra-Mangoro, Atsinanana, Boeny, Bongolava, Diana, Haute-Matsiatra, Amoron'i Mania, Analanjirofo et Ihorombe.

Ce projet a été mis en œuvre en relation étroite avec les Régions et les communes. Le PER a installé au niveau de chaque région une MIR (Mission intercommunale Régionalisée) qui s'appuyait sur les communes pour identifier les besoins en formation professionnelle.

Les demandes des bénéficiaires remontaient par le biais des bureaux communaux au niveau des MIR qui les évaluaient en fonction des priorités du Plan Régional de Développement (quelles sont les filières porteuses, à développer...) mais aussi avec la situation des emplois au niveau de la Région. **Le MIR organisait la mise en œuvre des demandes en formation en s'appuyant sur un réseau de partenaires de formation existant sur place (Centres techniques professionnels, Organisations non gouvernementales, Opérateurs...)**. Au cas où les compétences n'existaient pas au niveau de la région, le MIR faisait appel à des formateurs extérieurs. Les formations étaient financées par le MIR. Une contrepartie de 5000 MGA était payée par le bénéficiaire (des dérogations étant accordées aux individus non solvables).

Plusieurs types de formation étaient dispensés :

- (i) Alphabétisation fonctionnelle Intensive (AFI),

⁶⁴ Programme National de Soutien à l'Emploi, République de Madagascar, OIT, octobre 2006.

- (ii) Formation adéquates Ciblées et Accessibles (FACA),
- (iii) Ateliers communautaires, stages de perfectionnement et de confirmation,
- (iv) Accompagnements divers et suivis avec des micro crédits d'équipements.

Les formations étaient mises en œuvre via un Fonds d'Insertion et de Réinsertion de l'Emploi par la Formation professionnelle (FIREF).

Dans un objectif d'appropriation et de pérennisation par les parties nationales, le FIREF devait être géré par l'**Office Malagasy de Promotion de l'Emploi (OMPE)** ou **VATSY (Voy Asa Tsy mialonjafy)**. C'est un organe à gestion autonome de par son statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Le VATSY, par ses **Centres d'Application à l'Emploi et à la Production (CAEP)**, au niveau des districts, est un organe du MFPTLS (Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales) pour la mise en œuvre du Politique Nationale de l'Emploi. Les actions seront surtout axées sur la **promotion de l'auto-emploi**.

Au niveau du CAEP, le cycle de formation était d'une durée adaptée au besoin, pouvant aller de quelques jours à 6 mois. Les produits de l'activité (produits agricoles, artisanat) permettant de subvenir aux frais, au moins partiellement. **Il s'agit donc essentiellement de formation à la demande, non diplômante, s'adressant souvent à des jeunes.**

3.3.6. Observations

Il est clair que l'enseignement technique et la formation professionnelle sont depuis longtemps les parents pauvres du secteur de l'éducation, parce que les choix budgétaires ont porté sur d'autres secteurs. La conséquence est l'affaiblissement de l'économie malgache (manque de compétitivité, manque d'attractivité pour les investisseurs)

Le mode de fonctionnement de l'Etat et des services publics est une autre cause de difficultés, qui n'est pas spécifique au secteur, mais s'ajoute au reste :

- le statut de la fonction publique, en donnant une protection excessive à ceux qui abusent, secrète l'irresponsabilité,
- les règles de gestion du budget de l'Etat (autorisation tardive d'engager, restrictions de crédits, obligation de réengager les crédits non consommés en fin d'année) rendent extrêmement difficile de fonctionner sur le budget de l'Etat, nuisant à l'efficacité et au moral de personnels qui n'ont pas besoin de cela.
- il est anormal que des chefs de services de l'Etat aient à compter sur des financements extérieurs aux règles de fonctionnement plus souples pour pouvoir gérer efficacement.

Les ministères fonctionnent de façon cloisonnée, sans coopérer avec les autres ministères et les autres acteurs (secteur privé notamment).

Par exemple, le MFPTLS et le Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP) ont tous deux la volonté de faire de la formation continue, apparemment sans aucune concertation. Le MFPTLS a développé avec le BIT (Bureau International du Travail) et le PNUD des formules de formation continue des ruraux (projet PER) sans aucune concertation avec le ministère de l'Agriculture.

L'ONEF et l'OMEF sont deux organisations qui doivent analyser l'emploi, l'un pour mieux définir les formations, l'autre pour mieux insérer les formés dans l'économie. Pourquoi ne pas **fusionner les deux observatoires** ?

On peut remarquer aussi que les formules avec **apprentissage** ou **alternance**⁶⁵ sont très peu répandues, voire inexistantes. Il y aurait là sans doute matière à réflexion sur les expériences étrangères, à expérimentation, et à innovation.

Il n'y a en outre **aucune concertation avec les professionnels**, ni pour la définition des programmes, ni pour l'agrément des établissements.

Rénover le système de la formation professionnelle doit commencer par **instaurer ce partenariat sur le long cours avec les professionnels** dans tous les domaines. Ce n'est qu'à cette condition que la confiance pourra revenir, et qu'on pourra mettre en place des systèmes efficaces.

Enfin, **le SE ETPF doit faire son devoir en matière d'agrément et de contrôle des établissements, et d'information des parents et des élèves** sur les formules de formation qui s'offrent à eux (c'est un droit garanti par la loi 2004-004).

3.3.7. L'enseignement privé

3.3.7.1. Enseignement technique et formation professionnelle

On a vu au § 2.3.2.3. que sur l'ensemble de l'enseignement technique, le secteur privé forme à peu près autant d'élèves que le secteur public, mais dans un nombre beaucoup plus grand d'établissements, qui sont par ailleurs concentrés dans les régions les plus développées du pays.

On a vu également que la part de la formation agricole dans ce compte est très faible : 2,4 % des élèves formés (dans la mesure où les statistiques sont fiables).

La grande majorité des formations privées intéressant le secteur rural provient probablement du secteur confessionnel.

L'annexe 9 est constituée de la liste des **établissements privés confessionnels adhérents du BIMTT**, le Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux, cf. *infra* la description au § 3.3.7.4⁶⁶). Il s'agit d'établissement travaillant en milieu rural.

⁶⁵ Alternance et apprentissage : ces deux termes sont définis dans le glossaire de P. Debouvry et A. Maragnani (2009, accessible sur le site www.far.agropolis.fr).

ALTERNANCE : Méthode pédagogique qui s'appuie sur une articulation entre :

- des enseignements généraux, professionnels et technologiques ;
- l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements requis.

Ces enseignements et acquisitions se déroulent alternativement en entreprise et en centre de formation (AFNOR).

L'alternance recouvre des situations pédagogiques et réglementaires variées : stages en entreprise, périodes de formation en entreprise, apprentissage ou système dual allemand. Les différences se situent au niveau des rythmes de l'alternance et au niveau de la répartition des responsabilités du processus de formation entre divers partenaires (HCCI).

APPRENTISSAGE : Ce terme désigne plusieurs choses.

1– D'un point de vue cognitif, l'apprentissage désigne un ensemble d'activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes. Le processus d'apprentissage peut s'effectuer dans des situations et des conditions très diverses. Il désigne un processus individuel.

2– D'un point de vue pédagogique, l'apprentissage est un type de **formation alternée**. Il a pour but de donner à de jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur ou par un ou plusieurs titres homologués (HCCI).

L'alternance est un terme **plus général**. Ce système est mis en œuvre par exemple par les MFR (cf. § 4.3.4.1), avec une alternance de périodes de scolarisation et de périodes de travail sur l'exploitation familiale. L'apprentissage est un système d'alternance où les périodes de travail pratique sont effectuées en entreprise chez un maître de stage engagé contractuellement avec le centre de formation, employant le jeune dans le cadre d'un contrat de travail particulier.

⁶⁶ Cette liste constitue une bonne base pour constituer la base de données proposée au § 4.3.2.

**Tableau 17 : Répartition par région
des établissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle**

Région	Nombre	Région	Nombre
Alaoatra Mangoro	1	Diana	4
Amoron'i Mania	8	Itasy	2
Analamanga	30	Haute Matsiatra	4
Androy	2	Sava	4
Atsinanana	20	Sofia	2
Boeny	3	Vakinankaratra	13
Bongolava	6	Vatovavy Fitovinany	10
Total			109

Quatorze régions sont représentées, ce qui signifie que huit sur les 22 régions n'ont pas d'établissement de ce type. Deux régions cumulent 46 % des établissements. Cinq régions en cumulent 74 %.

3.3.7.2. Enseignement supérieur privé

Comme dans de nombreux pays en développement, les établissements d'enseignement supérieur privés ont été créés pour pallier le manque de formations du secteur public, souvent dans des domaines où la demande des entreprises est forte et les emplois proposés nombreux.

Dans ces champs disciplinaires, l'accès aux établissements publics se fait sur dossier ou sur concours, et le nombre de places est fortement limité. Les établissements privés sont regroupés au sein de deux structures : l'AEESPHM (Association des Établissements d'Enseignement Supérieur Privés Homologués de Madagascar) et l'AEFPSA (Association des Établissements de Formation Professionnelle Supérieure Agréés).

55 établissements d'enseignement supérieur privé (94 % à Antananarivo, 6 % en province) accueillent environ 15 200 étudiants.

Ces établissements privés interviennent essentiellement dans les formations professionnalisantes, sur trois grands champs disciplinaires : la gestion, les sciences pour l'ingénieur, et l'agro-environnement. La moitié des étudiants du privé sont en gestion, un bon tiers en sciences de l'ingénieur (dont l'informatique -Technologies de l'Information et de la Communication).

Il y a 8 901 étudiants inscrits dans les établissements autorisés, et 6 313 dans les institutions homologuées.

Il y a parmi les instituts de formation supérieure privés deux établissements importants pour l'agriculture : l'Ecole Professionnelle Supérieure Agricole (EPSA) de Bevalala et l'ASJA (Athénée saint Joseph Antsirabe)⁶⁷, mais le nombre d'étudiants qui y sont inscrits est faible par rapport aux besoins.

3.3.7.3. Le contrôle de l'Etat sur les établissements privés

Les instituts supérieurs privés doivent être **agréés (ou autorisés)** et peuvent être **homologués**. D'une manière générale, ces deux termes signifient que l'établissement en question a obtenu l'autorisation du ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique d'exercer. La différence réside au niveau des diplômes délivrés.

⁶⁷ Ces deux établissements font l'objet d'une description détaillée en volume 3, fiches n° 7 et 9.

Les établissements supérieurs homologués délivrent des diplômes reconnus par l'Etat et pouvant faire l'objet d'équivalences auprès des universités publiques. Ces diplômes sont également reconnus par la Fonction Publique, c'est-à-dire que leurs titulaires peuvent participer aux examens officiels.

Les établissements agréés délivrent leurs propres diplômes, lesquels ne sont pas forcément reconnus par les employeurs. Ces diplômes ne font pas l'objet d'éventuelles équivalences au sein des universités et ne sont pas reconnus par la Fonction Publique.

**Encadré 23 : Le contrôle de l'Etat sur les établissements privés d'enseignement supérieur
(Extraits du quotidien *La Vérité*, 8 mars 2010)**

Quatre-vingts instituts d'enseignement supérieur privés disposent d'une autorisation d'ouverture, dont 21 bénéficient d'une homologation avant 2002 !

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRES) a informé par le biais d'un communiqué que tous les Instituts supérieurs doivent obtenir une autorisation d'ouverture à dispenser la formation selon les domaines et parcours pour lesquels ils ont fait la demande ainsi qu'une habilitation (nouvelle appellation de l'homologation).

Annnonce faite face à la recrudescence du nombre des Instituts qui ouvrent leurs portes sans aucune autorisation du ministère de tutelle. « Les aspects pédagogiques, les volumes horaires, les expériences des enseignants, etc. comptent dans l'obtention d'une habilitation, essentielle pour la reconnaissance des diplômes délivrés par les Instituts. L'habilitation doit être obtenue avec l'autorisation d'ouverture », a expliqué Pr Judith Razafimbelo, Directeur général de l'Enseignement supérieur au sein du Mesres. « Les Instituts privés ne devraient pas tromper les étudiants et les parents, surtout en cette situation où la crise persiste et que les frais d'études sont élevés. Les établissements déjà ouverts sont ainsi incités à contacter le ministère afin d'étudier la faisabilité et la réalisation des procédures pour obtenir l'autorisation d'ouverture et l'habilitation », a-t-elle souligné.

Vers la création d'une agence nationale d'accréditation

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur et de l'application du système LMD (Licence – master – doctorat), une agence nationale d'accréditation et d'assurance qualité sera créée, suite à l'atelier de décembre dernier. « Cette agence se chargera de déterminer et de contrôler les normes et critères requis pour l'obtention de l'accréditation, tâche primordiale pour la bonne application du système LMD. L'on attend actuellement la validation des textes juridiques, de par un Conseil des ministres, pour ce faire », a rappelé Pr Judith Razafimbelo. Et d'aviser que les responsables au sein du Mesres effectueront des visites inopinées auprès des établissements, non seulement pour dresser un répertoire mais surtout pour contrôler ceux qui sont formels et sensibiliser ceux informels.

A noter qu'un canevas, que les établissements devraient compléter, est disponible pour l'habilitation et l'accréditation. L'avant-projet de textes pour cette dernière a également été élaboré. En tout cas, le ministère est actuellement en cours de définition des termes et/ou expressions traduisant en malagasy l'« habilitation » et l'« accréditation », pour faciliter l'approche et la communication.

*Patricia Ramavonirina (Extraits du quotidien *La Vérité*, 8 mars 2010)*

L'accréditation permet la reconnaissance au plan international d'un établissement supérieur, public ou privé.

**Encadré 24 : L'accréditation de l'Etat sur les établissements privés d'enseignement supérieur
(Source du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique)**

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRE) entame et encadre le basculement des universités publiques et privées vers le système LMD. Le texte de cadrage réglementaire

prévoit la fin du basculement du système d'enseignement supérieur en 2012. Les institutions et établissements peuvent désormais compléter (i) les dossiers de demande **d'habilitation** de leurs offres de formation, et (ii) leur demande d'accréditation après une année d'exercice, qui consacre la qualité de leurs formations selon les normes établis dans le cadre de la réforme LMD.

La plupart des institutions et établissements d'enseignement supérieur publics et privés ont déjà reçu une séance d'information et de formation sur les procédures de demande d'habilitation et d'accréditation. Un canevas est aussi disponible et téléchargeable sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur <http://lmd.mesupres.gov.mg>

« Avoir **l'accréditation**, c'est avoir l'assurance que le diplôme délivré par l'établissement est reconnu par le ministère. Il ne sera donc plus nécessaire d'en demander une équivalence », a expliqué Judith Razafimbelo, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur. Enfin, la Commission Nationale d'Habilitation (CNH) est mise en place et travaille déjà sur les dossiers reçus, selon M. Dominique Razafimahatratra, Directeur de l'Enseignement Supérieur au sein du ministère.

Source : MESRE, 2 nov. 2010.

3.3.7.4. Le Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux (BIMTT)

Le Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux (« Birao Ifandraisan'ny Mpampiofana ny Tontolon'ny Tantsaha », BIMTT⁶⁸) est une association à caractère œcuménique qui regroupe les institutions de formation des quatre Eglises – Catholique, Protestante Luthérienne et Episcopale⁶⁹ –, créée en 1975 et régie par l'ordonnance n° 60.133 du 3 octobre 1960. C'est un réseau d'institutions de formation dans le monde rural.

Le BIMTT a trois activités principales :

- **Renforcement de capacités des agents des institutions membres** par les différentes formations et les échanges d'expériences.
 - Formation sur les techniques agricoles (le BIMTT est membre de l'IFOAM, l'« International Federation for Organic Agriculture Movements »)
 - Formation sur les techniques d'animation
 - Formation sur les techniques de la protection de l'environnement
 - Formation sur les techniques de communication

- **Programme de production des outils pédagogiques** (en collaboration avec le CTA : Centre technique de coopération agricole et rurale de l'Union européenne)

L'objectif est de stimuler le partage et la diffusion de savoirs et savoir-faire d'intérêt national. Il valorise les expériences paysannes et les techniques de l'agriculture biologique.

Le BIMTT crée des documents divers (papier, vidéo, manuels techniques) pour la diffusion des techniques. Ces documents sont téléchargeables et consultables au centre de documentation du BIMTT. On cherche à vulgariser ce qui marche, en collaboration avec les paysans.

La collaboration technique avec les institutions de recherche et le ministère de l'Agriculture crée une synergie pour la réalisation de ce programme

- **Programme de lobbying et plaidoyer**

⁶⁸ Site www.bimtt.mg. On pourra par exemple y lire et télécharger une plaquette de présentation avec le nombre d'institutions membres par région (http://www.bimtt.mg/DocWeb/presentation_bimtt.pdf).

⁶⁹ L'Eglise Catholique Romaine (ECAR), l'Eglise Protestante Reformée (FJKM), l'Eglise Luthérienne Malagasy (FLM) et l'Eglise Episcopale Malagasy (EEM).

Le programme de lobbying et plaidoirie est financé par « Développement et paix ».

L'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'environnement socio-juridique en vue de valoriser ensemble l'apport du monde rural dans le développement à Madagascar.

Il y a deux objectifs spécifiques dont :

- Le renforcement de capacité des structures d'appuis et des paysans producteurs à plaider leurs problèmes face aux responsables politiques et aux décideurs du pays.
- A part les activités techniques quotidiennes des centres membres, ils veillent aussi à la défense des droits fondamentaux des paysans producteurs.

Stratégie

En tant que réseau des institutions de formation en monde rural, le BIMTT limite son domaine d'intervention en termes de lobby dans « la politique agricole à Madagascar ». A titre indicatif, les campagnes de plaidoyer et de lobbying seront axées sur le problème de l'accès aux ressources naturelles comme la terre et l'eau, l'importation abusive des produits chimiques et des semences non conformes à la politique de l'agriculture durable,....

3.3.8. Le Service Militaire d'Action au Développement (SMAD) du ministère de la Défense nationale

Concept

Dans le cadre d'un volontariat au sein de l'armée, ce projet vise à préparer les jeunes à une meilleure insertion dans la vie active par une formation professionnelle adaptée à leurs aspirations, leurs capacités, et au marché de l'emploi.

Le projet se préoccupe de l'**insertion professionnelle** des jeunes formés. Notamment il est attribué aux jeunes formés dans le cadre du volet rural **5 ha de terres cultivables** lors de la troisième phase de formation.

Cursus

Il se déroule sur deux années avec les 3 phases suivantes :

Tableau 18 : Les trois phases du Service Militaire d'Action au Développement (SMAD)

1 ^{ère} phase	2 ^{ème} phase	3 ^{ème} phase
3 mois de <i>formation militaire</i>	9 mois de <i>formation professionnelle</i>	12 mois de <i>pré-insertion application</i>
Objectif : savoir être : comportement citoyen	Objectif : savoir faire : connaissances techniques et pratiques	Objectif : développer les acquis : - insertion en milieu rural - chantier développement - stage en entreprise

Volet rural (agro-pastoral)

- 22 unités de formation (une par région)
- 60 jeunes/an/région => 1 320 jeunes formés/an à partir de 2012
- 300 ha valorisés/an/région => 6 600 ha/an

Volet urbain

- 8 unités de formation dans les grands centres urbains (plomberie, soudure, froid, mécanique, électricité automobile, peinture automobile, menuiserie, électricité de bâtiment, informatique)
- 60 jeunes/an => 480 emplois/an à partir de 2012

Vitesse de croisière à partir de 2014

- 22 centres de formation aux métiers ruraux
- 8 centres de formation aux métiers urbains
- 1 800 volontaires formés par an, dont 1 320 volontaires insérés « rural », et 480 volontaires insérés « urbain »

Des problèmes de financement

Le démarrage du SMAD par la partie malagasy (budget MFA) a vu l'accompagnement financier de la Région française de la Réunion en 2006-07 du volet rural et en 2007-08 du volet urbain.

La continuation du SMAD par la partie malagasy (budget MFA) prévoit un financement extérieur à travers les différents ministères qui doivent inscrire le projet parmi leurs axes prioritaires.

La pérennisation du SMAD, à partir de 2014, sera soutenue entièrement par les RPI des différents ministères concernés sous la diligence du Comité de Pilotage Interministériel

Commentaires du consultant

Le ministère de la Défense n'a pas de financement propre pour ce projet, et il compte sur les autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture, pour financer son projet. Pour cette raison, le projet est en difficulté : les ministères, déjà fortement rationnés, font forcément passer leurs propres projets avant celui-ci.

Par rapport aux prévisions, le SMAD n'a pu réaliser que 40 % des objectifs initiaux.

3.4. Etat d'avancement d'une Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale (SNFAR)⁷⁰

Dans le cadre de la conception en cours du projet FORMAPROD, un autre consultant, Christian Fauliau, est intervenu pour faire des propositions sur l'aspect institutionnel du projet et aussi de la SNFAR. Ses propositions devraient permettre d'améliorer le document et d'aboutir à des dispositions acceptables par tous les acteurs de la FAR.

Il faudra ensuite que les institutions de coordination proposées soient effectivement mises en place, et qu'on les fasse vivre, dans le cadre d'une collaboration sincère entre tous les acteurs, publics, privés, associatifs.

Du côté du financement, le lancement du projet FORMAPROD (Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole) et la mise en place d'institutions de collaboration opérationnelles, ainsi que la présentation d'une stratégie commune aux différents acteurs, devraient être un facteur déclencheur d'une coopération beaucoup plus large, aboutissant à des financements importants, de la part de grands bailleurs de fonds.

Il ne faudra évidemment pas que l'action du Gouvernement s'en tienne là. Il est essentiel que parallèlement soit défini un **Programme Sectoriel Agricole** crédible et faisable. Une condition

⁷⁰ Voir analyse au § 2.11.2.

essentielle de faisabilité est que tous les acteurs concernés soient associés à la définition de ce PSA. **On doit organiser un débat national, largement relayé au niveau des régions, celles-ci devant émettre des propositions. C'est donc un travail participatif nécessairement long.**

Ce programme sectoriel devra identifier des **filières stratégiques** sur lesquelles on devra définir des **ensembles d'actions coordonnées**, propres à déclencher de fortes croissances : agro-industries, installation d'exploitations agricoles modernes, opérations de maîtrise foncière et de maîtrise de l'eau, infrastructures, construction de filières organisées pour la maîtrise de la qualité disposant de mécanismes de financement pérennes, organisation de la formation professionnelle initiale et continue nécessaire à ces filières, réglementation, organisation des services fiscaux, renforcement de capacités des entreprises, incitations à la formalisation des entreprises....

En bref la formation professionnelle doit être un des ingrédients d'un ensemble de mesures destinées à redresser le pays et à le faire progresser.

Enfin, **il est essentiel de redonner à l'Etat la place qui lui revient** dans la conduite du dispositif (place ni trop modeste, ni excessive), ce qui suppose certainement des réformes importantes sur son mode de fonctionnement, une entreprise de rénovation liée au renouvellement des cadres des Administrations, liée là encore à une large utilisation de la formation continue.

4. Inventaire détaillé de dispositifs et de financements existants dans la formation agricole et rurale

Les termes de référence de l'étude prévoient de faire un inventaire aussi exhaustif que possible des dispositifs et financements existants.

Compte tenu du fait que le budget temps de l'étude ne permettait un travail aussi important, Il a été proposé par le consultant dans la réponse à l'appel d'offres, et accepté par le maître d'ouvrage, une méthodologie consistant à effectuer **une enquête détaillée de terrain** auprès d'une quinzaine de centres de formation choisis de façon raisonnée avec la représentante du Réseau FAR à Madagascar.

Ce sont les résultats de cette enquête qui seront exposés dans cette partie de l'étude. Les fiches d'enquête figurent dans le **volume 3**.

Ce travail a permis d'établir une typologie des dispositifs de formation, et surtout de faire une approche des coûts de formation.

4.1. Choix des centres visités

Il était prévu d'enquêter une quinzaine de centres de formation jugés représentatifs de la diversité des cas rencontrés en matière de formation agricole et rurale à Madagascar. Finalement il a été possible d'en voir **treize**, mais certains organisant plusieurs formations différentes, ce sont **vingt-deux formations** différentes qui ont pu être passées en revue.

Tableau 19 : Choix des centres visités classés par secteur et niveau de formation

	Secteur Public	Secteur privé confessionnel	Secteur privé non confessionnel
Niveau Master Pro		ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	
Niveau Licence Pro	ISTRAM, Ambositra	EPSA de Bevalala	
		ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	
Techniciens de niveau intermédiaire	EASTA, Ambatobe	CFP Bevalala – ETB	CEFFEL (FERT-FIFATA), Antsirabe
Formation initiale aux métiers (dont agriculteurs)	Lycée Technique Professionnel Agricole, Fandriana	CFP Bevalala – FIFA	MFR de Mantasoa
		Ferme école de Tombontsoa	Collèges FIFATA
			CFA d'Anjepy
Formation continue		FTMTK, Antsirabe	CEFFEL (FERT-FIFATA), Antsirabe
			ONG TAFa
Alphabétisation			Association SAHAFA

Ce choix avait pour but d'étudier des centres à tous les niveaux de formation, et dans les trois principaux secteurs (public, privé confessionnel, privé non confessionnel). A noter que tous les centres du secteur privé non confessionnel sont associatifs : le secteur privé lucratif n'y est pas représenté, peut être parce qu'il n'y a pas suffisamment d'argent à y gagner (une tentative a été faite : nous avons tenté de rencontrer les responsables de « ELI Green University », mais ce fut un échec : ce centre était en difficulté financière suite à des détournements, et il a été impossible de recueillir des données fiables).

Il fallait en outre que les centres soient capables de fournir des données fiables, c'est-à-dire qu'ils soient jugés sérieux et souvent bien établis. Enfin, pour réduire les temps de déplacements, ils ont été choisis dans les régions les mieux pourvues en établissements de formation : les régions Analamanga (Antananarivo), Vakinankaratra (Antsirabe), et Amoron'i Mania (Ambositra).

4.2. Méthodologie d'enquête

Le maître d'ouvrage a souhaité que la méthodologie utilisée pour l'enquête puisse servir dans d'autres cas et dans d'autres pays. C'est pourquoi **la méthodologie d'enquête fait l'objet du volume 2 du rapport.**

Ce volume comprend :

- une description de la méthode et une explication des choix qui ont été faits,
- les fiches d'enquête, y compris une fiche supplémentaire qui permettrait le cas échéant de constituer une base de données des établissements,
- les tableaux de synthèse qui peuvent être établis à partir des résultats de l'enquête (tableau base de données et tableau des coûts et ratios).

Les termes de référence prévoyaient que les deux consultants (Bénin et Madagascar) travailleraient sur une méthodologie commune et qu'ils analyseraient conjointement ladite méthodologie en précisant sur quels éléments il serait nécessaire de porter des améliorations et/ou d'effectuer les adaptations pour la conduite d'études similaires dans d'autres pays. Le volume 2 tel qu'il a été rédigé a tenu compte de l'expérience de l'enquête : par exemple, les modèles de fiches donnés en annexe du volume 2 sont modifiés par rapport à ceux qui ont été utilisés dans l'enquête.

Le volume 2 propose également la réalisation d'enquêtes légères non prévues par les termes de référence, mais dont la réflexion conduite pendant l'enquête a montré la pertinence.

4.3. Les résultats

4.3.1. Les fiches d'enquête

Le volume 3 contient 13 fiches descriptives, dont certaines contiennent la description de plusieurs formations différentes du même centre. Ces fiches sont les suivantes :

Tableau 20 : Centres et activités de formation

Fiche	Activité	Institution	Ville	Région	Type de formation offerte	Type de pédagogie pratiquée
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	Mandjakandriana	AN	FIM Formation initiale aux métiers	AED Alternance école-domicile

2	1	Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy	Anjepy	AN	FIM Formation initiale aux métiers	AED Alternance école-domicile
	2				FCD Formation professionnelle continue à la demande	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
3	1	Collège agricole d'Ambondromisotra	Ambondromisotra	AM	FIM Formation initiale aux métiers	PS Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
4	1	Ferme école de Tombontsoa	Tombontsoa	VK	FIM Formation initiale aux métiers	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
5	1	EASTA Ambatobe (Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles)	Antananarivo	AN	TBP Formation initiale de techniciens niveau Bac Pro	CS Classique avec stages
6	1	Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Sahamadio/Fandriana	Fandriana	AM	TBP Formation initiale de techniciens niveau Bac Pro	PS Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
	2				FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	PS Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
	3				FCD Formation professionnelle continue à la demande	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
7	1	CFP* de Bevalala – Ecole Technique de Bâtiment	Antananarivo	AN	TBP Formation initiale de techniciens niveau Bac Pro	PS Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
	2	CFP* de Bevalala – Ecole Professionnelle Supérieure Agricole	Antananarivo	AN	TLP Formation de techniciens niveau Licence Pro	LMD
	3	CFP* de Bevalala – FIFA	Antananarivo	AN	FCC Formation professionnelle continue à la carte	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
8	1	ISTRAM (Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania)	Ambositra	AM	TLP Formation de techniciens niveau Licence Pro	LMD
9	1	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	Antsirabe	VK	TLP Formation de techniciens niveau Licence Pro	LMD
	2				MP Formation de Master et Master Pro	LMD
10	1	CEFFEL** – Formation continue à la demande	Antsirabe	VK	FCD Formation Professionnelle continue à la demande	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
	2	CEFFEL** – Formation de formateurs			FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
	3	CEFFEL** – Conseiller agricole (cursus long)			FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
	4	CEFFEL** – Conseiller agricole (cursus court)			FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	AEP Alternance école-profession
11	1	ONG Tafa	Antsirabe	VK	FCD Formation professionnelle continue à la demande	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage

12	1	FTMTK (Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne)	Antsirabe	VK	FCP Formation professionnelle continue à programme prédéterminé	P Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
13	1	Association SAHAFA	Antananarivo	AN	AAA Alphabétisation des adultes et des adolescents	C Classique sans stages

* : Centre de Formation Professionnelle.

** : Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes de FERT-FIFATA.

Les classifications dans les deux colonnes de droite sont explicitées au § 4.3.3 ci-dessous. Les abréviations concernant les institutions pourra être retrouvée dans la liste en début de rapport.

A partir des fiches d'enquête, il a été possible de constituer deux tableaux récapitulatifs, qui figurent en annexes 4 et 5 du volume 2 :

- l'un appelé « **Base de données** » comprend toutes les données qui ne sont pas le résultat de calculs et qui peuvent être acquis par une enquête légère.
- Le second, appelé « **Coûts et ratios** » est la représentation sous forme de tableau de tous les ratios calculés. Il permet des comparaisons, des diagnostics, et des calculs prospectifs. Ce tableau est donné en Euros en début de ce rapport tandis qu'il est en Ariary en volume d'annexes.

4.3.2. Base de données

Il est conseillé aux participants au Réseau FAR de Madagascar de constituer une base de données complète de l'ensemble des établissements de formation du pays, avec la structure du tableau présenté en annexe 4 du volume 2

Un tel tableau, lorsqu'il sera complet, sera un instrument très utile, puisqu'il représentera l'offre de formation. En le comparant à la demande régionalisée, on pourra effectuer des diagnostics utiles pour les décisions à prendre, par exemple en matière de correction des disparités régionales.

La constitution de la base de données suppose seulement une enquête légère, qu'on peut effectuer à partir de la fiche d'enquête légère donnée en annexe 3 du volume 2. L'enquête peut être réalisée par les services régionaux de l'Etat, y compris par téléphone.

Les annexes 1 et 2 du volume 2, quant à elles, présentent les fiches d'enquête lourde, corrigées à partir de l'expérience, et dérivées de celle qui ont été utilisée pour la présente enquête. Dans le volume 3 du rapport figurent les fiches conçues au début de l'étude. L'expérience a montré le peu d'intérêt de certaines questions, et celles-ci ont donc été supprimées de la version définitive.

4.3.3. Typologie des centres de formation

Les critères discriminants pour établir la typologie sont par ordre de priorité :

- le **stade de la vie professionnelle** : formation initiale ou formation continue.

Pour la formation initiale, on distinguera par ordre de priorité :

- le niveau de formation
 - formation initiale aux métiers
 - formation de techniciens non LMD
 - système LMD

- la durée
 - 1 an
 - 2 ans
 - 3 ans
- la pédagogie
 - classique, avec ou sans stage
 - pratique (de 30 à 75 % de pratique selon les cas), avec ou sans stage
 - par alternance
 - en apprentissage (*cf. supra* définition au § 3.3.6)
 - LMD

Pour la formation continue, on distinguera par ordre de priorité :

- le degré de liberté
 - à programme fixé à l'avance sans possibilité de choix
 - à la carte : l'exemple étudié ici est le centre FIFA du CFP de Bevalala où il est possible de choisir un plusieurs modules dans un programme fixé à l'avance. Cette formule est un intermédiaire entre formation initiale et formation continue : ceux qui suivent tous les modules ont en fait l'équivalent d'une formation initiale.
 - à la demande : les formations à la demande sont de loin les plus fréquentes ; elles sont généralement courtes.
- la durée
 - formations courtes (souvent 3 à 5 jours)
 - formations moyennes : quelques semaines (c'est le cas des modules de formation du centre FIFA : 3 semaines)
 - formations longues : quelques mois jusqu'à un an. Une formation d'un an est presque une formation initiale : c'est le cas des formations de formateurs et des formations de conseiller agricole de FIFATA-FERT.
- la pédagogie
 - classique, avec ou sans stage
 - pratique (de 30 à 75 % de pratique selon les cas), avec ou sans stages
 - par alternance
 - en apprentissage

Les formations courtes sont pratiques dans la quasi-totalité des cas. Pour les formations moyennes ou longues, on a plus de possibilités : généralement pratiques, mais une formation de FIFATA-FERT se fait en alternance école-profession (une variante de l'apprentissage, puisque l'employeur – un projet – fait alterner des périodes de formation avec le travail normal en vue de donner une nouvelle qualification à son employé).

Il faut également préciser ce que recouvre le terme « Pédagogie pratique » utilisé pour la description des centres visités. Il s'agit dans tous les cas de pédagogies qui consistent à faire exécuter par les élèves les gestes que fait couramment un agriculteur dans l'exercice de son métier (travail du sol,

fumure, soins aux cultures et aux animaux), avec les outils du paysan (l'« angada »⁷¹, l'arrosoir, etc.). Ceci est vrai quelque soit le niveau d'études des élèves (de l'agriculteur au technicien supérieur).

Un autre facteur de discrimination important est la présence ou non d'un **internat**.

L'internat s'avère pratiquement indispensable pour les centres de formation continue, quoique le centre TAFE n'en dispose pas.

L'internat est également fort utile pour accueillir des élèves venant de campagnes reculées, et il sera toujours un plus pour les jeunes ruraux. Les Maisons Familiales Rurales le rendent obligatoire.

Dans la pratique, pour éviter une classification trop compliquée, **il a été retenu la classification suivante :**

Tableau 21 : Classification et codification retenue pour les divers types de formation rencontrés

Abréviation	Dénomination
FIM	Formation initiale aux métiers
TBP	Formation initiale de techniciens niveau Bac Pro
DTQ	Formation initiale de techniciens Bac + 1 année d'étude
DTS	Formation initiale de techniciens Bac + 2 années d'étude
TLP	Formation de techniciens Licence Pro
MP	Formation de Master et Master Pro
DOC	Formation de docteurs
FCP	Formation professionnelle continue à programme prédéterminé
FCC	Formation Professionnelle continue à la carte
FCD	Formation Professionnelle continue à la demande
AAA	Alphabétisation des adultes et des adolescents

Le tableau « Base de données » donne une description plus précise, avec les abréviations suivantes :

Tableau 22 : Classification des centres selon la pédagogie utilisée

Abréviation	Pédagogie
AL	Alphabétisation
C	Classique sans stages
CS	Classique avec stages
P	Au centre avec plus de 30 % de pratique mais sans stage
PS	Au centre avec plus de 30 % de pratique et des stages
LMD	LMD
AED	Alternance école-domicile
AEP	Alternance école-profession
APP	Apprentissage

⁷¹ Bêche étroite à long manche (on parle de « louchet » en français).

Notons que la plupart des formules sont représentées dans l'échantillon étudié, sauf l'apprentissage.⁷²

4.3.4. Description rapide des centres visités

Chaque centre fait ci-dessous l'objet d'une fiche résumée. Les fiches complètes, qui donnent notamment le mode de calcul des coûts, figurent dans le volume 3. Les légendes et codes utilisés dans les fiches ci-dessous sont d'ailleurs repris au début de ce volume 3 de résultats d'enquêtes.

4.3.4.1. La Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantsoa

Fiche 1 : Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantsoa

Ville	Mandjakandriana	Région	Analamanga
Secteur	A	Domaine agricole ha	0,7
Taille établissement	40	Places internat	20
Description rapide de l'établissement	<p>Une des 10 Maisons familiales Rurales (MFR). Formule associative qui permet aux parents de prendre en charge la formation de leurs enfants ; soutenue par l'UNMFREO française. Fondée sur l'alternance entre la Maison Familiale (internat) et le travail dans l'exploitation familiale</p>		
Activité 1	Taille activité		40
Dénomination	Formation de base aux métiers		
Description du cycle de formation			
<p>La MFR assure une formation post-primaire aux jeunes de 13 à 21 ans dans les métiers de l'agriculture et de l'artisanat (en pratique 1/3 filles et 2/3 garçons). La formation est basée sur le principe de l'alternance, organisée par sessions de 2 semaines. Pendant une session sur deux, le jeune travaille sur l'exploitation familiale, pendant l'autre session il apprend au centre, en internat obligatoire, où il reçoit au moins 70 % d'enseignements théoriques. La formation est assurée en 2 cycles de 2 ans. Un 1^{er} cycle de niveau primaire assure le renforcement des connaissances générales et des connaissances de base préalables à la formation professionnelle proprement dite. Un 2nd cycle permet l'apprentissage d'un métier Les jeunes les moins instruits intègrent le 1^{er} cycle. Ceux qui ont le niveau du secondaire sont admis directement en 1^{ère} année du 2nd cycle Certains jeunes quittent la MFR en fin de 1^{er} cycle sans certificat</p>			
Diplôme	Certificat de l'établissement	Spécialité	Agriculture, élevage, artisanat (broderie, couture, menuiserie)
Classement typologie	FIM	Pédagogie	Alternance école-domicile
Niveau recrutement	CEPE ou inférieur	Age recrutement	13-21 ans
Durée du cycle	4 ans	Périodicité recrutement	annuelle

⁷² Nous désignons sous le vocable apprentissage un système d'alternance dans lequel les périodes de travail pratique sont effectuées dans une entreprise engagée contractuellement avec le centre de formation, employant le jeune dans le cadre d'un contrat de travail particulier). Cf. note de bas de page du § 3.3.6.

Flux annuel élèves entrants	16		Flux annuel sortants diplômés	5	
				Ar	Euro
Accompagnement installation	non		Frais annuels (formations longues)	22 000	8
	Ar	Euro		Ar	Euro
Budget total/effectif total	334 000	121	Budget total/flux annuel de sortants	835 000	304
	Ar	Euro		Ar	Euro
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	2 672 000	972	Budget total/Nb H-j de formation		0
	Ar	Euro		Ar	Euro
Par an et par élève, sans la nourriture	24 000	9	Par an et par élève, avec la nourriture	105 600	38
Redevances des parents/budget total	7,2 %		Production du domaine/budget total	0,4 %	

Les Maisons Familiales Rurales à Madagascar

Les Maisons Familiales Rurales s'appuient sur :

- une **association** qui est le porteur du centre de formation, avec l'appui des différents partenaires ;
- une équipe pédagogique composée de personnes du milieu local et ayant des connaissances techniques et générales ;
- des outils pédagogiques fondés sur **l'alternance** ;
- des professionnels et des maîtres de stage qui accompagnent le jeune.

Douze MFR sont en activité sur l'ensemble de Madagascar.

Dans la fiche détaillée, la MFR de Mantasoa est décrite, et est bien représentative des MFR de Madagascar, avec un effectif de 40 élèves. Il nous a semblé que cet effectif est un peu faible. Le passage à 80 élèves par MFR (comme le propose l'UNMFREO française) permettrait d'améliorer la qualité et la sécurité de la Maison, car actuellement tout l'enseignement technique est assuré par une seule personne, ce qui nous paraît dangereux.

Ce qui est décrit dans cette fiche est le système actuel. Un système un peu différent est envisagé pour l'avenir : un cycle de remise à niveau de un an au lieu de deux (l'expérience de l'alphabétisation montre qu'on peut alphabétiser des jeunes en un an), et un cycle principal de trois ans au lieu de deux, la dernière année étant consacrée à l'étude du projet et à l'installation du jeune.

On aurait ainsi une convergence des deux modèles principaux de formation initiale de jeunes agriculteurs (MFR et les collèges FIFATA) vers une durée de trois ans et un accompagnement à l'installation.

4.3.4.2. Le Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy

Fiche 2 : Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy

Ville	Mandjakandriana	Région	Analamanga
-------	-----------------	--------	------------

Secteur	A	Domaine agricole ha	
Taille établissement	52	Places internat	0
Description rapide de l'établissement	<p>La succursale formation d'une association paysanne (encore sans personnalité juridique) soutenue par l'AFDI française Utilise une ancienne école primaire pour la mise en œuvre d'une formule originale d'alternance S'investit dans l'installation des jeunes après leur formation.</p>		
Activité 1		Taille activité	52
Dénomination	Formation initiale aux métiers		
Description du cycle de formation			
<p>Formation de jeunes de 14 à 18 ans à l'entrée, se destinant à l'agriculture dans une exploitation familiale (intégration dans l'exploitation des parents et reprise) Formation en deux ans, présence au centre tous les jours, sans internat. les élèves habitent à 5-15 km du centre et viennent chaque jour. Certains jeunes originaires de villages plus éloignés trouvent une famille d'accueil à proximité. Il y a alternance sur la journée entre théorie au centre et pratique sur le terrain propre du jeune (50-50), présence au centre le matin ou l'après midi suivant les circonstances. Au centre, les 50 % se répartissent en 30 % théorique et 20 % terrain d'expérimentation du centre. 60 % technique, 20 % général (dont informatique), social et organisationnel En 1^{ère} année, on apprend à travailler en groupe, on travaille sur les connaissances de base. En 2^{ème} année, on apprend la gestion et l'économie domestique, on prépare son propre projet professionnel Par la suite, le CDAM accompagnera le jeune dans son installation (foncier, crédit, gestion) Stages : 21 jours dans une exploitation autre (proposée par le collège des enseignants) en 1^{ère} année, stage d'assimilation de 8 jours dans une autre exploitation pour rechercher les réponses à leurs questions à la suite du 1^{er} stage Voyage d'étude chaque année (2 promotions confondues) centrés sur des thématiques.</p>			
Diplôme	Certificat du Centre (pas de diplôme)	Spécialité	Agriculture, élevage, génie rural, mécanisation et outillage agricoles
Classement typologie	FIM	Pédagogie	Alternance école-domicile
Niveau recrutement	CEPE	Age recrutement	14 à 18 ans
Durée du cycle	2 ans	Périodicité recrutement	annuelle
Flux annuel élèves entrants	26	Flux annuel sortants diplômés	16
Accompagnement à l'installation	oui	Frais annuels (formations longues)	Ar 10 000 Euro 4
Budget total/effectif total	Ar 370 000 Euro 135	Budget total/flux annuel de sortants	Ar 1 013 000 Euro 368
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	Ar 1 203 000 Euro 437	Budget total/Nb H-j de formation	Ar Euro 0
Par an et par élève, sans la nourriture	Ar 10 000 Euro 4	Par an et par élève, avec la nourriture	Ar 82 000 Euro 30
Redevances des parents/budget total	2,7 %	Production du domaine/budget total	1,1 %

Activité 2	Taille activité		52
Dénomination	Formation d'agriculteurs à la demande		
Description du cycle de formation			
Sessions de 3 à 5 jours à la demande, uniquement pendant la période des vacances scolaires, en juillet août, ce qui permet d'utiliser au mieux les locaux du CFA. Cette période est également propice à la formation des agriculteurs et techniciens car c'est une période creuse. On lance une liste de formations possibles par radio. Les candidats s'inscrivent à la commune (toutes les communes du district d'Anjepy) Formations techniques actuellement, avec un complément économique Le CSA aide à la collecte des demandes			
Diplôme	Attestation de participation	Spécialité	Agriculture, élevage, génie rural, mécanisation et outillage agricoles
Classement typologie	FCD	Pédagogie	Pratique dominante
Niveau recrutement	Paysans et techniciens animateurs des communes	Age recrutement	Adultes
Durée du cycle	3 à 5 jours	Périodicité recrutement	à la demande

Observations

Compléter l'activité principale du CFA (formation initiale au métier d'agriculteur) par une activité secondaire qui occupe les locaux pendant la période des vacances est une excellente initiative, d'autant que la période est favorable aux formations.

La formule d'alternance retenue (sur la journée, et non par quinzaines comme dans les MFR) permet de se passer d'internat. Le revers de la médaille est le temps passé chaque jour en déplacements entre le centre et le domicile (les voyages forment la jeunesse !).

On a encore peu de recul sur cette formule, puisque le centre est très récent.

Un point fort du CFA est qu'il est initié par le CDAM, une organisation paysanne qui va aider les jeunes à s'installer à leur sortie du centre, dans les domaines du foncier et du crédit notamment. Même si ça ne remplace pas une vraie politique de l'installation, c'est tout de même très appréciable.

4.3.4.3. Le Collège agricole d'Ambondromisotra

Ce collège est le dernier né des quatre collèges agricoles mis en place par FERT et FIFATA. Il mise sur une formation très pratique à 50 % du temps et sur l'internat pour donner un enseignement de qualité

L'ambition est de donner aux futurs agriculteurs une formation suffisamment complète pour qu'ils deviennent de vrais professionnels capables de prendre plus tard des responsabilités dans les OP.

FIFATA est en train de mettre en place un système d'accompagnement des jeunes sortants avec l'octroi de Dotation en capital aux jeunes (en nature, petit équipement ou cheptel).

A cette occasion, le suivi des jeunes est fait par des conseillers agricoles dont la formation est décrite dans la fiche CEFFEL-FERT-FIFATA.

D'un point de vue pratique pour l'étude, cette fiche est intéressante car il s'agit d'un collège neuf dont les coûts d'investissement sont bien connus, et qui peut servir à établir des coûts types.

Fiche 3 : Collège agricole d'Ambondromisotra

Ville	Ambondromisotra	Région	Amoro'ni Mania	
Secteur	A	Domaine agricole ha	2,9	
Taille établissement	90	Places internat	90	
Description rapide de l'établissement	<p>Ce collège agricole est un des quatre créés par l'association paysanne FIFATA avec l'appui de l'ONG FERT C'est une formation d'agriculteurs qui vise la qualité, avec un cycle de trois ans, en vue de faire émerger de futurs responsables agricoles. Le collège est en outre en pointe sur l'accompagnement de l'installation des jeunes</p>			
Activité 1	Taille activité		90	
Dénomination	Formation initiale d'agriculteurs			
Description du cycle de formation				
<p>Formation pratique 50 % (une demi journée sur deux). Parcelles de 60 m² attribuées par binôme cultivées en deux cycles (maraîchage) : 1000 m² au total Groupes de 7 ou 8 pour les cultures vivrières : 1 ha environ. Arboriculture, rizière irriguée : collectif. Enseignement général 25 % du théorique (histoire, géo, français, malgache, hygiène et santé, instruction civique) Bases scientifiques : 20 % du théorique Gestion, économie, démarche projet : 20-25 % du théorique. Formation technique agriculture élevage. Pas de spécialité. Les années sont spécialisées : 1^{ère} année productions végétales, 2^{ème} année élevage, 3^{ème} année : productions complémentaires + montage de projets. Stages individuels chez eux : 1 mois au total dans les 2 premières années. On n'a pas encore pu organiser des stages extérieurs. Stage de 3^{ème} année pour collecte d'informations pour le montage de leur projet. Voyage d'études à Antsirabe (jusqu'à présent) : 1 semaine pour les élèves de 1^{ère} année. 8 visites d'exploitations au cours de la formation. Prévu des TP sur l'aménagement anti-érosif (avec PLAE et BVPI-SEHP).</p>				
Diplôme	Certificat de fin de formation	Spécialité	agriculture, élevage	
Classement typologie	FIM	Pédagogie	50 % pratique au centre + stages	
Niveau recrutement	CEPE	Age recrutement	14 à 18 ans	
Durée du cycle	3 ans	Périodicité recrutement	annuelle	
Flux annuel élèves entrants	30	Flux annuel sortants diplômés	23	
Accompagnement à l'installation	oui	Frais annuels (formations longues)	Ar	Euro
			33 000 avec internat	12
Budget total/effectif total	Ar	Euro	Ar	Euro
			1 259 000	458

Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	Ar	Euro	Budget total/Nb H-j de formation	Ar	Euro
	4 926 000	1 791			0
Par an et par élève, sans la nourriture	Ar	Euro	Par an et par élève, avec la nourriture	Ar	Euro
	33 000	12		203 000	74
Redevances des parents/budget total	16,1 %		Production du domaine/budget total	8,8 %	

4.3.4.4. La Ferme école de Tombontsoa

Ce centre qui recrute au niveau BEPC a choisi une durée d'un an pour former en principe de futurs agriculteurs, mais les anciens élèves trouvent aussi des emplois salariés – ouvriers, techniciens - dans le secteur privé.

Il possède une exploitation de 100 ha consacrée à l'élevage.

Le centre assure accessoirement quelques formations à la demande dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

Fiche 4 : Ferme école de Tombontsoa

Ville	Antsirabe	Région	Vakinankaratra
Secteur	C	Domaine agricole ha	1,0
Taille établissement	104	Places internat	104
Description rapide de l'établissement	Créée en 1965, la ferme école de Tombontsoa forme des techniciens en agronomie générale en 1 an depuis 1984. L'école jouxte un important domaine agricole d'une centaine d'hectares. Cette institution est soutenue par l'Eglise Luthérienne norvégienne.		
Activité 1	Taille activité		104
Dénomination	Formation initiale au métier d'agriculteur		
Description du cycle de formation			
Cycle de dix mois de octobre à juillet. 50 % à 60 % pratique, 40 à 50 % théorie. Les élèves ont leur lopin individuel (15 à 20 m ²) pour les légumes. Il y a des parcelles collectives, et la ferme d'élevage. Pas de spécialité en fin de scolarité.			
Diplôme	Diplôme de technicien en agronomie générale	Spécialité	Agriculture, élevage, économie rurale, environnement
Classement typologie	FIM	Pédagogie	au centre, avec 50 % de pratique
Niveau recrutement	3ème	Age recrutement	Min. 18 ans

Durée du cycle	10 mois	Périodicité recrutement	annuelle	
Flux annuel élèves entrants	100	Flux annuel sortants diplômés	95	
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	100 000 avec internat	36
	Ar Euro		Ar Euro	
Budget total/effectif total	1 103 000	401	Budget total/flux annuel de sortants	1 103 000
	Ar Euro		Ar Euro	401
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	1 203 000	437	Budget total/Nb H-j de formation	0
	Ar Euro		Ar Euro	
Par an et par élève, sans la nourriture		0	Par an et par élève, avec la nourriture	100 000
			Ar Euro	36
Redevances des parents/budget total	9,1 %	Production du domaine/budget total	0,0 %	

4.3.4.5. L'Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) d'Ambatobe

L'EASTA d'Ambatobe est une des quatre EASTA gérées par le ministère de l'Agriculture (il y aussi deux EAST-PRO, qui sont de véritables Etablissements Publics, alors que les EASTA sont de simples services du ministère).

L'EASTA d'Ambatobe a réussi à perdurer sans se réformer, c'est-à-dire sans réduire son personnel et sans modifier son enseignement sur les matières restantes, en réduisant beaucoup ses activités et le nombre de techniciens formés, d'où une disproportion frappante entre l'importance des bâtiments et des personnels et la faiblesse des effectifs formés.

Notons aussi que le ministère de l'Agriculture décide lui seul des programmes et des décisions à prendre, sans consulter ni les autres ministères, ni les professionnels.

Heureusement les élèves formés par l'EASTA trouvent assez facilement du travail, car ils ont très peu de concurrence, en raison du très faible effort de formation dans ce domaine depuis la fin des années 90.

Remarque importante : Le coût de l'enseignement comprend les salaires des professeurs (les professeurs sont payés directement par le ministère des Finances et du Budget, et ne figurent donc pas sur le budget du ministère de l'Agriculture).

Fiche 5 : Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) d'Ambatobe

Ville	Antananarivo	Région	Analamanga
Secteur	P	Domaine agricole ha	0,5
Taille établissement	48	Places internat	30

Description rapide de l'établissement	L'EASTA d'Ambatobe est un des six établissements formateurs de techniciens agricoles gérés par et sur le budget du ministère de l'Agriculture. Ces six établissements forment au total environ 170 élèves tous les trois ans, dans les différents domaines du développement rural (y compris forêts).		
Activité 1	Taille activité	48	
Dénomination	Formation de techniciens non bacheliers (équivalent bac pro ou adjoint technique)		
Description du cycle de formation			
En génie rural comme en élevage, le cycle est de trois ans, allant de l'acquisition des connaissances de base en 1 ^e année à des connaissances spécialisées et à l'étude de projets en 3 ^e année. Des stages en entreprise de 6 semaines sont organisés à la fin de chaque année dans la section élevage. Un stage de deux mois en fin de troisième seulement pour la section génie rural. Plusieurs études de projets sont faites en troisième année en section génie rural.			
Diplôme	Diplôme de Technicien Agricole (DTA)	Spécialité	Génie rural et élevage
Classement typologie	TBP	Pédagogie	Classique avec stages
Niveau recrutement	BEPC	Age recrutement	
Durée du cycle	3 ans	Périodicité recrutement	tous les trois ans
Flux annuel élèves entrants	12,3	Flux annuel sortants diplômés	11,7
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	Ar Euro 0
Budget total/effectif total	Ar Euro 3 663 000 1 332	Budget total/flux annuel de sortants	Ar Euro 15 069 000 5 480
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	Ar Euro 15 069 000 5 480	Budget total/Nb H-j de formation	Ar Euro 0
Par an et par élève, sans la nourriture	Ar Euro 0 0	Par an et par élève, avec la nourriture	Ar Euro 263 500 96
Redevances des parents/budget total	0,0 %	Production du domaine/budget total	0,0 %

4.3.4.6. Le Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Sahamadio/Fandriana

Le Lycée de Fandriana est un des deux établissements relevant de la tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP) qui forment des techniciens avec le diplôme du Brevet d'Etudes Professionnelles, équivalent d'un Baccalauréat Professionnel (l'autre établissement étant le Centres de Formation Professionnelle d'Ankazondandy).

Ce lycée reflète l'incapacité actuelle de l'Etat à gérer lui-même des établissements d'enseignement : ceux-ci ne peuvent fonctionner correctement en l'absence de financements extérieurs.

Le manque d'attractivité de l'établissement du fait de ces divers problèmes et de l'absence d'internat fait que l'établissement est sous-utilisé. Mais comme les enseignants sont en majorité fonctionnaires, leur nombre est un peu élevé par rapport à l'effectif des élèves.

L'absence d'internat nuit aussi aux autres activités de l'établissement, la formation professionnelle qualifiante (cycle de 2 mois) et la formation à la demande (sessions courtes de 2 ou 3 jours).

Remarque importante : Le coût de l'enseignement comprend les salaires des professeurs (les professeurs sont payés directement par le ministère des Finances et du Budget, et ne figurent donc pas sur le budget du SE EFTP).

Fiche 6 : Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de Sahamadio/Fandriana

Ville	Sahamadio	Région	Amoron'i Mania
Secteur	P	Domaine agricole ha	5
Taille établissement	360	Places internat	0
Description rapide de l'établissement	L'Établissement est un Lycée technique professionnel, établissement de l'Etat préparant au Brevet d'Etudes Professionnelles et au Baccalauréat Professionnel		
Activité 1	Taille activité		240
Dénomination	Formation de techniciens niveau Bac Pro : BEP Brevet d'études professionnelles		
Description du cycle de formation			
<p>Formation 9 mois dans l'année : 35 semaines, 41 h/semaine 30 % de pratique Théorie : 40 % de matières générales, 60 % de matières techniques. Séparation en 2 spécialités en 1^{ère} année (agri ou élevage). Les cours sont communs aux deux sections sauf agriculture et élevage En fin de 2^{ème} année, les élèves d'élevage sont capables de faire les opérations vétérinaires. En section agriculture, ils doivent maîtriser le mode de multiplication des plantes. en 3^{ème} année, ils sont capables de gérer une exploitation. On développe la défense des cultures. A la fin de chaque année, les élèves doivent effectuer un stage de une semaine à un mois en accord avec la direction de l'établissement. Les matières enseignées : - Agriculture générale et spéciale (arboriculture, maraîchage, culture du riz, maïs, haricot, manioc...), - Elevage (production laitière, apiculture, pisciculture, aviculture, élevage de canards, porciculture, cuniculture), Transformation des produits agricoles, Aménagement et équipement (Défense et restauration des sols, machinisme agricole, irrigation, bâtiments agricoles, conservation des grains), - Organisations paysannes, comptabilité et gestion, informatique.</p>			
Diplôme	BEP Bac Pro	Spécialité	Agriculture, élevage
Classement typologie	TBP	Pédagogie	Au centre + de 30 % de pratique avec stage
Niveau recrutement	BEPC + concours	Age recrutement	
Durée du cycle	3 ans	Périodicité recrutement	annuelle
Flux annuel élèves entrants	85	Flux annuel sortants diplômés	64
			Ar Euro

Accompagnement à l'installation	non		Frais annuels (formations longues)	0	
	Ar	Euro		Ar	Euro
Budget total/effectif total	458 000	167	Budget total/flux annuel de sortants	1 717 000	624
	Ar	Euro		Ar	Euro
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	1 717 000	624	Budget total/Nb H-j de formation		0
	Ar	Euro		Ar	Euro
Par an et par élève, sans la nourriture	0	0	Par an et par élève, avec la nourriture		0
Redevances des parents/budget total	0,0 %		Production du domaine/budget total	0,0 %	
Activité 2	Taille activité			20	
Dénomination	Formation professionnelle continue à programme prédéterminé (Formation professionnelle qualifiante technicien agricole)				
Description du cycle de formation					
<p>La formation dure 8 semaines : c'est un survol de ce qu'il faut savoir pour l'agriculture. Thèmes abordés : riziculture, agro-foresterie, rizipisciculture, labour mécanique avec motoculteur, élevage de poules pondeuses, apiculture, porciculture, élevage de vaches laitières, santé animale et zootechnie, transformation laitière, gestion de la qualité, informatique de gestion, analyse des coûts de production et commercialisation des produits agricoles. la pratique prédomine : 70 % pratique pendant les 6 premières semaines Stage en 7^{ème} et 8^{ème} semaine dans une exploitation choisie par le formé, sur laquelle le formé fera un mini mémoire.</p>					
Diplôme	Attestation de fin de formation à ceux qui ont fait le stage le mémoire et obtenu 12/20		Spécialité	Agriculteur éleveur encadreur	
Classement typologie	FCP		Pédagogie	Pratique + stage	
Niveau recrutement	4ème		Age recrutement	Adultes	
Durée du cycle	2 mois (1 par an)		Périodicité recrutement	annuelle	
Flux annuel élèves entrants	20		Flux annuel sortants diplômés		
				Ar	Euro
Accompagnement à l'installation	non		Frais annuels (formations longues)		
	Ar	Euro		Ar	Euro
Budget total/effectif total		0	Budget total/flux annuel de sortants		0
	Ar	Euro		Ar	Euro
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés		0	Budget total/Nb H-j de formation	25 311	9
	Ar	Euro		Ar	Euro
Par an et par élève, sans la nourriture	65 000	24	Par an et par élève, avec la nourriture	0	0
Redevances des parents/budget total	0,0 %		Production du domaine/budget total	0,0 %	

Activité 3	Taille activité		20
Dénomination	Formation Professionnelle continue à la demande (Apprentissage des métiers de base : AMB)		
Description du cycle de formation			
<p>Les formations sont à la demande dans les domaines de compétence habituels des personnels du lycée. Elles se font majoritairement pendant la même période que la formation professionnelle qualifiante (FPQ, § 62). Les formateurs en AMB sont les enseignants du lycée et les apprenants de FPQ. Cela permet de faire travailler les apprenants de FPQ sur des cas réels (il s'agit de formations pratiques). Les formations de paysans sont effectuées par les apprenants FPQ pendant leur période de stage de deux semaines. Chaque apprenant FPQ doit former un minimum de 100 paysans pendant son stage. Ceux-ci peuvent travailler sur 40 modules de formation différents.</p>			
Diplôme	Attestation de participation	Spécialité	Agriculture, élevage
Classement typologie	FCD	Pédagogie	Pratique sans stage
Niveau recrutement	Paysans	Age recrutement	
Durée du cycle	2 à 3 jours	Périodicité recrutement	annuelle
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	Ar	Euro	Ar
		0	1 134
Par an et par élève, sans la nourriture	Ar	Euro	Ar
	1 200	0,4	0
Redevances/budget total	42,3 %	Production du domaine/budget total	0,0 %

4.3.4.7. Le Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Bevalala

C'est un centre de formation professionnelle qui a très bonne réputation et dont la formation colle aux besoins du marché.

Il a l'avantage de s'appuyer sur un domaine agricole de 120 ha bien géré, à la fois outil pédagogique et source de revenus, qui permet de réduire la redevance demandée aux parents.

On a en outre ici un exemple de centre qui ne travaille pas seulement sur le secteur agricole, mais aussi sur le rural, puisque le CFP comprend une Ecole Technique de Bâtiment

Dans l'avenir, le CFP comprendra aussi une Université, formant des masters.

Il est évidemment très dommage que ce centre n'ait pas voulu collaborer totalement (il a refusé de fournir des données comptables pour les besoins de l'étude).

Fiche 7 : Centre de formation professionnelle (CFP) de Bevalala

Ville	Antananarivo	Région	Analamanga
Secteur	C	Domaine agricole ha	120

Taille établissement	<input type="text"/>	Places internat	<input type="text"/>								
Description rapide de l'établissement	Un des plus anciens centres privés de formation agricole et rurale du pays. Il jouit d'une réputation bien établie, particulièrement pour la formation de techniciens agricoles.										
Activité 1	Taille activité		<input type="text" value="150"/>								
Dénomination	Formation de techniciens niveau Bac Pro (Ecole Technique de Bâtiment)										
Description du cycle de formation											
L'établissement a pour but de former des techniciens directement utilisables par les entreprises. Formation en trois ans. Deux ans de tronc commun, un an de spécialité avec stage en entreprise de deux mois. Les trois années sont moitié pratique moitié théorique. L'établissement dispose d'ateliers.											
Diplôme	<input type="text" value="Diplôme de fin de formation"/>	Spécialité	<input type="text" value="Bâtiment"/>								
Classement typologie	<input type="text" value="TBP"/>	Pédagogie	<input type="text" value="Au centre 50 % pratique + stages"/>								
Niveau recrutement	<input type="text" value="BEPC"/>	Age recrutement	<input type="text"/>								
Durée du cycle	<input type="text" value="3 ans"/>	Périodicité recrutement	<input type="text" value="annuelle"/>								
Flux annuel élèves entrants	<input type="text" value="50"/>	Flux annuel sortants diplômés	<input type="text" value="40"/>								
Accompagnement à l'installation	<input type="text" value="non"/>	Frais annuels (formations longues)	<table border="1"> <tr> <td>Ar</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>160 000</td> <td>58</td> </tr> </table>	Ar	Euro	160 000	58				
Ar	Euro										
160 000	58										
Par an et par élève, sans la nourriture	<table border="1"> <tr> <td>Ar</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>160 000</td> <td>58</td> </tr> </table>	Ar	Euro	160 000	58	Par an et par élève, avec la nourriture	<table border="1"> <tr> <td>Ar</td> <td>Euro</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </table>	Ar	Euro	0	0
Ar	Euro										
160 000	58										
Ar	Euro										
0	0										
Activité 2	Taille activité		<input type="text" value="150"/>								
Dénomination	Formation de techniciens Licence Pro (Ecole Professionnelle Supérieure Agricole)										
Description du cycle de formation											
DTS : 1,5 an de tronc commun et 6 mois de orientation. Stages de 8 semaines en 1 ^e et 2 ^e années. Licence Pro : deux ans de tronc commun, spécialisation en troisième année (agriculture ou élevage), stages de 8 semaines chaque année (stage ouvrier en 1 ^{ère} année, stage technicien en 2 ^{ème} année, stage de perfectionnement en 3 ^{ème} année). Mémoire à rédiger en troisième année après le stage. Durée : 36 semaines par an à Bevalala, moitié cours théoriques, moitié travaux pratiques ou travaux dirigés (stage non compris). L'enseignement d'une année en licence pro est divisé en 60 crédits de 15 h (cours, travaux pratiques, travaux dirigés et travaux personnels). Ces crédits portent sur les différentes matières. Il n'y a que ces matières disponibles.											
Diplôme	<input type="text" value="Diplôme de Technicien Supérieur jusqu'en 2006
Licence Pro depuis 2007"/>	Spécialité	<input type="text" value="Elevage agriculture"/>								
Niveau formation	<input type="text" value="TLP"/>	Pédagogie	<input type="text" value="LMD"/>								
Niveau recrutement	<input type="text" value="Après le baccalauréat"/>	Age recrutement	<input type="text"/>								
Durée du cycle	<input type="text" value="3 ans"/>	Périodicité recrutement	<input type="text" value="annuelle"/>								

Flux annuel élèves entrants	50	Flux annuel sortants diplômés	36	
			Ar	Euro
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	410 000	149
	Ar Euro		Ar	Euro
Par an et par élève, sans la nourriture	410 000	149	0	0
		Par an et par élève, avec la nourriture		
Activité 3	Taille activité		60	
Dénomination	Formation d'agriculteurs à la carte (FIFA : « Fiompiana y Fambolena » : Elevage et Agriculture)			
Description du cycle de formation				
<p>L'enseignement de FIFA est un enseignement à la carte organisé par cycles de trois semaines sur 8 modules de formation, et deux semaines pour un des modules.</p> <p>Chaque module accueille simultanément 60 élèves. Les enseignements y sont répartis à raison de 50 % théorie et 50 % travaux pratiques.</p> <p>Il y a un programme de formation préétabli, et les intéressés choisissent ce qui les intéresse. Les étudiants suivent généralement plusieurs cycles.</p> <p>30 élèves sur 130 suivent la totalité des cycles (neuf modules sur 26 semaines). C'est donc l'équivalent d'une formation initiale.</p> <p>Le centre FIFA accueille en moyenne 130 personnes chaque année, ce qui signifie qu'ils suivent en moyenne 4,15 cycles par élève.</p> <p>Les modules : agronomie de base, riziculture et cultures vivrières, cultures maraîchères + floriculture + apiculture, élevage porcin, élevage bovin laitier, arboriculture fruitière + voyage d'études, petits élevages (2 semaines : ovins caprins canins pisciculture cuniculture), aviculture, comptabilité gestion agricole.</p> <p>Chaque module est organisé une fois par an de novembre à juin.</p> <p>Dans 80 % des cas, les élèves sont des professionnels qui souhaitent se perfectionner</p> <p>Pour le reste, ce sont des étudiants qui veulent se spécialiser en vue d'une activité professionnelle future.</p>				
Diplôme	Pas de diplôme certificat de stage		Spécialité	agriculture, élevage, comptabilité gestion agricole
Classement typologie	FCC		Pédagogie	+ 50 % pratique au centre
Niveau recrutement			Age recrutement	Adultes
Durée du cycle	de 3 semaines à 26 semaines à la carte		Périodicité recrutement	annuelle
Flux annuel élèves entrants	130		Flux annuel sortants diplômés	
			Ar	Euro
Accompagnement à l'installation	non		Frais annuels (formations longues)	390 000
	Ar	Euro	Ar	Euro
Par an et par élève, sans la nourriture	390 000	142	Par an et par élève, avec la nourriture	0

Le centre FIFA est un cas de centre de formation continue considéré par certains de ses étudiants comme un centre de formation initiale (ceux qui en suivent la totalité des modules sur un an). L'enseignement du centre leur permet de disposer d'un ensemble de formations techniques de base leur permettant d'aborder un métier, et compte tenu de la réputation du CFP de Bevalala, l'attestation équivaut dans la pratique à un diplôme.

4.3.4.8. L'Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania (ISTRAM)

L'ISTRAM est un jeune établissement dirigé par un enseignant particulièrement dynamique issu de l'ESSA (Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, « l'Agro » d'Antananarivo), qui montre qu'à condition de disposer de financements adéquats (Coopération française, et Banque mondiale, ce dernier financement étant malheureusement suspendu en raison de la crise politique), l'Université publique est capable de relever le défi de la production en grand nombre de techniciens dans le cadre du système LMD.

Ce qui est intéressant également dans cet institut est l'état d'esprit novateur de ses dirigeants, qui veulent former des entrepreneurs et des techniciens en mesure de résoudre les problèmes réels, en mettant les étudiants en prise directe avec les réalités quotidiennes, par exemple avec le système dit « ATP 115 » décrit dans la présente fiche.

Malheureusement la fiche n'est pas complète. Il a été impossible de réunir les renseignements qui manquaient sur le patrimoine immobilier de l'établissement après l'entrevue.

Fiche 8 : Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania (ISTRAM)

Ville	Ambositra	Région	Amoron'i Mania
Secteur	P	Domaine agricole ha	25
Taille établissement	450	Places internat	0
Description rapide de l'établissement	L'ISTRAM est un établissement récent qui montre qu'à condition de disposer de financements adéquats, l'Université publique est capable de relever le défi de la production en grand nombre de techniciens dans le cadre du système LMD. Ce qui est intéressant également dans cet institut est l'état d'esprit novateur de ses dirigeants, qui veulent former des entrepreneurs et des techniciens en mesure de résoudre les problèmes réels.		
Activité 1	Taille activité		450
Dénomination	Formation de Licences Professionnelles		
Description du cycle de formation	<p>Prévision de remise à niveau scientifique des bacs techniques Licence Pro : formation en 6 semestres avec : Tronc commun sur S1 et S2 et S3 – Spécialisation : S4, S5, et S6 Architecture : 1/3 théorique, 1/3 TD, 1/3 travaux pratiques Stages à l'extérieur : 1 mois en 1^{ère} année, 2 mois en 2^{ème} année, 3 mois en 3^{ème} année Stage ATP 115 : appui technique de proximité 1 étudiant 1 famille pilote, 5 familles de contact. C'est un stage permanent (2 jours/mois) chez les paysans. L'étudiant est au contact et aide la famille à concevoir et concrétiser son plan de développement sous le tutorat des enseignants. Les cinq familles limitrophes essaient d'en tirer profit par effet tache d'huile. L'étudiant voit tous les cycles de production.</p>		
Diplôme	Licence Professionnelle ou DTSS (Diplôme de Technicien Supérieur Spécialisé)		
Spécialité	Productions végétales, Productions animales, Industries agricoles alimentaires et artisanat, Communication et animation rurale, Agro-management A ouvrir : Génie rural, Equipement rural et énergies, Administration locale		
Classement typologie	TLP	Pédagogie	LMD

Niveau recrutement	Baccalauréat	Age recrutement	
Durée du cycle	3 ans	Périodicité recrutement	annuelle
Flux annuel élèves entrants	150	Flux annuel sortants diplômés	
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	Ar 390 000 Euro 142
Budget total/effectif total	Ar 1 943 853 Euro 707	Budget total/flux annuel de sortants	Ar Euro 0
Par an et par élève, sans la nourriture	Ar 390 000 Euro 142	Par an et par élève, avec la nourriture	Ar Euro 0 0
Redevances des parents/budget total	18,3 %	Production du domaine/budget total	0,0 %

4.3.4.9. L'Athénée Saint Joseph Antsirabe (ASJA)

C'est un exemple d'établissement d'enseignement supérieur privé particulièrement dynamique.

Le financement des investissements est entièrement dû à des dons, beaucoup venant d'Italie. Les coûts de construction ont été réduits au maximum par l'autoconstruction, tout en ayant des bâtiments apparemment de bonne qualité.

Il est très remarquable que l'ASJA équilibre son budget de fonctionnement grâce aux seuls frais de scolarité, à l'exclusion de subventions publiques ou privées.

Fiche 9 : Athénée Saint Joseph Antsirabe (ASJA)

Ville	Antsirabe	Région	Vakinankaratra
Secteur	C	Domaine agricole ha	5
Taille établissement	1000	Places internat	0
Description rapide de l'établissement	Une « success story » de l'enseignement supérieur privé. Cet établissement est passé de 88 élèves en 2000 à un millier en 2010. Et il s'intéresse lui aussi aux filières de l'agriculture et du développement rural, en formant des ingénieurs et techniciens dans le système LMD.		
Activité 1	Taille activité		200
Dénomination	Formation de techniciens Licence Pro Sciences Agronomiques et Sciences de la terre		
Description du cycle de formation			

Licence Pro : formation en 6 semestres. Tronc commun sur S1, S2, S3 et S4 Spécialisation : S5 et S6. Par exemple : tronc commun sciences agronomiques, spécialisations : production animale, production végétale, agro-alimentaire en 3 ^{ème} année. Les stages ont beaucoup d'importance dans la formation. Les étudiants cherchent leur stage Les maîtres de stage sont divers : le stage niveau licence dure 6-8 semaines. Il y a un tuteur professionnel pour chaque étudiant Il y a une cellule d'insertion professionnelle qui connaît les besoins en formation.			
Diplôme	Licence pro, Licence (droit, philosophie) La licence donne la possibilité de poursuivre les études. La licence pro débouche sur la valorisation immédiate en milieu professionnel.		
Spécialité	Sciences agronomiques, Productions végétales, Productions et santé animales, agro-alimentaire, Sciences de la terre, hydrologie, hydrogéologie, lapidairerie		
Classement typologie	TLP	Pédagogie	LMD
Niveau recrutement	Baccalauréat	Age recrutement	
Durée du cycle	3 ans	Périodicité recrutement	annuelle
Flux annuel élèves entrants	73	Flux annuel sortants diplômés	71
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	Ar 480 000 Euro
Budget total/effectif total	Ar 398 000 Euro 145	Budget total/flux annuel de sortants	Ar 1 120 000 Euro 407
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	Ar 1 120 000 Euro 407	Budget total/Nb H-j de formation	Ar Euro 0
Par an et par élève, sans la nourriture	Ar 480 000 Euro 175	Par an et par élève, avec la nourriture	Ar Euro 0
Redevances des parents/budget total	100,0 %	Production du domaine/budget total	0,0 %
Activité 2	Taille activité		110
Dénomination	Master et Master Pro Sciences Agronomiques et Sciences de la terre		
Description du cycle de formation			
Système LMD en quatre semestres. Le stage de dernière année est de quatre mois Le master permet de poursuivre les études de doctorat. Le master pro débouche sur la vie professionnelle.			
Diplôme	Master et Master Pro	Spécialité	Productions végétales, Productions et santé animales, agro-alimentaire, hydrologie, hydrogéologie, lapidairerie
Classement typologie	MP	Pédagogie	LMD
Niveau recrutement	Licence	Age recrutement	

Durée du cycle	2 ans		Périodicité recrutement	annuelle	
Flux annuel élèves entrants	60		Flux annuel sortants diplômés	58	
Accompagnement à l'installation	non		Frais annuels (formations longues)	Ar	Euro
	Ar	Euro		570 000	207
Budget total/effectif total	398 000	145	Budget total/flux annuel de sortants	Ar	Euro
	Ar	Euro		754 000	274
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	754 000	274	Budget total/Nb H-j de formation	Ar	Euro
	Ar	Euro			0
Par an et par élève, sans la nourriture	570 000	207	Par an et par élève, avec la nourriture	Ar	Euro
	Ar	Euro		0	0
Redevances des parents/budget total	100,0 %		Production du domaine/budget total	0,0 %	

4.3.4.10. Le CEFFEL (Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes) de FERT-FIFATA

Le CEFFEL est un centre de formation pouvant être considéré comme un modèle, s'appuyant sur un bon outil de travail, tant au niveau des bâtiments que du domaine agricole qui sert à former les stagiaires.

L'équipe FERT-FIFATA y développe en outre des formations novatrices pour le pays, celles de conseiller agricole en cursus long et en cursus court, qui sont les mieux adaptées aux besoins de chefs d'exploitation qui veulent maîtriser leur développement, ainsi qu'à ceux des jeunes qui s'installent.

Il faut noter que pour les formations correspondant aux activités 2 et 3 de la fiche ci-dessous apparaissent des chiffres négatifs de contribution financière des parents. cela signifie simplement que les frais de scolarité sont pris en charge par des projets de développement (BVPI-SEHP par exemple).

Outre ces formations, l'équipe travaille aussi en recherche appliquée pour trouver des solutions aux problèmes techniques posés par les paysans.

Un système d'information sur les prix de marché des denrées agricoles est également en place.

Il est très dommage que les formations développées par FERT FIFATA ne puissent être diffusées à plus grande échelle et qu'elles soient aussi dépendantes des financements de projets.

Remarque importante : Les budgets utilisés pour calculer les ratios sont des budgets modifiés, dans lesquels les salaires de l'assistance technique ont été remplacés par des salaires de cadres malgaches de qualification équivalente, de façon que les ratios puissent être comparés à d'autres dans les mêmes conditions.

Pendant, les budgets réels figurent au § 4.4.

Fiche 10 : Centre d'Expérimentation et de Formation en Fruits et Légumes (CEFFEL) de FERT-FIFATA

Ville	Antsirabe	Région	Vakinankaratra
Secteur	A	Domaine agricole ha	15
Taille établissement	50	Places internat	50
Description rapide de l'établissement	<p>FIFATA est une organisation paysanne qui fédère de nombreux agriculteurs de 10 régions de Madagascar. Elle est appuyée par FERT, une association française de coopération internationale depuis plus de 20 ans.</p> <p>Le CEFFEL a été créé en 2004 à l'initiative de FIFATA et FERT pour répondre à la demande de formation en maraîchage et arboriculture, en associant un internat et des champs pour des formations très pratiques et des recherches appliquées.</p> <p>FERT et FIFATA y ont en outre développé des formations de formateurs pour les collèges FIFATA, ainsi que des formations de conseillers agricoles.</p> <p>Le CEFFEL est une petite structure pouvant héberger 50 personnes.</p>		
Activité 1	Taille activité		20
Dénomination	Formation continue à la demande de courte durée d'agriculteurs et techniciens		
Description du cycle de formation			
<p>Sessions de formation courtes de 3 à 5 jours sur un thème.</p> <p>75 % de formation de terrain sur les parcelles du centre.</p> <p>En 2009-10 : 32 sessions : 15 sur l'arboriculture, 12 sur le maraîchage, 5 sur d'autres thèmes (compost...), 568 stagiaires accueillis, 125 jours de formation: 2336 H-j sur l'année ;</p> <p>Groupes de 15 à 20 personnes. On a tendance à faire des sessions plus longues (3-4 jours), avec des effectifs plus importants (de 12 à 18 par session)</p>			
Diplôme	Attestation de fin de stage	Spécialité	maraîchage, arboriculture
Classement typologie	Tous niveaux, y compris illettrés	Pédagogie	75 % pratique
Niveau recrutement	FCD	Age recrutement	
Durée du cycle	3 à 5 jours	Périodicité recrutement	annuelle
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	Ar Euro
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	Ar Euro	Budget total/Nb H-j de formation	Ar Euro
		0	41 592 15
Activité 2	Taille activité		20
Dénomination	Formation de formateurs		
Description du cycle de formation			
<p>Moitié pratique moitié théorie.</p> <p>Chaque stagiaire est responsable de 100 m² de parcelle, en 10 planches sur deux cycles culturaux (entre 10 et 15 cultures différentes) jusqu'à la vente. Ils enregistrent tout ce qu'ils font. Ils analysent les résultats. Ils restituent devant un jury (paysans, équipe pédagogique, CEFFEL). Les élèves perçoivent une prime en fonction de leurs résultats, et de leur comportement.</p> <p>Les stagiaires perçoivent le SMIC (70 000 Ar/mois) et la prime en milieu et fin de formation (entre 125 000 et 250 000 Ar 2 fois dans le cycle)</p>			

Diplôme	Attestation de fin de formation	Spécialité	Agriculture, élevage	
Classement typologie	FCP	Pédagogie	Dans le centre, 50 % pratique, 50 % théorie	
Niveau recrutement	bacheliers avec expérience ou BTS	Age recrutement		
Durée du cycle	11 mois	Périodicité recrutement	en fonction des financements	
Flux annuel élèves entrants	20	Flux annuel sortants diplômés	20	
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	Ar	Euro
			-1 667 000	
Commentaire	Comme il s'agit de formations de formateurs pour les collèges de FIFATA, les stagiaires perçoivent une indemnité et des primes			
	Ar	Euro	Ar	Euro
Budget total/effectif total	8 290 000	3 015	Budget total/flux annuel de sortants	4 974 000 1 809
	Ar	Euro	Ar	Euro
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	4 974 000	1 809	Budget total/Nb H-j de formation	
	Ar	Euro	Ar	Euro
Par an et par élève, sans la nourriture	- 1 667 000 ⁷³	- 606	Par an et par élève, avec la nourriture	0
			Ar	Euro
				0
Activité 3		Taille activité	20	
Dénomination	Formation au métier de conseiller agricole (cursus long)			
Description du cycle de formation				
<p>La formation doit donner aux conseillers des qualités d'écoute et de dialogue, ainsi que de solides compétences professionnelles.</p> <p>La formation est très pratique : comme formation de formateurs.</p> <p>On a donné moins de place à la pédagogie, et on a développé la compréhension globale de la conduite de l'exploitation, et les outils d'aide à la décision.</p> <p>La formation est organisée en 5 modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> – connaissance du milieu paysan – l'exploitation agricole et ses relations avec son environnement – les outils de gestion financière – les techniques d'animation, de formation, de diffusion – les fondamentaux agronomiques <p>Il y a 5 exploitations référentes sur lesquelles on organise des visites et on aide les stagiaires à réfléchir sur des cas concrets</p> <p>Sur une exploitation, on demande aux jeunes de refaire la démarche par groupes de 4.</p>				
Diplôme	Attestation de conseiller agricole	Spécialité	Agriculture élevage	
Classement typologie	FCP	Pédagogie	Dans le centre, 50 % pratique, 50 % théorie	
Niveau recrutement	bacheliers avec expérience ou BTS	Age recrutement		

⁷³ Valeur négative correspondant à un financement par un projet.

Durée du cycle	11 mois	Périodicité recrutement	à la demande en fonction des financements	
Flux annuel élèves entrants	20	Flux annuel sortants diplômés	20	
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	Ar	Euro
			-1 667 000	-606
Commentaire	Les stagiaires perçoivent une indemnité et des primes			
	Ar	Euro	Ar	Euro
Budget total/effectif total	8 290 000	3 015	Budget total/flux annuel de sortants	4 974 000 1 809
	Ar	Euro	Ar	Euro
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	4 974 000	1 809	Budget total/Nb H-j de formation	0
	Ar	Euro	Ar	Euro
Par an et par élève, sans la nourriture	- 1 667 000	-606	Par an et par élève, avec la nourriture	0
	Ar	Euro	Ar	Euro
Activité 4	Taille activité			
Dénomination	Formation au métier de conseiller agricole par alternance (formation courte)			
Description du cycle de formation				
Cycle de 7 semaines étalées sur 12 mois, avec 6 à 7 semaines d'intervalle entre sessions, pendant lesquelles le stagiaire travaille dans sa structure d'origine, avec des travaux à faire résultant de la session précédente (2 travaux d'intersession à réaliser à chaque session, avec engagement écrit de le faire). Le stagiaire choisit une ferme de référence sur laquelle il va faire les travaux nécessaires (étude de filière, relevé de prix, voir les IMF, mise en œuvre d'une action de formation, animation d'une réunion...) L'équipe enseignante doit aussi rendre compte.				
Diplôme	Attestation de fin de stage	Spécialité	agriculture élevage	
Classement typologie	FCP	Pédagogie	Alternance école-profession	
Niveau recrutement	bacheliers avec expérience ou BTS	Age recrutement		
Durée du cycle	7 semaines étalées sur un an	Périodicité recrutement	annuelle	
Flux annuel élèves entrants	80	Flux annuel sortants diplômés	80	
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	Ar	Euro
			0	
	Ar	Euro	Ar	Euro
Budget total/effectif total	473 313	172	Budget total/flux annuel de sortants	473 313 172
	Ar	Euro	Ar	Euro
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	473 313	172	Budget total/Nb H-j de formation	0
	Ar	Euro	Ar	Euro

4.3.4.11. L'ONG Tafa (« Terre et Développement »)

L'ONG Tafa (« TAny sy Fampandrosoana » ou « Terre et Développement » en malgache), créée en 1994, est un exemple de centre de formation, à la fois théorique et pratique, qui a un rôle national à jouer dans la diffusion de techniques de protection des sols, notamment la mise au point des techniques de « Semis Direct sur Couverture Végétale Permanente » (SCV).

D'après leur présentation⁷⁴, « Tafa conduit des essais dans les grandes zones agro-écologiques de Madagascar (Hauts Plateaux, Moyen-Ouest, Lac Alaotra, Sud-Est et Sud-Ouest), sur différents types de sols, et a développé une large gamme de systèmes afin de proposer des solutions techniques adaptables individuellement à la situation de chaque paysan et au niveau de terroirs villageois. »

C'est pourquoi elle utilise quatre localisations pour recevoir les formés.

Cependant, pour les besoins de l'étude et compte tenu de l'importance de ses activités de recherche développement, il a fallu faire la part des choses, en n'affectant à l'activité formation qu'une partie des actifs et des dépenses de l'ONG.

Fiche 11 : ONG Tafa (« Terre et Développement »)

Ville	Antsirabe	Région	Vakinankaratra
Secteur	A	Domaine agricole ha	21,12
Taille établissement	65	Places internat	0
Description rapide de l'établissement	L'ONG Tafa est au service de la Révolution Verte Durable à Madagascar. Sa spécialité est le développement (en collaboration avec divers instituts de recherche) et la vulgarisation de techniques de semis direct sur couvert végétal (SCV), techniques qui permettent de protéger le sol contre l'érosion, et aussi de l'améliorer par divers moyens.		
Activité 1	Taille activité		65
Dénomination	Formation à la demande sur le SCV, publics divers		
Description du cycle de formation			
Très divers : cf. brochure de présentation de l'ONG, qu'on peut se procurer sur demande. Adaptation aux zones écologiques			
Diplôme	Certificat	Spécialité	SCV, lutte anti érosive
Classement typologie	FCD	Pédagogie	Beaucoup de pratique. Théorie pour ingénieurs et techniciens
Niveau recrutement	Tous publics	Age recrutement	
Durée du cycle	variable	Périodicité recrutement	à la demande
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	Ar	Euro	Ar
		0	39 187
		Budget total/Nb H-j de formation	14

⁷⁴ Voir par exemple <http://www.cirad.mg/fr/anx/gsdm.php>.

4.3.4.12. Le FTMTK (« Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne »)

Le FTMTK⁷⁵ est un mouvement de l'église catholique composé de jeunes et d'adultes chrétiens de la campagne âgés entre 15 et 35 ans environ. C'est une association confessionnelle qui utilise un système très particulier de diffusion d'un message du haut vers le bas sur des thèmes choisis chaque année par l'association.

On peut supposer que les thèmes abordés font l'objet de concertations au niveau local avant la décision de la structure nationale.

Malgré une supervision lourde (dont on peut se demander si on doit y consacrer autant de temps et de moyens), le coût unitaire de transmission des messages par paysan atteint est particulièrement bas (si les chiffres qui ont été communiqués sur le nombre de paysans atteints sont justes), et c'est là l'intérêt du système.

Il est cependant tout à fait impossible au niveau de l'enquête de se faire une idée de l'efficacité réelle de la transmission du message.

Fiche 12 : Association FTMTK (« Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne »)

Ville	Antsirabe	Région	Vakinankaratra
Secteur	C	Domaine agricole ha	
Taille établissement	50	Places internat	
Description rapide de l'établissement	Une association religieuse catholique qui utilise une méthode originale pour diffuser des messages techniques à ses adhérents de base grâce à des vulgarisateurs paysans sur des thèmes décidés chaque année par la hiérarchie. Cette solution a l'avantage d'un coût de diffusion très bas au destinataire final		
Activité 1	Taille activité		50
Dénomination	Formation de formateurs paysans		
Description du cycle de formation			
<p>FTMTK choisit chaque année un thème à faire passer auprès des paysans membres. Ces thèmes sont développés auprès des formateurs paysans au cours de deux sessions de 3 ou 4 jours au centre national d'Antsirabe, avec le concours d'enseignants et de ressources pédagogiques souvent fournis par la Mission catholique d'Antananarivo et le BIMTT. Les formateurs paysans exercent leur mission pendant plusieurs années. Après leur formation, les formateurs reviennent dans leur village d'origine et diffusent leur savoir nouvellement acquis auprès des membres de FTMTK.</p> <p>Après cette phase de diffusion, dans chaque diocèse deux membres du Conseil d'Administration originaires du diocèse effectuent des tournées de suivi et de contrôle du travail des formateurs dans les districts. Ensuite, deux membres du Conseil d'administration parcourent les 19 diocèses pour faire un bilan général de l'opération. Ainsi, 30 à 50 formateurs formés chaque année reviennent enseigner dans les 19 diocèses (2 ou 3 formateurs par diocèse)</p> <p>Dans 1 diocèse, il y a 20 à 30 districts, et les 2 ou 3 formateurs donnent 3 jours par district au total (dont 3 gratuits sur le diocèse par formateur). Les formateurs arrivent ainsi à toucher de 600 à 1 200 paysans au niveau d'un diocèse tandis que on arrive à toucher entre 11 000 et 23 000 paysans par an au niveau de l'ensemble du pays.</p>			

⁷⁵ Le sigle signifie « Fikambanana Tanora Malagasy Tatsaha Kristianina », c'est-à-dire « Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne ».

Dénomination	Alphabétisation de jeunes déscolarisés (12 à 17 ans)		
Description du cycle de formation			
Cycle de une année scolaire (40 semaines) Méthode ASAMA, ludique, diffusée par le projet, fondée sur le fait que l'enfant de 12 ans atteint sa maturité psychique, est capable d'utiliser ses ressources internes pour comprendre son environnement, et peut être motivé par la prise de conscience de son handicap. On arrive à faire passer le CEPE à 53 % des jeunes sur l'ensemble de SAHAFA, 25 % seulement à Ankatso. Ces jeunes peuvent ensuite poursuivre normalement leur scolarité Les animatrices sont des jeunes bachelières qui ont suivi la formation dispensée par Malagasy Mahomby (10 jours de formation initiale, + deux fois 5 jours)			
Diplôme	le CEPE dans le cas où il est obtenu. Pas de diplôme propre.	Spécialité	
Classement typologie	AAA	Pédagogie	ASAMA
Niveau recrutement	Enfants déscolarisés,	Age recrutement	12 à 17 ans
Durée du cycle	10 mois	Périodicité recrutement	annuelle
Flux annuel élèves entrants	106	Flux annuel sortants diplômés	53
Accompagnement à l'installation	non	Frais annuels (formations longues)	Ar Euro 0 0
Budget total/effectif total	Ar Euro 205 000 75	Budget total/flux annuel de sortants	Ar Euro 205 000 75
Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés	Ar Euro 410 000 149	Budget total/Nb H-j de formation	Ar Euro 0
Par an et par élève, sans la nourriture	Ar Euro 0 0	Par an et par élève, avec la nourriture	Ar Euro 25 000 9

4.3.5. Analyse des coûts dans les centres de formation initiale

Ce qui nous intéresse ici consiste à :

- évaluer les coûts d'investissement, pour diverses dimensions, et pour divers types de construction, ainsi que les coûts types de certains équipements.
- évaluer les coûts unitaires de formation pour divers types de formations.
- évaluer les frais de scolarité acceptables pour les apprenants, à divers niveaux de formation.
- donner des indications sur le nombre d'enseignants pour 100 000 élèves, ce qui peut être utilisé par des concepteurs de projets, par exemple.

Pour cela, il faut d'abord clarifier la question des coûts types d'investissement.

4.3.5.1. Coûts types d'investissement

4.3.5.1.1. Bâtiments

Pour évaluer des coûts de bâtiments, nous disposons de cinq sources d'informations récentes :

- une construction de Maison Familiale Rurale citée dans le document « Etude économique MFR »⁷⁶, qui donne une valeur de 315 000 Ar⁷⁷/m². Ce coût correspond à un bâtiment bas en construction villageoise avec de la main d'œuvre locale.
- les coûts constatés pour la construction du collège FIFATA d'Ambondromisotra (cf. fiche 3), bâtiments bas de bonne qualité en zone rurale, prix à l'entreprise obtenus après appel d'offres. Ceux-ci ressortent à 510 000 Ar/m², sans compter l'installation photovoltaïque qui donne son autonomie énergétique au collège (et qui coûte fort cher).
- les coûts estimés par le ministère de l'Education nationale pour des constructions scolaires simples : 445 000 à 480 000 Ar/m², qui sont pleinement cohérents avec les précédents (le collège FIFATA étant situé dans une zone assez éloignée).
- les coûts de construction de bâtiments par le ministère de l'Education nationale pour des DREN (Directions Régionales de l'Education Nationale), après appels d'offres. Ces coûts sont situés à environ 1 000 000 Ar/m², pour des bâtiments comportant un étage. Nous retiendrons cet ordre de grandeur pour des bâtiments de type urbain.
- les coûts de construction fournis par l'ASJA, qui sont beaucoup plus bas (250 000 Ar/m²), parce qu'ils correspondent à de l'auto construction (l'Université a réalisé les travaux en régie). Nous ne retiendrons pas ce prix pour nos évaluations car en général les travaux futurs devront être réalisés à l'entreprise.

4.3.5.1.2. Matériels

Lorsque des coûts récents étaient disponibles, ce sont les coûts réels qui ont été pris en compte. En l'absence de données récentes, les matériels ont été évalués forfaitairement à partir des prix des divers matériels recueillis dans les différents centres.

4.3.5.1.3. Grille d'évaluation forfaitaire retenue

Cette grille a pu être établie après examen de sources disponibles (ministère de l'Education nationale par exemple) et enquêtes auprès des centres de formation visités.

Tableau 23 : Evaluation forfaitaire des actifs utilisée dans les calculs de coûts des centres enquêtés

Type d'actif	Unité utilisée	Ariary /unité	Euros /unité	Source
Valeur au m ² de bâtiment de construction villageoise	m ²	315 000	115	Cf. étude économique MFR
Valeur au m ² de bâtiment rural de bonne qualité	m ²	510 000	185	Collège FIFATA
Valeur au m ² de bâtiment urbain classique	m ²	1 000 000	364	Constructions DREN
Valeur au m ² de bâtiment d'élevage	m ²	100 000	36	Collège FIFATA
Coût unitaire de une place de matériel scolaire*	place	65 000	24	Collège FIFATA
Coût unitaire d'une place de matériel didactique	place	240 000	87	Calcul CL

⁷⁶ Etude et analyse économique des maisons familiales rurales de Madagascar. Rapport final, UNMFREO (France), décembre 2008.

⁷⁷ La valeur de l'Ariary est définie chaque jour par le marché interbancaire des devises (MID). La Banque Centrale de Madagascar publie des valeurs journalières et moyennes mensuelles consultables sur internet. La valeur moyenne de l'Ariary au mois d'octobre 2009 était voisine de 2 750 Ar pour 1 euro.

Coût unitaire de une place de matériel d'internat**	place	100 000	36	Collège FIFATA
Coût unitaire de une place de matériel de bureau***	place	3 100 000	1 127	Collège FIFATA
Mobilier d'un logement de formateur	logement	460 000	167	Collège FIFATA
Photocopieur	machine	2 000 000	727	MFR Mantasoa
Véhicule léger de liaison	véhicule	27 000 000	9 818	
Véhicule « 4x4 »	Véhicule	100 000 000	36 364	
Moto	véhicule	3 200 000	1 164	MFR Mantasoa

* : table, chaise – ** : lit, armoire, cuisine – *** : table, chaise, armoire, bureautique.

4.3.5.2. Les coûts d'investissement évalués dans les fiches

4.3.5.2.1. Les coûts des terrains

D'une part ils sont très variables selon la localisation des centres, d'autre part les personnes interrogées ne sont pas des experts fonciers, et les chiffres obtenus ne sont sans doute pas d'une fiabilité parfaite.

Les coûts sont donnés à titre indicatif dans le tableau ci-après, sachant que dans la réalité les situations seront très diverses, et que les terrains seront souvent donnés par les collectivités territoriales ou par l'Etat.

Les valeurs des terrains se situent entre 200 Ar/m² et 35 000 Ar/m², ce qui crée des différences considérables même si transposées en Euros, les valeurs absolues étant relativement faibles de 0,07 à 13 Euros/m².

4.3.5.2.2. Les coûts des autres immobilisations

Ils ont été évalués séparément des coûts des terrains.

Le tableau 23 de la page précédente permet de faire quelques corrélations entre taille des établissements, surface des bâtiments, et coûts.

Les établissements sans internat

Ils demandent entre 3 et 5 m² de bâtiment par élève, et un investissement total de 1,55 MAr⁷⁸ à 3,5 MAr par élève (560 à 1 300 €/élève)

Les établissements avec internat

Notons d'abord que la ligne correspondant au collège d'Ambondromisotra donne des chiffres nettement supérieurs à ceux des autres centres. Cela est dû à deux facteurs : (1) les locaux comprennent 300 m² de logements pour enseignants, et (2) l'installation photovoltaïque du collège a coûté 220 000 000 Ariary (80 000 euros). Une ligne « collège agricole corrigé » a été ajoutée pour pouvoir comparer des chiffres comparables.

Les établissements avec internat nécessitent entre 7,5 et 11,7 m² par élève, une bonne mesure paraissant se situer autour de 11 m².

Les immobilisations totales par élève (hors terrains) se situent entre 3,7 MAr et 6,2 MAr (entre 1 336 et 2 268 euros) par élève, si on exclut le cas de l'EASTA d'Ambatobe, hors norme. Un coût de 5 à 6 MAr (1 850 à 2 200 euros) paraît une bonne mesure.

⁷⁸ MAr : Million d'Ariary.

Tableau 24 : Valeur des actifs et effectif d'apprenants des établissements avec et sans internat

	Centres	Effectif d'apprenants		Bâtiments			Matériels Ar	Cheptel vif Ar	Immobilisations totales	
		Enseigne- ment	Internat	Surface en m ²	Surface en m ² /élève	Ar			Ar	Ar/élève
Centres sans internat	CFA d'Anjepy	52	-	197	3,8	62 055 000	14 875 000	4 000 000	80 930 000	1 556 346
	LTPA Fandriana	360	-	999	2,8	429 540 000	118 500 000	5 300 000	553 340 000	1 537 056
	ISTRAM	450	-	0	0,0	0	29 250 000	1 385 000	30 635 000	68 078
	ASJA	1000	-	5 592	5,6	2 860 480 000	623 060 000	14 300 000	3 497 840 000	3 497 840
Centres avec internat	MFR Mantasoa	20	20	184	9,2	57 960 000	15 540 000	0	73 500 000	3 675 000
	EASTA Ambatobe	48	30	520	10,8	520 000 000	63 140 000	2 500 000	585 640 000	12 200 833
	CEFFEL Antsirabe collège agricole d'Ambondromisotra	50	50	585	11,7	261 450 000	74 752 000	0	336 202 000	6 724 040
	« Collège agricole » corrigé Ferme école de Tombontsoa	90	90	1 260	14,0	643 304 348	294 850 000	3 200 000	941 354 348	10 459 493
		90	90	960	10,7	448 980 000	74 850 000	3 200 000	527 030 000	5 855 889
		104	104	778	7,5	396 838 482	151 420 000	0	548 258 482	5 271 716
Valeurs en Euros (1 Euro = 2 750 Ariary)										
	Centres	Effectif d'apprenants		Bâtiments			Matériels Euros	Cheptel vif Euros	Immobilisations totales	
		Enseigne- ment	Internat	m ²	m ² /élève	Euros			Euros	Ar/élève
Centres sans internat	CFA d'Anjepy	52	0	197	3,8	22 565	5 409	1 455	29 429	566
	LTPA Fandriana	360	0	999	2,8	156 196	43 091	1 927	201 215	559
	ISTRAM	450	0	0	0,0	0	10 636	504	11 140	25
	ASJA	1000	0	5 592	5,6	1 040 175	226 567	5 200	1 271 942	1 272
Centres avec internat	MFR Mantasoa	20	20	184	9,2	21 076	5 651	0	26 727	1 336
	EASTA Ambatobe	48	30	520	10,8	189 091	22 960	909	212 960	4 437
	CEFFEL Antsirabe collège agricole d'Ambondromisotra	50	50	585	11,7	95 073	27 183	0	122 255	2 445
	« Collège agricole » corrigé Ferme école de Tombontsoa	90	90	1 260	14,0	233 929	107 218	1 164	342 311	3 803
		90	90	960	10,7	163 265	27 218	1 164	191 647	2 129
		104	104	778	7,5	144 305	55 062	0	199 367	1 917

4.3.5.3. Les coûts annuels de formation dans les filières de formation initiale

Des coûts annuels ne sont pertinents que pour les centres ayant une activité continue, c'est-à-dire les centres de formation initiale. Pour les centres de formation continue, il est plus opérationnel de chiffrer des coûts par homme-jour de formation.

Tableau 25 : Coûts annuels de formation dans les filières de formation initiale des centres enquêtés (classement par type de formation) en Ariary

Fiche	Activité	Institution	Type de formation	Type de Pédagogie	Budget total/ effectif total	Budget total/ flux annuel de sortants	Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés
13	1	Association SAHAFA	AAA	C	205 000	205 000	410 000
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	FIM	AED	334 000	835 000	2 672 000
2	1	CFA d'Anjepy	FIM	AED	370 000	1 013 000	1 203 000
3	1	Collège agricole d'Ambondromisotra	FIM	PS	1 148 000	4 491 000	4 491 000
4	1	Ferme école de Tombontsoa	FIM	P	1 103 000	1 103 000	1 161 000
5	1	EASTA Ambatobe (Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles)	TBP	CS	3 663 000	15 069 000	15 069 000
6	1	Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio/Fandriana	TBP	PS	458 000	1 717 000	1 717 000
8	1	ISTRAM (Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania)	TLP	LMD	1 943 853	(v. note ⁷⁹)	
9	1	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	TLP	LMD	398 000	1 120 000	1 120 000
9	2	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	MP	LMD	398 000	754 000	754 000

Tableau 26 : Coûts annuels de formation dans les filières de formation initiale des centres enquêtés (classement par type de formation) en Euros

Fiche	Activité	Institution	Type de formation	Type de Pédagogie	Budget total/ effectif total	Budget total/ flux annuel de sortants	Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés
13	1	Association SAHAFA	AAA	C	75	75	149
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	FIM	AED	121	304	972

⁷⁹ L'ISTRAM est un cas particulier : du fait de son caractère très récent, on ne connaît pas encore les nombres de sortants et de diplômés.

2	1	CFA d'Anjepy	FIM	AED	135	368	437
3	1	Collège agricole d'Ambondromisotra	FIM	PS	417	1 633	1 633
4	1	Ferme école de Tombontsoa	FIM	P	401	401	422
5	1	EASTA Ambatobe (Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles)	TBP	CS	1 332	5 480	5 480
6	1	Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio/Fandriana	TBP	PS	167	624	624
8	1	ISTRAM (Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania)	TLP	LMD	707	(v. note précédente)	
9	1	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	TLP	LMD	145	407	407
9	2	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	MP	LMD	145	274	274

La colonne « Budget total/effectif total » mesure l'efficacité des centres (le rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés), et permet de distinguer les établissements qui vivent avec une grande économie de moyens, des autres, qui peuvent dépenser plus de dix fois le budget par élève des plus économes.

L'ASJA réussit à fonctionner avec un budget de 400 000 Ar par élève et par an, comparable au niveau des frais de scolarité que cette Université perçoit, ce qui lui permet même de faire du bénéfice !

Il semble donc qu'avec un budget de 400 000 Ar (145 euros) par élève et par an, certains types d'établissements bien gérés puissent fonctionner. C'est le cas notamment des MFR (qui n'accueillent les élèves que la moitié du temps, et qui n'ont pas à gérer d'exploitation), et de l'ASJA (qui n'a pas d'internat, et qui peut faire des économies d'échelle grâce à sa grande taille).

On peut remarquer cependant qu'un autre établissement manifestement bien géré, le collège agricole d'Ambondromisotra, ne peut obtenir des coûts aussi bas parce qu'il accueille les élèves à plein temps, loge et paie mieux ses professeurs, et gère une exploitation associée au centre (ce qui explique que ses enseignants consacrent une partie de leur temps à la gestion de l'exploitation et ne puissent donc le consacrer totalement à l'enseignement).

On ne peut donc conclure de cette analyse qu'on pourra dans l'avenir concevoir de grands programmes sur une base uniforme de coût de 145 euros par élève. Il faudra évidemment moduler en fonction des résultats qu'on veut obtenir, et des contraintes à surmonter (l'isolement du collège d'Ambondromisotra, par exemple, l'oblige à loger ses professeurs).

Une autre question concernant les coûts qui mériterait d'être étudiée de façon plus approfondie est celle des conséquences de l'emploi généralisé de vacataires de l'enseignement public dans l'enseignement privé. En effet ceux-ci, bénéficiant d'un emploi stable dans la fonction publique, peuvent être utilisés en complément à des tarifs horaires avantageux par l'enseignement privé. Cette situation pose divers problèmes :

- l'Etat devrait poser des limites à l'emploi des enseignants du secteur public dans le secteur privé de façon que leurs activités extérieures ne nuisent pas à la qualité de leur travail principal.
- les coûts affichés par l'enseignement privé sont-ils tenables dans une conjoncture où l'Etat laisserait moins de latitude à ses enseignants ?

- la ressource en vacataires est en train de se tarir progressivement du fait du vieillissement de la population des enseignants du public. Il conviendrait donc d'étudier quel est l'effort de formation d'enseignants propre à compenser cette évolution.

Il existe aussi des établissements qui dépassent largement ces niveaux de coûts.

On remarque par exemple que l'EASTA d'Ambatobe, visuellement très pauvre quand on la visite, vit en fait avec un budget très large (en comptant les salaires des fonctionnaires qui y travaillent) par rapport à d'autres (résultat de la politique du ministère de l'Agriculture depuis l'ajustement structurel, qui a consisté à maintenir l'emploi fonctionnaire en sacrifiant le fonctionnement, ce qui a conduit à des promotions d'une quarantaine d'élèves tous les trois ans).

Les tableaux 25 (en Ariary) et 26 (en euros) font apparaître que les deux établissements qui vivent le plus largement (en comptant les salaires des fonctionnaires) sont des établissements de l'Etat. L'Etat est pauvre, mais il possède un gisement insoupçonné : les économies !

Il est clair dans ces conditions que l'Etat aurait intérêt à privatiser un établissement comme l'EASTA, l'Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles, et à payer 400 000⁸⁰ Ariary par élève. Cela permettrait avec la même somme de financer environ neuf fois plus d'élèves, soit environ 120 élèves par an au lieu de 40 tous les trois ans !

Compte tenu de la capacité de l'établissement (180 places), on se limiterait à 60 élèves par an, et l'économie réalisée permettrait de réhabiliter l'établissement.

4.3.5.3.1. Etude des facteurs explicatifs

Le tableau ci-dessous a pour objectif de rechercher les facteurs explicatifs des grandes disparités de coûts annuels constatées.

Tableau 27 : Facteurs explicatifs des disparités de coûts annuels dans les centres de formation initiale (classement par ordre croissant de budget total par apprenant)

Fiche	Activité	Institution	Type de formation	Type de pédagogie	Budget total/ effectif total en Ariary	Budget total/ effectif total en Euros	Effectifs totaux/ ETP totaux	Effectifs totaux/ ETP enseignants	ETP enseignants/ ETP totaux	ETP enseign. perm./ Nb enseignants perm.
13	1	Association SAHAFA	AAA	C	205 000	75	18,8	21,2	0,88	1,00
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	FIM	AED	334 000	121	8,9	12,1	0,73	0,70
2	1	CFA d'Anjepy	FIM	AED	370 000	135	13,5	20,8	0,65	0,38
9	2	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	MP	LMD	398 000	145	3,8	4,1	0,92	1,00
9	1	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	TLP	LMD	398 000	145	3,7	4,0	0,93	1,00

⁸⁰ Somme à vérifier et à préciser par une étude plus précise spécifique au cas de l'EASTA. Le calcul n'est donc donné qu'à titre indicatif.

6	1	Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio/Fandriana	TBP	PS	458 000	167	16,1	29,8	0,54	0,45
3	1	Collège agricole d'Ambondromisotra	FIM	PS	1 148 000	417	11,4	30,0	0,38	0,60
4	1	Ferme école de Tombontsoa	FIM	P	1 103 000	401	14,4	29,5	0,49	0,38
8	1	ISTRAM (Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania)	TLP	LMD	1 943 853	707				0,00
5	1	EASTA Ambatobe (Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles)	TBP	CS	3 663 000	1 332	1,1	2,3	0,48	0,12

Le tableau 25 classe les filières de formation de la moins coûteuse à la plus coûteuse. La meilleure corrélation semble être obtenue avec le ratio « ETP enseignants permanents/Nb enseignants permanents⁸¹ », qui caractérise le niveau moyen d'occupation des enseignants dans les tâches d'enseignement de leur établissement. Autrement dit et dans la majorité des cas étudiés, **plus les professeurs sont occupés à plein temps à l'enseignement, et moins la formation est coûteuse.**

On remarque par exemple que les enseignants permanents de l'EASTA d'Ambatobe ne consacrent en moyenne que 12% de leur temps à enseigner à l'EASTA (on peut supposer que certains d'entre eux enseignent en plus dans des établissements privés).

Dans le cas du collège d'Ambondromisotra, le ratio de 0,6 s'explique par le fait que les enseignants consacrent 40% de leur temps à la gestion de l'exploitation agricole du collège.

Le deuxième facteur explicatif est le ratio « ETP enseignants/ETP totaux », ce qui signifie que les formations les moins coûteuses sont celles qui supportent le moins de frais de structure par rapport au salaire des enseignants.

On doit cependant remarquer qu'il faut dans ce domaine garder une certaine mesure. Il semble que la mesure ait été dépassée à la Maison Familiale Rurale de Mantasoa, où la Directrice assure à la fois la gestion de la MFR et la totalité des enseignements techniques (agriculture et élevage), ce qui est sans doute une cause de qualité insuffisante de l'enseignement et de fragilité⁸². Dans le cas particulier, la taille de la MFR est trop réduite : elle devrait être doublée, ce qui permettrait de répartir les enseignements techniques entre deux personnes (productions végétales et productions animales, par exemple).

4.3.5.3.2. *Quelle est la formule de formation de masse la plus avantageuse du point de vue du coût ?*

Parmi les cas étudiés, on peut distinguer quatre formules :

- une formule en **un an** avec recrutement au niveau du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC), soit en fin de **cycle secondaire**, ou au dessus, des promotions de 100 élèves, et des **effectifs par classe importants**. C'est la ferme-école de Tombontsoa. Son objectif affiché est de former des agriculteurs, mais bien souvent ses anciens élèves trouvent des emplois de techniciens.
- deux formules avec recrutement au niveau du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE), donc à la fin de **cycle primaire**, formation en **deux ans par alternance, avec ou sous internat** :
 - la MFR de Mantasoa, qui pratique une alternance école-domicile par période de deux semaines avec internat,
 - le CFA d'Anjepy, qui pratique une alternance école-domicile sur la journée sans internat.

⁸¹ ETP : « Equivalent Temps Plein » ; pour plus de précision sur les ratios, voir note méthodologique, volume 2.

⁸² Par exemple, que se passerait-il si cette personne était malade ? En outre, personne n'est omniscient et peut enseigner toutes les matières avec une qualité égale.

Remarquons au passage que la MFR de Mantsoa assure une sorte de rattrapage scolaire en deux ans pour ceux qui n'ont pas le niveau du CEPE. L'exemple de l'association SAHAFA (fiche 13) montre que **les méthodes d'alphabétisation permettent une remise à niveau en un an avec un taux de réussite de 50 % à faible coût**. La MFR aurait tout à gagner à pratiquer de telles méthodes.

- une formule avec recrutement au niveau du CEPE et formation en **trois ans** : les collèges FIFATA, dont la fiche 3 présente l'exemple.

Le tableau 25 des coûts annuels de formation dans les filières de formation initiale nous montre que si on s'intéresse au ratio « Budget total/flux annuel de diplômés ou certifiés », le classement est le suivant :

1. Ferme école de Tombontsoa,
2. Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy,
3. Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantsoa,
4. Collège agricole d'Ambondromisotra.

Les écarts sont assez importants puisque le collège agricole coûte **presque trois fois plus cher que les deux premiers**. La MFR de Mantsoa est dans une position **intermédiaire** en raison du faible taux de réussite de ses élèves, mais on ne peut disqualifier la MFR sur le cas d'une seule maison.

Ceci n'est pas une raison pour disqualifier le collège agricole, car les différences de coûts de celui-ci ne s'expliquent pas par une moins bonne gestion, mais par une meilleure qualité de l'enseignement (enseignement à plein temps, exploitation agricole sur le collège, prise en charge de la nourriture des élèves, salaires des enseignants de nature à les motiver pour habiter dans une zone isolée).

Dans la pratique, on retiendra forcément une formule à partir du CEPE ou fin de l'enseignement primaire, ce qui élimine la formule « ferme école » qui recrute au niveau du BEPC (fin de l'enseignement secondaire).

Pour la formation aux métiers de jeunes agriculteurs, on pourrait assurer la plus grande partie de la formation de masse par des formules à faible coût telles MFA ou CFA d'Anjepy (l'ampleur du défi de la formation des jeunes ruraux impose de rechercher des formules à coût aussi faible que possible), et assurer une formation de meilleure qualité dans certains centres par des formules du type collège. On pourrait alors permettre aux meilleurs des MFA ou similaires de venir se perfectionner dans les collèges (sur les questions de syndicalisme agricole par exemple).

4.3.5.4. Autres résultats

4.3.5.4.1. Ratios de succès de l'enseignement

Il est intéressant d'examiner les **statistiques de succès** mesurés par le critère du nombre d'apprenants sortants certifiés ou de diplômés rapportés au nombre d'entrants.

Il apparaît que les établissements qui ont les moins bons résultats sont ceux qui œuvrent dans la région la plus pauvre : celle de Manjakandriana, où les difficultés financières conduisent à abandonner ou négliger la formation pour des raisons financières.

Inversement – et c’est un fait classique observé dans tous les pays –, les meilleurs résultats sont obtenus dans l’enseignement supérieur chez les enfants des classes les plus favorisées.

**Tableau 28 : Ratios de succès de l’enseignement des centres enquêtés
(classement par type de formation)**

Fiche	Activité	Institution	Type de formation	Type de pédagogie	Certifiés ou diplômés/entrants	Sortants non certifiés/entrants	Abandons/entrants
13	1	Association SAHAFA	AAA	C	50 %	50 %	0 %
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	FIM	AED	31 %	56 %	13 %
2	1	CFA d’Anjepy	FIM	AED	62 %	12 %	27 %
3	1	Collège agricole d’Ambondromisotra	FIM	PS	77 %	0 %	23 %
4	1	Ferme école de Tombontsoa	FIM	P	95 %	5 %	0 %
9	2	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	MP	LMD	97 %	0 %	3 %
5	1	EASTA Ambatobe (Ecole d’Application des Sciences et Techniques Agricoles)	TBP	CS	95 %	0 %	5 %
6	1	Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio/Fandriana	TBP	PS	75 %	0 %	25 %
7	1	CFP de Bevalala – Ecole Technique de Bâtiment	TBP	PS	80 %	0 %	20 %
7	2	CFP de Bevalala – Ecole Professionnelle Supérieure Agricole	TLP	LMD	72 %	12 %	16 %
8	1	ISTRAM (Institut Supérieur de Technologie Régional de l’Amoron’i Mania)	TLP	LMD	90 %		
9	1	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	TLP	LMD	97 %	0 %	3 %

4.3.5.4.2. Insertion des élèves

Les résultats obtenus dans l’enquête sont par essence non représentatifs de la situation générale en raison du choix des centres visités. Il fallait en effet que ces centres soient suffisamment bien établis et sérieux pour être en mesure de donner de l’information de qualité : dans la pratique ce sont les meilleurs du pays. Pour cette raison, les taux d’insertion observés dans les centres visités sont généralement bons.

Une autre raison des bons taux observés est la rareté des diplômés : il y en a tellement peu de formés qu’ils sont pratiquement assurés de trouver du travail, sauf exceptions.

Enfin l’enquête a montré qu’aucun établissement enquêté n’assure de suivi du devenir des anciens élèves, et les renseignements fournis sont donc approximatifs, et non fondés sur des statistiques dignes de ce nom.

4.3.5.5. Frais de scolarité et nourriture

Une dichotomie apparaît nettement entre les établissements formant de futurs producteurs, et ceux qui forment des techniciens et masters.

4.3.5.5.1. Formation de futurs producteurs

Dans le premier cas, si on veut que les élèves ne soient pas limités par le problème de la nourriture, on doit subventionner même la nourriture : c'est ce qui se fait au collège d'Ambondromisotra, ou à la ferme école de Tombontsoa. Généralement, les parents prennent en charge le riz, et la production du champ de l'école donne un complément alimentaire. Mais on voit des abandons dus à l'incapacité des parents de prendre en charge ces frais, dans la région de Manjakandriana par exemple.

Il est clair en tous cas qu'il est impossible de demander aux parents plus que ce qui est déjà demandé, et que **la condition sine qua non pour scolariser massivement les jeunes ruraux est de subventionner totalement le coût de la scolarité et en plus une partie du coût de la nourriture.**

4.3.5.5.2. Formation de techniciens et au-delà

Dans le second cas, les frais de scolarité hors nourriture vont jusqu'à 570 000 Ar/an (211 euros), et les établissements de formation ne semblent pas avoir de mal à recruter.

Il s'agit bien entendu des enfants des classes favorisées et moyennes des villes. Sauf exceptions, les jeunes ruraux ne peuvent supporter de tels niveaux de dépenses. Il y a donc à coup sûr de ce fait mise à l'écart de nombreux talents, ce qui est un gaspillage pour la collectivité.

Une motivation importante des parents est de donner à leurs enfants une opportunité de partir à l'étranger pour étudier, et si possible y rester avec de meilleures conditions de vie qu'à Madagascar.

Pour eux le système LMD, qui est devenu obligatoire, est une chance car il donne des diplômes valorisables dans les autres pays. C'est certainement ce qui explique le succès rapide de l'ASJA et de l'ISTRAM, entre autres établissements.

Le système LMD est un agent important de la fuite des cerveaux.

**Tableau 29 : Frais de scolarité et de nourriture dans les établissements visités
(classement par type de formation)**

Fiche	Activité	Institution	Type de formation	Type de pédagogie	Par an et par élève, sans la nourriture		Par an et par élève, avec la nourriture	
					Ariary	Euros	Ariary	Euros
13	1	Association SAHAFI	AAA	C	(v. note ⁸³)		25 000	9,1
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	FIM	AED	24 000	8,7	105 600	38,4
2	1	CFA d'Anjepy	FIM	AED	10 000	3,6	82 000	29,8
3	1	Collège agricole d'Ambondromisotra	FIM	PS	33 000	12,0	203 000	73,8
4	1	Ferme école de Tombontsoa	FIM	P			100 000	36,4
5	1	EASTA Ambatobe (Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles)	TBP	CS			263 500	95,8
6	1	Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio/Fandriana	TBP	PS				

⁸³ Cas de l'alphabétisation : celle-ci ne se conçoit pas sans nourrir les élèves. La contribution des parents se limite à fournir du charbon de bois.

7	1	CFP de Bevalala – Ecole Technique de Bâtiment	TBP	PS	160 000	58,2		
7	2	CFP de Bevalala – Ecole Professionnelle Supérieure Agricole	TLP	LMD	410 000	149		
8	1	ISTRAM (Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania)	TLP	LMD	390 000	142		
9	1	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	TLP	LMD	480 000	175		
9	2	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	MP	LMD	570 000	207		

Note : Les colonnes concernant les frais supportés par les élèves ont été remplies en fonction des pratiques de l'établissement (par exemple internat obligatoire, ou au contraire sans internat) et des données disponibles (quand cela était possible, on a distingué la prise en charge de la nourriture séparément de celle des frais de scolarité).

4.3.5.6. Les coûts de formation continue en formation courte

Les coûts par homme-jour dont nous disposons sont les suivants, soit une fourchette 25 000 à 42 000 Ariary (9 à 15 euros) par homme-jour.

Tableau 30 : Coûts par homme jour en formation courte dans les centres enquêtés

Centres de formation	Coût par homme-jour	
	Ariary	Euros
Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio/Fandriana (Formation Professionnelle Qualifiante Technicien Agricole)	25 311	9,2
CEFFEL (FERT-FIFATA), Antsirabe – Formation continue à la demande	41 592	15,1
CEFFEL (FERT-FIFATA), Antsirabe – Formation de Conseiller agricole (cursus court)	27 046	9,8
ONG TAFA	39 187	14,2

4.3.6. Résultats concernant les besoins en enseignants et autres personnels

Le tableau 30 ci-dessous donne un classement des filières de formation initiale en fonction du ratio « Flux entrants/ETP enseignants ». Ce ratio donne le flux annuel d'élèves qu'un emploi permanent peut accueillir dans un centre. C'est une façon de mesurer l'efficacité d'un centre, mais ce n'est évidemment pas l'unique ; par exemple, la ferme école de Tombontsoa est beaucoup moins bien placée selon le critère du budget par élève présent.

Le principal intérêt de ces ratios est de nous **permettre de faire une prévision sur les besoins en enseignants**.

Par exemple dans le domaine de la formation initiale de producteurs le ratio est de l'ordre de 10. Cela signifie que pour accueillir en centres de formation 100 000 jeunes par an, par exemple, il faudrait de l'ordre de 10 000 enseignants au total. Si on était en régime permanent, avec une carrière des enseignants de 40 ans, cela signifierait qu'on devrait former 250 enseignants par an.

Dans la réalité, le chiffre devrait être différent, car on doit tenir compte des départs à la retraite des enseignants actuels d'une part, et du rythme de montée en puissance des effectifs formés que l'on souhaite, d'autre part.

**Tableau 31 : Ratios de flux d'entrants par rapport au personnel total et aux enseignants⁸⁴
(classement par ordre décroissant de flux entrants/ETP enseignants)**

Fiche	Activité	Institution	Type de formation	Type de pédagogie	Flux entrants /ETP totaux	Flux entrants /ETP enseignants
4	1	Ferme école de Tombontsoa	FIM	P	14,4	29,5
13	1	Association SAHAFA	AAA	C	18,8	21,2
6	1	Lycée Technique Professionnel Agricole de Sahamadio/Fandriana	TBP	PS	5,7	10,6
2	1	CFA d'Anjepy	FIM	AED	6,8	10,4
3	1	Collège agricole d'Ambondromisotra	FIM	PS	3,8	10,0
1	1	Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa	FIM	AED	3,5	4,8
9	2	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	MP	LMD	2,1	2,2
9	1	ASJA (Athénée Saint Joseph Antsirabe)	TLP	LMD	1,4	1,4
5	1	EASTA Ambatobe (Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles)	TBP	CS	0,4	0,8
8	1	ISTRAM (Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania)	TLP	LMD	v. note ⁸⁵	

Le second ratio « Flux entrants/ETP totaux » permet de prévoir l'ensemble des emplois permanents nécessaires pour un flux annuel donné de jeunes à former. Selon les centres le ratio varie entre 3,5 et 6,8. Cela signifie que pour un flux annuel de 100 000 jeunes, on devra créer entre 14.700 et 28 500 emplois au total, dont 10 000 d'enseignants.

On voit aussi que les ratios sont beaucoup plus faibles pour l'enseignement supérieur : ils se situent entre 1,4 et 2,2. Cela signifie que pour former 10 000 enseignants supplémentaires pour les établissements de base, il faudra entre 4 500 et 7 000 enseignants supplémentaires dans l'enseignement supérieur.

Au total, pour former par exemple 100 000 jeunes supplémentaires, il faudrait créer au bas mot 15 000 à 17 000 postes supplémentaires d'enseignants (en plus de ceux qui sont liés au renouvellement des enseignants actuels), et encore environ 10 000 postes supplémentaires pour

⁸⁴ Les flux sont les nombres d'entrants dans le système, ou de sortants du système. En l'absence d'abandons ou de redoublements, le flux d'élève « F » est lié à la taille « T » de l'activité par la relation : $T = F \times n$, où « n » est le nombre d'années d'études de l'activité. Les ratios de flux consistent à comparer ces flux aux grandeurs qui paraissent en rapport avec eux, notamment au personnel de l'établissement.

⁸⁵ Les ratios de flux n'ont pu être calculés pour l'ISTRAM parce que les renseignements attendus sur les effectifs complets du personnel n'ont pu être obtenus.

l'administration des centres de formation, plus les postes d'enseignants nécessaires à la formation de ces personnels.

Il est clair que le développement de la formation agricole et rurale devrait créer beaucoup d'emplois, et il est satisfaisant de disposer d'outils pour les prévoir.

4.4. Le financement : origine, flux, utilisation

L'**annexe 12** présente sous forme de tableaux une récapitulation des financements dont ont bénéficié les centres de formation étudiés.

Dans le cadre de l'analyse des coûts faite au § 4.3.5, on avait le souci de retenir des hypothèses simplificatrices permettant de calculer des coûts types. Ceci avait amené par exemple à considérer que les actifs étaient en pleine propriété et neufs.

Ici, au contraire, **il s'agit ici des financements réels**, des dépenses effectivement exécutées par les acteurs de la formation professionnelle.

4.4.1. Les investissements

Nous commencerons par les dépenses d'investissement nécessaires aux établissements de formation. Nous étudierons ensuite les dépenses de fonctionnement.

Tableau 32 : Origine des financements des investissements par grandes catégories – Période 2005-2010

	Ariary	Euros	%
Etat malgache	0	0	0,0 %
Subventions des CTD*	2 104 000	765	0,0 %
Aide extérieure publique	1 246 740 470	453 360	22,7 %
Aide extérieure privée	4 238 740 000	1 541 360	77,2 %
OP	5 030 380	1 829	0,1 %
TOTAL	5 492 614 850	1 997 314	100,0 %

* : Collectivités Territoriales Décentralisées

On remarque l'importance en pourcentage de l'aide privée, due essentiellement à l'investissement sur l'ASJA d'Antsirabe (originaire d'associations religieuses), et l'absence totale de l'Etat.

L'aide extérieure publique est le fait de l'Agence française de Développement, de l'Union européenne, et du Conseil Général de la Manche (sollicité par l'Union des Maisons Familiales Rurales de Basse Normandie qui a un partenariat avec l'UNMFRM de Madagascar).

4.4.2. Le fonctionnement des centres

4.4.2.1. L'ensemble des centres enquêtés

Le tableau 32 ci-dessous donne la somme des financements dont bénéficient globalement les centres étudiés pour leur fonctionnement : c'est la partie finale du tableau de l'**annexe 12**. Ce tableau montre que le fonctionnement des centres est **très dépendant de l'aide extérieure**, là aussi majoritairement privée.

On remarque la place des prestations de services, qui vient de l'activité du CEFEL. Mais beaucoup de ces prestations sont en fait payées avec l'argent de projets, donc d'aides extérieures.

La place des parents n'est pas négligeable, mais ce chiffre cache des situations très disparates : l'ASJA réussit à se financer exclusivement avec les redevances des parents, en affichant même un bénéfice.

Au contraire, lorsqu'il s'agit de formation de jeunes agriculteurs la participation des parents hors nourriture est de l'ordre de 10 % du coût des études, au maximum.

Comme pour l'investissement, la part de l'Etat est très faible, et on ne trouve sa participation que sur le Lycée de Fandriana, parmi les centres étudiés.

Tableau 33 : Ressources globales de fonctionnement des établissements enquêtés classées par origine et pourcentage par rapport au total des ressources – Année 2010

	Ariary	Euros	%
Etat malgache	129 084 261	46 940	5,1 %
Subventions des CTD*	22 192 250	8 070	0,9 %
Aide extérieure publique	853 743 421	310 452	33,4 %
Aide extérieure privée	987 430 798	359 066	38,7 %
OP	650 000	236	0,0 %
Parents	254 975 530	92 718	10,0 %
Production domaine	31 550 000	11 473	1,2 %
Prestations de services	275 000 000	100 000	10,8 %
TOTAL	2 554 626 260	928 955	100,0 %

* : Collectivités Territoriales Décentralisées

4.4.2.2. Le cas de l'ensemble des activités du groupement FERT-FIFATA

Il est intéressant de mettre en exergue le travail remarquable effectué par l'ONG FERT en partenariat avec FIFATA dans plusieurs régions de Madagascar.

Le tableau 33 ci-après fait une synthèse des sommes dépensées par ces deux organisations sur la période 2006-2010⁸⁶. Il montre la forte implication d'organisations privées, FERT et AGRITERRA dans le financement de la formation de jeunes agriculteurs.

Cet engagement a permis de développer des formations spécifiques qui ont reçu des financements extérieurs publics, notamment de l'Agence française de Développement, dans le cadre de projets qui avaient besoin des techniciens ayant reçu ces formations.

⁸⁶ Tableau construit à partir des chiffres de l'annexe 11 à laquelle on pourra se reporter pour plus de précisions.

**Tableau 34 : Actions FERT FIFATA – Ensemble des sommes dépensées
pour le fonctionnement sur la période 2006-2010**

	Ariary	Euros	%
COLLEGES FIFATA			
Aide extérieure publique	398 750 000	145 000	16 %
Aide extérieure privée	1 949 750 000	709 000	80 %
Production du domaine + écolages	85 250 000	31 000	4 %
Prestations de services	0	0	0 %
TOTAL :	2 433 750 000	885 000	100 %
CEFFEL			
Aide extérieure publique	728 750 000	265 000	26 %
Aide extérieure privée	1 182 500 000	430 000	42 %
Production du domaine + écolages	35 750 000	13 000	1 %
Prestations de services	852 500 000	310 000	30 %
TOTAL :	2 799 500 000	1 018 000	100 %
FORMATION DE FORMATEURS			
Aide extérieure publique	0	0	0 %
Aide extérieure privée	508 750 000	185 000	100 %
Production du domaine + écolages			
Prestations de services			
TOTAL :	508 750 000	185 000	
FORMATION DE CONSEILLERS AGRICOLES (CURSUS LONG)			
Aide extérieure publique	165 000 000	60 000	80 %
Aide extérieure privée	41 250 000	15 000	20 %
Production du domaine + écolages			
Prestations de services			
TOTAL :	206 250 000	75 000	100 %
FORMATION DE CONSEILLERS AGRICOLES (CURSUS COURT)			
Aide extérieure publique	123 750 000	45 000	60 %
Aide extérieure privée	82 500 000	30 000	40 %
Production du domaine + écolages			
Prestations de services			
TOTAL :	206 250 000	75 000	100 %
Ensemble FERT-FIFATA-CEFFEL			
Aide extérieure publique	1 416 250 000	515 000	23 %
Aide extérieure privée	3 764 750 000	1 369 000	61 %
Production du domaine + écolages	121 000 000	44 000	2 %
Prestations de services	852 500 000	310 000	14 %
TOTAL GENERAL :	6 154 500 000	2 238 000	100 %

4.5. Evolution des dispositifs et des systèmes de financement

4.5.1. Evolution des méthodes d'intervention publique

Par rapport à ce qui existait il y a une dizaine d'années, les choses ont profondément évolué. De l'intervention directe de l'Etat avec ses propres agents (les encadreurs par exemple), on est passé à un système où l'Etat est complètement désengagé de ce qui peut être réalisé par le secteur privé (du moins en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture).

L'Etat s'est recentré sur ses tâches d'orientation, de financement et de maîtrise d'ouvrage. En revanche, **l'Etat est resté très faible en matière de contrôle, de statistiques, de suivi évaluation, et de concertation** avec les milieux professionnels (dans l'agriculture et ailleurs).

Avec le déploiement des CSA (Centres de Services Agricoles) et la mise en place des Fonds Régionaux de Développement Agricole, le ministère de l'Agriculture (et d'autres c'est aussi le mode de fonctionnement du PER) a franchi une étape supplémentaire, qui est la **délégation de choix budgétaires et de certaines tâches de maîtrise d'ouvrage** à des organisations paysannes et opérateurs privés (les opérateurs d'appui aux CSA, par exemple).

Ce système est particulièrement important pour la formation continue. Il assure que la formation est vraiment **à la demande** (d'autant que les prestations ne sont pas entièrement gratuites), il permet l'émergence de **prestataires de services privés responsables** de la qualité de leurs services devant leurs clients, et il transforme les agriculteurs et leurs Organisation Paysanne (OP) en des acteurs majeurs de l'économie. Il y a là beaucoup d'éléments permettant une évolution favorable du secteur agricole, et l'émergence de responsables agricoles majeurs.

Dans le même temps, la **décentralisation** est en marche, et un effort de formation est à l'œuvre avec le Fonds de Développement local (FDL) pour transférer aux communes la maîtrise d'ouvrage de leur développement, avec l'appui des services de l'Etat.

Il reste cependant **un pas important qui n'a pas été franchi** : la mise en place de **dispositifs de financement pérenne des filières**, aptes à assurer à celles-ci un financement à partir de leur propre valeur ajoutée. Il y a dans ce rapport au § 8.2.3.5 un argumentaire en faveur d'une telle évolution.

En matière de financement de la formation, **l'évolution vers l'utilisation de fonds spécialisés** permettant une sanctuarisation des fonds des bailleurs et une mutualisation des ressources pour financer des politiques communes est déjà bien engagée, avec des Fonds qui fonctionnent, tels que le Fonds d'Entretien Routier, le FDL, l'Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture.

4.5.2. Financements par l'Etat

Au niveau de l'Etat, la **déconcentration** est à l'œuvre, de manière à accompagner la décentralisation, et à permettre la prise de décisions et la maîtrise d'ouvrage au niveau des régions pour tout ce qui n'est pas d'intérêt national.

De cette façon, les structures centrales peuvent mieux se concentrer sur les enjeux les plus importants, et les affaires régionales sont mieux gérées par des acteurs plus au fait des réalités locales.

4.5.3. Financements extérieurs

Ce qui a changé est la mise en œuvre progressive de la déclaration de Paris (démarche : Appropriation-Alignement-Harmonisation). On trouvera au § 2.13 un encadré expliquant la démarche « AAH » et la déclaration de Paris.

Les Partenaires Techniques et Financiers ont plus le souci de s'aligner sur les choix de l'Etat malgache, et adaptent les dispositifs des projets qu'ils financent à ces choix (comme c'est le cas pour le programme CSA-FDA).

Leurs financements passent par l'aide budgétaire, et les sommes qu'ils mettent à la disposition du pays figurent dans le budget de l'Etat.

4.5.4. Financements privés

Le développement de l'enseignement privé montre que le secteur privé considère ce secteur comme porteur, au moins sur certains métiers.

Cela dispense l'Etat d'investir, et les établissements privés sont plutôt mieux gérés.

Mais il y a des revers à la médaille : les établissements se localisent dans les régions et sur les filières rentables, et délaissent les autres. **Il faut donc des actions correctrices de l'Etat.**

De plus, certains établissements privés donnent un enseignement de **qualité** insuffisante, et là aussi l'Etat doit intervenir.

Enfin, **le financement des études des enfants** par les parents est loin d'être à la portée de toutes les bourses, ce qui exclut forcément de nombreux talents du droit à l'éducation proclamé dans la loi 2004-004.

Un système idéal – mais est-il accessible ? – serait que l'Etat finance les élèves qui le méritent, à un niveau suffisant pour que tous puissent accéder à l'enseignement, que les établissements soient privés, et que l'Etat, dégagé des tâches de gestion des établissements et du paiement des fonctionnaires se recentre entièrement sur ses tâches régaliennes d'orientation, de financement, de normalisation, et de contrôle.

5. Typologie des dispositifs de formation et de leurs systèmes de financement

Si on raisonne typologie de systèmes et non plus seulement typologie de centres de formation, on peut proposer la typologie suivante :

5.1. Formation initiale aux métiers

- Avec ou sans internat
- En alternance, ou avec formation pratique au centre et stages
- En apprentissage (c'est-à-dire que l'apprenti est employé d'un patron dans le cadre d'un contrat d'apprentissage). Formule non rencontrée dans les centres visités
- Avec accompagnement à l'installation ou non
- Généralement privés, associatifs ou confessionnels

5.2. Formation de techniciens de différents niveaux

- durée des études
- présence ou non d'un internat
- formation pratique ou formation classique avec stages
- centres publics ou privés

5.3. Formation continue

- Formations courtes à la demande (généralement moins de cinq jours), avec internat
- Formations moyennes et longues dans un centre de formation
 - ✓ à programme prédéterminé,
 - ✓ à la demande (FIFATA, TAFA)
 - ✓ à la carte : FIFA de Bevalala (intermédiaire entre FP continue et initiale)
- Formations « sur le tas » à la demande, par des prestataires privés, hors centres de formation (formations couramment prescrites par les CSA, et financées par les Fonds Régionaux de Développement Agricole et divers projets)

5.4. Alphabétisation des adultes et adolescents

A part pour le coût des études, il importe peu que l'établissement d'enseignement soit de statut public, privé ou associatif. Dans le cas où l'Etat subventionnerait fortement le coût des études quel que soit l'opérateur, cela n'aurait plus aucune importance.

6. Analyse sommaire des résultats des dispositifs de formation agricole et rurale

6.1. Contribution à la réalisation des résultats prévus de la politique de développement agricole et rural

On peut d'abord remarquer que ces résultats sont loin d'être complètement prévus par un Programme Sectoriel Agricole, qui n'a été qu'ébauché.

En second lieu, on ne dispose pas à Madagascar de systèmes fiables de statistiques et de suivi-évaluation. On ne peut donc donner que des appréciations empiriques et qualitatives.

Enfin, le Gouvernement dans son ensemble (ministère de l'Agriculture et autres ministères) a été largement inactif en matière de formation agricole et rurale depuis la fin du projet PREFTEC, soit une quinzaine d'années. Comme l'a montré l'étude du consortium BEST-CIEPAC, le nombre de formés est extrêmement faible par rapport aux besoins, aussi bien en matière de formation de futurs agriculteurs que de formation de techniciens.

La seule contribution visible est l'existence de modèles qui peuvent être généralisés dans une phase future :

- modèle de l'alternance type Maisons Familiales Rurales
- modèle des collèges agricoles de FIFATA,
- les formations de formateurs de FIFATA et FERT
- les formations de conseiller agricole de FIFATA-FERT,
- les nombreux centres de formation continue à la demande en sessions courtes avec internat,
- les formations continues moyennes et longues d'initiation aux techniques respectueuses de l'environnement, type TAFE.
- les formations sur le tas offertes aux paysans par l'intermédiaire des CSA (Centres de Services Agricoles),
- l'existence de centres de production et d'échange de ressources pédagogiques comme le BIMTT (Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux)
- le système LMD appliqué aux métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, avec les exemples de l'ISTRAM et de l'ASJA.

Il y a sans doute encore bien d'autres modèles dignes d'intérêt, comme le Campus Paysan, ou les Champs-Ecoles (« Farmers' Field Schools »).

Un grand absent cependant, **l'apprentissage**, que nous n'avons pas rencontré, qui existe très certainement dans le secteur informel de façon traditionnelle, mais qu'il faudrait développer avec des contrats d'apprentissage, et des centres spécialisés adaptés à la formation en alternance.

C'est certainement une voie majeure à développer aussi bien dans le secteur agricole que dans le secteur artisanal, le maître d'ouvrage de tout cela devant être le Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETEFP), associé au secteur privé pour la définition du programme.

6.2. Etude rapide du devenir des anciens apprenants de chacun des dispositifs

6.2.1. Secteur agricole

Les établissements que nous avons vus ont peu de problèmes de placement de leurs anciens, pour au moins deux raisons :

- (i) nous avons choisi ces établissements pour leur fiabilité, afin d'avoir des renseignements de qualité, et
- (ii) il y a tellement peu d'offre sur le marché que les formés n'ont normalement aucun mal à trouver du travail.

6.2.2. Enseignement professionnel public

Notoirement inadapté et obsolète. Le SE ETPF avoue lui-même un taux d'insertion des jeunes formés de 28 %, malgré la faiblesse des effectifs formés.

6.2.3. Enseignement professionnel privé

L'exemple que nous avons vu, le CFP de Bevalala, est la référence dans son domaine, et ses anciens élèves trouvent tous du travail. En ce qui concerne le FIFA du CFP DE Bevalala, il s'agit plutôt de formation continue, avec des apprenants qui sont déjà dans le métier.

L'ASJA, autre exemple étudié, est quant à lui une « success story », avec une croissance rapide, et une maîtrise des coûts telle qu'il réussit à gagner de l'argent avec des coûts très compétitifs ;

6.2.4. Enseignement supérieur public

L'exemple de l'ISTRAM montre que la réponse à la pénurie de techniciens existe, avec l'application du système LMD. Ces étudiants ne devraient avoir aucun mal à trouver un emploi si l'économie agricole se développe.

7. Exemples de systèmes de financement appropriés et durables provenant d'autres secteurs que celui de la Formation Agricole et Rurale

Quatre exemples de fonds existants ont été étudiés, le Fonds de Développement Agricole (FDA) n'étant pas encore créé) sont analysés au § 2.10.

Ces systèmes sont-ils appropriés et durables ? Un système de financement peut être estimé **approprié** s'il donne les résultats qu'on attendait de lui. Dans le même sens, un système de financement peut être dit **durable** s'il est alimenté par une source qui lui apporte des financements réguliers et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement efficace et au long cours.

Le financement du Fonds d'Entretien Routier (FER) semble approprié car il finance l'entretien des routes par ses propres usagers, à travers une taxe sur le carburant. Pour la même raison, il est également durable : tant qu'on aura besoin des routes en utilisant des carburants, on pourra financer l'entretien, à condition que le taux de la taxe soit approprié.

Le financement de l'Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture et de l'Autorité Sanitaire Halieutique (AMPA et ASH), fondé sur une partie des recettes provenant des redevances de pêche perçues par l'Etat, est approprié et durable pour les mêmes raisons qui ont été évoquées pour le Fonds d'Entretien Routier : le financement provient de la filière elle-même, et logiquement tant qu'il y aura de la pêche, il y aura des redevances de pêche pour alimenter ces fonds.

Le financement de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches (OPCAEF) est également approprié et durable. Il s'agit de cotisations d'entreprises qui ont constitué une coopérative de gestion collective et d'achat de formation, et également un moyen de capter des subventions complémentaires à leur investissement en formation. Logiquement, le système est durable dans la mesure où les membres ont compris que la dépense de formation est rentable, et qu'ils ont intérêt à continuer à cotiser.

Le système de financement du Fonds de Développement local (FDL) paraît approprié : il semble normal que l'Etat investisse dans la décentralisation, et le fonctionnement du fonds permet d'atteindre les résultats recherchés en finançant les renforcements de capacités des communes. Cependant, il n'y a pas de garantie qu'il soit durable. L'activité du FDL ne génère pas de recettes qui réalimentent automatiquement le fonds, et jusqu'à présent celui-ci a été alimenté par des aides extérieures. Le financement pourrait devenir durable si une partie des impôts locaux était affectée d'office au FDL.

8. Propositions et recommandations

8.1. Réflexions préliminaires

8.1.1. Interdépendance entre l'économique et le social

L'arrivée sur le marché du travail de nombreux jeunes ayant reçu seulement une instruction de niveau primaire (ou même pas d'instruction du tout) sans formation professionnelle constitue une **menace** pour la paix sociale. C'est aussi un **frein** au développement économique : les entrepreneurs trouvent difficilement de la main d'œuvre qualifiée, notamment dans le secteur agro-alimentaire, secteur qui est une des clés du développement du secteur agricole.

Une vigoureuse **croissance économique**, doublée d'une **redistribution équitable** des fruits de la croissance, constitue le seul moyen de repousser cette menace, en offrant un travail normalement rémunéré à tous les jeunes.

8.1.2. Interdépendance entre croissance économique et formation

La croissance économique apparaît comme la condition pour que la formation professionnelle puisse être financée de façon autonome dans l'avenir. Quant à la formation professionnelle, c'est une condition de la croissance économique. Les deux allant de pair, on ne peut raisonner seulement en termes de formation – que ce soit par l'offre ou par la demande – sans penser simultanément aux moyens de stimuler la croissance par d'autres moyens parallèlement à la FP.

Ainsi, un des moyens importants pour financer la formation professionnelle est de **relancer la croissance économique et d'être capable de collecter des taxes sur le supplément de richesse induit**.

Un bon moyen d'y parvenir serait de **casser le cercle vicieux qui bloque le développement économique du pays**. Il n'y a pas assez d'offre de produits agricoles de qualité sur le marché pour intéresser les industriels à la transformation et à l'exportation, et les producteurs ont du mal à trouver des débouchés à leurs produits par manque d'industriels.

On peut y parvenir en **favorisant l'installation d'entreprises agricoles modernes de dimension moyenne à grande**⁸⁷, qui auront un effet d'entraînement sur l'économie agricole, et en développant parallèlement des programmes de développement coordonné agriculture-agro-industrie.

Les conditions, actuellement non réunies, sont la stabilité politique, la sécurité physique, économique, juridique, des investisseurs.

Recommandation : Elaborer au plus vite un plan de développement agricole et rural (dont le PSA ou Plan Sectoriel Agricole⁸⁸) capable d'induire un fort développement économique, c'est-à-dire couplé à des programmes de développement de l'agro-industrie et d'installation d'entreprises agricoles modernes, ainsi que des infrastructures, sur des secteurs judicieusement choisis pour coller à la demande internationale et nationale.

⁸⁷ Ces dimensions dépendent essentiellement des spéculations pratiquées et des besoins des agro-industries. On peut définir par entreprises moyennes des entreprises familiales modernes de quelques dizaines d'hectares, (beaucoup moins dans le cas du maraîchage) par grandes entreprises celles qui dépassent largement la capacité de travail d'une cellule familiale et font largement appel au salariat.

⁸⁸ Cf. *supra*. § 2.4.6.

De tels programmes ne peuvent être seulement le travail de « technocrates » : ils doivent résulter d'une collaboration entre les ministères concernés, le secteur privé, les élus des régions concernées et les acteurs, producteurs, artisans, entrepreneurs, salariés, prestataires de services, etc., eux-mêmes les premiers concernés.

Les futurs programmes de formation professionnelle devront être conçus pour conforter ce développement économique.

Les difficultés

Le document issu des réflexions organisées par l'Unité de Politique de Développement Rural (UPDR) entre septembre 2007 et février 2008 a été très succinctement présenté au § 2.4.6. Il est à notre opinion trop général et privilégie les données techniques par rapport aux facteurs humains et sociaux.

Il serait nécessaire d'organiser un travail de fond en liaison avec les représentants des autres ministères techniques, des Organisation Paysannes (OP), et les élus régionaux pour faire des choix stratégiques clairs sur des **filières prioritaires**, chiffrer les coûts des programmes, déterminer les instruments, notamment financiers, à mettre en place, et fixer des échéanciers de réalisation.

Ce travail ne sera certainement pas possible avant la fin de la crise politique actuelle.

Une autre difficulté est la faible capacité des ministères techniques à conduire le changement, liée à leur culture principalement technique et insuffisamment économique, à leur perte de pouvoir après l'ajustement structurel, au vieillissement des effectifs, à la limitation des moyens financiers disponibles, au statut de la fonction publique, qui n'encourage pas à la responsabilité.

La remise en route du développement du pays passe aussi par une profonde réforme des ministères techniques : mise en place de règles de responsabilité des fonctionnaires, programme de recrutement de qualité avant que trop de compétences ne soient parties en retraite, modernisation des règles de gestion des ressources humaines, recentrage des ministères sur leurs fonctions régaliennes (dans les esprits, on en est trop souvent à la vulgarisation, à « l'encadrement »), en redonnant du prestige à toutes les missions que le ministère est le seul à pouvoir faire, (notamment les tâches de contrôle et d'orientation), développement d'une culture de la concertation avec les responsables professionnels et le secteur privé.

8.1.3. Interdépendance entre la production agricole et les entreprises d'amont et d'aval

La croissance du secteur agricole informel⁸⁹ est dépendante de l'environnement entrepreneurial : entreprises capables de transformer les produits et de les commercialiser sur les marchés national et internationaux, entreprises fournisseurs d'intrants, services financiers et de conseil de toutes natures.

On ne peut donc penser étroitement formation des paysans informels, sans **développer parallèlement les capacités de toutes les entreprises (d'amont et d'aval) dont dépend le bon développement du secteur.**

⁸⁹ Il s'agit là de la frange des exploitations paysannes qui ont une dimension suffisante pour produire quelques surplus sans pour autant avoir elles-mêmes la capacité de commercialiser (en gros, surface supérieure à 2 ha). Les autres sont plutôt dans l'autosuffisance, voire dans la survie, ce qui les exclut en tant qu'agents économiques.

Par exemple, développer l'entrepreneuriat pour la production de denrées agricoles sans que les débouchés soient assurés à l'aval peut créer une situation périlleuse pour les micro-entrepreneurs.

La logique dans le secteur agricole est par ailleurs l'organisation de **filières de production**, du producteur au consommateur, capables de mettre en place des disciplines communes aux différents métiers de la filière, grâce à des interprofessions.

Recommandation : Les filières d'exportation doivent être impérativement organisées en interprofessions pour être capables de satisfaire les exigences des marchés export.

Cela suppose de disposer de financements particuliers (des taxes parafiscales) et d'outils de gestion particuliers, les fonds interprofessionnels, pour mettre en place les disciplines de production et de commercialisation nécessaires.

La mise en place de ces disciplines suppose un effort de formation important.

Cela ne doit pas faire oublier que la plupart des exploitations actuelles ne sont pas spécialisées, et qu'on doit aussi les considérer en tant qu'unités économiques autonomes qu'il faut s'efforcer de faire progresser.

8.1.4. La formation professionnelle n'est pas seulement agricole et rurale

La problématique de l'évolution à venir du monde rural nous conduit à considérer le monde rural comme s'il était isolé du reste de l'économie. Bien entendu il n'en est rien. Notamment si on met en place des systèmes de financement de la formation professionnelle agricole et rurale, il sera bien difficile, et même il ne sera pas bon de faire un système spécifique au monde rural (les établissements de formation importants forment dans tous les domaines, les entreprises peuvent travailler simultanément sur plusieurs secteurs d'activité).

La problématique de la formation professionnelle doit être pensée comme un tout, sans se limiter au monde rural. Notamment un système de financement de la formation professionnelle continue en entreprise devrait porter sur l'ensemble des entreprises de tous secteurs.

En ce qui concerne les établissements de formation, ce qui est faisable compte tenu de l'importance du secteur agricole (au sens large : agriculture, élevage, pêche et pisciculture, forêt) est que **la formation agricole soit pilotée collégialement par les ministères concernés**, et que **la formation dans les métiers non agricoles relève du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP).**

On peut aussi favoriser par différentes actions spécifiques certains secteurs plus importants pour le monde rural : par exemple le tourisme rural, le bâtiment, l'artisanat. On peut chercher à corriger des disparités régionales en matière d'offre de formation. Tout cela suppose une réflexion commune au sein d'un organe ad hoc, débouchant sur des propositions.

8.1.5. Parts des secteurs formel et informel

En premier lieu, il est important de définir les termes. Nous considérerons que le secteur informel est l'ensemble des activités : économiques qui se réalisent en marge de législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la Comptabilité Nationale. Les entreprises formelles sont inscrites au registre du commerce, ont une comptabilité, et paient des impôts.

En réalité, il existe une gradation entre les activités qui sont sans doute formelles (par exemple l'importateur-grossiste) et celles qui sont à cent pour cent informelles (par exemple des vendeurs ambulants dans les rues et des vendeurs des marchés de détail).

Dans le cadre de ce rapport, le secteur formel est celui qui tient une comptabilité, paie des impôts, et est capable d'avoir une stratégie d'entreprise, comprenant notamment la formation du personnel.

En ce qui concerne le secteur agricole, la très grande majorité des agriculteurs peut être considérée comme appartenant au secteur informel, ce qui ne signifie pas d'ailleurs que ceux-ci échappent totalement à l'impôt.

On considèrera que ceux qui produisent principalement pour vendre et qui dirigent une entité économique tenant une comptabilité et payant régulièrement des impôts appartiennent au secteur formel. On les désignera plutôt comme des « entrepreneurs agricoles ». C'est une minorité à Madagascar, puisque la grande majorité des exploitations familiales a pour principal objectif l'autosubsistance et ne commercialise que temporairement des produits agricoles (soit des excédents temporaires, soit par nécessité pour payer des dettes ou des dépenses indispensables).

Le secteur informel est très largement dominant à Madagascar constituant vraisemblablement autour de 80 % de l'économie. Une grande partie des agents de ce secteur informel sont en situation précaire, voire de survie, mais d'autres, plus prospères, y trouvent une situation confortable pour échapper au fisc.

Cette situation a deux inconvénients :

- le secteur informel constitue une concurrence déloyale par rapport au secteur formel, jusqu'à décourager dans certains cas l'initiative du secteur formel,
- la possibilité de prélever des impôts pour financer diverses politiques est réduite.

Il serait par exemple illusoire d'attendre d'une taxation des entreprises formelles actuelles la solution au problème général du financement de la formation professionnelle.

Néanmoins, si l'Etat malgache veut réduire sa dépendance vis à vis des aides extérieures, il n'a d'autre choix que le financement par l'impôt, sur une assiette aussi large que possible.

La **croissance économique** doit permettre d'augmenter le nombre et la richesse des entreprises imposables. Il faut en outre **susciter l'extension du secteur formel**, en incitant les plus prospères des informels à se formaliser. On doit faire en sorte que les professionnels concernés aient intérêt à se formaliser, par tous les moyens possibles. Il doit y avoir des actions de formation en ce sens.

Ceci suppose un **renforcement parallèle de capacités des services fiscaux**.

8.1.6. Secteur public et secteur privé de formation professionnelle

La majorité des établissements de formation sont privés, ce qui a diverses conséquences.

L'Etat doit tenir sa place **en contrôlant de manière participative ou au moins partenariale** (c'est-à-dire en s'appuyant sur des avis de commissions spécialisées) **la qualité des diplômes délivrés** et en veillant à ce que les parents et les élèves aient une **information sur l'existence et la qualité de leur offre** de formation.

Ce n'est pas le cas actuellement, mais le Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP) annonce son intention de prendre ses responsabilités dans ce domaine.

Il est relativement facile de monter un établissement de formation privé en faisant travailler des **professeurs de l'enseignement public comme vacataires**. En l'absence de règles et de contrôles sur

ces pratiques, l'activité de base de ces enseignants – leur enseignement dans le secteur public – peut être négligée. Là aussi, l'Etat devrait remettre un peu d'ordre. Il n'y a d'ailleurs pas que les enseignants fonctionnaires qui enseignent dans le privé, il y a aussi beaucoup de fonctionnaires des ministères et organismes publics, ce qui est une des explications de leur faiblesse.

Il faut voir aussi que la source d'enseignants publics vacataires va se tarir rapidement en raison du vieillissement des enseignants : beaucoup vont partir en retraite dans les dix années à venir, et il faudra songer à les remplacer.

Les établissements privés sont obligés de faire payer les parents d'élèves pour l'enseignement qu'ils dispensent, ce qui, en l'absence d'un financement public des élèves, **empêche de nombreux talents de se développer faute de capacité de financement**. C'est l'intérêt même de la collectivité nationale de faire en sorte que ce gaspillage ne perdure pas.

Une autre conséquence de la prédominance du privé est la concentration des établissements dans les zones rentables, c'est-à-dire celles qui sont déjà les plus développées.

L'Etat doit développer une **politique pour compenser ces disparités**, soit en créant des établissements publics dans les zones défavorisées, soit en subventionnant l'installation de nouveaux établissements privés dans ces zones.

On pourrait imaginer que le choix d'établissements privés à établir dans des zones défavorisées avec l'aide d'une subvention d'équipement soit fait après appel d'offres auprès des candidats, de façon à trouver les meilleurs candidats possibles, sur le plan de la qualité des prestations, et à leur faire prendre les engagements correspondants.

Le recours au privé n'a toutefois pas que des inconvénients, si on sait les utiliser. Ils sont mieux gérés que les établissements publics et l'analyse des coûts faite par ailleurs (§ 4.3.5.3) montre que dans certains cas (l'EASTA d'Ambatobe par exemple), l'Etat aurait intérêt à privatiser, et à subventionner les études par une subvention par élève.

8.1.7. Offre de services de formation

L'offre de services de formation est extrêmement diverse, allant du centre d'enseignement supérieur au paysan riziculteur assurant des démonstrations. Elle est très hétérogène au niveau de la qualité, (on y trouve le meilleur et le pire), et incomplète : certaines qualifications sont rares, par exemple le conseil de gestion en milieu rural, le conseil juridique.

Il est très important de parvenir à ce que ces prestataires assurent des prestations de bonne qualité, sans surprise pour le client. Il est donc capital de mettre en place un **système participatif de certification des capacités** professionnelles.

La première évaluation de la formation professionnelle est son impact positif soit sur la capacité à trouver un emploi soit sur celle à améliorer les compétences dans l'emploi et surtout en tirant des profits. Employabilité et retour sur investissement sont les meilleurs critères de certification.

Les organismes d'intermédiation offre/demande contribueront à cette œuvre en excluant progressivement les moins bons éléments, et en échangeant les informations sur une base de données au niveau des régions et au niveau central.

Une base de données permettra également de trouver plus facilement les spécialistes ayant telle qualification.

On doit donc **organiser, professionnaliser, former (formation continue) ce secteur, et améliorer l'information sur ses acteurs.**

Il convient de remarquer que si la compétition constitue un aiguillon utile pour inciter les prestataires de services à s'améliorer, ce moyen ne doit pas être le seul utilisé : l'hyper-compétition ne doit pas remplacer un travail de fond permettant aux prestataires de s'améliorer.

Il faut que les opérateurs aient une possibilité de capitalisation et d'analyse de leurs propres expériences, ce qui veut dire qu'ils travaillent dans la durée, qu'ils ont accès à des marchés solvables dans la durée. Ce qui doit être contrôlé, c'est le sérieux du travail et la capacité à s'améliorer, pas seulement la capacité à entrer en compétition...

8.2. Comment développer la formation professionnelle

8.2.1. Divers types de formation

Il est utile de faire la distinction entre :

- **la formation initiale**⁹⁰ : du post scolaire à l'ingénieur. C'est surtout une affaire d'établissements de formation, quelle que soit la formule de formation retenue (enseignement classique avec stages, formation par alternance, apprentissage). Ces établissements devront respecter dans l'idéal des cursus et des normes imposés par l'Etat, et délivreront des diplômes agréés par l'Etat. On est donc plutôt dans une logique d'offre que de demande. Néanmoins, les établissements adapteront leur offre à la demande par deux moyens principaux : l'adaptation à la pression de la concurrence (d'autant que le secteur privé est dominant), et la présence de représentants professionnels dans leurs conseils d'administration.
- **la formation continue**⁹¹ **dans le secteur formel**, (concernant les personnes diplômées déjà engagées dans la vie professionnelle), relève a priori de l'action de centres de formation spécialisés, qui sont souvent en même temps des centres de formation initiale, et aussi de prestataires de services individuels. Les plus grandes des entreprises ont déjà leur propre budget et leur propre programme de formation, les autres ne reçoivent pour la plupart aucune formation.
- **la formation continue du secteur informel, l'alphabétisation fonctionnelle et le conseil** concernent essentiellement des acteurs économiques du secteur rural⁹² qui n'ont pas eu accès à une formation initiale, et qui ont une capacité contributive quasi nulle. Ces personnes ignorent souvent comment trouver la formation susceptible de participer à la résolution de leurs problèmes. C'est là que doivent intervenir des organismes d'intermédiation capables de leur suggérer des solutions, en même temps que le financement. Ce sont les CSA (intermédiation) et les Fonds Régionaux de Développement Agricole (financement) dans le domaine agricole, les Chambres de Commerce et d'Industrie

⁹⁰ Certains préfèrent parler de formation diplômante de base, moyenne et supérieure. Le terme « formation initiale » a été retenu parce que c'est celui qui figure dans le glossaire FAR (P. Debouvry et A. Maragnani, 2009). C'est également le terme utilisé par le SE ETPF.

⁹¹ Terme utilisé dans un sens large pour désigner tous types et formes d'enseignement ou de formation suivis par ceux qui ont quitté l'éducation formelle à un niveau quelconque, qui ont exercé une profession ou qui ont assumé des responsabilités d'adultes dans une société donnée.

La formation continue peut être organisée, soit dans le cadre du système formel d'éducation, soit en dehors de ce système à l'aide de programmes spécifiques, soit par tout autre moyen non formel (UNESCO).

⁹² C'est le secteur rural qui nous intéresse, mais le secteur informel est également fortement représenté en milieu urbain.

et d'autres intermédiaires (comme CITE, le Centre d'Information Technique et Economique, Antananarivo) dans les autres métiers.

8.2.2. Financement de la formation professionnelle initiale

8.2.2.1. Financement par l'Etat

La formation initiale dans l'enseignement général étant gratuite, il serait juste que la formation professionnelle initiale le soit aussi, au moins jusqu'au baccalauréat. A priori, c'est à l'Etat assisté par les Partenaires Techniques et Financiers de prendre en charge le coût de cet enseignement.

Compte tenu de l'énormité des besoins dans ce domaine, il convient évidemment de rechercher dans le domaine qui nous intéresse, la formation massive de jeunes producteurs, les formules présentant le meilleur rapport coût/efficacité et la meilleure insertion dans l'économie : **formation en apprentissage, alternance, stages.**

Comme les jeunes ruraux à former ont généralement des parents très pauvres, souvent incapables de payer même une faible contribution, la seule façon d'arriver à une intégration massive des jeunes ruraux dans les centres de formation professionnelle serait que l'Etat (et les bailleurs) **subventionne les établissements privés avec une subvention par élève** en laissant à la charge des parents une contribution qu'ils soient capables de supporter.

Cette contribution pourrait être faible pour les formations de base, et plus importante pour les formations donnant accès à des métiers plus rémunérateurs. Pour les très pauvres incapables de payer l'impôt, leur contribution serait nulle.

On a un système proche de cela dans les établissements de formation de jeunes producteurs comme les Maisons Familiales Rurales ou les collèges FIFATA. La contribution des parents est symbolique et ne couvre qu'une faible partie des frais réels des établissements, le reste étant pris en charge par des bailleurs de fonds (Agence française de Développement ou des bailleurs privés par exemple). Dans certains cas, même cette contribution symbolique suffit à rebuter les parents très pauvres. Dans le cas des collèges FIFATA, la contribution demandée aux parents n'est même pas suffisante pour payer la nourriture.

8.2.2.2. Financement bancaire

Cette formule est très utilisée dans les pays développés, et elle paraît a priori intéressante pour financer les études supérieures, qui constituent des investissements rentables pour les étudiants.

Malheureusement, un tel système est probablement **infaisable à Madagascar** en raison de l'équivalence internationale des diplômes LMD ; et du **phénomène de la fuite des cerveaux.**

On pourrait ainsi imaginer que l'Etat favorise le **financement bancaire des formations supérieures**, par exemple en cautionnant les emprunteurs auprès des banques. Cela suppose évidemment un système dissuasif envers les tricheurs, avec agence de recouvrement et sanctions du type « interdit bancaire » pour les mauvais payeurs.

Il y a cependant dans le financement bancaire plusieurs difficultés à ne pas négliger :

- on ne peut donner une garantie générale, que l'Etat ne serait pas en mesure d'honorer. On ne pourra donner une garantie sérieuse (qui ne risque pas d'être défailante), qu'à condition de la limiter à ce que permettra raisonnablement le fonds de garantie. Le fonds devrait normalement être géré en accord avec les banques participantes, et les garanties devraient

être accordées en fonction des possibilités du fonds.

- Il ne peut être question non plus de garantir les études dans n'importe quel établissement. Cela ne devrait être possible que pour des établissements agréés par l'Etat, et dont la qualité soit reconnue sur le marché du travail, permettant aux étudiants de recevoir de bons salaires, qui leur permettraient de rembourser leurs emprunts. La liste des établissements éligibles devrait être établie conjointement entre le gestionnaire du fonds de garantie et les banques, qui ont les mêmes intérêts dans cette affaire.
- Enfin, l'Etat ne peut accorder sa garantie au financement de formations qui favorisent la fuite des cerveaux. Si on finançait de telles formations avec la garantie de l'Etat, il y a fort à parier que nombre d'étudiants partis à l'étranger négligeraient de rembourser, sans que l'Etat ne puisse rien faire pour recouvrer son dû. On ne pourra donc accorder la garantie qu'au financement de formations donnant des diplômes non reconnus internationalement.

8.2.2.3. Bourses

Tous les étudiants de l'enseignement supérieur public ont droit à une bourse payée par l'Etat, dans certaines conditions (mais il n'y a pas de conditions sur le revenu des parents⁹³). Dans la pratique, 80 % des étudiants la perçoivent. Le tarif de ces bourses est le suivant :

- 22 000 Ar/mois pendant 9 mois en 1^{ère} année
- 27 500 Ar/mois pendant 9 mois en 2^{ème} année
- 33 000 Ar/mois pendant 9 mois en 3^{ème} année
- 44 000 Ar/mois pendant 9 mois en 4^{ème} année et suivantes

Chaque étudiant perçoit en outre une subvention d'équipement de 66 000 Ar au début de chaque année.

En cas de redoublement, et sous condition d'une moyenne supérieure à 8,5/20, la bourse est réduite des trois quarts.

Bien évidemment, les montants de ces bourses sont insuffisants pour vivre et se loger dans la ville universitaire, ce qui exclut les étudiants dont les parents ne peuvent payer.

8.2.2.4. Financement par les futurs employeurs

La faisabilité du financement bancaire des études des futurs techniciens et enseignants étant problématique, on peut penser à un pré recrutement par des entreprises importantes, par des organismes de développement, par les ministères chargés des programmes de formation, dans le cadre de contrats à définir. Ces employeurs financeraient les études et une indemnité de subsistance des étudiants qu'ils recruteraient dès leur entrée dans l'enseignement supérieur, en contrepartie d'un engagement de rester dans l'entreprise le temps de rembourser leurs études.

Néanmoins ce système est cité ici surtout pour être complet, parce qu'il a déjà été utilisé. Il est très vraisemblable qu'il ne peut constituer une solution en mesure d'apporter des solutions à grande échelle.

⁹³ Il est bien évident que si la perception d'une bourse était soumise à une condition de revenu de la famille, on aurait un système à la fois plus juste, et capable de permettre de faire des études supérieures à un plus grand nombre d'élèves, pour une même contribution de l'Etat.

8.2.2.5. Instruments financiers

Compte tenu de l'énormité des besoins dans le secteur de la FP initiale, une aide forte des Partenaires Techniques et Financiers est indispensable (ce qui ne dispense pas l'Etat malgache d'y prendre sa part et de chercher à l'augmenter). Les bailleurs de fonds apprécieront que leurs contributions soient versées dans des **structures financières bien identifiées et contrôlables**, distinctes du budget général de l'Etat, permettant une gestion efficace délivrée des pesanteurs de la gestion des finances publiques (**gestion pluriannuelle sur des comptes bancaires** commerciaux).

Cela ne signifie pas pour autant qu'on fasse n'importe quoi avec ces fonds. Ils doivent être des instruments au service d'un système de gouvernance qui reste à définir.

Ce système doit très certainement s'appuyer sur les avis d'un **conseil d'orientation** représentant l'ensemble des parties en cause (différents ministères, secteur privé (entreprises et centres de formation), salariés, élus).

La question qu'il reste à trancher est « qui décide⁹⁴ ? ».

La formation initiale doit être financée par l'Etat et les bailleurs au travers d'un **fonds spécialisé** qui serait destiné à prendre en charge :

- les réhabilitations et constructions de bâtiments des établissements du secteur public
- les équipements et matériels divers de ces mêmes établissements
- les subventions aux établissements privés et associatifs pour la prise en charge des frais de scolarité des élèves.
- la formation des formateurs.
- les frais de développement et de diffusion de contenus pédagogiques
- les subventions spécifiques d'incitation à la construction d'établissements de FP dans les zones défavorisées

On a ici deux options : soit ce fonds gère l'ensemble de la formation professionnelle, tous secteurs confondus, soit il finance toute la formation professionnelle hors secteur agricole (on reconnaît alors que le secteur agricole a une importance et une spécificité telles qu'il peut être traité séparément). Il s'agit bien entendu du secteur agricole étendu (agriculture, élevage, pêche et pisciculture, forêt). C'est typiquement une question politique qui ne peut être tranchée par un consultant.

Dans le deuxième cas, le Fonds de Développement Agricole (FDA) finance le fonctionnement et les bourses des établissements de formation initiale spécifiquement agricoles, comme par exemple les Maisons Familiales Rurales, ou les EASTA (Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles), outre ce qu'il fait déjà (services au secteur informel, Centres de Services Agricoles)). On ouvre alors un « tiroir » nouveau du FDA.

Si on choisit la deuxième option, cela ne devra pas conduire à séparer complètement les réflexions entre deux organismes qui s'ignorent, ou même sont rivaux. On devra dans tous les cas conserver un organisme d'orientation commun à toute la FP, tous secteurs économiques confondus. Au sein de cet organisme d'orientation doit œuvrer une structure d'orientation traitant spécifiquement du secteur rural, et des métiers ruraux non agricoles.

La mission de Christian Fauliau pour le compte du FIDA, dans le cadre de la conception du projet FORMAPROD (Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole), devrait normalement permettre de concevoir des structures de gouvernance.

⁹⁴ Au même moment que la mission FAR objet du présent rapport avait lieu une autre mission, celle de Christian Fauliau, mandatée par le FIDA dans le cadre de la définition du projet FORMAPROD, et dont l'objectif était de proposer les institutions à mettre en place pour la gouvernance de la SNFAR.

8.2.3. Financement de la formation professionnelle continue du secteur formel

8.2.3.1. L'idée du financement par une taxe

Plusieurs Etats recourent à une taxe de formation professionnelle (TFP) pour financer la formation continue de leurs entreprises. On peut citer notamment la Tunisie, le Maroc, l'Afrique du Sud, et d'autres.

L'exemple tunisien (cf. encadré ci-dessous) est assez intéressant pour deux raisons : la taxe est d'un taux assez modéré, correspondant grosso modo au coût de la formation, et le système donne une souplesse intéressante et une incitation à l'initiative, grâce au mécanisme de la ristourne de la taxe.

Encadré 25 : Taxe de formation professionnelle : l'exemple tunisien

La Taxe de Formation Professionnelle (TFP) est de 2 % des traitements et salaires distribués par les entreprises, sauf :

- industries manufacturières : 1 % ;
- Entreprises exportatrices, entreprises agricoles et entreprises payant l'impôt forfaitaire sur la patente : exonérées.

La taxe est collectée par les services de l'état puis est redistribuée au moyen de trois instruments d'allocation des ressources :

- la ristourne de la TFP sur demande des entreprises qui assurent la formation de leurs salariés ;
- le Programme National de Formation Continue (PRONAFOC) mis en place pour favoriser la formation dans les petites et moyennes entreprises ;
- l'article 39 institué pour financer les formations nécessitées par les investissements technologiques.

Les montants de la taxe non réalloués au moyen de ces trois instruments sont affectés au financement des frais de fonctionnement des centres de formation sectoriels sous tutelle de l'Agence Tunisienne de Formation Professionnelle ou ATFP. Gestion par la ligne budgétaire FOPROFA.

Le programme présidentiel 2005-2009 vise à instaurer un système de financement plus efficace pour la formation professionnelle à travers des mesures nouvelles et simplifiées visant à faire bénéficier l'entreprise et l'individu des encouragements et incitations au financement des activités de formation.

Il propose d'instituer pour cela trois instruments financiers nouveaux :

- le système du crédit d'impôts qui permettra de considérer les dépenses de l'entreprise en matière de formation professionnelle, comme des avances déductibles de la taxe de formation professionnelle ;
- le système des droits de tirage qui donnera la possibilité aux entreprises participant à l'apprentissage et à la formation en alternance, de bénéficier du droit de financer les programmes de formation continue au profit de leurs employés ;
- le Chèque Formation professionnelle qui accordera le financement de la formation directement aux bénéficiaires à travers la mise en place d'un « Chèque Formation », laissant ainsi le libre choix du centre de formation.

Il est donc proposé de transposer à Madagascar les dispositifs fondamentaux de ce système, à savoir une TFP collectée par les services de l'Etat et versée sur un fonds spécialisé, et d'autre part la possibilité pour les entreprises qui veulent prendre elles-mêmes en charge leur propre programme

de formation continue de bénéficier de la ristourne de la taxe (sous contrôle de l'Etablissement Public chargé de gérer la taxe, de façon à éviter les abus).

8.2.3.2. Difficultés liées à la création d'une taxe

Il y a cependant quelques difficultés auxquelles il serait bon de réfléchir :

1. Le Fonds Monétaire International (FMI), et par voie de conséquence **l'Etat, est opposé à la création de taxes parafiscales**, parce qu'on juge que les ressources fiscales ne doivent pas être pré affectées.

C'est une vraie difficulté : dans les projets de budget, on devrait prévoir régulièrement des affectations correspondant à de tels besoins, et on ne le fait pas parce qu'on ne les juge pas prioritaires par rapport à d'autres besoins urgents. Ce faisant on se prive des moyens de créer des ressources supplémentaires par un meilleur fonctionnement de l'économie, et qui pourraient être affectées à satisfaire ces besoins.

Si on compare l'activité économique à un moteur, cela revient à priver le moteur de carburant en utilisant le carburant pour des besoins urgents : on sacrifie ainsi l'avenir à ces besoins urgents.

2. **Si on parle de taxes à des entrepreneurs, on risque très fort de se heurter à un refus** (et même si on institue une taxe, on assistera à des comportements frauduleux pour y échapper), car confrontés à la concurrence (du secteur informel, ou de l'international, selon les cas), ils sont par essence allergiques à l'alourdissement de leurs charges, et notamment à la fiscalité. Leur attitude est compréhensible, car ils ne pensent pas qu'en contrepartie de cette taxe ils puissent bénéficier d'un vrai service : le renforcement de leur compétitivité par la formation continue.

8.2.3.3. Ce que les entrepreneurs pourraient accepter

Les entrepreneurs peuvent certainement accepter de dégager des ressources pour améliorer leur propre compétitivité, sous les conditions suivantes :

- le **taux** de prélèvement doit être **acceptable**, c'est-à-dire proche de la part de leurs ressources qu'ils accepteraient eux-mêmes de dépenser pour améliorer leur productivité,
- ils voudront avoir le **contrôle** sur l'utilisation des fonds.
- ils accepteront plus facilement si l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers les encouragent en ajoutant des **ressources additionnelles** proportionnelles à leurs contributions.

Ils peuvent en outre **accepter la création d'un organisme collectif** pour la gestion des ressources pour les raisons suivantes :

- la mutualisation des ressources permet de créer un marché de la formation qui permet à la longue de bénéficier de meilleures prestations
- l'organisme collectif peut aider ses membres à trouver les meilleures prestations compte tenu de ses besoins
- il constitue une capacité de négociation avec l'Etat et avec les Bailleurs de fonds pour obtenir des financements additionnels.

L'exemple de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches de Antananarivo (OPCAEF) montre qu'il existe déjà à Madagascar un organisme associatif fondé sur ces principes, qui a contribué à faire progresser la filière textile dans les zones franches. **L'annexe 10** reproduit ce qu'on peut trouver sur le site Internet du Groupement des Entreprises Franches Partenaires (GEFP). Comme on peut le voir, l'adhésion est entièrement libre, et l'Etat n'intervient pas.

On est ici dans une logique de mutualisation sur une base volontaire. Force est de reconnaître que le système, même s'il est séduisant, ne s'est guère étendu au-delà des zones franches. **Il faudra sans doute plus que la simple volonté de quelques entreprises si on veut construire un système apte à répondre aux enjeux de la formation professionnelle à l'échelle du pays.**

8.2.3.4. Les besoins particuliers des filières agricoles

Les filières agricoles qui doivent respecter des normes strictes pour l'accès à certains marchés, notamment d'exportation, notamment pour respecter des contraintes sanitaires, sont obligées de mettre en place des organisations interprofessionnelles, pour que les divers métiers de la filière (producteurs, commerçants, industriels, logisticiens) mettent en place des disciplines communes en vue du respect de ces normes.

Les cas les plus évidents à Madagascar sont les filières litchis, pomme de terre, crevette (la filière crevette a bien failli être en sérieuse difficulté en raison du manque de contrôle sanitaire. Il a fallu mettre en place dans l'urgence une solution avec l'Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture et l'Autorité Sanitaire Halieutique).

Toute filière qui voudra exporter devra se soumettre à de telles disciplines.

Les filières devront notamment :

- étudier comment répondre aux exigences de la mise en marché,
- former beaucoup de gens à ces disciplines,
- financer des recherches pour adapter la production et les processus industriels
- mettre en place des contrôles de qualité, et des certifications de produits,
- mettre en place la traçabilité des produits,
- faire savoir que ces disciplines existent et promouvoir les produits.

Tout cela suppose des besoins financiers importants pour le développement de la filière, ainsi que des besoins récurrents pour son fonctionnement. **Il faudrait également une action dans la durée, sans interruption** (il est par exemple exclu que le contrôle sanitaire de l'Etat soit défaillant).

Le fonctionnement sans interruption exige un financement régulier, proportionnel au volume de produit, et des instruments de gestion financière efficaces, qui ne créent pas d'interruptions par leur dysfonctionnement.

Il y a en outre une contrainte supplémentaire : **la discipline doit impérativement être collective** : aucun acteur ne peut échapper à son devoir de contribution à l'effort commun. Ceci signifie que les contributions doivent être **obligatoires**. Dans la pratique, cela est infaisable sans l'intervention de l'Etat.

Le rôle de l'Etat est essentiellement de :

- négocier et gérer les règles du commerce international,
- mettre en place le cadre réglementaire,
- assurer les contrôles sanitaires obligatoires,
- faire en sorte que les contributions financières de chacun soient recouvrées,
- faciliter les relations entre les acteurs.

Le système fonctionne s'il est cogéré par les représentants des divers métiers de la filière, et si une part de la valeur ajoutée de la filière est prélevée pour faire face aux besoins de financement courants de la filière. La participation de l'Etat est indispensable, à condition que celui-ci reste dans son rôle, et ne cherche pas à diriger sans partage.

En théorie, si les gens étaient tous conscients des enjeux, et de bonne volonté, tout cela pourrait fonctionner avec des cotisations volontaires, et on n'aurait pas à parler de taxes et à s'opposer au FMI.

Dans la réalité l'intervention de l'Etat est indispensable pour assurer le recouvrement des cotisations, parce que certains refuseraient de payer, et que cela entraînerait la défection des autres.

Il convient donc de parler de **cotisations obligatoires** plutôt que de taxes, pour bien montrer qu'il s'agit bien de contribution à un processus de production commun à différents acteurs, et non de rétribution de services rendus par l'Etat. On devrait donc parler de **COFP (Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle)** plutôt que Taxe de Formation Professionnelle.

L'intervention des services fiscaux dans le recouvrement de ces cotisations doit alors être **considérée comme un service rendu par la collectivité à un groupe particulier dans l'intérêt général** (le développement du pays, et la possibilité de collecter plus d'impôt), et non comme le recouvrement d'un impôt, et de ce fait ce service de recouvrement devrait être rétribué. Les services fiscaux pourraient prélever un pourcentage de la COFP (5 à 10 % par exemple) pour couvrir leurs frais.

On serait là dans le même esprit que la réforme de la décentralisation, qui prévoit des services rendus par les services régionaux de l'Etat aux collectivités décentralisées.

8.2.3.5. Extension de ces principes au financement de la formation professionnelle continue

Pour la formation professionnelle comme pour les filières, il s'agit d'aider des acteurs économiques à prélever une partie de leur valeur ajoutée pour financer leur propre progrès économique, et ce au profit de tous, **sans avoir à craindre que des mauvais joueurs ne refusent de payer leur cotisation** (mettant en péril la discipline commune dans le cas des interprofessions, faussant la concurrence et compromettant le développement d'un marché de la formation dans le cas de la formation professionnelle).

Il reviendrait ensuite aux partenaires sociaux d'assurer la gestion du fonds dans l'esprit des principes adoptés par exemple par l'OPCAEF (*cf. annexe 11*).

L'Etat doit être représenté dans le conseil d'administration du fonds, mais en aucun cas être majoritaire. Pour un tel fonds, la formule d'un Etablissement Public à caractère Administratif ou Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial est donc exclue. On devrait plutôt opter pour une **formule associative** : Association reconnue d'utilité publique ou ONG⁹⁵.

Ce fonds serait donc distinct de celui proposé pour la gestion des financements des Bailleurs de fonds pour la formation initiale.

A noter que les règles de l'OPCAEF prévoient de ne pas financer intégralement le coût des formations, en laissant une partie mineure à la charge des entreprises intéressées. On retrouve là le principe de non gratuité appliqué par le FDA, qui permet de s'assurer que les services sont bien demandés, et ainsi d'éviter les gaspillages.

⁹⁵ Dans le cas des CSA, c'est la formule de l'ONG qui a été retenue, pour les raisons suivantes :

- Cadre juridique adapté aux objectifs et activités du CSA par sa définition
- Liberté d'organisation selon les statuts et le règlement intérieur
- Autonomie dans la gestion et le fonctionnement
- Large capacité juridique et financière
- Formalités de création simples

L'application du **principe de la ristourne** serait que lorsqu'une entreprise prend en charge elle-même la formation de son personnel, elle peut demander le remboursement de la COFP (Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle).

L'Etat pourrait, outre son rôle de recouvrement de la COFP (Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle), **abonder le fonds proportionnellement aux ressources collectées**, par exemple pour faire face aux besoins de formation des micro-entreprises formelles qui ne cotisent pas. Ce serait logique, puisque l'effort de formation professionnelle permet de développer la richesse, et par voie de conséquence l'impôt prélevé au profit de l'Etat.

8.2.3.6. Intérêt d'une COFP (Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle)

La **Cotisation obligatoire de Formation Professionnelle** permet de réunir des ressources pour **créer un marché de la formation continue**,

Elle **incite les entreprises à former leurs agents** : ainsi elles ont le choix entre payer la taxe à fonds perdus, organiser elles même leur propre formation en recourant à des formateurs agréés, grâce au mécanisme de ristourne de la taxe, ou bénéficier d'une formation financée par le fonds de formation.

La logique économique est que le taux du prélèvement sur les salaires approche le besoin moyen de formation des entreprises et que la COFP (Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle), prélevée par l'Etat, soit reversée intégralement au fonds de formation continue. Les taux de 7 à 8 % appliqués au Mali et au Bénin sont probablement excessifs (la Taxe de Formation Professionnelle n'est que partiellement reversée au fonds de formation). Les taux de 1 et 2 % appliqués en Tunisie paraissent plus raisonnables.

La COFP (Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle) ne peut être la solution miracle au problème du financement de la FP dans son ensemble. Elle ne peut avoir pour vocation que de financer la formation continue du secteur formel, et son principal intérêt est d'être une **incitation à la formation continue** pour toutes les entreprises formelles.

La COFP ne remplacera en aucun cas les mesures destinées à accroître la performance de l'économie, qui doivent être définies et mises en œuvre dans le cadre du **Programme Sectoriel Agricole, et d'autres programmes sectoriels**.

Elle ne donnera dans un premier temps que des ressources réduites, mais il faudrait la mettre en place pour **induire un cercle vertueux d'amélioration des performances des entreprises**.

On doit instituer un **seuil de chiffre d'affaires** au-delà duquel les entreprises du secteur formel paient la COFP (Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle), de sorte que les entreprises nouvellement formalisées ne paient pas la taxe dans leurs premières années d'activité, tout en ayant droit à bénéficier des formations financées par le fonds. Ainsi les entreprises formelles les plus grandes et l'Etat financent par la COFP l'élargissement du vivier qui permettra dans le futur d'alimenter la taxe.

8.2.3.7. Régionalisation de la gestion de la COFP

Pour faire un pas de plus dans l'acceptation de la COFP par les contributeurs, et dans la bonne utilisation des ressources, la gestion des ressources pourrait être régionalisée, les comptes bancaires et la Direction financière restant à l'échelle nationale.

Les **Chambres de Commerce et d'Industrie** (CCI) pourraient être le lieu de cette régionalisation en accueillant les comités régionaux participatifs (représentants des entreprises, des salariés, des élus locaux et de l'Etat) chargés d'étudier les demandes de financement et d'assurer l'allocation des ressources en fonction des demandes.

Si le fonds de gestion adopte la même géographie que les CCI, ceci renforce le rôle de lieu de rencontre de ces dernières. Celles-ci peuvent en outre assurer un rôle de secrétariat technique, d'étude et de soutien. Cela renforce aussi le rôle d'intermédiation de ces dernières, dont il a été question par ailleurs.

Au niveau national, le travail devrait consister à

- gérer l'ensemble du dispositif,
- négocier des financements additionnels,
- assurer le financement de la formation continue dans les petites entreprises qui sont au dessous du seuil de cotisation,
- gérer la base de données sur les prestataires de services de formation,
- participer aux commissions de certification des capacités professionnelles des prestataires de services de formation continue.

8.2.3.8. Application aux interprofessions.

Ce qui est écrit pour le financement de la formation continue des entreprises est transposable pour l'essentiel aux interprofessions agricoles. Il faudrait là aussi pour chaque filière des fonds gérés par les divers représentants de la filière, soutenus (notamment en matière de recouvrement des cotisations) et abondés par l'Etat.

Les principales différences sont la géographie (une filière en général est assez régionale), et surtout une implication beaucoup plus grande de l'Etat, en matière de réglementation et de contrôle.

8.2.4. Financement de la Formation continue du secteur informel

8.2.4.1. Nécessité d'une intermédiation offre/demande de formation

La substitution d'une politique de l'offre par une **politique de satisfaction de la demande** est un élément essentiel de l'efficacité et de l'efficacéité d'une politique de formation professionnelle.

Encore faudrait il que ceux qui ont besoin de prestations de formation puissent trouver une réponse adéquate à leurs besoins.

A l'intérieur du secteur formel, les entreprises peuvent assez facilement trouver par elles mêmes des prestataires de services répondant à leurs besoins dès lors qu'elles ont dépassé une certaine taille.

Cela n'est pas vrai pour le secteur informel et les plus petites entreprises du secteur formel. Il est alors indispensable que **l'intermédiation entre l'offre et la demande de formation** soit organisée grâce à des organismes professionnels ad hoc.

Cette **intermédiation** consiste à :

- identifier la demande de formation
- trouver la réponse à la demande auprès d'un prestataire de services spécialisé (centre de formation, expert...), grâce à une procédure d'appel d'offres ou de consultation,

- contractualiser avec le prestataire
- vérifier le service fait
- payer le prestataire.

C'est le rôle des Centres de Services Agricoles à Madagascar dans le secteur agricole. Il est appliqué le principe de non gratuité : les prestations ne sont accordées qu'à la condition que les bénéficiaires prennent en charge une partie du coût de la prestation (minime et souvent en nature : transport et nourriture du prestataire par exemple), de façon à s'assurer qu'ils sont véritablement demandeurs⁹⁶. L'essentiel du coût des prestations est pris en charge par le Fonds Régionaux de Développement Agricole de la région considérée.

Hors secteur agricole (Bâtiment et Travaux Publics, artisanat, tourisme et hôtellerie, services divers...), cette intermédiation devrait être assurée par **les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)** et d'autres, tels que les Guichets Uniques Multi Services (GUMS) du Programme de Soutien aux Pôles de Micro Entreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER), ou le CITE (Centre d'Information Technique et Economique Antananarivo).

Généralement, les CCI sont l'émanation du secteur formel, elles ne sont présentes que dans les plus grandes villes, et elles n'exercent pas l'intermédiation. Il convient donc de consacrer des ressources financières à ces organismes consulaires de façon à **leur permettre d'exercer cette fonction et de l'étendre** géographiquement à l'ensemble du pays.

8.2.4.2. La formation continue des agriculteurs et du secteur informel ne peut être gérée par le même organisme que la FPC du secteur formel

Le secteur informel est un univers méconnu de la plupart des acteurs contributeurs des entreprises formelles, et les ruraux concernés ont une très faible capacité de négociation. Il est probable que dans un conseil d'administration où siègeraient des représentants des établissements de formation et des entreprises formelles, leurs représentants ne sauraient pas défendre leurs intérêts.

Pour cette raison, il est préférable de traiter ce type d'activités dans le cadre des projets de développement rural, avec des financements séparés de ceux concernant les formations initiale et continue du secteur formel.

Il faut en outre remarquer que les activités de formation du rural informel sont des instruments parmi d'autres du développement rural. Par exemple le Fonds de Développement Agricole (FDA) peut servir, outre la formation continue à la demande, à financer des fonds d'indemnisation de calamités agricoles, des subventions d'équipements, des recherches, de l'achat d'expertise, des bonifications d'intérêts... Une condition d'une utilisation étendue du FDA est que les différentes catégories de dépenses soient décidées par des comités spécialisés (dont les propositions devraient être validées à l'échelon supérieur), et logées dans des « tiroirs » différents du FDA.

L'intérêt de telles dispositions est **d'utiliser le FDA comme un instrument de mutualisation des ressources des bailleurs permettant une gestion efficace**, et de faire des économies d'échelle sur le fonctionnement administratif du fonds.

⁹⁶ Il existe cependant des demandeurs de formations ou de services qui sont trop pauvres pour fournir une participation aux frais. On ne doit pas pour autant les exclure si leurs demandes sont légitimes. Dans ce cas, les communes paraissent être les bons partenaires pour prendre en charge leur participation sans se laisser abuser grâce à leur connaissance du terrain.

8.2.5. Synthèse

8.2.5.1. Vue d'ensemble des dispositifs proposés

Le paysage qui se dessine ainsi est la mise en place d'instruments spécifiques, ou l'utilisation d'instruments existants ou en cours de développement, pour chacun des trois types de formation professionnelle, parce qu'il faudrait tenir compte de problématiques et d'acteurs distincts. Ainsi :

- La formation professionnelle initiale, qui suppose des financements extérieurs massifs, suppose la mise en place d'un Etablissement Public à caractère Administratif spécialisé permettant de mutualiser l'aide. Ce serait nécessairement un organisme public, compte tenu du rôle de l'Etat.
- Une variante possible est qu'il y ait deux fonds : un pour le secteur agricole (au sens large), ce serait alors le FDA, piloté par les ministères techniques du secteur agricole, et un autre pour les autres secteurs, piloté par le Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (SE ETFP).
- La formation professionnelle du secteur formel doit être financée par des cotisations obligatoires, recouvrées avec l'aide de l'Etat, de même que les interprofessions. Ces cotisations doivent être gérées par les représentants des intéressés dans une structure spécialisée de type associatif.
- Enfin, divers fonds sectoriels comme le FDA paraissent les mieux adaptés pour la gestion de la formation continue du secteur informel. Cela a en outre l'avantage de ne pas bouleverser un système qui existe et qui paraît faire ses preuves.

Pour le secteur informel, des organismes d'intermédiation entre la demande et l'offre de formation, comme les Centres de Services Agricoles, les Chambres de Commerce et d'Industrie et d'autres intermédiaires, sont indispensables. Il faudra étendre leurs moyens pour leur permettre de jouer ce rôle partout où cela n'existe pas encore.

Chacun de ces fonds sectoriels assurera une ventilation interrégionale au niveau de son conseil d'administration (pluripartite, sur le modèle du FDA). Des structures régionales assureront la répartition des ressources en fonction des demandes, sur le modèle des CROA (Comité Régional d'Orientation et d'Allocation).

Il faudra veiller à ne pas multiplier trop les fonds sectoriels (trouver la bonne mesure entre un fonds unique multisectoriel, trop large, et des fonds trop spécialisés). Le guide pour y parvenir est de considérer les professionnels du fonds sectoriel : un seul fonds par exemple pour agriculture, élevage, forêts, pêche et aquaculture continentales).

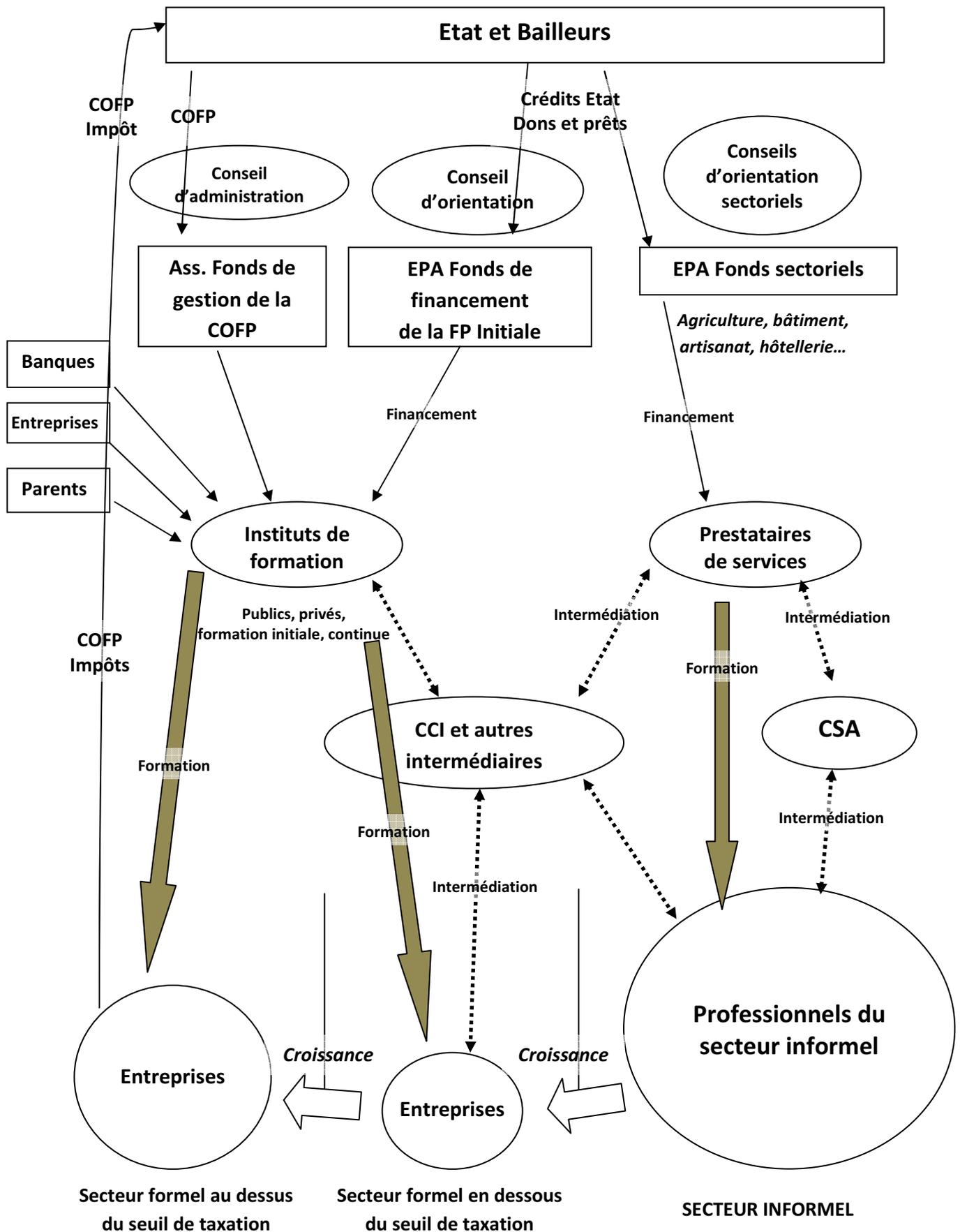
L'implication des partenaires sociaux (représentants du patronat et des salariés et des élus locaux) est indispensable au niveau des décisions en matière de stratégie nationale et du conseil d'administration des fonds, ainsi que du conseil d'administration des établissements de formation initiale.

L'Etat est renforcé dans ses tâches régaliennes : orienter, réguler, certifier et organiser le financement.

L'ONEF-OMEF : observatoire de l'emploi étude des besoins en matière de formation, statistiques, qui pourrait servir de service de suivi évaluation de la SNFAR.

Nous proposons ci-après une vue d'ensemble des dispositifs de financement proposés (cf. figure 2).

Figure 2 : Vue d'ensemble des dispositifs de financement proposés



8.2.5.2. Objectifs à atteindre en matière de formation professionnelle

Les objectifs proposés sont :

- Donner leurs chances à tous les jeunes ruraux qui le méritent, en finançant le coût de leurs études.
- Favoriser les initiatives des parents en faveur de l'éducation de leurs enfants, notamment l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales de Madagascar (UNMFRM), et d'autres associations du même type.
- Donner des métiers à tous les jeunes, dans et hors agriculture, de préférence en milieu rural.
- Préparer une élite d'agriculteurs et d'autres métiers ruraux à prendre des responsabilités professionnelles et électives dans les Collectivités Territoriales Décentralisées, dans les Organisation Paysanne (OP) et les interprofessions.
- Préparer les ruraux à affronter les défis environnementaux (conservation des eaux et des sols, c'est-à-dire aussi de la couverture forestière) et le défi climatique.
- Former les techniciens et enseignants que le programme de formation de masse suppose (évaluer ces besoins), tout en remplaçant les enseignants qui vont massivement prendre leur retraite dans les prochaines années. Veiller à les former sur des stratégies nouvelles de développement durable des exploitations agricoles qui valorisent aussi certaines filières.
- Former les ingénieurs et techniciens nécessaires aux entreprises d'amont et d'aval de l'agriculture.
- Mettre en place un système de formation continue des enseignants des centres de formation, ainsi que des prestataires de services de formation au monde rural.
- Connaître l'offre de formation dans les métiers ruraux, la comparer à la demande, et proposer des mesures correctrices. Constituer une base de données à cet effet. Le BIMTT (Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux) donne déjà une liste de nombreux centres privés de formation.
- Corriger les disparités régionales : subventionner des installations d'établissements privés dans les régions délaissées jusqu'à présent.
- Favoriser la production, l'échange et la diffusion de contenus pédagogiques par des financements appropriés et l'utilisation massive des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- L'Etat doit assurer ses responsabilités en matière de contrôle de qualité des établissements de formation initiale et donner aux parents d'élèves une information fiable sur la qualité des établissements de formation (cf. ONEF). Mais il doit les assurer de manière partenariale avec des commissions paritaires pour éviter clientélisme et corruption.
- De même en matière de formation continue, l'Etat doit se préoccuper de certifier les qualités des prestataires, et d'assurer la transparence sur l'offre de services. cf. stratégie de services.
- Former les Collectivités Territoriales Décentralisées à l'accompagnement des besoins de formation du monde rural, à l'accompagnement de l'évolution des secteurs productifs, à l'accompagnement des migrations.

8.2.5.3. Propositions de plan d'action

Axe 1 : Développer l'économie rurale

- Création de groupes de travail pour une définition participative (ministères, Organisation Professionnelle Agricole (OPA), élus régionaux, Société civile) et intersectorielle (agriculture, industrie, commerce, aménagement du territoire, infrastructures, formation professionnelle...) de la **Politique sectorielle agricole** (Maîtrise d'œuvre EPP/PADR ?), apte à impulser un développement rapide. Durée : un an.
- Poursuite du soutien aux Centres de Services Agricoles, aux OP et IP. Définition d'une politique de définition et de suivi de la politique agricole en collaboration avec la profession.
- Mise en place formelle du FDA (maîtrise d'œuvre conjointe ministère de l'Agriculture et ministère des Finances et du Budget)
- Discussions à haut niveau avec le ministère des Finances pour définir la collaboration possible des services fiscaux dans la collecte de cotisations professionnelles ou interprofessionnelles nécessaires au développement des filières.
- Développer un programme de migrations, un programme d'aménagement du territoire, le renforcement des Collectivités Territoriales Décentralisées le développement des infrastructures et des services de base à la population (éducation santé) dans les zones de migration.

Axe 2 : définir et appliquer la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR)

- Débat sur la SNFAR et adoption d'une stratégie. Mise en place d'institutions de pilotage collégial aux niveaux national et régional. Mise au point d'instruments de pilotage.
- Fixation de règles de financement des formations des jeunes ruraux.
- Création d'un Etablissement Public à caractère Administratif **Fonds de Financement de la Formation professionnelle** : Etude des statuts et mise en place.
- Fusionner l'ONEF, l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, et l'OMEF, l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Continue et Entrepreneuriale, situés à Antananarivo.
- Mise en place de structures participatives (interministérielles et avec le secteur privé et les OPA) pour la définition des formations nécessaires dans les différents secteurs d'activité intéressant le monde rural (Maîtrise d'œuvre : Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle en collaboration avec les ministères techniques agricoles).
- Définir des programmes de formation suffisamment larges, non exclusivement techniques, favorisant l'esprit d'entreprise, pour que puissent émerger une élite consciente des enjeux et organisée apte à faire face aux défis du monde rural à venir. Une formation citoyenne préparera à la décentralisation et à la responsabilité des organisations paysannes.
- Développer l'éducation environnementale dès l'école primaire.
- Renforcement du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle pour le contrôle de la qualité de la formation professionnelle, et la diffusion de l'information sur l'offre de formation.
- Etude de capitalisation des expériences actuelles malgaches et étrangères d'apprentissage, en vue de la rénovation de l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat notamment (maîtrise d'ouvrage : SE ETFP)

Axe 3 : développer la formation professionnelle continue dans les entreprises

- Etude de définition d'un projet de cotisation de formation professionnelle obligatoire et payable par les entreprises formelles au-delà d'une certaine taille, et d'un projet de gestion associative des fonds collectés avec le concours des services fiscaux. Définition d'une politique d'incitation de l'Etat qui pourrait s'engager à abonder le fonds proportionnellement aux cotisations collectées.
- Débat avec le secteur privé formel pour l'adoption de la cotisation de formation professionnelle et pour la mise en place d'un système de gestion sous le contrôle des intéressés (modèle de l'OPCAEF⁹⁷). Objectif : bâtir un accord contractuel entre l'Etat et les entreprises.
- Définition d'un système de certification et de renforcement des qualifications des prestataires privés de formation en milieu rural.
- Etude d'une politique d'incitation à la formalisation des entreprises informelles (maîtrise d'ouvrage : ministère des Finances et du Budget), et renforcement concomitant des services fiscaux (dans le sens d'une meilleure compréhension de ce secteur, et d'un meilleur dialogue).
- Soutenir et développer les Chambres de Commerce et d'Industrie (et autres intermédiaires, comme le CITE, Centre d'Information Technique et Economique, Antananarivo) en renforçant leur rôle d'intermédiation entre l'offre et la demande de formation.

8.2.5.4. Rôles des différents partenaires⁹⁸

- Le SE ETPF :
Réglementation des diplômes et des programmes, contrôle des établissements, délivrance des agréments, expertise en matière de formation des maîtres et de pédagogie, tout cela devant être fait après avis de commissions paritaires.
- Les ministères techniques :
Participation à la définition des programmes de formation initiale, participation au contrôle de qualité des établissements de formation initiale et continue dans leur domaine de compétence, gestion de certains établissements propres comme les EASTA, Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (fixation des stratégies de formation de manière interministérielle et participative avec les OP, et le secteur privé, ce qui n'existe pas actuellement).
- Un Conseil National d'Orientation de la Formation Agricole et Rurale (CNFAR) incluant toutes les parties concernées :
Evaluation des besoins en fonction des statistiques fournies par les organismes spécialisés, commande des enquêtes, réalisation d'un diagnostic annuel de la situation, et proposition de répartition des ressources disponibles entre les diverses utilisations : formation initiale d'une part, formation continue d'autre part, dans les divers secteurs économiques.
- Un Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Formation Agricole et Rurale (SE CNFAR).
- Des Conseils Régionaux de la Formation Agricole et Rurale (CRFAR).

⁹⁷ Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches, voir § 2.10.3.

⁹⁸ Les institutions qui sont citées ci-dessous (Conseil National d'Orientation, Secrétariat exécutif...) résultent d'une concertation avec Christian Fauliau, consultant mandaté par le ministère de l'Agriculture dans le cadre du projet FORMAPROD pour proposer des structures institutionnelles de la SNFAR. Pour toutes précisions concernant ces structures, il est conseillé de se reporter au rapport remis par C. Fauliau. Il est d'ailleurs rappelé que le présent rapport devait apporter des propositions sur les dispositifs de financement et tenir compte des travaux menés en parallèle par ce consultant.

- Un fonds de financement de la formation professionnelle :
Gestion des financements de l'Etat et des bailleurs pour financer la formation initiale.
- Un fonds de gestion de la Cotisation Obligatoire de Formation Professionnelle (application des principes énoncés au § 8.2.3.5).
- Des fonds sectoriels spécialisés :
Gestion des ressources consacrées à la formation professionnelle continue du secteur informel : exemple FDA/FRDA (Fonds de Développement Agricole et Fonds Régional de Développement Agricole).
- Des Centres de Services Agricoles (CSA), Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambres des Métiers et autres intermédiaires :
Intermédiation besoins –ressources de formation pour le secteur informel.

Bibliographie

1. DEBOUVRY, Pierre, 2007.
La formation de masse face aux enjeux de développement des exploitations familiales rurales ouest-africaines, Séminaire de Saint Louis, Sénégal, février, 28 p.
2. DEBOUVRY, Pierre et Alain MARAGNANI, 2009.
Formation Agricole et Rurale. Glossaire, Réseau international FAR, Montpellier (France), 13 p. (Bibliothèque numérique www.reseau-far.com, Montpellier France).
3. Banque mondiale, 2007.
Rapport sur le développement dans le monde. 2008. L'agriculture au service du développement, Abrégé, Banque mondiale, Washington, 36 p.
4. Banque mondiale, Agence d'Antananarivo, 2009.
Fiche synoptique. PS DR initial « Projet de Soutien au Développement Rural », Crédit 3524 MAG, Banque mondiale, Agence d'Antananarivo, mai, 4 p.
5. BEST-CIEPAC, 2008.
Etude sur la formation agricole à Madagascar : état des lieux et plan d'action, BEST, Antananarivo, février, 179 p.
6. Bureau I&D, Claude LAROCHE, 2009.
Mission d'appui à la réforme institutionnelle du MAEP. Mission n° 3, appui à la définition des attributions des Directions centrales pour l'élaboration du PSA, Bureau I&D, Boulogne Billancourt (France), février, 123 p.
7. FAO, Département de la Coopération technique, 2005
Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire (PANSA), FAO/DCT, [Rome,] 27 juillet, 210 p., (« Rapport 05/33 TCP-MAG »).
8. FAULIAU, Christian, 2004.
La formation au métier de producteur agricole citoyen rural et aux métiers connexes, 7 p. (Bibliothèque numérique www.reseau-far.com, Montpellier France)
9. FUSILLIER, Christian, 2007.
Réflexion sur l'économie de la formation agricole et rurale, Ministère des Affaires étrangères/DGCID, Paris, octobre, 111 p.
10. FIDA, 2007.
Projet d'appui au renforcement des Organisations Professionnelles et aux Services Agricoles (AROPA), Rapport de formulation, FIDA, Rome, 29 novembre, 163 p.
11. FIDA, 2010.
Mission de conception finale de FORMAPROD Mission conjointe FIDA/UNESCO. Aide-mémoire, FIDA, Antananarivo, 13-25 septembre, 15 p.
12. GAURON, André, 2008.
Pour une stratégie de coopération française « éducation, formation, insertion », Ministère des Affaires étrangères/DGCID, Paris, janvier, 28 p. (Rapport du groupe de réflexion « formation professionnelle » présidé par André GAURON).
13. HTSEPE, 2007.
Rapport de mission portant sur la prestation d'appui au groupe de travail pour la définition du Fonds de Développement Agricole. HTSEPE en collaboration avec Prospect C&S et Institutions & Développement, Antananarivo, 15 mai, 174 p. (les auteurs en sont Louis Rajaonera, Serge Bene et Carol Majerowicz).

14. ISTRAM, 2010.
L'ISTRAM, Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania, Ambositra (Madagascar), présentation de 23 diapositives.
15. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, 2009.
Note cadre « Stratégie de Services aux agriculteurs », Service d'appui aux CSA (SACSA/MAEP), Antananarivo, septembre, 72 p. (« Draft »).
16. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, 2010.
Note d'avancement sur le programme CSA. Service d'appui aux CSA (SACSA), Ministère de l'Agriculture, Antananarivo, mars, 25 p. (Note interne).
17. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, 2011.
Document de Stratégie Nationale pour la Formation Agricole, Comité Technique [d'élaboration et rédaction de la SNFAR, Antananarivo], 25 février, 19 p. (version provisoire).
Une ancienne version est : *Document de stratégie nationale pour la formation agricole et rurale. Version provisoire*. Service de la Formation Agricole et Rurale (SFAR), Ministère de l'Agriculture, Antananarivo, août, 30 p.
18. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2000.
Diagnostic et perspectives de développement de la filière riz à Madagascar (Version révisée après atelier national des 6 et 7 novembre 2000), Unité de Politique de développement Rural (MAEP/UPDR) et FAO, Antananarivo, novembre, 113 p. (Projet FAO TCP/MAG/8821).
19. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2005.
Recensement de l'agriculture 2005, Service Statistique, MAEP, Antananarivo, février.
20. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2005.
Lettre de Politique Foncière, MAEP, Antananarivo, 31 janvier, 11 p.
21. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2006.
Lettre de Politique « Bassins versants périmètres Irrigués » (BVPI). Résumé, MAEP, Antananarivo, octobre, 5 p.
22. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2008.
Présentation du programme CSA. Réunion nationale de lancement des projets d'appui à la mise en place des CSA, Service d'appui aux CSA (SACSA), MAEP, 11 mars, 27 p. (Note interne).
23. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2008.
Programme Sectoriel Agricole Version révisée du 17 mars 2008, MAEP en collaboration avec FAO/FIDA, Antananarivo, 17 mars, 69 p.
24. Madagascar, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2008.
La formation agricole et rurale à Madagascar. Synthèse de la problématique et propositions, Unité de Politique de développement Rural (MAEP/UPDR), MAEP, Antananarivo, 16 mai (Note interne).
25. Madagascar, Ministère auprès de la Présidence de la République chargé de la décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MPRDAT), 2006.
Décret de création du Fonds de Développement Local, MPRDAT, Antananarivo.
26. Madagascar, Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT), 2006.
Programme National de Décentralisation et de déconcentration (PN2D) Phase 1 (2007-2008), MDAT, Antananarivo, 53 p.
27. Madagascar, Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT), 2006.
Politique Nationale d'Aménagement du territoire, MDAT, Antananarivo, octobre, 52 p.
28. Madagascar, Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT), 2010.
Fonds de développement local : rapport d'activité 2009, MDAT, Antananarivo, janvier, 41 p.

29. Madagascar, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie (MECI), 2006.
Lettre de Politique Industrielle (2007-2012), Direction Générale du Développement du Secteur Privé et du Commerce, MECI, Antananarivo, 26 p.
30. Madagascar Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie (MECI), 2009.
Programme national de renforcement de la Compétitivité des industries de Madagascar, MECI, Antananarivo, avec l'appui technique de l'ONUDI, 8 janvier, 127 p.
31. Madagascar, Ministère de l'Education Nationale (MEN), 2010.
Repère statistique 2009, Secrétariat Général (MEN/SG), Antananarivo, mai, 78 p.
32. Madagascar, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), 2010.
Annuaire statistique 2008-09, classeur Excel, MESRS, Antananarivo, juin.
33. Madagascar, Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF), 2010.
Politique nationale de l'Environnement. Déclaration de Politique, MEF, Antananarivo, janvier, 6 p.
34. Madagascar, Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales (MFPTLS), 2005.
La Politique Nationale de l'Emploi, Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, MFPTLS, Antananarivo, mai, 17 p.
35. Madagascar, Présidence de la République, 2006.
Madagascar Action Plan (MAP), Présidence de la République de Madagascar, Antananarivo, 30 octobre, 112 p.
36. Madagascar, Primature, 2010.
Le PADR : Plan d'action pour le Développement Rural, Equipe Permanente de Pilotage du PADR (EPP/PADR), Antananarivo, 3 p.
37. Madagascar, Primature, 2008.
Lettre de Politique Education Pour Tous, Primature de Madagascar, [Antananarivo,] février, 11 p.
38. Madagascar, Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (SE ETFP), 2010.
Présentation synthétique du Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, SE ETFP, Antananarivo, août (13 diapositives).
39. Madagascar, Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (SE ETFP), 2010.
La formation professionnelle et technique à Madagascar, SE ETFP, Antananarivo, août, 15 p. (note interne).
40. Nations Unies, 2000.
Renforcement et qualification de la formation technique et professionnelle de base des jeunes et adultes ruraux et urbains, Programme du gouvernement, Système des Nations Unies « Promotion de l'éducation de base pour tous les enfants malgaches », [Paris,] juin, 71 p. (« Dossier technique n° VII »).
41. Organisation Internationale du Travail (OIT), 2006
Programme National de Soutien à l'Emploi (PNSE), MFPTLS, Antananarivo, octobre, 87 p.
42. UNESCO, 2010.
Projet de cadre de coopération UNESCO/Madagascar en éducation (2010-11). Stratégie d'intervention, UNESCO, Paris, août, 3 p.
43. UNMFREO, 2008.
Etude et analyse économique des maisons familiales rurales de Madagascar rapport final, Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UNMFREO), Paris, décembre, 67 p.

ANNEXES

- Annexe 1. Termes de référence de l'étude
- Annexe 2. Calendrier de déroulement de la mission
- Annexe 3. Coordonnées des personnes rencontrées
(par ordre alphabétique des signes des institutions)
- Annexe 4. Compte rendu des principales rencontres
- Annexe 5. Données statistiques sur les exploitations agricoles à Madagascar
- Annexe 6. Politiques de l'Etat dans des domaines connexes à la formation agricole et rurale
- Annexe 7. Le réseau FAR à Madagascar (« FARMADA »)
- Annexe 8. Législation : la Loi 2004 d'Orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar
- Annexe 9. Liste des établissements privés adhérents du BIMTT (« Birao Ifandraisan'ny Mpampiofana ny Tontolon'ny Tantsaha », Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux)
- Annexe 10. Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches (OPCAEF), Antananarivo
- Annexe 11. Récapitulatif des financements dans les centres enquêtés (investissement et fonctionnement)

Annexe 1.

Termes de référence de l'étude

LES DISPOSITIFS ET LES SYSTEMES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE AGRICOLE ET RURALE (FAR)

ETUDE N° 1 AU BENIN ETUDE N° 2 A MADAGASCAR

9 juin 2010

Ce document décrit deux études séparées de durée différente mais ayant des termes de référence identiques. Les deux études sont proposées dans le cadre du réseau FAR et du programme de financement ADEX.FAR. Elles contribueront à une meilleure connaissance de la situation au Bénin et à Madagascar et seront réalisées au bénéfice de ces pays ainsi que des pays membres du Réseau FAR. La méthodologie utilisée sera définie dans l'optique d'effectuer le même type d'étude dans d'autres pays.

Les réalisations des deux études ne sont pas indépendantes : il est demandé aux consultants, une fois sélectionnés de, primo, définir ensemble la méthodologie qu'ils proposent d'utiliser, secundo, s'accorder entre eux et avec le secrétariat exécutif du réseau FAR pour le recueil des données chaque fois qu'il sera nécessaire, et tertio, se coordonner pour rédiger la partie concernant la méthodologie et rendre compte des deux études aux mêmes moments (voir chronogramme au paragraphe 5).

1. Informations générales

1.1 Le réseau FAR

Le réseau international « Formation Agricole et Rurale » ou plus simplement « Réseau FAR »⁹⁹ est né de la volonté des participants d'un atelier international sur la formation de masse en milieu rural tenu à Ouagadougou, Burkina Faso, en 2005, de pouvoir poursuivre le travail commun de réflexion sur la formation professionnelle dans le cadres des politiques nationales de formation agricole et rurale. C'est un outil d'échange, d'analyse, de production de références et de capitalisation d'expériences dans le but d'appuyer les équipes nationales à élaborer les stratégies nationales de FAR au bénéfice des producteurs agricoles et des ruraux. Le réseau contribue aussi à former et à structurer une expertise locale de haut niveau destinée à accompagner les réformes institutionnelles dans la mise en place de dispositifs de formation adaptés.

Le réseau est doté d'un comité de pilotage composé des représentants de treize pays qui sont, par ordre alphabétique, l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie.

Un secrétariat exécutif basé en France au sein de Montpellier SupAgro¹⁰⁰ est chargé d'exécuter les programmes d'activité validés par le comité de pilotage.

1.2 Le programme ADEX.FAR

Sur la période 2010-2012, le comité de pilotage du Réseau FAR a arrêté un programme d'activités intitulé « Appui au Développement de l'Expertise en Formation professionnelle et technique Agricole et Rurale dans les pays du sud » (ADEX.FAR).

Ce programme poursuit les quatre objectifs suivants :

- 1 Mutualiser, capitaliser et diffuser les références existantes sur les politiques et les dispositifs de formation professionnelle et technique en milieu rural ;

⁹⁹ Se reporter au site www.far.agropolis.fr et à sa bibliothèque numérique (<http://www.agropolis.fr/formation/formations-agricoles-rurales-bibliotheque.php>) pour toute information supplémentaire, notamment les références bibliographiques citées dans nos documents.

¹⁰⁰ Nom du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques réunissant depuis 2007 l'école d'agronomie de Montpellier, le CNEARC, la SIARC et le CEP de Florac (voir www.supagro.fr).

- 2 Renforcer les compétences et les capacités d'intervention des acteurs en charge de l'élaboration de stratégies nationales et de la mise en œuvre des dispositifs de formations professionnelles et techniques agricoles et rurales ;
- 3 Favoriser les synergies et les partenariats entre acteurs et développer les argumentaires nécessaires aux décisions relatives au développement des dispositifs de FAR en faveur de la formation des producteurs ;
- 4 Produire des références dans les domaines où sont constatées de profondes carences.

Le programme ADEX.FAR bénéficie du financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et sa maîtrise d'ouvrage est déléguée à Montpellier SupAgro.

2. Contexte et enjeux de l'étude

2.1 La production agricole au sens large, activité principale en milieu rural

L'agriculture, entendue dans son sens le plus large d'ensemble des activités développées par l'homme pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, est de loin le principal secteur économique en milieu rural dans les pays en développement. A l'échelle des familles, elle permet la production pour l'autosubsistance et pour le commerce. Elle joue également cinq rôles au niveau national qu'on peut schématiser comme suit :

- garantir l'alimentation des populations tant rurales qu'urbaines et la sécurité alimentaire,
- accroître les ressources en devises de la nation par les exportations,
- gérer et protéger les ressources naturelles dans le cadre d'un développement durable, en prenant aussi en compte la prévention des désastres naturels,
- améliorer les conditions de vie et le revenu des populations, donc lutter contre la pauvreté, prévenir les conflits sociaux et contribuer au développement humain,
- assurer l'emploi et l'auto emploi des actifs, y compris en favorisant l'installation des jeunes et l'évolution professionnelle.

L'agriculture constitue un secteur fragmenté, hétérogène et complexe¹⁰¹ qui doit être analysé à la fois dans son environnement naturel, économique et social. Les exploitations agricoles, qu'elles soient entrepreneuriales, familiales ou paysannes, combinent aussi le plus souvent des activités multiples qu'il importe d'appréhender per se¹⁰² et en relation avec les nombreuses activités en milieu rural telles que :

- des activités de production en amont du secteur agricole : fabrication et réparation d'outils, de machines et de matériel, ou en aval : transformation des produits agricoles et alimentaires,
- des activités de services liées à l'agriculture : commercialisation, transport, stockage, santé animale, conseil agricole, crédit...
- des activités de production de type artisanal avec de très nombreux corps de métiers concernés : maçonnerie, mécanique, menuiserie, forge, chaudronnerie, tissage, vannerie, couture, poterie...
- d'autres importantes activités de services : commerce, restauration, éducation, santé, administration, communication, presse, radio, tourisme...

Parallèlement à la production agricole, les entreprises rurales autres que celles exerçant des activités agricoles – elles opèrent dans les domaines venant d'être cités et se caractérisent souvent par leur très petite taille, leur éparpillement et leurs ressources limitées en termes de compétences et de capitaux – forment un maillon essentiel du développement des territoires. Dans de nombreux pays en développement, les femmes contrôlent ou possèdent un fort pourcentage des petites entreprises qui pourvoient aux besoins locaux ; il est donc considéré qu'accompagner l'investissement et le développement de ces entreprises peut améliorer non seulement le statut de la femme mais surtout constituer le premier facteur de réduction de la malnutrition.

2.2 La formation professionnelle et technique agricole et rurale en Afrique

Après « l'éducation universelle » ou « l'éducation pour tous » en passe d'être atteinte au niveau mondial avec toutefois de grandes disparités d'un pays à l'autre, voire un échec relatif en Afrique des politiques d'éducation dont les objectifs sont encore trop fixés d'en haut, la communauté internationale se mobilise progressivement autour des questions de l'emploi et de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Les Etats et les bailleurs de fonds proposent de porter les efforts sur le renforcement des capacités des ressources humaines, ou en d'autres termes investir dans ce qu'on a coutume d'appeler le « capital humain ». Fournir un emploi décent et productif à tous,

¹⁰¹ On pourrait en outre le classer comme largement informel dans le sens donné par les statisticiens de secteur constitué d'unités de production n'ayant pas de comptabilité complète déclarée. Mais des points de vue fiscal et social, cela n'empêche pas le paiement de taxes et l'existence de contrats de travail, recevant justement les mêmes qualificatifs d'informels.

¹⁰² Elles constituent un système souvent complexe, ce qui est par exemple mis en évidence dans le concept de « système d'activités » ; la terminologie utilisée en anglais, « livelihood systems », et en espagnol, « sistemas de subsistencia », fait d'ailleurs ressortir l'importance de l'autosubsistance comme objectif, avec le préalable que l'unité de pertinence de l'analyse socio-économique est la famille.

femmes et jeunes inclus, constitue aussi la deuxième cible du premier des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement, « réduire l'extrême pauvreté et la faim ».

Les travaux récents concernant la formation agricole et rurale s'accordent à souligner que les besoins en matière de formation professionnelle dans les pays en développement sont très importants, et que les dispositifs actuels de formation ne sont pas toujours adaptés aux enjeux du développement rural de ces pays. Par exemple et d'une manière générale, les appareils éducatifs publics agricoles actuels de nombreux pays d'Afrique sud-saharienne¹⁰³ se caractérisent par leur atomisation entre plusieurs ministères de tutelle, leur cloisonnement entre niveaux différents, voire entre niveaux équivalents, leur absence de relations avec le système éducatif primaire, secondaire et technique, ainsi que leur éloignement fréquent du milieu professionnel agricole et des organismes de recherche. Il faut également noter l'important déséquilibre des flux d'élèves au détriment des formations professionnelles de base, notamment des producteurs qui sont pourtant les acteurs des évolutions de la profession agricole. Parallèlement de souvent très nombreuses initiatives sous forme de projets générés par les secteurs privés, associatifs et de la coopération internationale sont peu intégrées au système public alors qu'elles mériteraient d'être mieux connues et valorisées.

Dans les pays du Maghreb, la formation professionnelle agricole est essentiellement structurée sous forme de dispositifs publics mais nécessite toutefois des adaptations pour mieux accompagner le développement agricole et rural. Les politiques de relance de l'agriculture en cours mettent d'ailleurs l'accent sur la mise à niveau nécessaire de l'appareil de formation, considéré comme un point clé de leur réussite. Les principales carences signalées par les autorités locales portent notamment sur la dimension de l'appareil, l'architecture globale du système (avec pareillement des flux de formation déséquilibrés au détriment des producteurs), la diversification des filières, l'adaptation des programmes, l'amélioration de la pédagogie et la formation des formateurs.

En outre, la formation professionnelle et technique agricole et rurale fait généralement figure de parent pauvre au point de vue économique : les budgets qui lui sont alloués sont très faibles au regard de l'importance des besoins. Et si dans le meilleur des cas les besoins en formation sont estimés, il faut pouvoir convaincre les décideurs nationaux et internationaux qu'il est indispensable d'investir dans ce secteur. Il manque à ce sujet un argumentaire économique qui permettrait de guider les choix des responsables, ce qui suppose l'existence d'outils méthodologiques et d'études dans ce domaine.

2.3 Le défi démographique de l'Afrique et l'enjeu que constituent les jeunes ruraux

L'Afrique sud-saharienne est la partie du monde appelée à connaître la plus forte progression démographique entre 2000 et 2050 (+ 1,1 milliard d'habitants), et selon toute vraisemblance, la population de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, doublera d'ici 2050. En dépit de l'accélération considérable des taux d'urbanisation (le seuil des 50 % d'urbains devrait être franchi en 2015), c'est la seule région au plan mondial dont la population rurale continuera à croître en valeur absolue. Ces défis démographiques interrogent d'ailleurs le devenir de l'ensemble des sociétés africaines et, en ce qui concerne la formation des jeunes en milieu rural, impliquent dans un premier temps d'optimiser les faibles moyens mis en œuvre, puis dans un deuxième temps de reconsidérer l'échelle des actions de formation à engager.

La qualification des jeunes ruraux¹⁰⁴ est un enjeu majeur pour le développement. Il est clair que la professionnalisation de l'agriculture doit reposer, non seulement sur l'acquisition de compétences scientifiques et techniques afin de maîtriser les évolutions des techniques de production, de transformation et de commercialisation, mais aussi sur un accroissement des capacités d'analyse et de gestion ainsi que sur une formation citoyenne pour la construction d'une démocratie décentralisée et la gestion raisonnée des ressources naturelles¹⁰⁵.

3. Description de l'étude

3.1 Objectifs de l'étude

L'étude a pour objet de fournir des éléments de connaissance et de réflexion sur les dispositifs et les systèmes de financement existants de la formation professionnelle et technique agricole et rurale pour la mise en place d'une

¹⁰³ Le lecteur notera ici qu'à l'instar du géographe Robert Chapuis, nous préférons ce terme à celui d'Afrique subsaharienne car s'il y a des minerais et éventuellement du pétrole sous le Sahara, en revanche il n'y a pas d'Etats...

¹⁰⁴ Il n'y a pas de définition de ce qu'on entend par jeunes ruraux et il y a de nombreux cas de figures si on se réfère au système éducatif des pays : par exemple, jeune jamais scolarisé même en école primaire, jeune arrêtant ses études après le primaire, jeune déscolarisé pour différentes raisons (familiales, économiques...), jeune en situation d'échec scolaire, jeune dans l'enseignement secondaire général ou technique, jeune en apprentissage de type informel ou dual...

¹⁰⁵ Voir A. Maragnani, Les enjeux de la formation professionnelle et technique dans le secteur agricole et le milieu rural. Cas de l'Afrique de l'Ouest de la FPT dans le secteur agricole et le milieu rural, DGCI, Paris, janvier 2008, 25 p.

politique pérenne de la FAR. Or, si la demande en formation est généralement étudiée sous toutes ses facettes, l'offre n'est souvent appréciée qu'au travers du secteur public parce que c'est le plus facile à identifier, voire à mesurer, alors que les initiatives des autres secteurs sont souvent nombreuses, diversifiées et pas toujours bien connues. Le fait est aussi qu'une action de formation, en plus d'associer une large diversité d'acteurs, doit à la fois être conçue et réalisée par rapport à des réalités locales pour s'insérer efficacement dans le milieu rural et être articulée sur les politiques de développement agricole et rural.

Il s'agit donc d'identifier de façon la plus exhaustive possible les différents dispositifs de FAR existants, d'en faire une description détaillée et une analyse fine (taille, organisation, objectifs, modes de financement, fonctionnement, moyens, coût, résultats...) et finalement d'en proposer une typologie allant au-delà des grandes catégories « dispositifs publics »-« financements classiques » d'un côté, « mécanismes novateurs »-« dispositifs privés » de l'autre. Et comme il est impossible de séparer la description des dispositifs de formation de leurs systèmes de financement et des résultats qu'ils produisent, il est indispensable de connaître des éléments de coût et d'impact de ces dispositifs.

L'étude comparée de l'organisation des dispositifs de formation et de leurs systèmes de financement est particulièrement pertinent : en pratique, une action de formation qui réussit est caractérisée par une concordance avérée entre les objectifs affichés, les acteurs impliqués, les moyens mis en œuvre et les instruments financiers institués. Il convient donc de bien préciser les rôles des différents acteurs intervenant dans chaque système de formation.

Enfin, un préalable sera de connaître les éventuelles réflexions en cours d'une part, sur les politiques nationales de développement agricole et rural et sur les stratégies nationales de formation agricole et rurale et, d'autre part, comment de telles stratégies, si elles existent, ont été réfléchies de façon concertée en intégrant l'ensemble des acteurs dans leur élaboration et quelle est la place du ministère public dans son pilotage et sa mise en œuvre. En effet, si les systèmes de financement de la formation ont pour mission de fournir des ressources aux systèmes de formation nationaux, ils doivent aussi jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs plus larges de la politique de formation nationale, et au final dans la promotion du développement économique et social. Il est donc nécessaire de replacer les systèmes de financement dans leur histoire et leur environnement institutionnel.

3.2 Méthodologie suggérée

Les modalités pratiques de mise en œuvre de la prestation relèvent de la compétence des consultants conformément aux objectifs et résultats attendus de l'intervention. La note de manifestation d'intérêt demandée servira de base de discussion avec le réseau FAR pour la méthodologie à utiliser.

Les consultants pourront analyser et améliorer la démarche tenant compte des cinq phases suivantes :

1. **Elaboration de la méthodologie :**

Les deux consultants détailleront ensemble notamment comment ils synthétiseront les connaissances préalables à l'étude proprement dite (secteur agricole et stratégies de développement existantes, environnement institutionnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle...) et comment ils feront l'inventaire et recueilleront les données sur les différents dispositifs et systèmes de financement de la FAR (identification et localisation des personnes sources et des responsables, enquêtes auprès des acteurs des dispositifs). Ils s'accorderont sur la méthode proposée (objectif, fonds et contenu) et proposeront conjointement un guide d'entretien ou tout autre élément jugé utile pour mener à bien ce travail.

2. **Recherche et analyse bibliographique :**

Les consultants chercheront et feront la revue des principales données bibliographiques et documentaires relatives aux dispositifs, aux financements et aux résultats de la FAR afin de délimiter le cadre de l'étude de la situation actuelle. Cette revue sera considérée comme un outil de travail important et comprendra analyses, commentaires, exploitation et, le cas échéant, des extraits et des annotations des données¹⁰⁶107.

3. **Inventaire des dispositifs et de leurs systèmes de financement :**

Chaque consultant dressera l'inventaire détaillé des dispositifs actuels de FAR et des mécanismes de financement existants. Il précisera leur évolution et le cadre global dans lequel s'inscrivent ces évolutions (acteurs impliqués et structure, gouvernance et fonctionnement, principaux résultats...).

Les dispositifs de formation et les acteurs seront identifiés tant aux points de vue qualitatif (quelles institutions qu'elles soient publiques, privées, associatives, non formelles, et quel que soit le niveau d'intervention, national, régional, local, voire international) que quantitatif (la nature des formations dispensée et la reconnaissance des

106

107 Des données provenant des documents eux-mêmes (notamment le résumé) ou d'ailleurs (par exemple, compte rendu dans des périodiques scientifiques) sont parfaitement acceptables pourvu que les guillemets soient systématiquement utilisés et les sources soient toujours clairement indiquées.

qualifications, le nombre et le niveau des formations et des formés, l'insertion dans le marché du travail...) Un des éléments important sera de pouvoir rendre compte, de « mesurer » l'ampleur des initiatives des associations, des ONG, des projets divers et variés, etc., ainsi que des initiatives privées formelles et informelles pour savoir assez exactement ce qui se fait en dehors du seul secteur public.

Il importerait d'apporter des informations suffisamment précises pour chaque type de formation sur les flux d'apprenants et leur insertion dans le marché du travail.

4. **Mode de fonctionnement des financements :**

Chaque consultant détaillera les modes de fonctionnement des systèmes de financement en se basant par exemple sur une approche simple et générale du type :

(i) D'où vient l'argent de la formation ?

Par exemple, État, parafiscalité affectée, ressources propres des établissements, bailleurs, partenaires du développement, entreprises, ménages, etc. ;

(ii) Où va l'argent ?

Par exemple, vacations, salaires, per diem, voyages, frais de scolarité, matériels pédagogiques, supports pédagogiques, entretien et maintenance des moyens, etc., sans omettre définition des politiques et organisation des programmes de formation, ni la formation de formateurs ;

(iii) Comment l'argent y va ?

Par exemple, mécanismes de la dépense, institutions concernées, cadre juridique concerné, appareil de décision, gestion...

En plus des réponses à ces trois questions, les consultants proposeront d'une part une estimation même approximative des flux financiers destinés à la formation professionnelle et technique agricole et rurale, et d'autre part, une analyse dynamique des flux de financement sur plusieurs années. Ils feront un schéma cherchant à montrer les flux financiers entre grands types d'acteurs ou selon la typologie qu'ils auront préalablement définie.

5. **Typologie des différents dispositifs et de leurs mécanismes de financement :**

Les consultants proposeront ensemble des paramètres communs d'analyse et de comparaison. C'est bien sûr et avant toute chose l'analyse fine des différents systèmes de FAR et de leurs mécanismes de financement qui leur permettra de proposer une telle classification qui est par définition simplificatrice.

En ce qui concerne les travaux sur la formation professionnelle en général réalisés notamment dans le cadre de la coopération française, les consultants pourront consulter les documents du GEFOP¹⁰⁸.

Les consultants pourront également proposer en relation avec le réseau des éléments de comparaison concernant les dispositifs et les financements de la FAR provenant de pays autres que ceux étudiés.

3.3 Résultats attendus

Chaque consultant présentera :

- Des éléments contextuels du secteur agricole, de la formation agricole et rurale et des stratégies nationales dans ces deux domaines.
- L'environnement institutionnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.
- L'inventaire détaillé des dispositifs et des financements existants dans la FAR : leur fonctionnement, leur gouvernance, les acteurs impliqués, leurs résultats, leur pérennité, leurs spécificités... Les dispositifs d'éducation technique et de formation professionnelle aux métiers pouvant être communs aux milieux rural et urbain seront également identifiés. L'inventaire devra inclure des données chiffrées sur les volumes des fonds collectés ou

¹⁰⁸ C'est un réseau d'une trentaine d'experts internationaux de la formation professionnelle (www.gefop.org/fr/) ; les formations analysées concernent les urbains, très rarement le milieu rural, avec des documents tels que (par ordre inverse de publication) :

- *Les coûts de formation et d'insertion professionnelle. Conclusions d'une enquête terrain en Côte d'Ivoire*, par Richard Walther avec Boubakar Savadogo et Borel Foko, AFD, Paris, octobre 2009, 90 p. (coll. « Document de travail », n° 88).
- *Actes de la Conférence GEFOP, 12 novembre 2007, Paris*. AFD, Paris, 2008, 242 p. (« Notes et Documents », n° 41).
- *Le financement de la formation professionnelle en Afrique. Etude de cas de cinq fonds de la formation* par Richard Walther et André Gauron, DGCI, Paris, février 2006, 87 p. (coll. « Etudes »).
- *Les mécanismes du financement de la formation professionnelle. Une comparaison Europe-Afrique, synthèse des études de 8 pays* par Richard Walther, AFD, Paris, 2005, 224 p. (coll. « Notes et Documents », n° 13).

D'autres références importantes pareillement accessibles sur Internet sont :

- *Financing Vocational Training in Sub-Saharan Africa* par Adrian Ziderman, The World Bank, Washington, 2003, xviii, 187 p. (coll. « Africa Region Human Development Series »).
- *Training for Work in the Informal Sector: Fresh Evidence from West and Central Africa* par Hans C. Haan avec Nicolas Serrière, ITC-ILO, Turin, 2002, viii, 178 p. (« Occasional Papers »).

Investment in Technical Vocational Education and Training (TVET) in the Philippines par Serge Péano, Benjamin Vergel de Dios, David Atchoaréna et Ursula Mendoza, IIEP-UNESCO, Paris, 2008, 134 p.

reçus et reversés, la provenance ou l'origine des fonds alloués ainsi que les modes de collecte et de reversement s'il y a lieu.

- L'évolution des dispositifs de FAR et des systèmes de financement en tenant évidemment compte du cadre global dans lequel s'inscrivent ces systèmes (on pense à l'environnement politique, économique, social mais également financier, juridique et réglementaire ainsi que les coopérations internationales).
- Une typologie des dispositifs de formation et de leurs systèmes de financement qui sera a priori issue du croisement entre des principaux paramètres avec par exemple :
 - l'enseignement technique financé par les pouvoirs publics (avec différents ministères pouvant financer différemment leurs dispositifs de formation),
 - l'enseignement technique privé avec plusieurs types de dispositifs (temps plein ou temps partagé, « Maisons Familiales », etc.),
 - la formation en alternance chez des maîtres d'apprentissage et/ou au sein de la famille,
 - la formation professionnelle d'adultes dans le cadre de sociétés de développement, de projets à financement public ou international,
 - la formation dans le cadre d'associations ou d'ONG...
- L'analyse sommaire des résultats des dispositifs de FAR, notamment dans leur contribution à la réalisation des résultats prévus de la politique de développement agricole et rural. Une étude rapide, du devenir des anciens apprenants de chacun des dispositifs apparaît indispensable.
- Des propositions et des recommandations dans le but de développer des mécanismes de financement appropriés et durables pour la formation des ruraux, notamment des plus pauvres. Cette partie devra avoir un caractère aussi opérationnel que possible.
Les consultants pourront d'ailleurs rechercher des exemples de systèmes de financement appropriés et durables provenant d'autres secteurs que celui de la FAR. Ils analyseront alors avec précision leur organisation, leur fonctionnement, et le cas échéant le lien entre les secteurs publics et privés de la formation. Ils indiqueront si le système peut être adapté à la formation de masse des jeunes ruraux en général et des producteurs agricoles en particulier.
- Une contribution éventuelle à la réponse à la problématique de savoir combien coûte la formation des producteurs agricoles¹⁰⁹, ainsi que la présentation d'éléments d'analyse sur les capacités d'autofinancement des apprenants car la pauvreté est un obstacle qui empêche particulièrement les ruraux d'accéder à la formation.

Enfin, les deux consultants prendront un soin particulier à décrire de façon claire et concrète la méthodologie mise en œuvre. Ils analyseront conjointement ladite méthodologie en précisant sur quels éléments il est nécessaire de porter les améliorations et/ou d'effectuer les adaptations pour la conduite d'études similaires dans d'autres pays. Ce travail prendra la forme de proposition technique au démarrage de la prestation et constituera une annexe commune indispensable des rapports de chaque consultant.

4. Profil des consultants recherchés

4.1 Formations et expériences professionnelles requises aux deux consultants

Pour ces deux études sont recherchés un (1) consultant pour le Bénin et un (1) consultant pour Madagascar, de préférence ressortissant d'un pays membre du Réseau FAR (voir paragraphe 1.1), chacun justifiant :

- d'une formation universitaire supérieure sanctionnée par un diplôme en ingénierie des dispositifs de formation, économie de l'éducation, finances publiques, économie agricole, agro-économie, économie ou géographie du développement, sciences agronomiques ou vétérinaires, sociologie rurale, ou équivalent
- et dix (10) années d'expérience professionnelle au moins dans les domaines des dispositifs de formation agricole et rurale, de l'ingénierie de formation et/ou de l'évaluation des besoins en formation.

Les deux consultants sélectionnés devront accepter de travailler en collaboration et en concertation entre eux sous la supervision du secrétariat exécutif du réseau FAR et de son comité de pilotage.

4.2 Compétences spécifiques demandées au consultant au Bénin

Le consultant pour le Bénin devra connaître :

¹⁰⁹ La question plus large est de savoir dans quelle mesure les actions se rapportant à la formation, à l'information et à la diffusion des connaissances et des pratiques novatrices ont amélioré la productivité de la main-d'œuvre ou d'autres éléments associés à la compétitivité dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier.

- le contexte de développement agricole et rural en Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin, et plus généralement dans les pays du Réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique en Afrique de l'Ouest ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale au Bénin ;
- l'environnement institutionnel dans lequel évolue le système d'éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du Réseau FAR et notamment au Bénin.
- le fonctionnement du système budgétaire béninois et des systèmes de financement des bailleurs des principaux dispositifs de FAR au Bénin.

4.3 Compétences spécifiques demandées au consultant à Madagascar

Le consultant pour Madagascar devra connaître :

- le contexte de développement agricole et rural dans les pays du Réseau FAR à Madagascar et dans les autres pays membres du Réseau FAR ;
- les principales problématiques de la formation professionnelle et technique dans les pays membres du réseau FAR ainsi que les stratégies de formation agricole et rurale à Madagascar ;
- l'environnement institutionnel dans lequel évolue le système d'éducation et de formation ainsi que ses principaux partenaires dans les pays du Réseau FAR et notamment à Madagascar.
- le fonctionnement du système budgétaire malgache et des systèmes de financement des bailleurs des principaux dispositifs de FAR à Madagascar.

4.4 Autres compétences communes obligatoires

Les consultants devront enfin faire preuve de :

- qualités d'écoute et d'observation ainsi que de dialogue, d'animation, de facilitation de débats afin d'identifier les opinions des différents acteurs de la FAR ;
- sens de l'organisation, autonomie de travail, capacités d'analyse et de formulation des idées, sensibilité aux critiques ;
- capacités de synthèse et de rédaction ;
- maîtrise de la langue française aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- connaissance souhaitable des langues nationales selon les lieux d'enquêtes ;
- maîtrise des logiciels Word et Excel.

5. Lieu, durée, échéance, organisation et calendrier des prestations

5.1 Lieux et durée de la prestation au Bénin

La prestation se déroulera au Bénin : à Cotonou pour les rencontres avec le représentant national du réseau FAR, les instances de décision concernées, les intervenants dans le secteur de la FAR mais également et surtout dans tout autre lieu du territoire national proposé par le consultant en accord avec le représentant national et après en avoir informé le secrétariat exécutif du réseau FAR.

La durée de la prestation sera de trente (30) jours ouvrables, donc week-ends exclus, s'étalant sur une période minimale de six (6) semaines calendaires et maximale de dix (10) semaines calendaires.

5.2 Lieux et durée de la prestation à Madagascar

La prestation se déroulera à Madagascar : à Antananarivo pour les rencontres avec le représentant national du réseau FAR, les instances de décision concernées, les intervenants dans le secteur de la FAR mais également et surtout dans tout autre lieu du territoire national proposé par le consultant en accord avec le représentant national et après en avoir informé le secrétariat exécutif du réseau FAR.

La durée de la prestation sera de quarante (40) jours ouvrables, donc week-ends exclus, s'étalant sur une période minimale de huit (8) semaines calendaires et maximale de quatorze (14) semaines calendaires.

5.3 Echéance des prestations

Les prestations démarreront après la sélection des deux consultants. Elles se dérouleront entre septembre et novembre 2010. Le rapport de chaque consultant sera remis dans un délai d'une semaine après la fin de sa prestation.

5.4 Organisation et calendrier prévisionnel des deux prestations

Les consultants assureront entièrement leur propre logistique (ordinateur, communication, transport, hébergement, assurance...). Ils bénéficieront de l'appui du représentant national du réseau FAR en ce qui concerne la facilitation des rencontres, l'appui méthodologique et bibliographique, etc.

La langue de travail dépendra des lieux où seront effectuées les enquêtes et l'emploi des langues vernaculaires serait un atout supplémentaire.

La langue de rédaction sera le français, les annexes et guides devront être traduits en français si besoin est. Le résumé de l'étude devra être produit en versions française et anglaise. Toutes les communications écrites dans le cadre de la prestation devront être en langue française.

Le chronogramme ci-dessous détaille le calendrier prévisionnel de travail, sachant que certaines étapes (« terrain », rédaction, échanges et coordination) auront lieu simultanément :

Etapes proposées	Bénin (Durée en jours)	Madagascar (Durée en jours)
Préparation avec échange et coordination entre consultants : • Phase 1 : « Elaboration de la méthodologie » • Phase 2 : « Recherche et analyse bibliographique »	5	5
Travail de « terrain », enquêtes : – Phase 3 : « Inventaire des dispositifs et de leurs systèmes de financement » – Phase 4 : « Mode de fonctionnement des financements » – Phase 5 : « Typologie des différents dispositifs et de leurs mécanismes de financement »	10	20
Réflexion commune sur : – la typologie – la méthodologie	3	3
Atelier de restitution (préparation, organisation, présentation)	1	1
Rédaction du rapport	5	5
Réponse aux commentaires – Finalisation du rapport	2	2
Préparation et présentation orale du rapport	1,5	1,5
Echange/coordination avec le réseau et entre les consultants	2,5	2,5
Total	30	40

Soumission/retour rapide du réseau

Soumission/retour du réseau en quinze jours maximum

Coordination avec le réseau et l'autre consultant

6 Rapports d'étude

6.1 Rapports d'étude et rapports définitifs

Chaque consultant soumettra son rapport d'étude une semaine au plus tard après la fin de sa prestation en version électronique aux formats Word et PDF. Les éventuels tableaux et graphiques seront intégrés au texte sous format Excel.

Les commentaires du réseau FAR seront transmis au consultant dans un délai maximum de quinze (15) jours après réception du rapport d'étude.

Le délai alloué aux consultants pour répondre aux commentaires et produire le rapport définitif sera de quinze (15) jours sauf accord préalable du secrétariat exécutif du réseau, par exemple en cas de besoin de données de terrain supplémentaires. Le rapport définitif de chaque consultant sera pareillement à remettre en version électronique Word et PDF au secrétariat exécutif qui en fera copie aux membres du comité de pilotage. Il sera propriété pleine et entière du réseau FAR qui en réservera donc le droit d'utilisation ainsi que des données recueillies lors de la prestation.

6.2 Contenu des rapports

Chaque rapport définitif comprendra un résumé, une liste des abréviations utilisées, une carte du pays avec les zones d'enquêtes et une table des matières. Le résumé, rédigé en français et en anglais, sera de type « exécutif » avec inclusion des principales recommandations.

Les citations seront faites en français dans le texte et seront indiquées en langue originale avec détail de la source en note infrapaginale. Pareillement, les références à des documents utilisés seront notées de façon détaillée en bas de page (auteurs, date, titre du document en langue originale avec traduction en français entre crochets, éditions et lieu, pages concernées).

Les rapports comprendront également au moins les annexes suivantes :

- les présents termes de références ;
- la note méthodologique commune qui pourra servir aux autres pays membres du réseau FAR pour faire un travail similaire ;
- la liste des documents consultés référencés de façon détaillée et homogène¹¹⁰, littérature grise incluse ;
- le calendrier de déroulement de la prestation ;
- les coordonnées détaillées des personnes rencontrées listées par ordre alphabétique des organisations ou dans un autre ordre jugé pertinent par le consultant (les cartes de visites pourront être scannées) ;
- le compte rendu court des principales rencontres avec indication du lieu, de la date, de l'heure et de la durée approximative de la rencontre sera bienvenu ;
- éventuellement un glossaire des principaux concepts et des termes techniques utilisés

7. Contact et documents à soumettre par les candidats

7.1 Documents à soumettre

Les candidats à ces deux études devront adresser au réseau FAR (voir ci-dessous) au plus tard le 30 juin 2010 un dossier constitué des trois documents suivants :

- leur curriculum vitae avec détails des compétences et expériences en rapport avec le pays et l'étude ;
- une note de manifestation d'intérêt de quelques pages portant sur la compréhension générale de la prestation, la présentation de la problématique, une esquisse de la méthodologie de travail et des principales activités prévues pour réaliser l'étude en tenant compte de la durée de la prestation, ainsi que de tout autre élément jugé utile par les candidats ;
- une proposition financière précisant les honoraires demandés ainsi que les frais de documentation, de déplacement et de séjour. Les frais de documentation et de déplacement seront remboursés sur justificatifs, ceux de séjour seront pris en compte sur les bases réglementaires d'attribution de per diem (taux de mission du ministère français des Finances). Il pourra être demandé au consultant de faire parvenir au secrétariat exécutif du réseau FAR tout ou partie des documents collectés lors de la prestation, que ce soit sous forme papier ou électronique, ce faire et avec les autorisations nécessaires afin de les mettre à disposition des membres du réseau.

Les candidatures seront examinées par le secrétariat exécutif du réseau FAR en relation avec les membres de son comité de pilotage et en concertation avec le comité de suivi du programme ADEX.FAR. La note de manifestation d'intérêt sera un élément important de choix et pourra faire l'objet de demandes de précision.

7.2 Coordonnées du réseau FAR

Adresse : Réseau FAR – 1101, avenue Agropolis – BP 5098 – 34093 Montpellier Cedex 5 – France

- Adama COULIBALY, président du comité de pilotage du réseau FAR
Tél. : + 225-21 25 09 39 – Fax : 225-21 25 61 97 – Courriel : katienet@aviso.ci
- Bernard CAVAILLÉ, secrétaire exécutif du réseau FAR
Tél. : +33-(0)4 67 61 70 59 – Courriel : bernard.cavaille@educagri.fr
- Igor BESSON, chargé de mission, programme ADEX.FAR
Tél. : +33-(0)4 67 61 70 22 – Courriel : igor.besson@supagro.inra.fr
- Cécile DURAND, assistante,
Tél. : + 33-(0)4 67 61 70 63 – Fax : + 33-(0)4 67 61 70 67 – Courriel : cecile.durand@supagro.inra.fr
- Evelyne GALTIER, assistante pour la logistique
Tél. : + 33-(0)4 67 61 70 70 – Courriel : evelyne.galtier@supagro.inra.fr

¹¹⁰ Par exemple, avec utilisation d'une méthode bibliographique telle que le « Chicago Manual of Style ».

Annexe 2.

Calendrier de déroulement de la mission

La mission s'est déroulée comme suit :

- Arrivée à Antananarivo **le 19 septembre 2010** (à 22 heures).
- **Du 20 au 27 septembre** : Antananarivo. Recherche de documentation. Rencontre de différentes personnes-clés.
- **28 et 29 septembre** : Déplacement dans la région de Manjakandriana (60 km à l'est de Antananarivo). Visite MFR de Mantasoa, et CFA d'Anjepy.
- **Du 30 septembre au 5 octobre** : Antananarivo. Rencontre de personnes-clés. Visite du CFP de Bevalala le 5 octobre
- **Le 6 octobre** : Voyage Antananarivo Antsirabe (165 km, 3 heures de route) : Visite de l'association FTMTK
- **Du 6 au 10 octobre** : Séjour à Antsirabe. Visite de CEFFEL-FERT-FIFATA, de la Ferme Ecole de Tombontsoa
- **Le 11 octobre** : Déplacement Antsirabe Ambondromisotra, à l'Ouest d'Ambositra (4 heures de route). Visite du collège d'Ambondromisotra. Retour et coucher à Ambositra.
- **Le 12 octobre**. Ambositra : Visite de l'ISTRAM. Coucher à Ambositra.
- **Le 13 octobre** : Déplacement Ambositra Fandriana (90 km, 3 heures de déplacement). Visite du Lycée Technique Professionnel Agricole de Fandriana. Retour sur Antsirabe l'après midi et coucher à Antsirabe.
- **Les 14 et 15 octobre** : Antsirabe : visite de l'ASJA et de l'ONG Tafa. Retour à Antananarivo l'après midi du 15 octobre.
- **Du 16 au 28 octobre** : Recherche de divers renseignements manquants. Rencontre de personnes clés. Rencontre de M. Christian Fauliau chargé d'une mission sur les institutions de la FAR, par le FIDA, dans le cadre de l'étude du projet FROMAPROD.
- **Le 29 octobre** : Restitution de la mission au Ministère de l'Agriculture. Retour en Europe : départ d'Antananarivo le 29 octobre au soir.

L'annexe 3 liste les noms et coordonnées de personnes rencontrées (classement par ordre alphabétique des sigles des institutions).

L'annexe 4 est constituée des comptes rendus succincts des personnes rencontrées (organisation du temps par ordre chronologique).

Annexe 3. Coordonnées des personnes rencontrées (par ordre alphabétique des signes des institutions)

Institution/Organisme	Civilité	NOM	Prénoms	Fonction	N° téléphone fixe	N° portable	Mél	Ville
AFD (Agence Française de Développement)	M.	FOURMANN	Emmanuel	Directeur adjoint	22 200 46 / 47 / 48	032 07 650 46	fourmanna@afd.org	Antananarivo
AFD (idem)	M.	PIQUET	Caroline	Chargé de mission développement rural	22 200 46 / 47 / 48	032 07 005 47	piquetc@afd.org	Antananarivo
ASJA - Athénée Saint Joseph Antsirabe	M.	RALAIVAOHITA	Damien	Enseignant		032 02 271 70	ral_damien@yahoo.fr	Antsirabe
ASJA (idem)	Mme	RALAMBORANTO	Laurence	Recteur		032 41 078 51	lambotours@moov.mg	Antsirabe
ASJA (idem)	Père	RAMANANTSOA	Jérôme Albert	Directeur Administratif		033 05 007 80	asia@moov.mg	Antsirabe
Association SAHAFI	Mme	RASAMAIJAONA	Malala	Conseiller		034 15 401 61	malaras2000@yahoo.fr	Antananarivo
AVITECH	Mme	ANDRIAMANANTENASOA	Vololoniaina	Responsable de la formation et de la communication	22 445 83	033 12 031 45	a.vololona_madco@food.allied.mg	Antananarivo
AVSF	M.	RICORDEAU	Gauthier			032 52 491 47 033 01 248 55	gauthier.ricordeau@free.fr	
BANQUE MONDIALE MADA	Mme	RASOLONJATOVO	Hary	Education consultant	22 560 20	033 06 721 61	hrasolonjatovoan@worldbank.org	
BANQUE MONDIALE MADA	M.	RAZAFINTSALAMA	Ziva	Spécialiste Développement Social	22 560 00		zrazafintsalama@worldbank.org	
BIMTT	M.	RAJOELISOLO	Kotondrajaca	Coordonnateur	22 604 04	032 02 630 12	bimtt@moov.mg	
CAPFIDA	M.	BIDAULT	Caroline		22 322 07	033 15 559 57	c.bidault@ifad.org	
CDAM (Cercle Départemental des Agriculteurs de Mandjakandriana)	M.	MERISON	Serge	Coordinateur	020 42 620 27	033 02 482 06	cdam.mania@yahoo.fr	
CDAM (Cercle Départemental des Agriculteurs de Mandjakandriana)	M.	RASOLOFOMANA	Urbain Laurence	Préfet des études	020 42 620 27	033 09 317 90 034 18 293 71 032 81 976 53	cdam.mania@yahoo.fr	
CEFFEL	M.	RAZAFINDRAKOTO	Justin	Responsable du centre		033 020 10 05	ceffel.experimentation@moov.mg	Antsirabe
CFP Centre de Formation Professionnelle de Bevalala	Frère	RAKOTONDRAKOTO	Jean Raphaël	Directeur		032 07 102 55	bevalala@blueline.mg	

CITE (Centre d'Information Technique et Economique)	Mme	RANDRIANARIVONY	Haingo	Directrice du Département Formation et accompagnement des TPE	22 253 86	033 15 146 95	haingonirina@cite.mg	Antananarivo
CNEAGR (Centre National d'Etude et d'Applications de Génie Rural)	M.	RAKOTOBÉ	Diary	Responsable formation		033 23 416 48	mampianinard@yahoo.fr	
EASTA d'Ambatobe (Antananarivo)	M.	RAKOTONIRAINY	Jaona	Chef d'établissement	020 22 400 54	032 07 458 90		
EPP/PADR (Primature)	Mme	RAZAIARIMANANA	Berthine	Secrétariat Particulier		032 05 718 94	ranaivoarison_andy@yahoo.fr	Antananarivo
FAO - Investment Centre Division	M.	DIALLO	Amadou Oury	Sr Agriculture Institutions Officer	+39 06 570 53947	033 29 73 737	amadououry.diallo@fao.org	Rome
FDL (Fonds de développement local), MATD	M.	ANDRIAMANANTENAINA	Jaona	Directeur du renforcement des capacités		033 37 624 06 034 15 724 03	andrianantenainai@moov.mg	Antananarivo
FER (Fonds d'Entretien Routier)	Mme	RAPARSON	Sara	Secrétaire général	22 357 61	032 07 22 423	fondsfer@moov.mg	Antananarivo
Ferme Ecole de TOMBONTSOA	M.	RASOLOSON	Lala Hajanirina	Directeur	020 44 488 08	032 02 184 51 033 12 604 72	dera.haja@yahoo.fr	Antsirabe
FERT	M.	BOULAND	Christophe	Assistant technique coordinateur du réseau des collèges agricoles		033 15 050 79	fert.colleges@moov.mg	Antsirabe
FERT	Mme	FALKENBERG	Cécile	Assistante technique		033 05 325 21	fert.falkenberg@moov.mg	Antsirabe
FERT	Mme	RAJAONAH	Solange	Représentante à Madagascar	44 497 08 / 44 480 91	033 11 050 72	solrajaonah@moov.mg	Antsirabe
FERT	M.	RAZAFINDRAHASY	Armand	Assistant de formation				Antsirabe
FERT	M.	RIGOURD	Jean Louis	Assistant technique coordinateur actions de formation			fert.rigourd@moov.mg	Antsirabe
FERT	Mme	TOMMASINO	Laurence	Assistante technique		033 02 019 16	fert.tommasino@moov.mg	Antsirabe
FIDA	M.	PICOT D'ALIGNY	Hubert			034 43 93 469	hpdaligny@orange.fr	
FIDA	M.	THIERRY	Benoît	Country Programme Manager	+ 39 0654592234	032 04 633 62	b.thierry@ifad.org	Rome (Italie)
FIFATA	Mme	RAVELOMANANA	Colette	Directrice		033 03 186 08	colettefifata@moov.mg	Antsirabe
FTMTK	M.	RABEMANANJARA	Haingo Désiré	Trésorier National		034 10 422 42		
FTMTK	M.	RANDRIANARISOA	Jean François	Vice Président National		033 17 643 01		
FTMTK	M.	TOVOARISON	Denis	Président National				
ISTRAM	M.	RANDRIANASOLONJANAHARY	Henri	Responsable du partenariat		034 16 376 90 033 40 698 34		Ambositra
ISTRAM	M.	RAZAFINDRAJONA	Jean Marie	Directeur		034 06 404 22 033 02 540 04	rajaonabe@yahoo.fr	Ambositra
Lycée Technique Professionnel Agricole (LTPA) de FANDRIANA	M.	ANDRIAMANALINA	Naivonirina	Proviseur		033 11 946 66 032 62 904 02	andriamanalinaivaivonirina@yahoo.fr	Fandriana
LTPA de FANDRIANA (idem)	Mme	RANDRIANASOLO	Marie	Responsable de la formation professionnelle qualifiante		033 07 494 87 032 50 674 55		Fandriana

LTPA de FANDRIANA (idem)	M.	RAZAFIMAHALEO	Barison	Censeur		033 12 363 41		Fandriana
MA / DAOF (Direction d'Appui à l'Organisation des Filières)	Mime	RAFARASOA	Noéline			032 02 590 04	noelfarasoa@yahoo.fr	
MA / DAOF	M.	RANDRIANARISOA	Elias	Chef de service SACSA		032 04 463 19 034 05 610 56	randly@moov.mg/ rand_elias@yahoo.com	
MA / DAOF	Mime	RASOLOFONIRINA	Francine			032 04 341 20 034 05 610 30	sissilaure@yahoo.fr	
MA / DAOF / Projet AROPA	Mime	RAMAROLAHY	Sahondrasoa	Chef de projet		033 11 601 57	ramarolahy_sahandrosoa@yahoo.fr	
Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Domaines, et de la Décentralisation (MADD)	Mime	RANOROMALALA	Lantoharitiana	Directeur de formation, de perfectionnement et de recyclage des responsables territoriaux		034 05 527 18		
MADES	Professeur	FOURNIER	Didier	Chef de projet	22 366 92 / 22 269 48	032 07 115 26	fournier.didier@yahoo.fr	Antananarivo
MAEP / DGA	M.	RAMAROSON	Lanto	Coordinateur National BVPI		033 14 550 66 032 07 710 35	ramaroson@yahoo.com	
MEF (Ministère de l'Environnement et des Forêts)	M.	RALISON	Paul			034 05 620 57	dide@mef.gov.mg	
MEFB / Direction de la Comptabilité Publique	M.	RAKOTOARIMANANA	Andry	Chargé d'études	22 215 10	034 03 207 83	mihandr321@yahoo.fr	
MEN - Ministère de l'Education Nationale	M.	RAKOTOVAO	Jean Pierre	Directeur du patrimoine foncier et des infrastructures		032 04 827 48 033 25 132 27	tovaobjp@yahoo.fr	
MEN - Ministère de l'Education Nationale	Mime	RANAIVOSON	Sahondra Lalao Olga	Directeur des Ressources Humaines	22 220 52	034 37 34 544 032 41 604 08	dirh@educanet.gov.mg	Antananarivo
MEN - Ministère de l'Education Nationale	M.	RAZAFIARIVONY	Lina	Directeur de l'encadrement et de l'inspection pédagogique de l'éducation fondamentale		033 11 424 95	mbininrab@yahoo.fr	
MEN - Ministère de l'Education Nationale	M.	RAZAFIMANDIMBY	Daniel Euloge	Chef de service suivi évaluation		033 05 298 96 032 04 507 47	deulogr@yahoo.fr	
MEN - Ministère de l'Education Nationale	M.	RAZAFINDRANOVONA	Olivier	Chef de service études et planification		032 02 249 76		
MEN - Ministère de l'Education Nationale	M.	TILAHITSARA	Clément	Chef de service de la construction		032 45 159 66		
MEN (Ministère de l'Education Nationale)	Mime	RALISARISOA	Jacqueline	Chef du Service de la Statistique		033 15 016 05	ralisarisoa@gmail.com	
MESRS (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)	M.	RALIAONA	Christian Guy	Secrétaire Général		032 03 100 54 033 13 672 99 034 05 516 10	raliaona.christien@gmail.com	Antananarivo
MESRS (idem))	M.	RAMBELISON	Lala	Chef du Service de la Statistique		033 11 904 51	lalarambels@yahoo.fr	

MFB (Ministère des Finances et du Budget)	M.	RAZAFINDRAVOLONA	Jean	Directeur Général du Budget		032 07 405 41		
MFB (idem)	M.	RAZANATSIMBA	Rado	Chef du service des traitements informatiques		032 05 561 12 034 05 514 04 032 11 065 12	radorazanatsimba@mefb.gov.mg	Antananarivo
MEPTLS (Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales)	Mme	RAZANAZAFY	Aurette Marguerite	Directeur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle		033 11 406 23 032 07 790 37 034 01 721 90	razanazafy@yahoo.fr	Antananarivo
MFR (maison Familiale Rurale) de Mantasoa	Mme	RAVAOARISOA	Beby	Directrice		032 47 443 80	mfr.mada@free.fr	
MFR de Mantasoa	Mme	RAVAOARISOA	Beby	Directrice		032 47 443 80	mfr.mada@free.fr	
Ministère de l'Agriculture (MA)	M.	LEMBONY	Georges	Conseiller technique		034 09 703 09 033 02 073 08		Antananarivo
Ministère de l'Agriculture (MA)	Mme	RAFARASOA	Noeline	Service FAR		032 02 590 04	noelfarasoa@yahoo.fr	
Ministère de l'Agriculture (MA)	Mme	RASOAMANARIVO	Vololonaotoinina Yvonne	Directeur Administratif et Financier	22 270 54	032 07 721 17 033 11 425 56 034 05 610 04	vololonantoanina@yahoo.fr	
Ministère de l'Agriculture / UPDR (Unité de Politique de Développement Rural)	M.	RANDRIARIMANANA	Harison Edmond	Chargé d'études		032 07 026 53	harison.randriari@yahoo.fr	
MA /UPDR (idem)	M.	DUCRET	Pierre	Assistant technique	22 563 16	032 71 82 864		
MA /UPDR (idem)	Mme	RAHAINGO	Vololona Mireille	Responsable National Adjoint	22 563 16	032 02 012 72	updr.ma@bluewin.ch	
OMEF (Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Continue et Entrepreneuriale)	M.	RAZAFINDRARANGY	Vincent	Directeur		034 18 391 92 032 02 339 35		Antananarivo
PSDR (Projet de Soutien au Développement Rural)	M.	RAPANOELINA	Valérien	Directeur Administratif		032 04 239 07	psdr.daf@moov.mg	Antananarivo
PSDR (Projet de Soutien au Développement Rural)	M.	RAZAFIADIJAVOLA	Lala Andrianaivo	Secrétaire exécutif du Fonds Com-pétitif de Recherche Appliquée (FCRA)	22 562 69	032 02 673 87	psdr.daf@moov.mg	Antananarivo
Réseau SOA	M.	ANDRIAMANDIMBY	Gérard			032 44 419 58	andriamandimbyg@yahoo.fr	
Secrétariat Multi Bailleurs (SMB)	M.	LINGUANOTTO	Stefano		22 560 32	033 04 604 04	slinguanotto@worldbank.org	Antananarivo
SEETFP - Secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	Mme	RAVONIARIMALALA	Virginie	Chargé d'études à la DGETFP		034 12 314 65 032 02 087 25	fandrosoana@yahoo.fr	Antananarivo
SEETFP (idem)	Mme	RAZAFINIMPIASA	Hary Lala	Conseiller technique		032 04 481 19	vrahfr@yahoo.fr	

SEETFP (idem)	Professeur	RAZAKARIVONY	Jules	Directeur Général		034 05 521 20 033 11 182 74	dg@metfp.gov.mg	Antananarivo
SMAD (Service Militaire d'Action au Développement), Ministère de la Défense	Lieutenant Colonel	ANDRIAMAROLAHY	Jania			033 11 261 76		
SMAD (idem)	Lieutenant Colonel	RAKOTOVAO	Maximin	Chef du bureau ressources humaines		032 46 882 63		
SMAD (idem)	Colonel	RAZAFINDRAKOTO	Barinjaba			032 40 096 36		
TAFA	Mme	RAZAFINDRAMANGA MINONIAINA	Luce	Directeur exécutif	020 44 406 30	033 11 585 93	mino_luce@yahoo.fr	Antsirabe
TRANOBEN NY TANTSAHA (Chambre d'Agriculture)	M.	RAZAFITSILATSAINA	Amédée	Secrétaire National	24 113 88	032 42 433 45	tranobenasionaly@yahoo.fr rzfamede@yahoo.fr	
UE (Délégation de l'Union Européenne)	M.	DROMARD	Philippe	Chargé de programmes développement Rural	22 242 16 / 0 1119	032 47 291 63	philippe.dromard@ec.europa.eu	
UE (idem)	M.	DUBOIS	Daniel	Chargé de programmes Infrastructures	22 242 16 / 0 1119		daniel.dubois@ec.europa.eu	
UE (idem)	M.	LEGROS	Jacques	Chargé de programmes Infrastructures et transports	22 242 16 / 0 1119		jacques.legros@ec.europa.eu	
UE (idem)	M.	RANDRIAMIHARISOA	Delphin	Chargé de programmes développement local et environnement	22 242 16	032 02 494 15	delphin.randriamiharisoa@ec.europa.eu	
UNESCO	Mme	FEVRE	Brigitte	Spécialiste principal de programme	+ 33 (0)1 45 68 11 69	033 17 688 69	b.fevre@unesco.org	
UNMFR - Union Nationale des Maisons Familiales Rurales	M.	RABENIARY	Edouard	Directeur	20 24 749 79	032 07 103 51	mfr.mada@free.fr	Antananarivo
UNMFR (idem)	M.	RAMANANKANTENAINA	Angelson	Adjoint technique	20 24 749 79	034 18 508 35	mfr.mada@free.fr	Antananarivo
UNMFR (idem)	Mme	RARIVOHARINORO	Hanitra	Secrétaire comptable	20 24 749 79	034 40 783 48	mfr.mada@free.fr	Antananarivo
-	M.	FAULIAU	Christian	Consultant		+33 (0)6 11 24 31 50	christianfauliau@yahoo.fr	Saint-Caprais de Bordeaux
-	M.	RAKOTOVAO	Solohery	Consultant		034 07 588 41	s.andriankova@moov.mg	
-	Mme	RASAMIJAONA	Malala	Expert en alphabétisation		033 37 401 61 034 15 401 61	malaras2000@yahoo.fr	Antananarivo

Annexe 4.

Compte rendu des principales rencontres

Lundi 20 septembre 2010

M. Pierre DUCRET : assistant technique UPDR Min Agri : Visite de courtoisie

Mme RASOLOFONIRINA Francine : correspondante réseau FAR à Madagascar, Chef du Service de la Formation Agricole et Rurale (SFAR) au Secrétariat général du ministère de l'Agriculture : Discussion sur les contacts à prendre.

Projet FIDA FORMAPROD : M. Hubert PICOT d'ALIGNY (FIDA) et Mme Brigitte FEVRE (UNESCO)

Information mutuelle sur l'état des travaux de chacun.

Le FIDA me transmet un DVD sur le projet FORMAPROD incluant une abondante documentation. Le FIDA me communique des adresses utiles pour trouver les renseignements recherchés ; notamment pour les coûts type relatifs aux programmes de formation, voir FID et ACORDS pour infrastructures, FAFABI, FERT, EASTA, BEVALALA pour les coûts de fonctionnement, AFD (financement collège FERT).

Recommandation de rencontres :

- M. Gauthier RICORDEAU sur les MFR (ex AT MFR, actuellement chez AVSF)
- M. Delphin RANDRIAMIHARISOA à l'UE pour DVD sur FORMGED.
- M. RAKOTOVAO Solohery sur la gestion du FDA.

Le FIDA m'informe d'une prochaine de M. Christian FAULIAU sur la SNFAR, avec lequel je pourrai coordonner mon travail.

Mme FEVRE, experte UNESCO en mission sur place, symbolise l'engagement récent de son institution dans le développement de la formation professionnelle dans les PVD. Elle vient apporter un soutien dans le domaine du renforcement de capacités des principaux acteurs.

Banque Mondiale (BM) : M. Ziva RAZAFINTSALAMA, secteur Développement Rural

Discussion sur la conception BM des fonds. Favorable aux fonds à condition d'agir rationnellement, sans esprit de concurrence entre acteurs. La BM a intégré la création des CSA dans ses projets des programmes BVPI et PSDR.

La BM a décidé de relancer les projets PSDR et BVPI sans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Deux missions sont en cours pour la relance de ces projets.

A rencontrer : M. Michael MORRIS, responsable secteur Développement rural à la BM.

M. RAZAFINTSALAMA souligne l'intérêt du programme CAADP pour relancer le processus d'élaboration du PSA (actuellement au point mort depuis la mi 2008).

Doit m'envoyer des documents sur l'utilisation des fonds par les projets BM en développement rural (rapport sur le renforcement de capacités BVPI, cf. aussi Lanto)

M'invite à rencontrer le responsable du SMB dans le domaine rural : M. Stefano LINGUANOTTO.

Rendez vous pris avec la responsable de la formation à la BM et avec le responsable rural du SMB.

BIMTT (Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux) : M. RAJOELISOLO Kotondrajaka

Le BIMTT fera l'objet d'un exposé dans le rapport principal. Celui-ci travaille sur trois axes :

- la coordination des actions de formation entre membres du réseau et la formation de formateurs
- la production d'outils pédagogiques (présentations audiovisuelles, vidéos...) pour les membres
- plaidoyer et lobbying : intermédiation entre le monde paysan et l'administration (activité récente).

L'activité de production d'outils pédagogiques m'a paru particulièrement intéressante et utile, un bon prototype de ce qui pourra être proposé de faire dans le futur dans la FAR.

Le responsable me donnera pour début octobre la liste des centres sous forme de base de données (modèle : mon document UPDR 2008), ainsi que les documents concernant l'origine et l'utilisation des fonds mobilisés par le BIMTT.

Mardi 21 septembre 2010**Secrétariat d'Etat (SE) de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)**

Rencontre de : - Directeur Général : Professeur RAZAKARIVONY Jules

- Directeur de la formation des métiers de base - :Directeur de l'Enseignement Technique

- Directeur de l'ONEF - Directeur Administratif et Financier

Le SE-ETFP est rattaché à la Primature. Il existe aussi le MEN (Enseignements primaire et secondaire), et le MESRS.

L'action du SE est orientée selon trois axes :

- Valorisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (donner des certificats de qualification)
- Décentralisation
- Mise aux normes.

L'enseignement technique est actuellement organisé selon deux niveaux : CFP et lycées techniques. Le SE-EFTP a pour projet d'en ajouter un troisième niveau intermédiaire : l'école de carrière (modèle : le « Carrier School » canadien) pour arriver à :

- CFP : formations de courte durée (jusqu'à 6 mois) et à la demande
- Ecole de carrière : BEP, ouvrier qualifié
- Lycée technique : technicien, bac technique, débouchant sur l'Université (BTS, BTSS, Licence Pro)

L'Etat veut être un facilitateur, et veut remettre de l'ordre dans l'offre très disparate du privé, en normalisant chaque niveau.

Collaboration « Valorisation des acquis de l'expérience » (VAE) avec l'Université de La Réunion.

Un système de bourses est prévu (non financé).

Problème du financement pérenne de la FP : position du SE-EFTP ! faire passer les professionnels du secteur informel au secteur formel, pour pouvoir élargir l'assiette de prélèvement d'une taxe professionnelle, ainsi que des cotisations à la CNAPS.

Partenariat proposé avec les Ministères techniques : le SE-EFTP s'occupe de la pédagogie, les Min techniques définissent les orientations et ce qu'il faut enseigner. Cette collaboration commence actuellement avec le Min du Tourisme. Rien n'est encore fait avec les Min de l'élevage, de la pêche, des forêts.

Il y a un financement de l'AFD pour la FP dans les secteurs du tourisme, du BTP, des TIC. Difficultés de mobilisation des financements liées aux règles de gestion des finances publiques. Il faut comprendre l'origine de ces difficultés, et voir si elles s'appliquent aussi aux fonds.

De même pas encore de travail avec les OP dans le secteur rural, bien que cela existe déjà avec les métiers de la réparation automobile. Le point de vue du SE est qu'il faudra associer le plus possible les professionnels à la définition de la FAR.

Législation : loi de 2008 à trouver (voir Mme RASOLOFONIRINA). 3 décrets en préparation : concernent les trois axes définis plus haut.

Les établissements publics de FP : Le SE me donnera la liste par courrier électronique. Ces établissements sont financés par le budget de l'Etat selon deux modalités :

- inscription au PIP : attributions par établissement
- attribution de subventions de fonctionnement par régions. La répartition entre établissement est faite par le Directeur Régional à l'intérieur du GREFTP.

Dans les deux cas, les paiements sont faits directement sur justificatifs par l'agent comptable de l'établissement. Contrôle a posteriori en fin d'année. L'agent comptable est un fonctionnaire du MEFB.

L'enseignement technique connaît beaucoup de problèmes : institutionnels, financiers, ressources humaines (qualité et quantité), infrastructures, curricula. On utilise beaucoup de vacataires pour remplacer les personnels fonctionnaires manquants (payés directement par l'Etat hors budget des établissements), et cela conduit à réduire les ressources disponibles pour les autres dépenses. En outre les vacataires ne sont pas des professionnels de la pédagogie.

L'ONEF (Observatoire national de l'emploi et de la formation). Ne pas confondre avec l'OMEF du MFPTLS.

L'ONEF doit travailler en amont et en aval de la formation ; en résumé :

- en amont : identifier les besoins de formation (études économiques, enquêtes), puis élaborer les référentiels de formation, et enfin les curricula des formations
- en aval : évaluer les filières et leurs résultats et en tenir compte pour mieux définir l'amont.

En pratique, l'ONEF a des difficultés :

- liées à l'instabilité des structures : changements institutionnels trop fréquents
- liées au manque de ressources humaines,
- liées au manque de crédibilité des travaux de l'ONEF : les référentiels ne sont pas exploités.

Le DAF du SE me fait parvenir les budgets théoriques et réels du SE

Coûts standard de constructions scolaires : 500 \$/m² constructions neuves, 250 pour les réhabilitations (ordres de grandeur). M'envoie également des coûts standard des équipements et matériels scolaires.

Le SMAD du Ministère des Forces Armées (MFA)

Personnes rencontrées :

- RAZAFINDRAKOTO	Barinjaba	Colonel
- ANDRIAMAROLAHY	Jania	Lieutenant Colonel
- RAKOTOVAO	Maximin	Lieutenant Colonel

Cf. description plus complète dans l'étude.

Difficultés : manque de financement. Le projet a été défini en 2006 par le MFA comme un projet propre susceptible d'obtenir des financements extérieurs. En 2007 celui-ci a été rattaché à la Primature. Les Ministères techniques (MAEP) ont été obligés d'inscrire les ressources nécessaires au SMAD dans leur budget propre. Le MAEP l'a fait ; mais l'argent n'est pas disponible pour des raisons de restrictions budgétaires.

Les responsables du projet m'envoient les budgets du projet. Ils m'ont donné en réunion un papier sur les coûts unitaires du projet.

J'ai suggéré aux responsables de constituer au niveau de chaque centre de formation un petit Conseil d'Administration qui permettra de meilleures orientations technico-économiques et une meilleure insertion du

centre et des jeunes dans le tissu économique de la région. Je leur ai suggéré également de se rapprocher du CSA local et du BIMTT (documentation pédagogique).

Mme Hary RASOLONJATOVO, Education consultant, Représentation Banque Mondiale à Madagascar

Dans le cadre du PGDI, il y a eu une ébauche de document de politique relative à tout le post primaire, en septembre 2008. Ce document n'a été ni finalisé ni validé. Les affaires sont restées en l'état du fait de la crise politique. HR m'envoie ce document.

Analyse de Mme RASOLONJATOVO : ce qui manque est la gouvernance. Chaque ministère technique veut un leadership sur la formation nécessaire à son secteur + action du ministère du Travail non coordonnée avec celle du SE-ETFP.

La BM n'a pas financé d'action dans le domaine de la FP depuis 2005 car il n'y a pas de vision claire de ce qu'il faut faire. Dès que cette vision existera et qu'une stratégie claire sera définie, la BM pourra financer des programmes de FP en coordination avec d'autres bailleurs.

Mme RASOLONJATOVO partage mon analyse sur les trois rôles essentiels de la FAR :

- former des professionnels de la production
- former ceux qui devront trouver des emplois hors agriculture
- donner une formation civique permettant aux ruraux de participer à la vie publique et aux responsables professionnels d'assurer leurs fonctions.

Immobilisme actuel dans l'association des professionnels lié aux facteurs suivants :

- crainte des fonctionnaires des ministères techniques de perdre leurs pouvoirs quand celui des OP augmentera
- insuffisance de compétence et d'agressivité des responsables professionnels qui ne peuvent obliger les ministères à bouger.

Il faut montrer aux fonctionnaires qu'ils ont tout à gagner d'une réforme réussie où ceux-ci se recentrent sur leurs tâches régaliennes (sur lesquelles ils n'auront pas de concurrence) et qui seront de plus en plus nécessaires.

Des programmes de formation des responsables, paysans et fonctionnaires, sont nécessaires pour faire évoluer les choses.

Mme RASOLONJATOVO m'a donné un livre : document de travail n° 157 de la BM : « Mieux former la population active pour préparer l'avenir ».

Mercredi 22 septembre 2010

Projet MADES : M. Didier FOURNIER

Le projet MADES est un projet de la Coopération française qui a pour objectif de faciliter le passage de certains établissements d'enseignement supérieur du système traditionnel au système LMD.

Proposition d'établissements à étudier :

- Le Campus Paysan à Toamasina
- L'ISTRAM à Ambositra
- l'ASJA à Antsirabe
- GREN (licence pro agriculture et élevage) à Toamasina

Secrétariat multi bailleurs (SMB), Secteur Rural, à la Banque Mondiale

Personnes rencontrées :

- M. Stefano LINGUANOTTO : SMB
- M. Pierre DUCRET : MA / UPDR
- M. Amadou Oury DIALLO : expert FAO centre d'Investissements

M. LINGUANOTTO donne une typologie des bailleurs par rapport à la relance du PSA.

M. DIALLO est chargé de donner un avis sur l'opportunité de relancer la composante C (appui institutionnel) du PSDR.

Discussions :

- profiter du PADR (tutelle Primature) et de la présence de M. RANDRIARIMANANA Harison Edmond pour proposer une collaboration entre les trois ministères Agriculture, Elevage et Pêche sous l'égide du PADR.
- Fournir de l'assistance technique aux ministères de l'Elevage et de la Pêche pour leur permettre de rédiger leur part du PSA (en panne depuis mars 2008). Profiter du CAADP pour financer

M. LINGUANOTTO me donne de la doc sur le CAADP (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine).

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFR) de Madagascar

Personnes rencontrées :

- | | | |
|---------------------|----------|----------------------|
| - RABENIARY | Edouard | Directeur |
| - RARIVOHARINORO | Hanitra | Secrétaire comptable |
| - RAMANANKANTENAINA | Angelson | Adjoint technique |

L'entrevue a permis de cerner l'action de l'UNMFR depuis 2002 et de recueillir des chiffres d'ensemble.

Une visite de terrain sera faite dans une Maison Familiale Rurale (Mantaso) pour approfondir l'étude des coûts.

Jeudi 23 septembre 2010

M. Elias RANDRIANARISOA : SACS (Service d'appui aux CSA), DAOF (Direction d'Appui à l'Organisation des Filières), Ministère de l'Agriculture (MA)

Les Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) mis en place en 2008 sont opérationnels. Une coordination nationale a été mise en place : M. RANDRIANARISOA en est le responsable. Ce système est un dispositif expérimental destiné à mettre au point les procédures du futur FDA (qui n'a pas encore été créé en tant qu'entité juridique formelle).

Dans le système tel qu'il fonctionne actuellement, les Directions Régionales du Fonds de Développement Agricole (FDA) ont remplacées par des ONG choisies par appel d'offres et ayant contractualisé avec l'Etat pour gérer l'argent destiné à subventionner les services aux agriculteurs. L'argent des bailleurs est versé sur les comptes des FRDA (des ONG). Celles-ci gèrent autant de tiroirs qu'il y a de bailleurs abondant le FRDA.

Les Comités Régionaux d'Octroi et d'Allocation (CROA) prévus par les futurs statuts du FDA sont en place et attribuent des subventions en fonction des services demandés. Ils prennent dans la ligne budgétaire (« tiroir ») le plus appropriée pour satisfaire une demande déterminée en fonction des conventions de financement avec les différents bailleurs (par exemple, l'UE n'accepte pas de subventionner de grosses infrastructures, alors que le PSDR le fait).

Un des tiroirs prévus est constitué d'argent de l'Etat malgache (pas encore disponible pour cause de restrictions budgétaires malheureusement). Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a accepté la gestion de cet argent public selon la même procédure que pour l'argent des bailleurs. La raison est que cet argent est inscrit sur une ligne budgétaire de transferts de l'Etat au secteur privé.

Les demandes sont adressées aux CROA par l'intermédiaire de quatre guichets : les CSA, les IMF, les OPR (OP formalisées), et les projets.

Le système semble fonctionner de façon satisfaisante : les CSA assurent leur rôle de rapprochement de l'offre et de la demande de services par la contractualisation, les CROA examinent les demandes et répondent relativement rapidement (réunions tous les deux mois). La phase expérimentale a permis de roder différentes procédures. On est en train d'harmoniser les différentes pratiques par la coordination nationale.

Il reste à mettre en place le FDA national dans une structure formelle. On pourrait imaginer que celui-ci reste une structure nationale servant de réceptacle de l'aide internationale et assurant une ventilation inter régionale, et qu'on maintienne le système des gestionnaires privés sous contrat dans les régions.

Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)

Personnes rencontrées :

- RAZAFINDRANOVONA	Olivier	Chef de service études et planification
- TILAHITSARA	Clément	Chef de service de la construction
- RAKOTOVAO	Jean Pierre	Directeur du patrimoine foncier et des infrastructures
- RAZAFIARIVONY	Lina	Dir. de l'encadrement et de l'inspection pédagogique de l'éducation fondamentale
- RAZAFIMANDIMBY	Daniel Euloge	Chef de service suivi évaluation

L'entrevue avec ces différentes personnes avait pour but de leur demander

- des statistiques sur les flux annuels d'élèves du primaire et du secondaire
- des coûts types de construction et d'équipement scolaire.

Il nous a été promis de nous fournir ces données dans les prochains jours.

Mme RAZAFINIMPIASA Hary Lala, Conseiller technique au SE EFTP (Secrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle)

Entrevue en présence de Mme RANAIVOSON Sahondra Lalao Olga, Directeur des Ressources Humaines du MEN

Mme Hary Lala RAZAFINIMPIASA transmettra une étude de l'OIF sur les jeunes déscolarisés. A Madagascar cette étude a été conduite sur quatre centres de formation : CTA d'Andohatapenaka, MFR de Mandoto, le CEFOR (métiers urbains), le collège technique mixte d'Ampefiloha. L'étude porte également sur trois autres pays.

Elle signale deux centres d'alphabétisation dans la région d'Antananarivo :

- PACA : Plateforme des associations chargées de l'ASAMA : 034 01 314 09
- AFID : jrakotozafy@yahoo.fr.

Vendredi 24 septembre 2010

Atelier de présentation de FORMAPROD (projet FIDA : « Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la productivité Agricole »)

L'atelier réunissait de nombreux participants de différents Ministères, ainsi que des représentants de l'UE, de l'AFD, et le responsable du Secrétariat multi bailleurs. Le responsable du FIDA a bien précisé que cet atelier prépare l'avenir, en attendant la résolution de la crise politique actuelle. Notamment le projet ne pourra être approuvé par le CA du FIDA qu'après résolution de ladite crise.

Le projet FORMAPROD a été présenté par M. Benoît THIERRY, Country Programme Manager du FIDA, assisté de M. Hubert PICOT d'ALIGNY (consultant FIDA) et de Mme Brigitte FEVRE, représentant l'UNESCO.

Mme FEVRE annonce l'implication de l'UNESCO pour appuyer le programme FORMAPROD, ainsi que l'ensemble de la SNFAR. Les efforts de l'UNESCO porteront sur trois domaines :

- renforcement de capacités et appui au dialogue

- renforcement des équipes éducatives
- mobilisation des organisations internationales.

Mme PIQUET a annoncé l'implication de l'AFD pour soutenir le projet par de l'assistance technique. L'AFD soutiendra par ailleurs le programme CSA-FDA et le Réseau des Observatoires Ruraux (ROR).

Le représentant de l'île de La Réunion annoncé le soutien au projet par l'intermédiaire de lycées agricoles et de coopératives.

Une mission de consultant est prévue débuter en octobre sur l'aspect institutionnel de la SNFAR. Je devrai rencontrer ce consultant et échanger avec lui.

J'ai exposé rapidement le but de ma mission ainsi que mes activités. J'ai précisé qu'il y aurait échange de documents de travail de façon informelle avec les consultants FORMAPROD, comme j'y ai été autorisé par mon client.

J'ai fait une intervention pour insister sur l'aspect rural, et non seulement agricole de la SNFAR (exemple cité : les enfants des zones surpeuplées de Madagascar devront trouver des emplois hors agriculture)

MADD - Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Domaines, et de la Décentralisation.

Mme RANOROMALALA Lantoharitiana, Directeur de formation, de perfectionnement et de recyclage des responsables territoriaux

Le but de la visite était d'identifier les personnes à rencontrer pour obtenir de l'information sur le FDL, sur le PNF, ainsi que sur le Plan National d'Aménagement du Territoire. Rendez vous a été pris pour le 19 octobre avec les personnes adéquates.

Nous avons évoqué les besoins de formation liés au secteur foncier (géomètres, responsables de guichets fonciers), ainsi que ceux des communes rurales. Ceci paraît justifier que ce Ministère soit un partenaire de la SNFAR.

Lors de la visite au responsable du FDL, on devra demander les budgets de formation affectés au MADD.

Lundi 27 septembre 2010

Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) d'Ambatobe (Antananarivo) : M. RAKOTONIRAINY Jaona, Chef d'établissement

Cette visite était la première de la série de quinze établissements de formation à visiter dans le cadre de la proposition. L'entretien avec le chef d'établissement a duré quatre heures et a permis de réunir l'essentiel des renseignements recherchés. Le chef d'établissement a très bien collaboré.

Ce premier exercice a montré que la fiche type est adaptée dans sa philosophie d'ensemble mais demande quelques adaptations qui seront répercutées dès que possible sur les prochains établissements visités.

M. RAKOTOVAO Solohery, Consultant AROPA (Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles Agricoles)

M. RAKOTOVAO est chargé par le FIDA d'une mission pour le projet AROPA, qui consiste à élaborer un guide des procédures de mobilisation des fonds du FIDA par les FRDA (Fonds Régionaux de Développement Agricole).

Le problème posé au consultant est de voir comment harmoniser les procédures imposées par le FIDA au projet AROPA, tout en faisant transiter les fonds du projet par les FRDA (initiés au départ en cohérence avec les procédures UE). C'est un exercice qui va dans le sens de l'application de la Déclaration de Paris.

Dans le cadre de cette mission, M. R est amené à passer en revue au niveau de quatre régions tout ce qui se passe dans le cadre de la mise en place des FRDA, et à faire des propositions.

La direction du projet AROPA ayant souhaité un échange d'informations entre la mission FAR et la mission AROPA, celles-ci échangeront dans un premier temps les TDR, et dès que possible les rapports provisoires.

Mardi 28 septembre 2010

Visite à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Mantasoa, à 70 km

Rencontre et travail avec :

- Mme RAVAOARISOA Beby Directrice
- M. RABENIARY Edouard Directeur de l'UNMFR, Union Nationale des Maisons Familiales Rurales de Madagascar

Le travail a consisté à remplir la fiche descriptive et s'est bien passé.

Mercredi 29 septembre 2010

Visite du CDAM (Cercle Départemental des Agriculteurs de Mandjakandriana) à 50 km d'Antananarivo, et du Centre de Formation Agricole (CFA) d'Anjepy

Le CFA d'Anjepy a été créé par le CEDAM.

La fiche descriptive a été remplie à Mandjakandriana avec les responsables du CDAM sans difficulté particulière, puis le consultant a fait une brève visite du CFA au retour vers Antananarivo.

Jeudi 30 septembre 2010

Visite au Directeur Administratif et Financier du Ministère de l'Agriculture, Mme RASOAMANARIVO Vololonantoanina Yvonne

La visite au DAF du Minagri avait pour objectifs de faire le point sur la faisabilité d'un fonds spécialisé, et d'identifier un cadre du Ministère des Finances pouvant donner des renseignements fiables à ce sujet.

Mme RASOAMANARIVO pense qu'un fonds spécialisé est faisable. Un bon exemple est le FER (Fonds d'Entretien Routier).

A une question sur les raisons pour lesquelles certains fonds du Minagri tels que le FERHA et le FDA ne sont toujours pas créés, elle répond qu'on a d'abord voulu expérimenter avec les FRDA, et que les événements de 2009 ont empêché la création effective des fonds (incertitude politique).

Pour identifier un fonctionnaire compétent dans ces matières au Ministère des Finances, elle conseille de rencontrer d'abord le responsable du FER, qui connaît certainement de bons contacts.

Enfin, il est convenu que la DAF enverra au consultant les budgets consacrés par le Minagri aux centres financés par lui (EASTA, CAF).

Visite à M. RANDRIARIMANANA Harison Edmond, ancien Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, ancien Ministre des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Tourisme, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie, actuellement membre de l'UPDR (Unité de Politique de Développement Rural) du Ministère de l'Agriculture

Le but de la visite était de recueillir auprès de M. Harison RANDRIARIMANANA des documents de politique (Industrielle, Environnement, Normes et Qualité), qui ont été adoptés par le gouvernement alors qu'il était Ministre. Ces documents m'ont été envoyés peu après.

Nous avons également parlé de la SNFAR. M. RANDRIARIMANANA a animé au titre du PADR (Plan d'Action pour le Développement Rural, organe de coordination sous l'autorité du Premier Ministre) un groupe de réflexion interministériel sur la SNFAR. Il est convenu que le rapport issu de ce groupe me sera envoyé par courriel.

Visite de ELI Green University (ELI GU), Etablissement privé d'enseignement supérieur : M. RANDRIAMAHARY Hamon, Fondateur, et Mme PECHARD Mireille, Directeur Administratif et Financier

Nous avons rempli partiellement la fiche et pris rendez vous pour le samedi 2 octobre pour poursuivre sur les aspects financiers.

ELI GU est un exemple des difficultés que peuvent connaître certains établissements privés dans le contexte actuel de Madagascar.

Vendredi 1er octobre 2010**Visite au Secrétaire exécutif du Fonds Compétitif de Recherche Appliquée (FCRA) du PSDR (Projet de Soutien au Développement Rural) : M. RAZAFIADJAVOLA Lala Andrianaivo.**

Le PSDR est un projet de développement agricole financé par la Banque Mondiale, qui comprend 3 volets principaux :

- A : appui aux investissements productifs et au renforcement de capacités des bénéficiaires
- B : appui à la recherche agricole (qui a une sous composante FCRA)
- C : Appui au développement institutionnel et aux politiques agricoles.

M. RAZAFIADJAVOLA m'a expliqué les différentes sous-composantes du projet ainsi que le processus d'harmonisation en cours avec les autres financeurs pour la mise en place des CSA (Centre de Services Agricoles) et des FCRA.

Il m'a exposé les procédures d'utilisation du compte d'affectation spéciale ouvert pour le projet.

Il n'a pu me fournir les récapitulatifs des sommes dépensées sur le projet dans les différentes composantes, notamment en matière de formation. Il m'a recommandé pour cela de m'adresser à M. RAPANOELINA Valérie, Directeur Administratif du PSDR, ce que j'ai fait.

Visite à M. Emmanuel FOURMANN, Directeur adjoint de l'agence d'Antananarivo de l'AFD

Le but de la visite était d'obtenir des informations sur les possibilités d'utilisation de fonds spécialisés, d'identifier des personnes susceptibles de me renseigner au MEFB, et de recueillir des données sur les coûts d'investissement en matière de constructions scolaires et d'équipements scolaires.

M. FOURMANN m'a recommandé d'étudier la LOLF de Madagascar (qu'on peut trouver sur le site Internet de ce Ministère) ainsi que les possibilités d'utilisation de la formule de la fondation.

Il m'a aussi conseillé de chercher à rencontrer le Directeur Général du Budget, M. RAZAFINDRAVOLONA Jean.

Il s'est proposé d'envoyer par courriel des données de coût concernant des constructions et équipements scolaires récemment financés par l'AFD.

Enfin, il m'a signalé la présence à Antsirabe d'un expert en constructions, M. Hervé BONNET du Bureau International du Travail (BIT).

Samedi 2 octobre 2010**Visite à Mme RASAMIJAONA Malala, Experte en alphabétisation.**

Le but de la visite était d'identifier un centre à étudier. Mme RASAMIJAONA propose, soit un centre à Ambohitrimanjaka, soit un autre à Itaosy, tous deux près d'Antananarivo. Elle possède également tous les renseignements sur un autre centre à Fianarantsoa. Il est convenu de rencontrer le centre choisi le 18 octobre après midi. Mme RASAMIJAONA me téléphonera pour la proposition.

Elle me signale que le projet PROSPERER finance des actions d'alphabétisation et dispose de données chiffrées.

Elle suggère de demander à Mme Rolande, Direction de l'Education préscolaire et de l'Alphabétisation, un document de stratégie sur l'alphabétisation.

Visite de ELI Green University, Etablissement privé d'enseignement supérieur : M. RANDRIAMAHARY Hamon, Fondateur, et Mme PECHARD Mireille, Directeur Administratif et Financier.

La visite avait pour but de recueillir les données financières sur le centre, indisponibles lors de la visite du 30 septembre.

Mme Péchard m'a informé qu'elle était souffrante après m'avoir brièvement reçu et le fondateur, M. Hamon RANDRIAMAHARY, a répondu de façon imprécise à mes questions.

Ce centre ayant par ailleurs une histoire récente mouvementée avec détournements de fonds et pertes financière importantes, j'ai pensé qu'il serait impossible de faire du bon travail et ai donc annoncé au fondateur ma décision de ne pas poursuivre l'étude de ELI Green.

Lundi 4 octobre 2010

Visite à M. RAZAFINDRARANGY Vincent, Directeur de l'OMEF (Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Continue et Entrepreneuriale)

Texte réorganisant l'OMEF : décret 2009-1417.

L'OMEF est un EPIC : l'OMEF fait des enquêtes et peut les vendre. Il fait des enquêtes sur la situation internationale pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales (MFPTLS). Ses travaux sont publiés sur www.omef.gov.mg. La structure EPIC permet normalement une gestion souple, mais actuellement les ressources des bailleurs étant taries, les fonds de l'Etat suivent les mêmes règles que le budget de l'Etat en matière de règles d'engagement.

Répartition entre MFPTLS et SE ETPF : le SE travaille sur les formations initiales. Le MFPTLS travaille sur des formations à la demande seulement.

Depuis la crise politique, la coopération avec le PNUD est suspendue. Le FIREF (Fonds d'Insertion et de Réinsertion de l'Emploi par la Formation professionnelle appartenant au PNUD et servant à financer le projet PER, « Promotion de l'Emploi et des Revenus ») est en sommeil en attendant l'issue de la crise.

L'OMEF est un Observatoire : il ne fait pas de contrôles mais peut saisir la Direction de l'Emploi du MFPTLS. En matière de formalisation des informels, il y a coopération entre l'OMEF et les services fiscaux. En matière de gestion des carrières des fonctionnaires, voir DG de la Fonction Publique.

Mardi 5 octobre 2010

Visite à Bevalala du Centre de Formation Professionnelle : Ecoles ETB, EPSA et FIFA. Frère Raphaël, Directeur général

Remplissage de la fiche d'enquête. Il est convenu que les renseignements manquants (surface des bâtiments, budget, nombre d'heures d'enseignement) seront fournis par la Direction générale sur la base d'un tableau à remplir fourni par C. Laroche.

Le tableau modèle a été envoyé au CFP le lendemain mercredi.

Visite à la Délégation de l'Union Européenne (UE), Tour Zital à Antananarivo. Rencontre de MM. Philippe DROMARD, Daniel DUBOIS, Jacques LEGROS et Delphin RANDRIAMIHARISOA

But de la visite : réunir des informations sur les budgets de l'UE consacrés à la formation agricole et rurale ; étudier les expériences existantes de fonds spécialisés.

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) paraît un bon exemple. Personnes à rencontrer :

- Mme Sara RAPARSON (032 07 22 423, 020 22 357 61° fondsfer@moov.mg)
- Mme Mariette ANDRIANBELO (032 07 295 01) ex chef du BAON.

A voir également : formation dans le domaine touristique avec la vignette touristique collectée par les hôteliers qui finance la Maison du Tourisme.

Mercredi 6 octobre 2010

Trajet Antananarivo Antsirabe le matin

Visite du centre FTMTK (Union des Jeunes Malgaches Chrétiens de la Campagne) à Antsirabe, Centre faisant de la formation de paysans par l'intermédiaire de paysans formateurs

La fiche est remplie sur place dans des conditions satisfaisantes.

Jeudi 7 octobre 2010

Visite du CEFTEL à Antsirabe

Dans ce centre sont délivrées des formations à la demande pour le CEFTEL, des formations de formateurs pour les collèges FERT et les établissements d'enseignement agricole, des formations de conseiller agricole, avec deux variantes : une en formation longue pour des jeunes gens, une en formation courte par alternance pour des techniciens déjà établis et cherchant à se perfectionner.

Les fiches correspondantes ont été établies. Des compléments seront envoyés par courriel sur les aspects financiers.

Personnes rencontrées : responsables FIFATA, CEFTEL et FERT (voir liste en annexe précédente).

Vendredi 8 octobre 2010

Visite au Directeur de la ferme Ecole de Tombotsoa à ANTSIRABE, Dr RASOLOSON Lala Hajanirina

Ce centre possède une exploitation de 100 ha consacrée à l'élevage et forme chaque année une centaine de jeunes professionnels en agriculture et élevage qui deviendront, soit des agriculteurs, soit des ouvriers ou employés.

Le centre assure accessoirement quelques formations à la demande dans les mêmes domaines.

La rédaction de la fiche a été effectuée sans difficulté.

Lundi 11 octobre 2010

Visite du collège FIFATA d'Ambondromisotra, près de Soavina, à l'est d'Ambositra : M. Christophe BOULAND, assistant technique FERT, et le Directeur du collège

Trajet de 5 heures aller et retour sur route dégradée et piste.

Visite du collège et remplissage de la fiche d'enquête. Excellente collaboration.

Mardi 12 octobre 2010

Visite de l'Institut Supérieur de technologie Régional d'Amoron'i Mania (ISTRAM) à Ambositra : M. RAZAFINDRAJONA Jean Marie, Directeur

Ce centre en est à sa première de fonctionnement, mais c'est un exemple très intéressant de ce qu'il faut faire à Madagascar. Enquête un peu compliquée mais excellent accueil et excellente collaboration.

Mercredi 13 octobre 2010

Visite du Lycée Technique Professionnel Agricole de FANDRIANA (Amoron'i Mania)

Personnes rencontrées

- ANDRIAMANALINA Naivonirina Proviseur
- RAZAFIMAHALEO Barison Censeur
- RANDRIANASOLO Marie Responsable de la formation professionnelle qualifiante

Ce lycée dépend du SE EFTP et forme des BEP (niveau Bac).

La journée a été occupée par 6 heures de trajet : Ambositra Fandriana le matin, puis Fandriana Antsirabe l'après-midi.

Jeudi 14 octobre 2010

Visite de l'Université privée Athénée Saint Joseph Antsirabe (ASJA)

Personnes rencontrées :

- Mme RALAMBORANTO Laurence, Recteur
- M. RALAIVAOHITA Damien, Professeur
- Père RAMANANTSOA Jérôme Albert, Directeur Administratif

Rédaction de la fiche d'enquête, visite de l'université (impressionnant !)

Demande de renseignements complémentaires l'après midi.

Relance téléphonique de divers centres de formation qui n'ont pas encore fourni les renseignements complémentaires demandés

Vendredi 15 octobre 2010

Visite au siège de l'ONG Tafa : Mme RAZAFINDRAMANGA MINONIAINA Luce, Directeur exécutif

Cette ONG est spécialisée dans le développement de techniques agricoles permettant de préserver les sols de l'érosion : le Semis direct sur couvert végétal (SCV), et dans la formation d'ingénieurs, techniciens et paysans à ces techniques. Elle assure également diverses expertises.

Après rédaction de la fiche, il est convenu que le Directeur enverra des renseignements complémentaires.

L'après-midi, trajet Antsirabe Antananarivo (3 heures 30).

Lundi 18 octobre 2010

Matin : Visite à M. Philibert RAKOTOSON, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture

Compte rendu rapide sur les résultats de la mission en province. Exposé sur la question des systèmes de financement, qui fait partie de la mission.

A la question : « pourquoi ne pas avoir créé le FDA (Fonds de Développement Agricole) dès 2008 ? »

Réponse : se méfie du centralisme, a préféré expérimenter un processus au niveau des régions (là où les choses se passent). Pense que le CA du FDA central aurait été incapable de décider. N'est donc pas pressé de créer le FDA tel qu'il est proposé par l'étude de 2007. Est plus intéressé par l'harmonisation des procédures entre les divers FRDA et par une discussion directe avec les bailleurs.

Après-midi : réunion avec Mme Francine RASOLOFONIRINA pour décider du programme de rendez vous de la semaine en cours et définir la liste des invitations pour la restitution de l'étude le 29 octobre.

Mardi 19 octobre 2010

L'après midi, visite à M. ANDRIANANTENAINA Jaona, Directeur du renforcement des capacités, FDL (Fonds de développement local), Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

De cette discussion il ressort que le FDL est un important agent de maîtrise d'ouvrage de formations des agents des collectivités territoriales décentralisées, mêlant formations et incitations fortes, soit réglementaires, soit par des obtentions d'autres financements, au progrès de l'organisation des communes.

Le FDL finance également d'autres actions que la formation, notamment des investissements.

Le FDL a œuvré pour l'harmonisation des outils et des procédures entre bailleurs, et a mis en place un manuel de procédures permettant une grande rapidité d'action.

Il est convenu que M. ANDRIANANTENAINA m'envoie par courriel de la documentation sur le FDL : statuts, et financements réalisés en formation et sur les autres moyens d'action.

En fin d'après midi, conversation téléphonique avec le siège du FIDA à Rome. Il est convenu une rencontre avec M. Christian Fauliau, consultant sur les questions institutionnelles du projet FORMAPROD, samedi 23 octobre à 15 h.

Mercredi 20 octobre

Le matin, visite auprès de l'association SAHAFA, Mme RASAMAIJAONA Malala

Ce centre se consacre à l'alphabétisation des enfants déscolarisés de 12 à 17 ans.

Remplissage de la fiche d'enquête.

Jeudi 21 octobre 2010

Visite à Mme Sara RAPARSON Secrétaire Général du FER (Fonds d'Entretien Routier)

La visite avait pour but de comprendre ce qui fait l'efficacité de ce fonds, et la position du MEFB par rapport à ce type de fonds.

Visite à Mme RAZANAZAFY Aurette Marguerite Directeur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle MFPTLS (Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales)

Cette visite a permis de recueillir des documents sur la Politique nationale de l'Emploi et sur le Plan National de Soutien à l'Emploi, projet du MFPTLS soutenu par le PNUD et l'OIT.

Vendredi 22 octobre 2010

Réunion du Comité FAR de Madagascar sous la présidence de Mme Francine Rasolofonirina.

La réunion a permis de donner aux membres des explications sur les TDR de la mission, de rechercher auprès des membres des renseignements encore manquants, et d'échanger quelques idées sur la FAR à Madagascar.

Il est convenu que la représentante du CITE enverra par courriel des informations sur les projets et ONG faisant de la formation à la demande à Madagascar, ainsi que les contacts pour rechercher de l'information auprès du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.

Il est convenu que Mme Berthine RAZAIARIMANANA donnera les coordonnées d'une personne à la DG de l'Environnement.

Visite à M. Christian Guy RALIJAONA Secrétaire Général du MESRS (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique), en compagnie de Mme RAVONIARIMALALA Virginie, Chargé d'études à la DGETFP / SEETFP - Secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Cette visite a permis de recueillir des renseignements sur les statuts des universités et IST, les textes correspondants, et des renseignements sur les bourses de l'enseignement supérieur public.

Il est convenu avec Mme RAVONIARIMALALA qu'elle obtiendra le contact avec le service statistique du MESRS pour obtenir les effectifs des établissements d'enseignement supérieur et les flux d'étudiants.

Samedi 23 octobre 2010

Rencontre avec M. Christian FAULIAU, consultant mandaté par le FIDA pour faire des propositions en matière institutionnelle sur la SNFAR. Nous avons harmonisé nos positions.

Lundi 25 octobre 2010

Visite à M. RAMBELISON Lala, Chef du Service de la Statistique du MESRS (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique), pour obtenir les données statistiques sur l'enseignement supérieur.

Visite à M. RALISON Paul, responsable de l'éducation environnementale à la Direction Générale de l'Environnement (Ministère de l'Environnement et des Forêts), qui nous signale l'existence d'un Centre Culturel Educatif en Environnement, dépendant du MEN.

Visite à M. Rado RAZANATSIMBA Rado, Chef du service des traitements informatiques MFB (Ministère des Finances et du Budget), pour lui demander la grille des salaires perçus par les enseignants du secteur public

Mardi 26 octobre 2010

Visite à M. RAKOTOARIMANANA Andry Chargé d'études au MEFB / Direction de la Comptabilité Publique. Cette personne nous a donné les textes régissant les établissements publics, et donné quelques explications sur les principales règles à appliquer.

Visite à Mme RALISIARISOA Jacqueline, Chef du Service de la Statistique au MEN (Ministère de l'Education Nationale)

Annexe 5.

Données statistiques sur les exploitations agricoles à Madagascar

Les parties A et B ci-dessous sont issues du recensement de l'agriculture effectué en 2004-2005.

La partie C est extraite de l'étude FAO/UPDR « Diagnostic et perspectives de développement de la filière riz à Madagascar ». Novembre 2000.

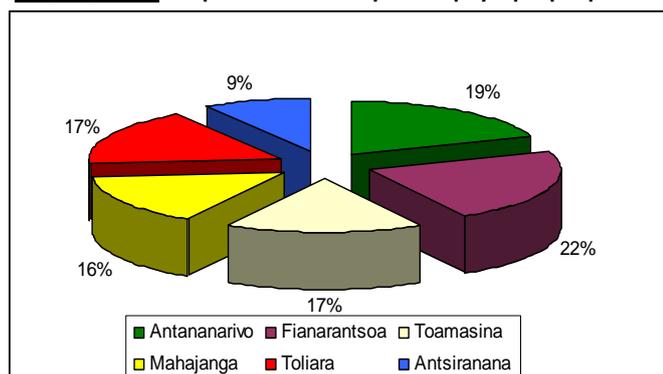
A. Superficies et cultures

Avec une superficie physique totale estimée à 2 083 590 ha au pour la campagne agricole 2004-05, les surfaces agricoles évoluent au rythme annuel de 0,9 % au cours des vingt dernières années. L'importance relative des surfaces affectées aux cultures vivrières d'une part et le recours à la polyculture face à la faiblesse de la taille moyenne des exploitations d'autre part confirment l'orientation de l'agriculture vers l'autosubsistance. La riziculture occupe une prépondérance dans toutes les régions.

Superficie physique

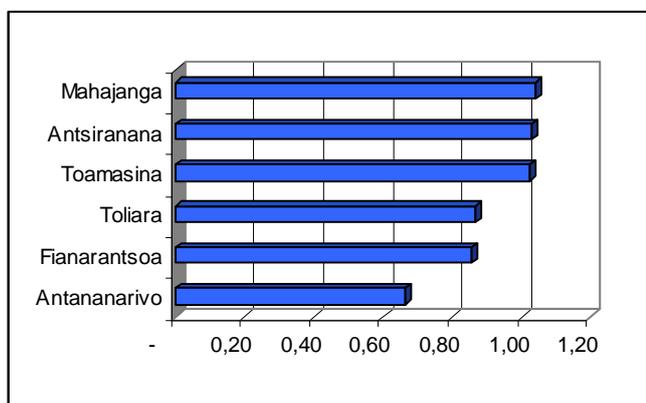
La superficie physique des exploitations agricoles de Madagascar est estimée à 2.083.590 ha au cours de la campagne agricole 2004-05. Il s'en suit une légère augmentation des superficies cultivées depuis le dernier Recensement 84/85 avec un taux de croissance moyen annuel est de 0,9 %

Graphique n°1 : Répartition de la superficie physique par province



En moyenne, chaque exploitation dispose d'une surface physique de 0,87 ha au niveau national avec une variation sensible entre les provinces de 0,66 ha à 1,04 ha.

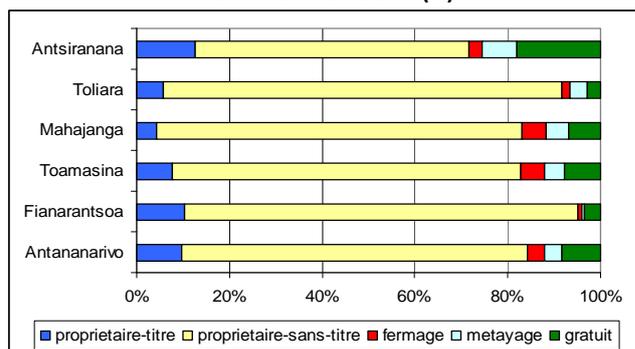
Graphique n°2 : Superficie physique moyenne des exploitations (en ha)



Mode de faire valoir

86,4 % des superficies physiques sont exploitées avec le mode de **faire valoir direct** dont 8,3% sont pourvues de titre de possession. Le mode de faire indirect ne concerne que 13,6 % des superficies physiques dont 6,9 % sont exploitées à titre gratuit. Le fermage et le métayage ont la même importance.

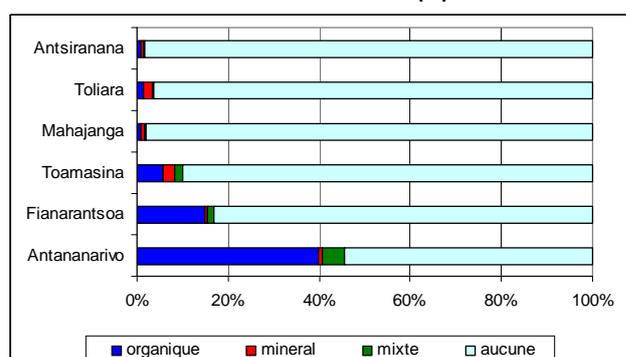
Graphique n°3 : Répartition de la superficie physique selon le mode de faire valoir (%)



Mode de fertilisation

Au niveau national, 85 % des surfaces cultivées ne font l'objet d'aucune fertilisation. L'utilisation des fumures organiques concerne 14 % des surfaces alors que les engrais minéraux sont apportés sur un peu moins de 3 % soit sur 60 000 ha.

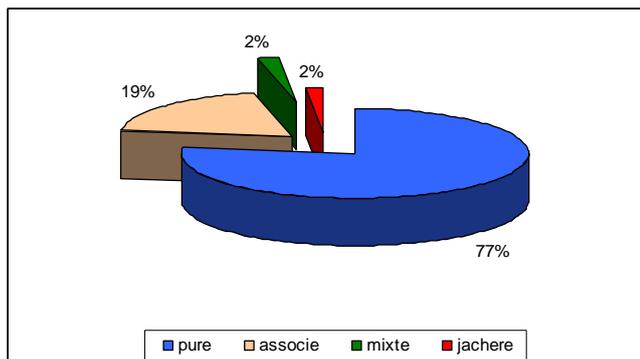
Graphique n°4 : Répartition de la superficie selon le mode de fertilisation (%)



Superficies cultivées

21% des surfaces physiques ont fait l'objet de deux ou plusieurs cultures en même temps et 10 % de la surface physique rizicole ont fait l'objet de deux cultures successives au cours de la même campagne rizicole. Ainsi, la superficie développée des exploitations agricoles est estimée à plus de 3 700 000 ha.

Graphique n°4 : Répartition de la superficie physique selon le type de culture (%)



Les principales cultures

Les cultures temporaires ou cultures annuelles occupent plus de 93 % des surfaces développées. Les cultures permanentes, essentiellement pratiquées des provinces de Fianarantsoa, Toamasina et Antsiranana ne représentent que 7 %, plus précisément dans les régions du littoral Est et le Nord.

Tableau n°1 : Répartition des surfaces développées selon les grands groupes de cultures (ha)

Province	Cultures temporaires	Cultures permanentes
Antananarivo	690 115	341
Fianarantsoa	771 614	50 747
Toamasina	568 625	86 457
Mahajanga	556 540	8 913
Toliara	620 006	1 816
Antsiranana	258 336	85 630
MADAGASCAR	3 465 236	233 904

Les céréales.

La céréale dominante est incontestablement le riz. La riziculture est pratiquée par 2.075.152 exploitations sur une surface totale de 1 250 000 ha. Le maïs est cultivé sur 252.838 ha et est intégré dans tous les systèmes traditionnels de cultures quelle que soit son implantation géographique.

Les racines et tubercules

C'est le groupe des cultures le plus important après les céréales, et s'étend au total sur plus de 560 300 ha. Le manioc, en terme de surfaces, occupe 70 % des surfaces dans cette catégorie.

Tableau n°2 : Surface cultivée en racines et tubercules

Culture	Surface (ha)
Manioc	388 779
Patate douce	123 913
Pomme de terre	36 830
Saonjo	10 828
Total	560 351

Les légumineuses à grain sec.

Mis à part le haricot dont la pratique culturale est répandue un peu partout à Madagascar, ce groupe est caractérisé par la présence de culture à vocation régionale très marquée.

Les cultures industrielles

Les cultures industrielles représentent 3 % des superficies en cultures temporaires. En dehors de l'arachide qui domine largement cette catégorie, les autres cultures relèvent de spécialisations locales

Tableau n°3 : Surface cultivée en cultures industrielles

Culture	Surface (ha)
Arachide	54 506
Coton	9 266
Tabac	3 265
Total	67 037

Les cultures pérennes d'exportation

Les plantations de café regroupent la moitié des surfaces occupées par les cultures pérennes d'exportation. Le n'est pratiqué que dans la province d'Antsiranana.

Tableau n°4 : Surface cultivée en cult. d'exportation

Culture	Surface (ha)
Caféier	115 020
Vanillier	63 764
Poivrier	10 386
Giroflier	37 231
Cacaotier	7 504
Total	233 904

B. Exploitations agricoles

Evoluant avec un rythme de croissance moyen annuel de 3 % depuis le dernier Recensement National de l'Agriculture de 1984-1985, les exploitations agricoles ont essentiellement des chefs de sexe masculin, de niveau d'instruction assez bas dépassant rarement le niveau primaire et combinant différentes activités. D'une manière générale, une exploitation agricole fait vivre plus d'un ménage démographique avec un ratio de 1,07 au niveau national.

Effectif

Au cours de la campagne agricole 2004-2005, le nombre des exploitations agricoles telles qu'elles ont été définies dans la partie méthodologie est estimé à 2 428 500. Ces exploitations sont réparties au niveau des 6 provinces et par sexe selon le tableau suivant :

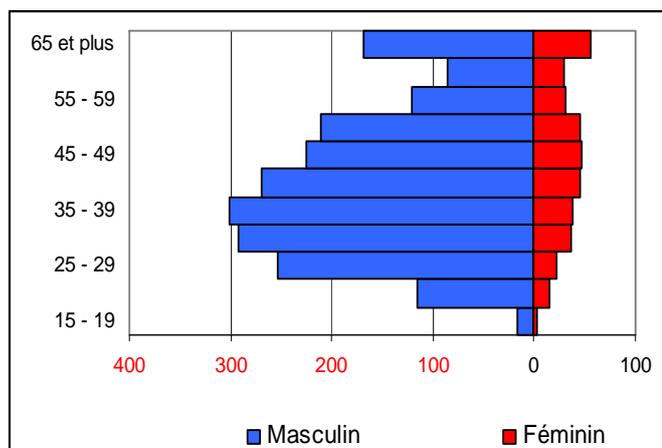
Tableau n°1 : Répartition des exploitations agricoles

Province	SEXE		Total
	masculin	féminin	
Antananarivo	531 912	81 112	613 024
Fianarantsoa	462 763	80 637	543 399
Toamasina	295 498	54 686	350 184
Mahajanga	267 096	48 353	315 449
Toliara	353 889	64 412	418 301
Antsiranana	146 177	41 958	188 135
MADAGASCAR	2 057 334	371 158	2 428 492

Les deux provinces Antananarivo et Fianarantsoa regroupent plus de 48 % des exploitations agricoles et les exploitations agricoles dirigées par les hommes sont majoritaires avec 84,7 % contre 15,3 % pour les femmes.

Age et sexe

Graphique n°1 : Pyramide des âges de chefs d'exploitation



Les femmes accèdent à la gestion des exploitations plus tardivement par rapport aux hommes. L'âge moyen des chefs d'exploitation est respectivement de

48 ans pour les sexes féminin et 43 ans pour le sexe masculin. En effet, 56,3 % des chefs d'exploitation de sexe féminin ont plus de 45 ans tandis que cette proportion est de moins de 40 % pour ceux de sexe masculin.

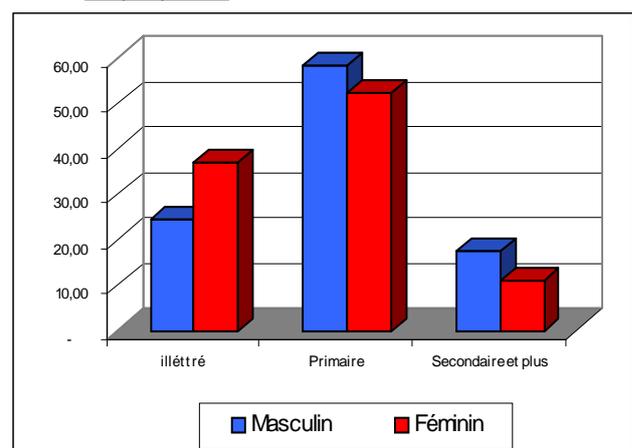
Taille des exploitations

La taille moyenne globale des exploitations agricoles s'élève à 5,51 personnes tandis que celle des ménages ruraux est de 5,13 personnes ; cela suppose qu'une exploitation agricole, en moyenne, regroupe 1,07 ménages démographique. Le rapport le plus élevé est observé dans la région de Boeny avec 1,20.

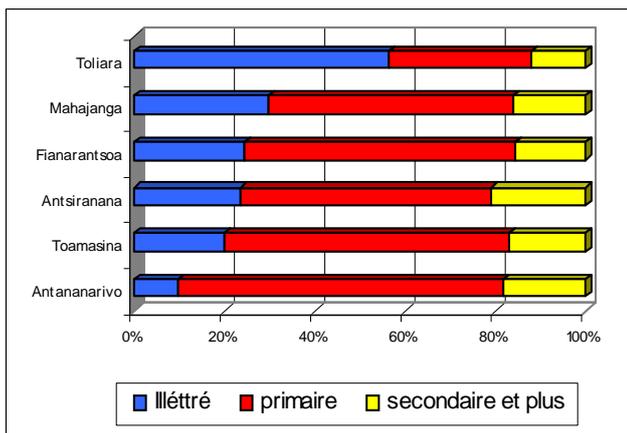
Niveau d'instruction

Les Chefs d'exploitation ont un niveau d'instruction assez bas. 26,2 % d'entre eux ne savent ni lire ni écrire avec un taux plus important chez les femmes (36,8 %). Pour ceux qui ont fréquenté l'école, 78 % ont au plus le niveau primaire.

Graphique n°2 : Niveau d'instruction selon le sexe



Notons que le niveau d'instruction des chefs d'exploitation agricole varie sensiblement selon la province. La province de Toliara semble être la plus défavorisée, suivie de la province de Mahajanga.

Graphique n°3 : Niveau d'instruction selon la province**Activité principale**

Bien que représentant une proportion très importante, l'agriculture, l'élevage et la pêche traditionnelle ne sont pas les seules activités principales des chefs d'exploitation. Pour 5,7% des exploitations, ces activités ne sont exercées qu'à titre secondaire. Ces exploitants sont essentiellement des agents de l'Etat ou des collectivités décentralisées (1,6%), des artisans (1,13%), des commerçants (1,07%), des transporteurs, des exploitants forestiers etc.

Activités secondaires

Par ailleurs, plus de la moitié des chefs d'exploitation agricole (57,3 %) exerce au moins une activité secondaire. Si l'agriculture prend la première place en tant qu'activité principale (92 %), l'élevage a été cité comme étant la plus importante activité secondaire des chefs d'exploitation (34 %). Cela témoigne la complémentarité de l'agriculture et de l'élevage au sein des exploitations agricole de type traditionnel. Toutefois, l'exercice des activités génératrices de revenu monétaire telles que le commerce, l'artisanat, le transport et bien d'autres est loin d'être négligeable.

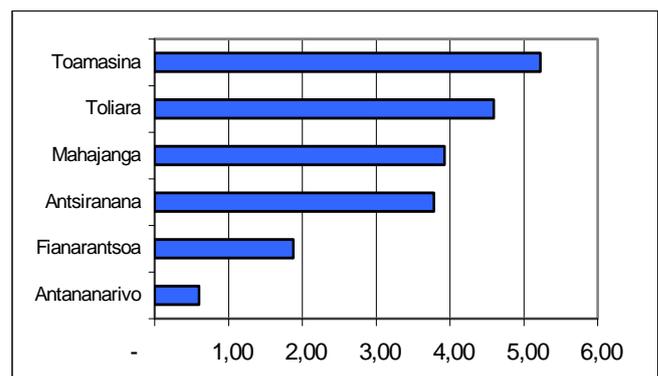
La pêche traditionnelle

La pêche traditionnelle occupe au moins 71 000 exploitations dont 32 700 comme activité principale et 38 200 en tant qu'activité secondaire.

Tableau n°2 : Répartition des pêcheurs par province

Province	Activité Principale	Activité Secondaire	Ensemble
Antananarivo	965	2 745	3 710
Fianarantsoa	2 839	7 358	10 197
Toamasina	8 322	9 975	18 297
Mahajanga	4 254	8 134	12 388
Toliara	11 476	7 724	19 200
Antsiranana	4 879	2 236	7 115
MADAGASCAR	32 735	38 172	70 907

Par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles, l'importance relative de l'activité de pêche varie sensiblement d'une province à une autre voire d'une région à une autre. Elle est plus concentrée dans les zones côtières comme le montre le graphique suivant :

Graphique n°4 : Pourcentage d'exploitation exerçant l'activité de pêche

La proportion d'exploitation exerçant l'activité de pêche reste inférieure à 2% dans les provinces d'Antananarivo et Fianarantsoa. Par ailleurs, les provinces de Toliara et de Toamasina regroupent plus de la moitié des pêcheurs (53 %).

C. Systèmes d'exploitation en riziculture

Le tableau ci-dessous est extrait de l'étude FAO/UPDR « Diagnostic et perspectives de développement de la filière riz à Madagascar ». Novembre 2000.

Bien que l'étude soit ancienne, cette vue de l'agriculture malgache reste globalement pertinente (faibles surfaces, faible niveau technique, part élevée de l'autoconsommation).

	Production de paddy par exploitation (kg)	Superficie en riz par exploitation (ha)	Rendement moyen de paddy (kg/ha)	Part autoconsommation / production (en %)	Ventes autres produits agricoles / revenu total (en %)	Ventes riz / revenu total des exploitations (en %)	Nombre d'exploitations	Surfaces totales en riz	Production totale de paddy
Micro-producteurs avec stratégie rizicole de subsistance									
SP 1 - Nord	792	0,64	1 230	62	65	11	26 214	16 882	20 759
SP 2 - Nord	1 114	1	1 111	62	65	11	93 166	93 418	103 779
SP 14 - Est	336	0,45	747	91	87	2	78 768	35 446	26 490
SP 15 - Est	962	0,95	1 008	85	51	7	131 587	125 573	126 634
SP 16 - Est	782	0,45	1 745	82	47	12	261 206	117 099	204 337
Sous total	816	0,66	1 241	-	-	-	590 941	388 417	481 999
Producteurs de rente polyvalents avec stratégie d'autoconsommation en riz									
SP 3 - Nord	1 757	1,06	1 661	64	30	3	70 371	74 460	123 646
SP 5 - Nord-Ouest	1 154	1,04	1 105	66	33	20	20 513	21 416	23 663
SP 7 - Centre-Ouest	1 155	0,61	1 905	63	66	29	72 476	43 935	83 680
SP 9 - Centre-Ouest	1 565	1	1 569	66	65	26	104 573	104 312	163 687
SP 11 - Hauts Plateaux	1 951	0,62	3 167	63	31	22	447 782	275 789	873 437
SP 13 - Hauts Plateaux	1 755	0,67	2 631	55	29	38	21 733	14 498	38 151
Sous total	1 771	0,72	2 444	-	-	-	737 448	534 409	1 306 264

Annexe 6.

Politiques de l'Etat dans des domaines connexes à la formation agricole et rurale

A. Politique d'aménagement du territoire de développement des infrastructures et de développement urbain

a. Politique de Décentralisation et de Déconcentration (PN2D)

La politique de décentralisation¹¹¹ a été définie en 2005 et a été mise en place depuis.

Le Fonds de Développement Local est en place et finance diverses actions de mise à niveau et des investissements

Des Centres d'Appui aux Communes (CAC) ont été mis en place au niveau régional pour venir en aide aux communes dans le cadre de leurs nouvelles responsabilités nées de la décentralisation. Un CAC comprend typiquement deux ou trois animateurs à profil généraliste.

Objectif principal:

Promouvoir une bonne gouvernance décentralisée et démocratique et assurer la fourniture de service de base répondant aux besoins de la population.

Objectifs Spécifiques:

- Améliorer la gouvernance locale,
- Rapprocher les citoyens de l'exercice du pouvoir,
- Optimiser l'allocation des ressources
- Permettre une approche spatiale intégrée.

Axe 1 : Consolidation de la décentralisation

Objet :

- Assurer le respect des principes de la bonne gouvernance et l'allocation de moyens à la hauteur des compétences pour la mise en œuvre effective de la décentralisation.

- Proposer un cadre permettant à la **commune** de devenir un élément moteur du développement local et à la **région** de renforcer sa fonction d'articulation des politiques nationales et locales en harmonie avec les besoins locaux dans une logique d'aménagement spatial cohérent.

Actions au niveau des communes

- Clarifier les rôles et compétences des communes en application des principes de proximité et de subsidiarité
 - Redéfinir la délimitation optimum des territoires des communes pour une viabilité socio-économique et administrative
 - Renforcer et développer la coopération intercommunale dans le but de satisfaire de manière plus efficace les besoins de proximité dans une optique d'économie d'échelle
- Faire de la commune un espace d'échanges où les citoyens participent activement à la définition et la mise en œuvre du développement local, à la satisfaction des besoins exprimés ainsi qu'à la résolution des problèmes sociaux

¹¹¹ Programme National de Décentralisation et de déconcentration (PN2D) Phase 1 (2007-2008)

- Instaurer au plan légal le droit d'interpellation et de contrôle des citoyens sur la gestion communale et améliorer le système participatif de la planification du développement local
- Augmenter progressivement la part des ressources propres dans le budget global des CTD
- Adapter et simplifier la chaîne fiscale dans le but de responsabiliser les communes et améliorer le rendement fiscal
- Rendre effectif la concomitance des compétences transférées et des ressources (dotations et subventions) dans le sens d'une compensation intégrale des charges
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures transparentes, efficaces et efficientes (outils et mécanismes standardisés) dans la gestion des services publics de base
- Réformer à terme, sur la base de critères pertinents la classification des communes (urbaines et rurales) en intégrant à court terme les actuelles communes rurales de deuxième catégorie dans un système budgétaire et financier souple et efficace pour assurer le contrôle de la gestion des deniers publics à la base
- Rendre effectif la concomitance des compétences transférées et des ressources (dotations et subventions) dans le sens d'une compensation intégrale des charges
- Concevoir et mettre en œuvre des procédures transparentes, efficaces et efficientes (outils et mécanismes standardisés) dans la gestion des services publics de base
- Réformer à terme, sur la base de critères pertinents la classification des communes (urbaines et rurales) en intégrant à court terme les actuelles communes rurales de deuxième catégorie dans un système budgétaire et financier souple et efficace pour assurer le contrôle de la gestion des deniers publics à la base

Actions au niveau des régions

- Mettre en œuvre une politique pour faire des régions de véritables entités autonomes dans leurs choix de développement afin d'assurer pleinement leur rôle de moteur de croissance
- Clarifier le statut, l'attribution, les rôles et les compétences des régions en distinguant celles qui relèvent de l'Etat à travers ses structures déconcentrées et celles qui relèvent de la Région en tant que CTD
- Mettre en cohérence les logiques de planification régionale, sectorielle et spatiale
- Redéfinir et mettre en œuvre une fiscalité régionale propre à adapter aux besoins des compétences clarifiées de la Région en tant que CTD.
- Mesure d'accompagnement
- Rationaliser, simplifier et stabiliser le paysage institutionnel en se recentrant sur les régions et les communes
- Réviser et mettre en cohérence le cadre juridique de la décentralisation
- Développer et arrêter le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)
- Renforcer et améliorer les capacités compétences des CTD en tant que maîtres d'ouvrage responsables par la programmation et la mise en œuvre de formations systématiques des employés et des élus au niveau local/régional
- Mettre en œuvre le **Fonds de Développement Local (FDL)** et harmoniser les autres formes de soutien financier en direction en faveur des communes et des CTD en général
- Assurer la cohérence des actions et l'uniformisation des appuis techniques au niveau des CTDs

Axe 2 : des STD en appui aux CTD

Objet : Mettre en place un cadre stable et opérationnel pour permettre aux STD d'appuyer efficacement et de manière coordonnée les CTD

Assurer une meilleure intégration spatiale des actions sectorielles des ministères centraux

Faire de la région l'échelon stratégique de déconcentration.

Actions dans les relations entre STD et CTD

- Clarifier la répartition des compétences et attributions des STD vis à vis des CTD
- Harmoniser les niveaux d'intervention des STD en fonction des besoins des CTD
- Harmoniser les territoires d'intervention des ministères et autres structures publiques au niveau des régions (cohérence de la carte administrative)

- Etablir un cadre légal fixant les obligations d'appui des STD aux CTD et en déterminer les modalités d'application par secteur
- Clarifier les niveaux et renforcer les capacités et moyens d'appui (technique, gestion, contrôle de légalité) opérés par le STD sur les CTD

Actions concernant les STD

- Elaborer des politiques et plans de déconcentration cohérents au niveau intersectoriel et les mettre en œuvre de manière effective au sein de chaque ministère
- Accroître l'efficacité des différents STD en concentrant leurs interventions au niveau des régions et en regroupant leur présence en un lieu unique, symbolique et fonctionnel
- Mettre en cohérence les dénominations des STD correspondant à un même niveau
- Renforcer les moyens (budget, moyens matériels et humains) des STD en rapport avec leurs prestations

Mesures d'accompagnement

- Informer largement les acteurs concernés et la population sur les nouvelles missions des STD en appui-conseil aux CTD ;
- Instaurer le principe de la transparence au niveau des STD et en déterminer les modalités d'application par secteur afin de revaloriser la notion de service public dans l'intérêt des populations ;
- Déterminer et clarifier les liens hiérarchiques de travail pour les agents des STD (unicité de commandement) à tous les niveaux ;
- Renforcer le système de collecte et de traitement des informations à tous les niveaux et assurer une diffusion ciblée ;
- Doter suffisamment les STD de personnel compétent et motivé eu égard aux attributions déléguées.

Axe 3 : Participation citoyenne et développement de partenariats

Objet : Accroître de manière significative la contribution des acteurs locaux à leur développement, afin d'assurer une assise solide et co-responsabilisée dans la mise en œuvre des actions d'intérêt commun local.

Actions

- Généraliser l'éducation civique dans les programmes scolaires, et l'étendre aux différents cercles regroupant des citoyens
- Instaurer des mécanismes favorisant le dialogue et la concertation entre les élus/responsables locaux et la population
- Renforcer, améliorer et consolider les structures de participation des populations aux décisions et à la planification au niveau des CTD
- Consacrer au plan légal le principe pour les élus et les responsables locaux de rendre périodiquement compte de leur gestion aux citoyens
- Encourager le regroupement des femmes et des jeunes en organisation associative, et les prioriser dans les programmes de renforcement de capacités, pour une plus grande considération de leurs contributions envers la communauté
- Promouvoir l'émergence de prestataires privés de services de proximité et d'organisations de la société civile
- Promouvoir un cadre incitatif pour les activités des prestataires privés de services publics de proximité
- Organiser des campagnes d'Information-Education-Communication (IEC) et de programmes de formation en démocratie participative à l'intention des organisations de la société civile
- Développer des actions de lobbying pour attirer les projets nationaux de développement à s'implanter dans la région/commune
- Instaurer un dispositif et des mécanismes pour favoriser le partenariat entre les CTD et les prestataires publics et privés, notamment dans le cadre de la planification et la mise en œuvre des plans de développement

Mesures d'accompagnement

- Favoriser la circulation fluide et les échanges d'information au sein des CTD d'une part et entre les CTD et les communautés concernées d'autre part ;
- Amplifier les programmes d'alphabétisation des jeunes et adultes, particulièrement à l'endroit des

femmes ;

- Instaurer et mettre en oeuvre un système de recours administratif simple pour les citoyens.

b. Le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT)

Ce plan¹¹² a été élaboré en 2006. Ses grandes orientations figurent dans le tableau 19 ci-dessous

Les instruments mobilisés dans la gestion du territoire sont nombreux aux niveaux communal, régional, national et sectoriels (PCD, PRD, PIPM, PRDR, PUDi, PSU). Ils doivent être développés, coordonnés et complétés par de nouveaux outils de mise en cohérence de mise en œuvre de la politique nationale:

- le *Schéma National d'Aménagement du Territoire* (SNAT) et les *Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire* (SRAT) à élaborer,
- la *Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire* (LOAT) à élaborer,
- le *Fonds de Développement Local* (FDL) à renforcer pour fédérer à terme les financements liés aux actions territoriales tant urbaines que rurales. Ceci permettra d'éviter la démultiplication des fonds.

Ce n'est en fait que le début d'une démarche, puisque l'essentiel du travail reste à faire.

¹¹² Politique Nationale d'Aménagement du territoire. Ministère de l' Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire. Octobre 2006

La Politique Nationale d'Aménagement du Territoire

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXES D'INTERVENTION	PROGRAMMES
Efficience territoriale	Elaboration du SNAT	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement du plan d'organisation générale du Territoire - Identification des complémentarités régionales, des stratégies de développement et de mise en valeur du territoire - Adaptation, mise à niveau et intégration des grandes infrastructures et grands équipements (routes, aéroports, ports, chemin de fer) dans la dynamique des transports intercontinentaux - Gestion des espaces extrêmes
	Renforcement institutionnel du département chargé de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du partenariat - Développement de la capacité de coordination - Renforcement organisationnel et infrastructurel - Consolidation des acquis et des expériences - Restructuration du Département - Formation du personnel - Promotion de la formation initiale en Aménagement du Territoire
	Mise en place du CNAT	<ul style="list-style-type: none"> - Promulgation de la Loi cadre portant orientation de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat - Etablissement et adoption des textes réglementaires et juridiques subséquents - Sensibilisation des politiques et décideurs
Développement des régions	Elaboration des SRAT	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des schémas de mise en valeur des spécificités régionales - Consolidation des stratégies de développement des régions
	Appui à la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage : transfert de compétences, de planification, de programmation des investissements, négociation de partenariat - Formation des élus et des responsables locaux
	Mise en place de CRAT	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de tous les acteurs de développement - Interconnexion structurelle (CNAT, CRAT et autres ...)
Promotion des zones significatives	Promotion des externalités	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'avantages comparatifs - Réhabilitation des infrastructures de production énergétique et de communication - Intensification des activités agricoles, industrielles et de services

	Relance des grandes opérations d'aménagement et de développement	Identification des zones d'aménagement (zones d'investissement agricoles) à gérer par des Sociétés d'aménagement et de développement
Gestion durable des Ressources naturelles	Protection et valorisation des espaces naturels	Mesures pour les zones d'intérêt particulier (sites archéologiques et historiques, sites culturels), zones sensibles et fragiles à considérer comme zones non aedificandi
	Mise en cohérence des visions sectorielles sur l'utilisation et la consommation d'espaces soucieux de la vulnérabilité de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des textes réglementaires et procédures régissant l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles - Coordination de l'exploitation des ressources naturelles autour de la politique environnementale (mine, forêt, agriculture, pêche, tourisme) - Gestion foncière des grandes zones identifiées comme aménageables
	Aménagement foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Politique foncière, de mobilisation de terrains, constitution de réserves foncières, de sécurisation des transactions
Développement urbain	Restructuration/régularisation des secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Résorption de l'habitat insalubre dans les zones à risque - Intégration et normalisation des secteurs urbains non regrattière par la sécurisation de l'occupation des terrains et l'accès aux services base
	Reconquête des centres villes	<ul style="list-style-type: none"> - Programme des grandes infrastructures en milieu urbain (voirie, transport et assainissement) - Sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, - Revalorisation des fonctions centrales (commerce, animation culturelle, touristique)
	Programmation d'équipements structurants	Programme d'équipements universitaires, centres hospitaliers, complexes sportifs, centres culturels
Maîtrise des données et de la communication	Projet urbain pour la capitale	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à niveau des infrastructures (voirie, transport, assainissement) - Restructuration et normalisation des secteurs urbains insalubre ou non réglementaires - Revalorisation du centre ville et protection du patrimoine
	Production et normalisation des informations territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de l'information géographique - Réhabilitation et gestion des infrastructures géographiques
	Mise en réseau des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un système d'information territoriale géré par un Observatoire - Développement et extension de systèmes types SIRSA au niveau national - Création de réseau d'expert en Aménagement du Territoire

c. Le Programme National Foncier¹¹³

Quatre axes stratégiques

La Politique Foncière repose sur quatre axes stratégiques :

- I. la restructuration, la modernisation et l'informatisation des conservations foncière et topographique ;
- II. l'amélioration et la décentralisation de la gestion foncière ;
- III. la rénovation de la réglementation foncière et domaniale ;
- IV. un programme national de formation aux métiers du foncier.

Les paragraphes suivants détaillent le contenu de ces quatre axes stratégiques.

Restructuration, modernisation et informatisation des conservations foncière et topographique

Objet — Cet axe a pour objet l'amélioration du service public rendu aux détenteurs de titre.

Actions.

- Mesure d'urgence, les archives foncières seront sauvegardées. Leur état de dégradation empêche, dans certains cas, les services fonciers de garantir la propriété. Des travaux de numérisation et de digitalisation seront contractualisés auprès d'opérateurs spécialisés.
- Les équipements des services domaniaux et topographiques feront l'objet d'une importante modernisation par l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers adéquats, la rénovation et la construction de bâtiments.
- Un processus de régularisation des occupations et de mise à jour des titres fonciers et des plans topographiques sera conçu et engagé rapidement afin de faire correspondre le nom du titulaire du titre au nom du ou des occupants des parcelles titrées.

Amélioration et décentralisation de la gestion foncière

Objet — Cet axe a pour objet la mise en œuvre d'un dispositif juridique et institutionnel local, renforçant les capacités des collectivités décentralisées (inter-communalités, communes, fokontany), afin de répondre à la forte demande en documents garantissant la sécurité foncière de leurs détenteurs.

Actions.

- Une administration foncière de proximité, le **guichet foncier** communal et/ou inter-communal, sera créée ; elle sera chargée **de la délivrance et de la mutation de certificats fonciers** selon trois modalités possibles. Les collectivités seront informées de ces trois modalités et procéderont au choix du mode de sécurisation foncière :
- Les guichets fonciers seront équipés et leurs agents –conservateur municipal et médiateur municipal– seront formés à la manipulation de SIG et à l'utilisation d'un **manuel de gestion foncière décentralisée**.
- Des **Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF)** seront réalisés pour chaque commune. Ils consisteront en une carte numérisée du patrimoine foncier de l'Etat, de la commune et de ses habitants sur le territoire d'une commune. Cette carte, mis à jour par le guichet foncier et le service topographique régional, se substituera progressivement au plan de repérage. Elle sera accessible à chacun.

Rénovation de la réglementation foncière et domaniale

Objet — Cet axe a pour l'objet l'adaptation des lois au nouveau système domaniale et foncier basé sur un principe de décentralisation, conformément aux orientations du Gouvernement. Il est prévu par ailleurs l'adoption de décrets et d'arrêtés fixés en perspective d'une meilleure prise en compte des nouvelles technologies.

Actions — Un processus de rénovation de la réglementation foncière et domaniale permettra de revisiter les textes existants ou de concevoir de nouveaux textes correspondants, à titre indicatif, aux points

¹¹³ Lettre de Politique Foncière .MAEP. 31 janvier 2005

suivants :

- Détermination de la valeur juridique des documents fonciers informatisés ;
- Conception d'une procédure de régularisation des titres non mis à jour ;
- Révision des modes de réalisation des plans réguliers en fonction de nouvelles technologies ;
- Clarification des prérogatives du chef de région pour la validation de l'arrêté de dotation ;
- Détermination de la procédure d'obtention de certificats fonciers ;
- Elaboration des règles juridiques relatives déterminant le rôle, le fonctionnement et le statut des commissions de reconnaissance locale ;
- Elaboration des règles juridiques relatives déterminant la valeur juridique du certificat foncier (notion d'incontestabilité) ;
- Conception d'une procédure de transformation, à la demande de l'utilisateur, du certificat d'occupation foncière en titre foncier

Plan National de Formation aux Métiers du Foncier

Objet — Cet axe a pour objet la création ou le renforcement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de la Politique Foncière. Elles devront répondre à une demande nouvelle et importante en matière de topographie, de système d'information, de droit foncier et de médiation foncière.

Actions — Les formations envisagées s'inscrivent à différents niveaux : formation des acteurs locaux de la sécurisation foncière, formation professionnelle, formation universitaire. Un bilan de compétences des professions et institutions mobilisables pour la mise en œuvre de ces programmes de formation sera réalisé. A partir de cet état des lieux, des plans d'adaptation des compétences des professionnels et des acteurs de la sécurisation foncière seront proposés ; les formations correspondantes seront organisées en partenariat avec les institutions de formation compétentes et les employeurs potentiels (organisations professionnelles, collectivités locales, bureaux d'études privés, etc.).

1. Trois niveaux de formation sont prévus :

- Formation des acteurs locaux : La formation des acteurs locaux du foncier, collectivités décentralisées ou organisations paysannes, relève d'opérateurs privés ou parapublics, mobilisés sur contrat et titulaires d'un agrément garantissant leur capacité de formation à la gestion foncière.
- Formation professionnelle : Les institutions et individus intervenant dans la chaîne foncière devront procéder à une mise à jour de leurs compétences afin de maîtriser de nouvelles technologies. Des formations professionnelles adaptées à cycle court seront conçues par la plateforme. Elles concernent les agents des conservations foncières et topographiques et la profession des géomètres.
- Formation universitaire : Des modules de formation seront mis en œuvre au sein des universités et des grandes écoles habilitées à des formations diplômantes en sciences sociales et juridiques, en outils topographiques, télédétection et systèmes d'information.

B. Politique de développement industriel (notamment agro-industrie)

a. La Lettre de Politique industrielle (2007-2012)

La LPI a connu un début d'application avec la création de l'EDBM, et la promulgation d'une loi sur les investissements.

La crise politique actuelle a complètement stoppé le processus d'attraction d'investisseurs. Il faudra sans doute attendre la fin de la crise politique pour que Madagascar puisse redevenir attractif.

Une piste pour un développement rapide du pays est de combiner des actions complémentaires sur des filières stratégiques : par exemple installation d'agro industries

couplées avec le développement d'entreprises modernes de production agricole, d'infrastructures, de formation de cadres et techniciens et d'organisation de filières de production aptes à répondre aux exigences des marchés internationaux.

La Lettre de Politique industrielle (2007-2012)

- **Se donne pour mission d'accompagner la mise en œuvre du MAP, en particulier de l'engagement 6 de celui-ci (parvenir rapidement à une économie à forte croissance). de façon plus concrète, elle vise a :**
 - Fournir les conditions fondamentales pour améliorer l'environnement des affaires et faciliter les succès; et
 - Encourager la création et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes de pointe pour que Madagascar puisse répondre aux défis de la mondialisation, faire preuve de haute productivité dans les lieux de travail, et capitaliser sur ses avantages compétitifs.
- **A cette fin, le gouvernement entend engager les grandes lignes de politique suivantes:**
 - CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Mettre en avant

- ✓ une **politique attractive à l'égard des investisseurs** par la mise en place de l'EDBM (en tant qu'outil de politique et structure originale de promotion des investissements),
- ✓ l'application d'une **nouvelle loi sur les investissements** (plus pratique, transparent et d'avant-garde),
- ✓ la refonte de nouveaux **textes en matière foncière** (permettant aux étrangers l'accès à la propriété foncière),
- ✓ la **simplification du système fiscal**, etc... .

- CONCERNANT LA BASE NATIONALE DU SECTEUR PRIVE

Induire une **industrialisation à grande échelle** qui utilisera de façon intensive la main d'œuvre excédentaire, à travers des initiatives hardies (visant à libérer le potentiel entrepreneurial national) et des mesures agressives axées prioritairement sur l'offre (services d'extension industrielle, pépinières d'entreprises, micro-finance, etc...) et visant à stimuler le **développement des entreprises locales**, des PME, des MPE et de l'artisanat.

- CONCERNANT L'INTEGRATION DE MADAGASCAR A L'ECONOMIE MONDIALE

Relever les capacités technologiques et commerciales des entreprises à vocation exportatrice, à travers des **programmes de restructuration/mise à niveau industrielle** et de mise en place des **infrastructures technologiques**, dans le cadre d'une nouvelle stratégie industrielle visant à **pénétrer des marchés d'exportation avec des produits à plus forte valeur ajoutée**.

- CONCERNANT LES FILIERES D'ACTION PRIVILEGIÉS

Privilégier l'action de développement et favoriser l'implantation de nouveaux projets d'investissement, au niveau d'un certain nombre de filières considérées comme hautement prioritaires pour leur effet d'entraînement. Ces filières sont:

- ✓ le tourisme,
- ✓ l'agri business,
- ✓ l'industrie légère d'exportation,
- ✓ les mines,
- ✓ les infrastructures,
- ✓ et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

b. Programme National de renforcement de la Compétitivité des industries de Madagascar

Ce programme a été élaboré en janvier 2009, juste au début de la crise politique en cours. Il est donc vraisemblablement en panne lui aussi.

L'agro alimentaire est la filière prioritaire de la phase I, avec des ouvertures sur les filières textile/artisanat, qui pourra, en fonction des budgets mobilisés, couvrir d'autres filières.

Les objectifs à atteindre en phase I :

1. Renforcement des capacités nationales de promotion, gestion et suivi du « Madagascar Industrial Competitiveness Plan »
2. renforcement des capacités du dispositif d'appui aux entreprises
3. Promotion de la Normalisation et de la Qualité
4. Appui direct aux industries

Phase II 2012 / 2014

5. Mise en place de la Normalisation et de la Qualité
6. Mise en œuvre des appuis directs aux industries

Les objectifs qualité 3 et 5 seront complémentaires du programme de la Commission de l'Océan Indien sur la qualité des aliments.

Le programme fait partie intégrante du programme SADC. Il sera exécuté avec le soutien technique de l'ONUDI.

C. Etat actuel du développement des filières agricoles¹¹⁴

a. Filière litchi

Le Groupement des exportateurs de litchi (GEL) et la Plateforme de concertation pour le litchi (PCL). Cette filière a été appuyée d'une part par le PIP (Programme Initiative Pesticides) de l'UE et du SFI de la Banque Mondiale pour se conformer au référentiel EUREPGAP (normes privées), et d'autre part par le MCA et BAMEX de l'USAID pour se conformer aux normes américaines en vigueur.

En vue de la préparation de la campagne litchi 2010-2011, le Ministère du Commerce a demandé l'intervention de la Délégation Européenne pour demander au COLEACP, organisme qui met en œuvre le programme PIP phase II pour venir en aide le GEL à se mettre en conformité aux normes européennes par rapport au résidus de soufre dans le litchi, des observations étant reçues par des clients allemands durant la campagne 2009.- 2010.

Pour le litchi, une réglementation est en vigueur qui prévoit l'affectation d'une part de ristourne¹¹⁵ à la PCL et à l'administration afin que ces structures puissent travailler dans des meilleures conditions (en terme de vulgarisation de bonnes pratiques et de contrôle)

un programme de l'UE sur fonds STABEX est en cours mais prendra fin bientôt (fin décembre 2010) « Programme de structuration et d'intensification des filières d'exportation » appuie le développement de 5 produits notamment la vanille, le cacao, le café , le poivre et le girofle. 3 volets sont prévus ; l'intensification de la production l'amélioration de la qualité et celle de la commercialisation par la mise en place de marchés organisés dans les communes concernées.

¹¹⁴ Source : UPDR.

¹¹⁵ La ristourne est une taxe perçue par les communes sur les productions agricoles

Pour la partie « amélioration de la qualité », elle est mise en œuvre en partenariat avec le BNM qui travaille sur un autre fond de l'UE « Appui à la normalisation des produits malgaches dans le cadre de la négociation de l'APE ». Des projets de normes sont élaborés en concertation avec les différents acteurs des 5 filières, ils sont en cours de validation.

A titre d'information, il existe une plateforme régionale pour la vanille (SAVA) et le cacao (Sambirano), le CNCC est toujours opérationnel pour le café, pour les 2 premières filières, le financement de la structure n'est pas encore effectif d'où son manque de dynamisme. Le CNCC bénéficie jusqu'ici d'un appui de l'UE.

b. Filière grains secs (pois du cap et haricot blanc)

Une étude a été financée en 2008 par l'OMC/FANDC (Fonds pour l'application des normes pour le développement du commerce) pour la « mise en conformité de ces produits aux normes SPS », des requêtes sont en cours de transmission aux différents bailleurs de fonds partenaires du MINAGRI pour la mise en œuvre des recommandations de cette étude. Une plate forme grains secs a été mise en place en 2007 à Morondava mais elle n'est pas tout à fait fonctionnelle compte tenu de la baisse progressive du prix du pois du cap sur le marché et de la dissolution anticipée du projet MCA à la suite de la crise politique.

c. Filière lait

Le « Malagasy Dairy Board » (MDB) a repris ses activités depuis 2008 grâce au financement alloué par le projet « Food for Progress » de l'USAID, le MDB en concertation avec le MAEP et le Comité National du « Codex Alimentarius » en 2008 a travaillé pour la mise à jour des textes réglementant la qualité du lait mis sur le marché national. L'AFDI travaille également sur le développement de la filière lait à Madagascar et appuie la coopérative ROVA (Ronono du Vakinankaratra ou le lait du Vakinankaratra) dans la mise en place de mini laiterie pour garantir la mise sur le marché des produits laitiers de qualité. Cette semaine la coopérative ROVA va célébrer sa 10ème anniversaire et de nombreux délégués de France seront présents. Parallèlement, des journées laitières organisées par le MDB sont prévues se tenir à Antananarivo en partenariat avec des professionnels de l'étranger (de la Réunion y compris).

d. Filière miel

Des efforts étaient entrepris ces dernières années pour structurer la filière en vue de la reprise de l'exportation de ce produit sur le marché européen. Les négociations officielles ont été engagées depuis mars 2010 en vue d'obtention d'une dérogation par l'UE. Pour la mise en conformité aux normes européennes, le Ministère de l'Elevage travaille en collaboration étroite avec les structures et organismes concernés notamment la FENAM (Fédération Nationale des Apiculteurs de Madagascar), l'AFDI, le PPRR et PROSPERER du FIDA. SAHA/ inter Coopération Suisse et des opérateurs privés. Une plateforme a été créée en 2008 à Manakara mais apparemment, elle n'est pas opérationnelle.

L'AFDI prévoit de mettre en place un système permettant aux associations des apiculteurs de prélever une part sur la recette des exportations en vue de pérenniser les actions visant la qualité des produits à exporter.

e. Autres actions

Une collaboration avec le projet **QualiReg** de l'Océan Indien (financement de la Région française Ile de la Réunion et FIDA) est en vue pour mener en début 2011 une étude de faisabilité sur l'accréditation du laboratoire de contrôle des pesticides au sein de la DPV, la

surveillance des résidus étant la principale condition sanitaire à respecter pour le miel destiné au marché UE.

Un référentiel **HOREB** (référentiel qui vise la qualité et la préservation de l'environnement en même temps) a été mis au point par la société Faly Export et mis en œuvre actuellement en collaboration avec ses différents partenaires (projets FIDA : PPRR et PROSPERER, groupements des producteurs, Chambre de Commerce et des sociétés privées telles que AGRICO et CAMAGRI) pour améliorer la qualité des produits malgaches. Le référentiel est appliqué actuellement sur quelques produits dont le litchi, l'oignon, les grains secs, le maïs, la grenadelle et l'ananas, et d'autres cultures maraichères.

f. Observations du consultant

Il est clair que la durabilité des filières n'est pas assurée tant que celles-ci ne disposent pas de financements permanents générés par la filière elle-même, c'est-à-dire dans la pratique par le prélèvement d'une partie de la valeur ajoutée.

Une seule filière a trouvé une solution (le financement est-il suffisant ?), avec une part de la taxe prélevée par la commune. Les autres dépendent d'aides extérieures, précaires par nature.

La règle du Ministère des Finances qui consiste à refuser les taxes parafiscales bloque dans la pratique le développement de ces filières.

D. Politique de protection de l'environnement

La Déclaration de Politique¹¹⁶ ci-dessous, publiée en janvier 2010, est une belle déclaration d'intention. Mais le Gouvernement ne parvient pas à faire évoluer favorablement un certain nombre de phénomènes inquiétants tels que la déforestation, les feux de brousse, la dégradation des sols, la pollution des eaux, essentiellement pour deux raisons : le manque de conscience environnementale et l'incompréhension des enjeux par une large majorité de la population, d'une part, le manque de moyens de l'administration environnementale, d'autre part.

Il semble en outre que les feux de brousse soient un moyen de protestation politique de la population pour exprimer son mécontentement¹¹⁷. Et ils étaient particulièrement nombreux pendant le séjour du consultant à Madagascar...

Il est donc tout à fait vital de développer une **éducation environnementale de qualité dès l'école primaire**, et de **renforcer le Ministère des Eaux et Forêts** en techniciens capables de mener à la fois des actions éducatives et des actions punitives. **Les programmes de formation de techniciens en agriculture devraient avoir systématiquement une forte composante environnementale**, compte tenu des enjeux sur la conservation des sols et des eaux, et être des moyens de diffusion des techniques antiérosives telles que le semis direct sur couvert végétal (SCV).

¹¹⁶ Politique nationale de l'Environnement. Déclaration de Politique. Ministère de l'Environnement et des Forêts. janvier 2010.

¹¹⁷ Ce qui est couramment affirmé par l'homme de la rue à Madagascar est confirmé dans le document intitulé « Charte de l'environnement ».

a. Politique nationale de l'environnement

POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Définitions et principaux enjeux

La Politique Nationale de l'Environnement est une politique tenant en compte de la globalité des problèmes environnementaux, sociaux, économiques et culturels.

La Politique Nationale de l'Environnement place l'Homme au centre des préoccupations environnementales.

Les différentes politiques sectorielles existantes seront abordées pour assurer leur compatibilité et leur complémentarité avec la Politique Nationale de l'Environnement.

Compte-tenu de l'état actuel de l'environnement à Madagascar, les principaux enjeux de la Politique Nationale de l'Environnement sont :

- la gestion des différentes sources de pollutions de l'air, de l'eau, de la mer et du sol ainsi que la pollution intradomestique
- l'éradication de la déforestation
- la maîtrise de l'érosion des sols
- la gestion rationnelle des ressources naturelles et la protection de la biodiversité
- la lutte contre les feux de brousse et des feux de forêts
- la mise en oeuvre effective des conventions internationales relatives à l'environnement déjà ratifiées par Madagascar ainsi que celles à ratifier
- la gestion du changement climatique en tant qu'enjeu à la fois national et international
- le développement du réflexe environnemental
- la promotion du partenariat public- public et public-privé dans la gestion de l'Environnement
- la responsabilisation des différents niveaux (niveau central et niveau décentralisé) dans la gestion de l'environnement

Objectifs et orientations stratégiques

La PNE vise à améliorer le cadre de vie de la population, sur le milieu urbain et rural.

Pour ce faire, elle doit aboutir à l'adoption d'une **Charte de l'Environnement** Malagasy, et des programmes d'actions.

La politique Nationale pour l'Environnement se décline en huit orientations stratégiques suivantes :

1. Renforcement du partage des responsabilités et mise en place des organisations institutionnelles efficaces

Vu le caractère transversal de l'environnement, plusieurs départements et secteurs (ministère, structure décentralisée, ONG, ...) sont impliqués dans la gestion de l'environnement :

- ✓ *La PNE attribue à chaque département ministériel une responsabilité propre, au niveau central et déconcentré*
- ✓ *La PNE confirme la place importante que les régions, communes et Fokontany tiennent, dans la gestion de proximité de l'environnement*
- ✓ *La PNE confirme la responsabilité des ONGs, des associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement, qui sera exercée dans un esprit de synergie et de complémentarité*

2. Amélioration de l'application du cadre juridique

- ✓ *La PNE confirme la nécessité de mettre en place d'un code de l'environnement comme cadre légal unique, pour la gestion de l'environnement à Madagascar*
- ✓ *La PNE appuie l'application effective des textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement*

- ✓ *La PNE promeut l'instauration des sanctions positives et négatives*
- ✓ *La PNE confirme le respect des dispositions des CI ratifiées par Madagascar*

3. Mise en place des régimes incitatifs face aux initiatives qui tendent vers la préservation de l'environnement

La PNE encourage entre autres :

- ✓ *Le développement des technologies propre ;*
- ✓ *L'introduction des produits alternatifs moins nocifs pour l'environnement ;*
- ✓ *Et autres initiatives respectueuses de l'environnement*

4. Développement du financement durable pour l'Environnement

- ✓ *La PNE promeut la mise en place d'un système cohérent des outils et instruments de financement pérenne, adapté au développement économique du pays*

5. Renforcement au niveau national de l'Information, Education et communication Environnementale (IECE)

- ✓ *La PNE plaide l'amplification des actions de l'IEC environnementale, à tous les niveaux*

6. Renforcement des actions de Prévention et de veille environnementale

- ✓ *La PNE incite les Départements Ministériels, et les structures décentralisées à adopter des mesures de prévention et de veille environnementale, selon le principe de prévention et de précaution*
- ✓ *La PNE appuie les structures de veille environnementale, comme les observatoires*

7. Intensification des contrôles et inspections environnementaux

- ✓ *La PNE appuie la mise en place des corps des inspecteurs environnementaux*

8. Renforcement du dispositif de contrôle des impacts des investissements sur l'environnement

- ✓ *La PNE appuie le développement et l'amplification des instruments et outils tels que :*
- ✓ *La Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE)*
- ✓ *L'évaluation Environnementale Stratégique (EES)*
- ✓ *Et autres (les plus petits investissements mais pollueurs)*

c. Plan d'action environnementale (2004-2011)

En 1989, le gouvernement de Madagascar a adopté un programme d'investissement ambitieux sur 15 ans, connu sous le nom de Plan d'action pour l'environnement de Madagascar (PAE). Le Plan devait être exécuté en trois phases (EP I/ II/ III), chacune d'entre elles présentant des objectifs précis. La troisième et dernière phase du NEAP (EP III), soutenue par ce projet, vise à améliorer sur le terrain, la protection et la gestion durable des ressources critiques de la biodiversité, à favoriser leur conservation grâce à des programmes de gestion macroéconomique et sectorielle et à établir des mécanismes durables de financement. La troisième phase du projet se termine en 2011 (mais le projet est actuellement suspendu en raison de la crise politique).

La totalité des financements utilisés par le projet est de 140 M\$.

Annexe 7.

Le réseau FAR à Madagascar (« FARMADA »)

Source : FARMADA

A. Composition du réseau

La composition du réseau est comme suit :

Nom et Prénoms	Fonction /Entité	Responsabilité dans le comité
RASOLOFONIRINA Francine	Chef du Service Formation Agricole et Rurale/ Ministère de l'Agriculture	Animatrice
RANDIMBIVOLOLONA Manampisoa	Chargé d'études à l'Unité de Politique de Développement Rural/ Ministère de l'Agriculture	Co-Animateur
RABENIARY Edouard	Directeur de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales de Madagascar/ Institutions et Centres de Formation	Membre
RAKOTONIRAINY Jaona	Directeur de l'EASTA d'Antananarivo/ Etablissement public	Membre
RAKONTONDRAJAO	Coordonnateur du Réseau BIMTT/ Réseau de centres de formation confessionnels	Membre
MERISON Serge	Directeur du CDAM/ Centre de Formation Agricole / Organisation de Producteurs	Membre
ANDRIAMIFIDY Gérard	Directeur du Réseau SOA/ Organisation de Producteurs	Membre
RAJAONAH Solange	Représentante FERT/ ONG	Membre
RAKONAIVO Harilala	Responsable Formation au CITE/ ONG	Membre
RAJAONESA Mamy	Président du FIFATA / Organisation Faïtière de Producteurs	Membre
ANDRIAMANANTENASOA Vololona	Responsable Formation et communication AVITECH/ Société Privée	Membre
RAHARINJATO Herisoa	Directeur de l'Accréditation et Assurance Qualité/ Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Membre

B. Rôle du réseau

Mis en place en Janvier 2010, le réseau FAR Malagasy rassemble toutes les personnes, institutions, organisations... impliquées dans les dispositifs de Formation Agricole et Rurale visant le processus de développement rural. Ce réseau, constitue un outil pour accompagner le processus SNFAR en prenant notamment en compte l'exploitation familiale, son environnement global et ses logiques d'évolution.

Au service de la mise en place de formations Agricoles et rurales, le réseau FARMADA :

- (i) favorise les échanges entre les différents acteurs de la FAR sur tout le territoire : producteurs, OP, techniciens, enseignants et formateurs, vulgarisateurs, responsables de dispositifs de formation, ONG, collectivités territoriales, organisations nationales et internationales de coopération pour le développement, réseaux existants... ;
- (ii) mutualise et capitalise les expériences, les pratiques, les réflexions, les projets concernant les dispositifs de formation professionnelle et technique, Agricole et rurale;
- (iii) initie et anime des groupes de travail, des ateliers de réflexion et d'échange sur les problématiques de la FAR
- (iv) veille à la cohérence des politiques nationales de développement Agricole aux dispositifs de formation Agricole et Rurale;
- (v) participe au développement de méthodes et d'outils d'analyse et de conduite de projets de création ou de rénovation de dispositifs de formation ; et
- (vi) concourt à la constitution d'un potentiel de conseil, d'appui et d'expertise en matière d'ingénierie de dispositifs de Formation Agricole et Rurale.
- (vii) assure la diffusion de tous les produits du réseau.

Des centres de ressources assureront le relais de la diffusion des informations et de compétences en matière de FAR. Les réseaux, les centres d'informations et de formation,... existants pourraient porter les fonctions de centre de ressources. Ils seront valorisés et appuyés dans cette activité.

C. Principales conclusions de l'atelier du Comité de Pilotage du Réseau international FAR tenu à Madagascar les 3-7 mai 2010

Le Comité de Pilotage (CoPil) du Réseau international FAR a défini les orientations stratégiques pour les années à venir : mise en place de réseaux nationaux, stratégies de FAR relevant de politiques nationales, renforcement des compétences, développement d'expertises nationales... Il a également décidé de développer les relations avec les organisations internationales y compris les organisations régionales africaines.

Un groupe de travail a été constitué pour proposer une assise juridique au réseau et des modalités de fonctionnement formalisées (statuts, règlement intérieur, composition du comité de pilotage...).

Une consultation auprès de tous les pays membres est en cours pour mettre en œuvre un plan de formation : demandes spécifiques, priorités, public, critères de sélection des participants, effectif, thèmes et contenu, modalités... Ces informations serviront à programmer les modules à réaliser au cours du second semestre 2010.

Un cadre standard a été arrêté pour rédiger les « fiches pays ». Il sera utilisé par les membres du CoPil pour recueillir les informations spécifiques à chaque pays.

Annexe 8.

Législation : la Loi 2004 d'Orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar

LOI N°2004-004 DU 26 JUILLET 2004

portant orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté en leur séance respective en date du 19 Décembre 2003 et du 09 Juin 2004

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Décision n°08-HCC/D3 du 14 Juillet 2004 de la Haute Cour Constitutionnelle ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Section 1 - Droits à l'éducation et à la formation

Article premier - L'éducation est une priorité nationale absolue, et l'enseignement est obligatoire à partir de l'âge de six ans.

Art. 2 - La République de Madagascar, conformément aux droits et devoirs économiques, sociaux et culturels énoncés dans la Constitution, et fidèle aux engagements internationaux du peuple malagasy, reconnaît à toute personne – enfant, adolescent, et adulte – le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation.

Art. 3 - L'Etat s'engage à instaurer un système d'éducation, d'enseignement et de formation capable d'assurer l'épanouissement intellectuel, physique, moral, civique et artistique de chaque individu.

Certaines valeurs culturelles spécifiques au pays, telles que les notions "aina", de "fanahy maha-olona", de "hasina" ou de "fihavanana" doivent être prises en considération.

Art. 4 - L'éducation, l'enseignement et la formation malagasy doivent préparer l'individu à une vie active intégrée dans le développement social, économique et culturel du pays.

Pour la réalisation de cet objectif, ils doivent notamment :

- promouvoir et libérer l'initiative individuelle et des communautés de base ;
- favoriser la créativité ;
- cultiver le goût de l'effort ;
- développer l'esprit d'entreprise et de compétition, le souci de l'efficacité, le sens de la communication, la recherche de l'excellence dans le résultat ; et
- parvenir à produire des citoyens suffisamment instruits et aptes à assurer l'exploitation rationnelle des richesses naturelles potentielles, afin de hisser notre Pays au rang des Nations les plus développées, tout en conservant sa sagesse légendaire.

Section 2 - Pouvoirs et Compétences de l'Etat

Art. 5 - L'Etat garantit à toute personne, dans les conditions définies par voie réglementaire, le respect et le bénéfice de ses droits à l'éducation, à l'enseignement et à la formation.

Art. 6 - Les Ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation définissent et mettent en œuvre à travers un contrat de résultat, la politique nationale en matière d'éducation, d'enseignement et de formation, adoptée en Conseil de Gouvernement.

Les modes de relation entre les Ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation et les autres départements ministériels sont définis par voie réglementaire.

Art. 7 - Après les concertations d'usage, tant entre les départements ministériels qu'avec les partenaires et les usagers, les Ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, en vue de répondre aux besoins économiques et sociaux se doivent de :

- définir les stratégies et les moyens ;
- assurer en la matière le contrôle des qualifications ;
- délivrer les diplômes et attestent l'équivalence des titres correspondants.

Art. 8 - Les Ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, après avis motivé du Gouvernement, peuvent prononcer par arrêté, l'interdiction d'exercer à l'encontre de toute personne physique ou morale dont le maintien en activité constituerait un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des enfants, des adolescents ou des adultes, à elle confiés. Le droit de la défense de l'intéressé est garanti devant les instances juridictionnelles compétentes.

Section 3 - Pouvoirs et compétences des collectivités territoriales

Art. 9 - Les Collectivités Territoriales administrent les affaires éducatives à elles dévolues par la loi.

Après les concertations d'usage avec les partenaires et les acteurs du système d'éducation, d'enseignement et de formation de la collectivité concernée, elles élaborent et mettent en œuvre à travers un contrat de résultat, une stratégie de développement en parfaite conformité avec la politique nationale d'éducation, d'enseignement et de formation.

Les modes de relation entre les Ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation et les collectivités territoriales sont définis par voie réglementaire.

Art. 10 - Les services déconcentrés des Ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation sont responsables du bon déroulement des actions d'éducation, d'enseignement et de formation relevant de leur juridiction respective.

A ce titre, ils en assurent l'appui et le contrôle.

Section 4 - Pouvoirs et Compétences des partenaires

Art. 11 - L'Etat adopte comme règle dans l'exécution de sa politique d'éducation et de formation, le Partenariat Public-Privé. En conséquence, est reconnu le rôle de partenaire à part entière, aux organismes publics et privés, aux associations intéressées à la promotion et au développement du système d'éducation, d'enseignement et de formation, notamment :

- les familles, les organismes familiaux et communautaires ;
- les établissements d'enseignement privé ;
- les organisations non gouvernementales et les autres associations volontaires ;
- les institutions de recherche et les opérateurs économiques.

Les modes de relation entre les Ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation et les différents partenaires sont définis par voie réglementaire.

Art. 12 - Tous les partenaires privés agréés, dans les domaines de l'enseignement, l'éducation, et la formation, participent aux missions des Ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.

Dans le cadre d'une convention suivie d'un contrat de résultat, ils exécutent des tâches précises conformes à la politique nationale d'éducation.

Les conditions d'attribution ou de retrait de l'agrément sont fixées par voie réglementaire.

Section 5 - Des fonctions de l'école et des établissements d'enseignement, de formation

Art. 13 - L'école, les établissements d'enseignement et de formation assurent des fonctions d'éducation, de formation et de qualifications.

Art. 14 - L'école, les établissements d'enseignement et de formation doivent, en collaboration et avec la complémentarité des familles et de la société, veiller à inculquer aux enfants, aux adolescents et aux jeunes les sens de la responsabilité et de l'initiative, ainsi que le respect des bonnes mœurs et des règles de bonne conduite.

En outre, ils sont appelés à :

- développer en eux le sens civique et les valeurs de la citoyenneté ;
- développer la personnalité de l'individu, dans toutes ses dimensions : physique, affective, psychique, mentale et morale, en garantissant le droit à la construction de sa personne de manière à aiguiser son esprit critique et sa volonté.

Art. 15 - L'école et les établissements d'enseignement et de formation, veillent, dans le cadre de leur fonction d'instruction, à garantir à tous les apprenants, un enseignement et une éducation de qualité qui leur permettent d'acquérir une culture générale et des savoirs théoriques et pratiques, de développer leurs dons et leurs aptitudes à apprendre par eux-mêmes et de s'insérer ainsi dans la société du savoir et du savoir-faire.

L'école et les établissements d'enseignement et de formation sont appelés essentiellement à donner aux apprenants les moyens :

- de maîtriser la langue malagasy, de par son statut de langue maternelle et nationale ;
- de maîtriser deux langues étrangères au moins.

Ils doivent par ailleurs s'attacher à :

- à développer les différentes formes d'intelligence sensible, pratique et abstraite ;
- à développer les capacités de communication des élèves et l'usage des différentes formes d'expression : langagière, artistique, symbolique et corporelle ;
- à leur assurer la maîtrise des technologies de l'information et de la communication et à les doter de la capacité d'en faire usage dans tous les domaines ;
- à les préparer à faire face à l'avenir de façon à être en mesure de s'adapter aux changements et d'y contribuer positivement avec détermination.

Art. 16 - L'école et les établissements d'enseignement et de formation veillent, dans le cadre de leur fonction de qualification, à développer des compétences et des savoir-faire chez les apprenants, en rapport avec leur âge et selon le cycle d'études.

Les établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ont la charge de consolider ces compétences.

A cette fin, l'école et les établissements de formation et d'enseignement supérieur, sont appelés à faire acquérir aux apprenants l'aptitude à utiliser le savoir et le savoir-faire acquis pour la recherche de solutions alternatives dans la résolution des problèmes auxquels ils peuvent être confrontés à :

- s'adapter aux changements ;
- prendre des initiatives et à innover ;
- travailler en groupe ;
- apprendre tout au long de leur vie.

Section 6 - Droits et obligations de l'élève/apprenant

Art. 17 - L'élève/apprenant est au centre de l'action éducative et des activités de formation.

Art. 18 - L'élève/apprenant a droit à une information diversifiée et complète sur tout ce qui a trait à l'orientation scolaire et universitaire afin qu'il puisse choisir en connaissance de cause et avec conviction son parcours scolaire et professionnel.

Art. 19 - Le personnel de l'éducation et de la formation doit, en s'acquittant de leurs devoirs professionnels, se conformer aux principes d'équité et d'égalité des chances et établir avec les élèves des rapports fondés sur l'honnêteté, l'objectivité et le respect de la personne de l'enfant et du jeune, et de leurs droits.

Art. 20 - Il est du devoir de l'élève/ apprenant de respecter l'enseignant/formateur et tous les membres de la communauté éducative et de s'astreindre aux exigences imposées par le respect dû à l'établissement d'éducation et de formation.

Art. 21 - L'organisation de la vie scolaire, de formation et estudiantine est fixée par voie réglementaire.

Le régime disciplinaire des établissements d'enseignement et de formation est fixé par arrêté des Ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.

TITRE II

DE L'ORGANISATION DU SYSTEME D'EDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Chapitre I - Principes et organisations

Art. 22 - La mission de l'Etat est d'assurer pour tous les Malgaches une éducation de qualité.

Le secteur de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation comprend :

- l'Education et la Formation Non Formelle ;
- l'Education et la Formation Formelle ;

Art. 23 - La double cohérence interne et externe, les principes d'unité et de diversité, la garantie de continuité, de complémentarité, d'interdépendance et de synergie, ainsi que le souci de performance et de progrès constants fondent et structurent l'organisation du système d'éducation, d'enseignement et de formation malagasy.

Art. 24 - Des objectifs et des buts terminaux fixent l'organisation des enseignements et des formations dans les différents niveaux et types d'éducation, d'enseignement et de formation préalablement inventoriés.

Chapitre II - De l'éducation non formelle

Art. 25 - L'éducation non formelle est constituée de toutes les activités éducatives et de formation assurée en dehors du système éducatif formel.

Elle est destinée à offrir des possibilités d'apprentissage et de formation à tous ceux qui n'ont pas bénéficié des structures du système formel.

Elle doit permettre à des personnes de tous âges d'acquérir les connaissances utiles, les compétences professionnelles, une culture générale et des aptitudes civiques favorisant l'épanouissement de leur personnalité dans la dignité.

Elle doit permettre à tous les citoyens de s'intégrer dans la société où ils vivent, de leur donner les instruments socio-culturels nécessaires pour la développer et vivre sans complexe dans toute autre société humaine

Elle commence dans la famille, et est continuée dans les communautés de base, puis dans les structures adaptées à chaque situation, dans les collectivités territoriales.

Art. 26 - L'éducation non formelle fait partie intégrante du système éducatif global et relève des Ministères ayant en charge des activités d'éducation et de formation.

Art. 27 - L'éducation non formelle comprend :

- l'École infantile ;
- l'alphabétisation fonctionnelle ;
- l'Éducation à la citoyenneté et au civisme.

Section 1 - L'École infantile

Art. 28 - L'École infantile comprend :

- les nurseries qui prennent en charge les bébés de zéro à deux ans ;
- les jardins d'enfants qui s'occupent de la garde des enfants de deux et trois ans ;
- les écoles maternelles assurant l'éducation des enfants de trois à cinq ans.

Art. 29 - Les nurseries déchargent les parents de leurs bébés pour leur permettre de vaquer en toute confiance à leurs obligations familiales et professionnelles.

Elles ont pour objectif la sécurité des bébés qui leur sont confiés : hygiène et soins, nourriture, jeux et socialisation.

Art. 30 - Les jardins d'enfants ont pour vocation l'éveil et la socialisation des enfants par des activités sensorielles et motrices, des activités de communication, d'expression orale, des chansons, des dessins et des récitations pour enfants.

Art. 31 - L'école maternelle est une école à vocation d'éveil et d'ouverture aux activités socialisantes et éducatives préparant au système formel : activités sensori-motrices, activités de communication et d'expression orale et écrite, activités scientifiques et techniques.

Art. 32 - Le régime général de l'éducation et de la formation non formelle ainsi que l'organisation de toutes les activités d'éducation et de formation de ce secteur sont fixés par voie de décret.

Section 2 - L'Alphabétisation fonctionnelle

Art. 33 - L'alphabétisation fonctionnelle se donne pour objectif de favoriser la mobilisation des acquis en lecture, écriture et calcul au profit de la vie quotidienne, familiale et communautaire.

Art. 34 - Des partenaires sociaux – organisations non gouvernementales (ONG), organisations confessionnelles et autres associations – exécutent le programme d'Alphabétisation Fonctionnelle en collaboration étroite avec les Ministères chargés de l'éducation et de la formation, et avec les Collectivités territoriales.

Art. 35 - Tout projet d'alphabétisation fonctionnelle doit se prolonger par la mise en place de programmes post alphabétisation pour la maintenance et la capitalisation des acquis. Il doit contribuer à la création d'un environnement lettré dans des structures d'apprentissage de proximité aux métiers de base.

Section 3 - L'éducation à la citoyenneté et au civisme

Art. 36 - L'éducation à la citoyenneté et au civisme a pour composantes :

- l'éducation citoyenne et patriotique ;
- l'éducation à la vie familiale et communautaire ;
- l'éducation au développement et à l'environnement ;
- l'éducation à l'hygiène et à la santé familiale et villageoise, en particulier la prévention et à la lutte contre le VIH/SIDA.

Art. 37 - L'éducation à la citoyenneté et au civisme a pour objectifs :

- d'informer, de former et d'encadrer tout citoyen sur ses droits et ses devoirs comme membre d'une famille, d'un village ou d'un quartier, d'une collectivité territoriale, d'une nation ;

- de développer la conscience et le respect des droits et des libertés de l'homme, la pratique de la démocratie et la fierté de l'identité nationale ;
- de former le citoyen à la sauvegarde et à l'extension de l'environnement et du patrimoine national, tant culturel, matériel qu'immatériel ;
- de compléter et de parfaire ses compétences et ses capacités pour en faire un citoyen poli, honnête, éclairé, responsable et actif.

L'éducation à la citoyenneté et au civisme s'adresse à toutes les personnes de tous âges.

L'Office National de l'Education de Masse et du Civisme en est le fer de lance.

L'application de cet article sera définie par voie de décret.

Chapitre III - De l'éducation formelle

Art. 38 - L'éducation formelle comprend :

- l'éducation fondamentale ;
- l'enseignement secondaire ;
- la formation technique et professionnelle ;
- l'enseignement supérieur et la formation universitaire.

Section 1 - L'éducation fondamentale : Mission – Organisation - Objectifs

Art. 39 - L'éducation fondamentale est dispensée sur une durée de neuf ans et accueille les enfants à partir de l'âge de six ans.

Art. 40 - L'éducation fondamentale a pour mission d'instruire les enfants et les jeunes et les initier à des savoirs théoriques et pratiques essentiels à leur intégration positive dans la vie active ou dans l'enseignement secondaire.

Art. 41 - L'éducation fondamentale comprend deux cycles :

- l'éducation fondamentale du premier cycle (EF1) de CINQ ans,
- l'éducation fondamentale du second cycle (EF2) de QUATRE ans.

Art. 42 - L'éducation fondamentale du premier cycle (EF1), dispensée dans les Ecoles Primaires, a pour objectifs spécifiques :

- l'acquisition des compétences clés dans les domaines cognitifs, sensori-moteurs et socio-affectifs ;
 - l'initiation aux valeurs civiques et de citoyenneté, et aux exigences du vivre ensemble ;
 - la maîtrise de l'environnement technique, temporel et spatial de proximité.
- Elle est sanctionnée à la fin du cycle par un certificat.

Art. 43 - L'éducation fondamentale du deuxième cycle (EF2), dispensée dans les collèges, a pour objectif de :

- renforcer chez l'élève les compétences utiles dans la vie courante : lire- communiquer oralement et par écrit en langue nationale et à maîtriser deux langues étrangères.
- faire acquérir les connaissances et les aptitudes requises dans les domaines des mathématiques, des sciences, de la technologie, des sciences humaines, des arts et des sports et ce, afin qu'il puisse poursuivre ses études dans le cursus suivant ou qu'il intègre les filières de la formation professionnelle ou s'insérer dans la société. La fin de cycle est sanctionnée par un Brevet.

Art. 44 - L'organisation de l'éducation fondamentale, la répartition des cours, les programmes et les méthodes d'enseignement, le suivi et l'évaluation de toutes les activités éducatives et le calendrier scolaire sont définis par voie réglementaire.

Section 2 - L'enseignement secondaire

Art. 45 - L'enseignement secondaire est ouvert aux élèves ayant terminé les cycles fondamentaux.

Art. 46 - L'enseignement secondaire est d'une durée de trois ans. Il vise à doter l'élève, en plus d'une culture générale solide, d'une formation approfondie qui lui donne la possibilité de poursuivre ses études dans le cycle universitaire soit d'intégrer la formation professionnelle, soit de rentrer dans la vie active.

Art. 47 - Le baccalauréat est l'examen de fin d'études du secondaire, il permet la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

La fréquentation du secondaire est certifiée par une attestation faisant état du niveau atteint. Le régime général du secondaire, l'organisation de l'action éducative qui y est menée, ainsi que l'évaluation par le baccalauréat, sont définis par voie réglementaire.

Section 3 - La Formation Technique et Professionnelle

Art. 48 - La Formation Technique et Professionnelle a pour mission de former les jeunes et adultes, selon les besoins réels et évolutifs de l'économie. Elle contribue au développement socioculturel et économique de la famille, de la région et de la nation.

L'économie de marché, le partenariat, l'autonomie, la cohérence et l'excellence technique et professionnelle déterminent les principes généraux de l'organisation et du fonctionnement du dispositif de la Formation Technique et Professionnelle.

Art. 49 - La formation technique et professionnelle permet à toute personne, jeune ou adulte, individuellement ou en association :

- de favoriser sa promotion sociale pour l'accès aux différents niveaux de cultures professionnelles et de qualifications par le développement de l'apprentissage des métiers de base (AMB) ;
- d'acquérir des compétences de base techniques, technologiques et des compétences spécifiques liées à une filière professionnelle dans une formation initiale ; la formation initiale permet soit de s'insérer sur le marché du travail, soit de poursuivre dans la formation professionnalisante correspondant à toute catégorie d'emploi définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- de se perfectionner, de s'adapter à l'évolution et au changement des techniques, des technologies aux conditions de travail en vue d'une reconversion ou d'un pré-emploi par l'intermédiaire de la formation continue ;

Art. 50 - Le sous-secteur de la Formation Technique et Professionnelle met en place une structure adéquate en matière de :

- Conseil, concertation pour toute question de stratégies et de politiques relatives au développement de la Formation Technique et Professionnelle ;
- Elaboration, actualisation, évaluation des curricula conformément à la prévision de la demande sociale économique ;
- Orientation pédagogique et professionnelle et suivi post-formation.

Art. 51 - La structure, la mission, les attributions des centres, établissements, instituts et des groupements d'établissements de formation technique et professionnelle publics et privés, sont définies par voie réglementaire.

Le recrutement, le régime et l'organisation généraux des examens et concours sont définis par voie réglementaire.

La fréquentation des centres et établissements de formation technique et professionnelle est certifiée par une attestation faisant état du niveau atteint.

L'équivalence des titres délivrée par les centres et les établissements de formation technique et professionnelle est définie par voie réglementaire.

Section 4 - De l'enseignement Supérieur et des Recherches Scientifiques

Art. 52 - Pour un développement rapide et durable, le pays doit se doter d'un enseignement supérieur moderne, appuyé et alimenté par une recherche performante.

Art. 53 - Des structures sont mises en place pour :

- anticiper le développement dans tous les secteurs de la vie nationale ;

- identifier les besoins du pays en ressources humaines ;
- déterminer les formations et les recherches pertinentes ;
- assurer la relève au niveau des enseignants-chercheurs.

Elles sont définies par voie réglementaire.

Art. 54 - Un processus contractuel entre les institutions d'enseignement supérieur et de recherches et les opérateurs du secteur privé est établi afin de répondre aux besoins du marché de travail et de l'économie.

Art. 55 - Pour améliorer l'efficacité interne et externe des établissements d'enseignement supérieur, il est mis en place un système leur permettant de disposer des ressources propres. La participation des bénéficiaires au financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est encouragée.

La structure, la mission, les attributions des centres, établissements, instituts et des regroupements d'établissement publics et privés d'enseignement supérieur sont définies par voie réglementaire.

TITRE III

DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

Art. 56 - Les personnes physiques et morales peuvent créer des établissements éducatifs et d'enseignement privés et pourvoir à leurs dépenses après obtention d'une autorisation des autorités chargées de l'éducation- enseignement et formation. Les conditions d'octroi de l'autorisation sont fixées par voie réglementaire.

Le propriétaire ainsi que le Directeur effectif d'un établissement éducatif privé doit être de nationalité malagasy sauf autorisation spéciale délivrée par le Ministre responsable.

Le Directeur de l'établissement doit faire partie du personnel enseignant ou du personnel d'encadrement pédagogique.

En outre, il est exigé qu'aucune des deux personnes concernées n'ait fait l'objet d'une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit intentionnel.

Art. 57 - Les établissements d'enseignement privés doivent recruter une partie de leur personnel enseignant à plein temps. La proportion de ces enseignants est fixée par arrêté du Ministre chargé de l'Education qui prend en considération la nécessité de disposer d'un personnel éducatif permanent. Ne peuvent être recrutées pour le travail ou l'enseignement dans les établissements privés des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit intentionnel contre des personnes ou des biens.

Art. 58 - Les établissements d'enseignement privés sont tenus d'appliquer les programmes officiels en vigueur dans les établissements scolaires d'enseignement public.

Peuvent être créés des établissements éducatifs privés avec des programmes et des régimes d'études particuliers, après autorisation du Ministre chargé de l'Education.

Art. 59 - Les élèves des établissements éducatifs et d'enseignement privés peuvent intégrer les établissements scolaires publics, conformément à la réglementation en vigueur.

Ils ont aussi le droit de se présenter aux examens et aux concours nationaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 60 - Les établissements éducatifs privés sont soumis à l'inspection pédagogique, administrative et sanitaire de services des Ministères compétents en vue de vérifier l'application des conditions fixées par la présente loi et par les décrets et arrêtés y afférents.

Art. 61 - En cas de manquement à l'une des obligations énoncées dans ce chapitre ou de non-respect des bonnes mœurs et des règles de l'hygiène et de la sécurité dans l'établissement éducatif, le propriétaire se voit retirer, après son audition, l'autorisation citée à l'article 56 de la présente loi sans préjudice des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 62 - En cas de retrait de l'autorisation prévu à l'article 61, l'autorité tutelle peut, si l'intérêt des enfants ou des élèves l'exige, demander au juge des référés territorialement compétent de nommer un gérant parmi les membres du personnel éducatif, sur proposition de l'autorité de tutelle, qui dirige l'établissement pendant une période déterminée ne dépassant pas l'année qui suit.

TITRE IV

LE PERSONNEL DU SYSTEME D'EDUCATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

Art. 63 - Le personnel éducatif est constitué des enseignants, des formateurs, des inspecteurs, des planificateurs, du personnel d'encadrement, des conseillers en information et en orientation scolaire et universitaire, des conseillers en éducation et en formation, des surveillants et des agents administratifs et techniques.

Art. 64 - Tous les membres du personnel éducatif, sont astreints, tout au long de leur carrière, à la formation continue qui est une nécessité dictée par les mutations qui affectent le savoir et la société et par l'évolution des métiers.

La formation des formateurs et la formation continue sont organisées au profit des membres du personnel éducatif selon les exigences dictées par l'évolution des méthodes et moyens d'enseignement et de son contenu, l'intérêt des élèves et de l'école, et les besoins liés à la promotion professionnelle.

Art. 65 - Les membres de la communauté éducative assument, dans la coopération et complémentarité avec les parents, les tâches qui leur sont dévolues, dans le cadre des missions essentielles de l'école et des établissements d'enseignement.

TITRE V

DE L'EVALUATION, DES RECHERCHES ET DU CONTROLE

Art. 66 - Dans le cadre du développement rapide et durable de l'éducation et de la formation, et dans l'unique souci de l'intérêt général, les instances d'évaluation et de contrôle, de conseil et de planification sont au regard de la Nation, parmi les garantes de l'efficacité et de la rentabilité du système d'éducation et de formation, ainsi que de sa fidélité aux principes fondamentaux définis par la présente loi. Toutes les composantes du système éducatif font l'objet d'une évaluation périodique et régulière.

Les différentes évaluations ont pour but de mesurer objectivement le rendement du système scolaire, celui des établissements qui en relèvent et des personnels qui y exercent, ainsi que les acquis des élèves, de manière à pouvoir introduire les correctifs et les aménagements nécessaires pour la réalisation des objectifs fixés.

Art. 67 - La recherche pédagogique constitue un puissant facteur d'amélioration de la qualité de l'apprentissage, du rendement de l'école et de sa mise à niveau en vue de répondre aux normes internationales dans le domaine de l'éducation.

Art. 68 - La recherche en éducation couvre le domaine de la pédagogie, les méthodes d'enseignement, les programmes, les moyens didactiques, les pratiques des enseignants, la vie scolaire, l'évaluation, ainsi que les études comparées dans l'éducation et l'enseignement.

Art. 69 - La recherche en éducation est organisée au sein d'institutions spécialisées et en collaboration avec les centres de recherche et les institutions universitaires.

Art. 70 - Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre la corruption et eu égard aux principes de la bonne gouvernance, de la justice et de la transparence exigées pour le développement rapide et durable, il s'avère indispensable que la fonction « CONTROLE » ait une place primordiale dans la gestion des affaires de l'Etat.

Les Ministères chargés de l'éducation et de la formation ne dérogent pas à ces principes. Ils veillent scrupuleusement à la gestion stricte de son personnel, des fonds qui leur sont alloués, des matériels mis à sa disposition, et de l'efficacité de l'éducation et de la formation des apprenants.

Art. 71 - Les contrôles hiérarchiques sont réalisés au niveau des différents organes des Ministères chargés de l'éducation et de la formation. Ils sont assurés par toutes les autorités responsables d'unités éducatives ou formatives, et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Les contrôles hiérarchiques doivent se faire aussi au sein des services centraux et décentralisés.

Art. 72 - Les contrôles – inspections, comme les contrôles hiérarchiques, sont internes, sauf qu'ils sont ordonnés directement par le Ministre responsable.

Art. 73 - L'organe d'inspection est inscrit dans l'organigramme des Ministères chargés de l'éducation et de la formation. Il est représenté jusqu'au niveau décentralisé.

Sa mission consiste à veiller à la bonne exécution de la politique nationale d'éducation et de formation en matière de contrôle de l'excellence du travail du personnel de ce secteur et des organes rattachés ou sous tutelle, indépendamment des audits externes.

Art. 74 - Les performances de chaque agent sont évaluées au regard des référentiels professionnels qui les concernent d'une part, et comparativement aux indicateurs de qualité, d'efficacité et de résultats du travail de l'unité où ils exercent, d'autre part.

Les référentiels et les indicateurs sont portés à la connaissance de tous par voie réglementaire. Ils sont vérifiés lors des contrôles et des inspections. A part les contrôles hiérarchiques, les contrôles – inspections sont assurées par les spécialistes en la matière.

Art. 75 - La mise en œuvre des actions de contrôles – inspections définies par la présente loi d'orientation exige la présence de moyens humains, financiers et matériels adéquats.

Les modalités d'application des présentes dispositions sont définies par voie réglementaire.

TITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Art. 76 - La restructuration du système d'éducation et de formation prend effet à compter de la promulgation de la présente loi.

Art. 77 - Toutes dispositions contraires à la présente loi sont et demeurent abrogées, notamment la Loi 94-033 du 13 mars 1995.

Antananarivo le 26 Juillet 2004

Marc RAVALOMANANA

Annexe 9. Liste des établissements privés adhérents du BIMTT

(« Biroa Ifandraisan'ny Mpampiofana ny Tontolon'ny Tantsaha », Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux, Antananarivo)

	Nom	Adresses	Eglises	Régions
1	FO.FI.FA.KRI SAF / FJKM	B.P. 01 CP: 501- Ambatondrazaka	FJKM	Alaotra Mangoro
8	Association SANTATRINIHALA Ambinanindrano (centre)	Abs ECAR Ambositra CP: 306	ECAR	Amonon'i Mania
2	C.P.R. ANALABE	B.P. 26 CP: 306- Ambositra	ECAR	Amonon'i Mania
4	MIANALA RO MIHARY	A.b.S 30, Cité des Professeurs Fort- Duchesne CP: 101 - Antananarivo	ECAR	Amonon'i Mania
5	ISALAMA - SAF/FJKM Ambondromisotra	Abs SAF/ FJKM Foibe BP 623 Antaninarenina CP: 101- Antananarivo	FJKM	Amonon'i Mania
9	SAF / FJKM FANDRIANA	Lot 048 Bis /A lalasona P: 308 - Fandriana	FJKM	Amonon'i Mania
6	SAF/FJKM Manandriana	C/O Lot NICIL bis Madiolahatra CP:306 - AMBOSITRA	FJKM	Amonon'i Mania
7	VO. TE. TA.	B.P. 37 CP: 306 - Ambositra	FJKM	Amonon'i Mania
3	FAFAFI Fandriana	(a.b.s. B.P. 54) C/O Hopitaly Loteranina Ambozontany CP: 308 - Fandriana	FLM	Amonon'i Mania
16	A L F A (Andry Lehibe sy Fanantenan'ny Tantsaha)	Abs FEKRITAMA lot IV M 7 Ambodivona BP 1291 CP: 101- Antananarivo	ECAR	Analamanga
21	A. K. M. (Ankohonana Kristianina Mifanampy)	CETAM BP 4445 Analakely CP: 101- Atananarivo	ECAR	Analamanga
22	ADRIAMBAVIN'NY ALA A. ALA)		ECAR	Analamanga
37	AWA	Ambohijanaka	ECAR	Analamanga
23	BUCAS	B.P. 8303 CP101- ANTANANARIVO	ECAR	Analamanga
35	C.D.A	Lot: IVL 126 bis Andohatapenaka II Tél:0202227307 ou E-mail: cda@moov.mg	ECAR	Analamanga
24	C.F.G.R. - F.F.A.T.	Centre ARRUE ECAR Faravohitra CP:101 - Antananarivo	ECAR	Analamanga
10	CARITAS MADAGASCAR	Lot IVG 199 Antanimena CP: 101 Antananarivo	ECAR	Analamanga
11	CATHOLIC RELIEF SERVICE	B.P. 6073 Ankorahotra CP: 101 Antananarivo	ECAR	Analamanga
39	CEFAAM Soanavela	Mahitsy Antananarivo tél: 032 02 092 86	ECAR	Analamanga
12	CFP BEVALALA	B.P. 3832 CP: 101 Antananarivo	ECAR	Analamanga
34	FEKRITAMA	Lot IV M7 Ambodivona 101- Antananarivo	ECAR	Analamanga
27	I. P. N. R.	B.P. 6054 Saint Gabriel Antamponankatso 101- Antananarivo	ECAR	Analamanga
32	RTM ANTANANARIVO	B.P. 9041- A Tongarivo Andoharanofotsy101- Antananarivo	ECAR	Analamanga

15	TA.TA.		Ambohimanambola CP: 101 Antananarivo	ECAR	Analamanga
33	IFLA		Abs AVC ANGLIKANA ambohimano Andohalo 101- Antananarivo	EEM	Analamanga
30	RENIN -JAZA ANGLIKANINA		Abs AVC ANGLIKANA ambohimano Andohalo 101- Antananarivo	EEM	Analamanga
13	SA. HA. FA.		Lot V O 11 ANJOHY CP: 101 Antananarivo	EEM	Analamanga
14	SAFAMP		LOT V O 11 ANJOHY CP: 101 Antananarivo	EEM	Analamanga
31	AKANY MIORA/ Saf/fjkm		FJKM Ambohijatovo Ambony 101- Antananarivo	FJKM	Analamanga
18	F J K M FAMPANDROSOANA		CP: 107 - Ambatomanoina	FJKM	Analamanga
20	FJKM FAMPANDROSOANA		Ifanja CP: 117- Miarinarivo	FJKM	Analamanga
38	FO.FI.FA.KRI SAF / FJKM		Isoavina 116 - Ambanitsena	FJKM	Analamanga
28	FO.KRI.FA.TA. SAF / FJKM		Fihaonana 108 - Ankazobe	FJKM	Analamanga
17	FOFIASAF / FJKM		B.P. 27 Belle Vue CP:104 - Ambatolampy	FJKM	Analamanga
19	S A F / F J K M Andramasina		CP: 108 - Andramasina	FJKM	Analamanga
29	SAF / FJKM Avaratrambolo		Avaratrambolo 103 - Talata Volonondry	FJKM	Analamanga
26	SAF / FJKM FOIBE		B.P. 623 Antaninarenina P:101 - Antananarivo	FJKM	Analamanga
36	SAF/FJKM Ivato		BP 61 Station Collège Théologique 105 - Antananarivo	FJKM	Analamanga
25	FA.FA.FI. Coordination		Andohalo BP 4306 CP:101- Antananarivo	FLM	Analamanga
40	P.G.E.D. / ECAR « SOA RANO »		Betioky Sud Abs BP 30 CP:601- Toliara	ECAR	Androy
41	FA.FA.FI. Manantantely		Eglise Luthérienne Malagasy B.P. 161 CP:614 - Tolagnaro	FLM	Androy
68	AKANIN'NY TOVOVAVY		B.P. 6 Ilaka Est CP:517 - Vatomandry	ECAR	Atsinanana
60	C. E. F. R.		Antsiramandroso - B.P. 98 CP:501 – Toamasina	ECAR	Atsinanana
63	C.F.P.P. (Centre de Formation Professionnelle et Production)		Ambofotatra BP 26 515- Sainte- Marie	ECAR	Atsinanana
70	C.P.R. – S.T.E.J. (Centre de Promotion Rurale Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus)		CP:518 – VAVATENINA	ECAR	Atsinanana
71	C.P.R. (Centre de Promotion Rurale) Saint Benoit		BP 8 CP:509 - Fénérive- Est	ECAR	Atsinanana
61	CASEDIFEN		B.P. 8 CP:509 - Fénérive-Est	ECAR	Atsinanana
62	Centre de Formation des Jeunes Filles (C.F.J.F.) - EKAR		CP:518 - Vavatenina	ECAR	Atsinanana
77	Centre de Promotion Rurale Sainte Cécile		CP:512 - MAROANTSETRA	ECAR	Atsinanana
64	Centre Promotion Rurale Vohibato (CPRV) - EKAR		B.P. 08 (a.b.s. Saint Benoit) CP:509 - Fénérive-Est	ECAR	Atsinanana
76	Centre Saint Joseph		Ambanisary B.P. 02 CP: 511- Mananara Nord	ECAR	Atsinanana
79	Centre VOHIBATO		Soanieranivongo	ECAR	Atsinanana
65	ECAR - BASTA		Fénérive-Est - 25, Rue Général Paul-BE- BP 98 CP:501- Toamasina	ECAR	Atsinanana

69	FOIBE MAROTSIRIRY		B.P. 24 CP:510 - Mahanoro	ECAR	Atsinanana
78	MUCOMA		Lot 150, parcelle 13/05 Antanambao CP:511- Antananarivo	ECAR	Atsinanana
74	T.P.I. (Toeram-pivoarana Ivongo)		Mission Catholique P:516- Soanierana Ivongo	ECAR	Atsinanana
66	TOERAM-PIOFANANA		CP:513 - Marolambo	ECAR	Atsinanana
72	FATOAM SAF / FJKM Fampandrosoana		BP 26 CP:501- Toamasina	FJKM	Atsinanana
73	SAF / FJKM		B.P. 127 CP:512 - Maroantsetra	FJKM	Atsinanana
67	SAF / FJKM Mananara		B.P. 52 - 511- Mananara- Nord	FJKM	Atsinanana
75	SAF/FJKM ANDRANOLAVA		B.P. 45 CP:509 - Fénérive -Est	FJKM	Atsinanana
80	F.F.T		Amorovy - BP 424 - 401 - Mahajanga	FJKM	Boeny
84	FAFIAM Marovoay		Station FJKM Itandrava 416 - Marovoay	FJKM	Boeny
83	FFT / SAF / FJKM		B.P. 87 - 413 - Maintirano	FJKM	Boeny
89	C.F.P. Bevalala (Annexe)		B.P. 03 CP: 119 Tsiroanomandidy	ECAR	Bongolava
91	CARITAS DIOSEZY TSIROANOMANDIDY		B.P. 30 CP:119 - Tsiroanomandidy	ECAR	Bongolava
94	CEFOTAM		Kankaola FKT Tsiacompaniry Ambalanirana CP:119- Tsiroanomandidy	ECAR	Bongolava
93	FEDERATION "FAFITSIRO" Fambolena sy Fiompian'i Tsiroanomandidy		Lot 1 TH 9 Tsarahanena CP:119 - Tsiroanomandidy	ECAR	Bongolava
92	ONG F A M I (Fikambanana ho an'ny Ankizy Mivoatra)		B.P. 14 CP:115 - Fenoarivobe	ECAR	Bongolava
90	SAF/ FJKM F A F I A M		B.P. 19 CP: 119 Tsiroanomandidy	FJKM	Bongolava
46	Association MANANTENASOA		Mission Catholique - ECAR Commune Anivorano -Nord Antsirananan	ECAR	DIANA
48	C.D. D. - EKAR		B.P. 415 - CP:201 - Antsiranana	ECAR	DIANA
42	SAF / FJKM Antsiranana		B.P. 356 CP: 208 Antsiranana	FJKM	DIANA
47	FAFAFI / SPA		5, Rue Froget – Place Kabary BP 673 - CP:201- Antsiranana	FLM	DIANA
85	C . F . R .		Andriamboasary BP 1440 CP: 301-Fianarantsoa	ECAR	Haute Matsiatra
87	CARITAS		BP1440 FARK Ambatomena CP:301- Fianarantsoa	ECAR	Haute Matsiatra
88	FTMTK Diosezy Fianarantsoa			ECAR	Haute Matsiatra
86	FA.FA.FI / SPAF		Ampasambazaha BP 1215 CP:301- Fianarantsoa	FLM	Haute Matsiatra
96	TAFIMA Itasy Miarinarivo		Itasy Abs FEKRITAMA lot IV M 7 Ambodivona BP 1291 CP:101- Antananarivo	ECAR	Itasy
95	FAFAFI SP ANTA		CP:117 - Miarinarivo	FLM	Itasy
45	Association IRAY AINA		Mission Catholique BP 12 - Antalaha	ECAR	SAVA
43	C.D.D. - PADANE		Maison Bevary Germain Sambava Centre CP:208-Sambava	ECAR	SAVA
49	Coordination de Développement de la Mission catholique « MAHASOA » (CDM/ECAR)		B.P. 12 Antalaha	ECAR	SAVA

44	FA.SA.VA.		Sambava BP 4 - CP:208 - Sambava		FJKM	SAVA
81	F.F.K. SAF / FJKM		B.P. 21 - 413 - Mandritsara		FJKM	Sofia
82	SAF / FJKM		B.P. 67 - 407 - Antsohihy		FJKM	Sofia
98	Association D. E. R. A. (Dingana Ezahin'ny Rehetra hAmpivoarana)		Lot 01-14-D-226 Atsimotsena Asabotsy CP:110 - Antsirabel		ECAR	Vakinankaratra
109	Association TEFY SAINA (ATS)		Antsirabe		ECAR	Vakinankaratra
107	CARITAS DIOSEZY ANTSIRABE		B.P. 100 CP:100- Antsirabe		ECAR	Vakinankaratra
104	F.T.M.T.K. NASIONALY		B.P. 270 CP:110 - ANTSIRABE		ECAR	Vakinankaratra
99	F.T.M.T.K. National Antsirabe		B.P. 100 CP:110 - Antsirabe		ECAR	Vakinankaratra
108	FA. FI ECAR		B.P. 100 CP: 100 Antsirabe		ECAR	Vakinankaratra
101	FTMTK Diosezy Antsirabe		BP 270 P:110 - ANTSIRABE		ECAR	Vakinankaratra
102	IREDEC		B.P. 188 CP:110 – ANTSIRABE		ECAR	Vakinankaratra
97	ONG ILO		Lot 24 H 10 Manodidina ny gara B.P. 215 CP: 215 Antsirabe		ECAR	Vakinankaratra
100	TAVAMA (Tantsahan'ny Vakinankaratra MAmokatra)		Lot 110 G 30 Antanambao Est Ivohitra P:110 - Antsirabe		ECAR	Vakinankaratra
105	VOVONA SOAMIARADIA		Manandona Antsirabe II		ECAR	Vakinankaratra
103	FA.FA.FI. / SPAM		B.P. 77 CP:110 - ANTSIRABE		FLM	Vakinankaratra
106	Ferme Ecole TOMBONTSOA		Tsarafara - B.P. 203 CP:110 - Antsirabe		FLM	Vakinankaratra
56	AINGA VAO		Lot AF 00 50 A - Isalo P:321 Vohipeno		ECAR	Vatovavy Fitovinany
52	APAF (Association pour la Promotion Agricole de bas Faraony)		B.P. 58 CP:316 - Manakara		ECAR	Vatovavy Fitovinany
58	BDEM/CRS		Enceinte St Paul Sarte Tanambao Mananjary		ECAR	Vatovavy Fitovinany
54	CARITAS FARAFANGANA		Mission Catholique BP 24 - CP:318 - Farafangana		ECAR	Vatovavy Fitovinany
50	Centre « AINA » EKAR		BP 94 CP:316 - Manakara		ECAR	Vatovavy Fitovinany
59	ONG RTM (Fondation Médicale)		B.P. 58 CP: 316 - MANAKARA		ECAR	Vatovavy Fitovinany
57	SAF / FJKM Mananjary		B.P. 123 - CP:317- Mananjary		FJKM	Vatovavy Fitovinany
53	Association A F D E		Lot AF 0030 Isalo CP:321- Vohipeno		FLM	Vatovavy Fitovinany
51	SE.FA.FI.		B.P. 37 CP:321- Vohipeno		FLM	Vatovavy Fitovinany
55	SOFASPAN		BP 17 Ifanadiana		FLM	Vatovavy Fitovinany

Annexe 10.

Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Entreprises Franches (OPCAEF), Antananarivo

Source : www.gefp.com

A. Présentation

L'OPCAEF est une association créée par le Groupement des Entreprises Franches Partenaires (GEFP) et un collège d'organisations syndicales. Elle a reçu son arrêté de constitution sous le n°14.143/06.

Ses membres sont constitués des entreprises franches membres du GEFP qui souscrivent librement leur adhésion au sein de l'OPCAEF.

Le Conseil d'Administration est composé d'un collège des représentants du GEFP (6 membres) et un collège représentant les syndicats (6 membres). Le Bureau exécutif est composé de 5 membres dont 3 issus du GEFP.

La trésorerie est gérée par un trésorier, issu du GEFP. La comptabilité est externalisée et est vérifiée par un commissaire aux comptes.

B. Missions générales

L'OPCAEF a pour objet de:

- Collecter auprès des entreprises franches membres les contributions relatives à la formation **professionnelle**
- **Financer toutes les actions professionnelles nécessaires au développement des entreprises franches membres, toutes catégories professionnelles confondues, selon les règles de prise en charge définies** par son Conseil d'Administration.
- Développer une politique de cofinancement avec les bailleurs de fonds, destinées à compléter et amplifier les possibilités de financements des projets de formation des entreprises.
- Mutualiser les contributions versées par les membres, dans le cadre du financement de la formation professionnelle.

C. Ressources

Les ressources de l'OPCAEF sont constituées des cotisations des membres, des financements apportés par les bailleurs de fonds et de produits financiers divers.

a. Cotisations

Le taux des cotisations est fixé par le Conseil d'Administration. A compter du 1^{er} juillet 2007, ce taux est de 1 % des salaires de base déclarés à la CNaPS, à la charge de l'entreprise membre.

Les cotisations sont payables soit mensuellement, soit trimestriellement, au plus tard au 20 du mois suivant la fin de la période concernée.

En matière fiscale, les cotisations versées à l'OPCAEF sont des charges déductibles jusqu'à concurrence de 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'entreprise.

b. Bailleurs de fonds

Tous les ans, le Conseil d'Administration établit des actions de formation prioritaires qui vont bénéficier d'un concours financier auprès des bailleurs de fonds et partenaires.

c. Produits financiers

Le Bureau exécutif de l'OPCAEF peut placer des fonds provenant des cotisations de ses membres dans des dépôts ou bons de trésor afin d'en tirer des produits financiers.

C. Financement des formations

Toute entreprise membre peut déposer un dossier de demande de prise en charge de l'OPCAEF, six (06) mois après le premier versement des cotisations, et sous condition d'une situation régulière des cotisations au moment de la demande.

Deux types de financements sont à distinguer:

a. Prise en charge par l'OPCAEF

Toute entreprise membre peut demander à l'OPCAEF, sous forme de remboursement, la prise en charge des coûts de formation, sans distinction de catégorie ni de type de formation, selon les règles de prise en charge suivantes:

A hauteur de 80% des coûts pédagogiques et limitée à hauteur de 90% des cotisations versées, encaissées et non utilisées au moment de la demande.

b. Cofinancement par les bailleurs de fonds

L'OPCAEF offre aux entreprises membres la possibilité d'accéder au concours financier des bailleurs de fonds pour cofinancer certaines actions de formation professionnelle. Les conditions est les procédures varient selon le partenaire.

La demande de cofinancement doit comporter, entre autres, les besoins de formation (programmes, modules, ...) exprimés par les entreprises membres, à travers la DRH. L'OPCAEF les regroupe et identifie les bailleurs de fonds partenaires.

Il s'agit ici d'une demande de (co)financement, et non de remboursement.

D. Conditions d'adhésion

Toutes les entreprises franches, membres du GEFP peuvent adhérer à l'OPCAEF.

Tout adhérent doit:

- Remplir et signer en deux exemplaires, un bulletin d'adhésion sur le modèle fourni par l'OPCAEF. Un exemplaire est remis au nouvel adhérent pour justifier son adhésion et indiquer son numéro d'identification. L'autre est classé dans son dossier.
- Fournir les documents suivants: 1 photocopie de la carte statistique, 1 photocopie du numéro d'identification fiscale, 1 photocopie de l'agrément ou du justificatif du régime "entreprise franche".
- S'engager à payer régulièrement sa cotisation avant la date butoir de versement.
- Signaler à temps toute modification dans la composition des dirigeants signataires, les changements d'adresse ou de raison sociale.

E. Radiation

L'entreprise membre qui désire quitter l'OPCAEF doit aviser celui-ci au moins six (06) semaines à l'avance.

La radiation est faite d'office en cas de cessation d'activités.

La suspension peut être prononcée par le Conseil d'Administration en cas de non paiement d'un ou plusieurs termes de cotisations, après rappels et une mise en demeure non suivie d'effet dans la quinzaine, nonobstant toute voie de recours en justice pour préserver les droits de l'OPCAEF.

En cas de radiation, l'entreprise membre ne peut prétendre à aucun remboursement des cotisations versées.

Annexe 11.

Récapitulatif des financements dans les centres enquêtés (investissement et fonctionnement)

A. Investissements période 2005-2010

		INVESTISSEMENTS							
	Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL
UNMFR									
AFD - COMIPADR			11 000 138						11 000 138
	Etude économique MFR								
AFD - COMIPADR			21 750 000						21 750 000
	Financement de stagiaires formateurs à Tamatave								
	Achat ordinateur			2 560 380					2 560 380
	Total Ariary	0	32 750 138	0	2 560 380	0	0	0	35 310 518
	Total Euros	0	11 909	0	931	0	0	0	12 840
		0%	93%	0%	7%	0%	0%	0%	
MFR de Mantasoa									
Conseil General Manche			32 084 085						32 084 085
	Réhabilitation bâtiment Mantasoa								
Conseil General Manche			25 947 380						25 947 380
	Adduction d'eau et Electrification								
	Total Ariary	0	58 031 464	0	0	0	0	0	58 031 464
	Total Euros	0	21 102	0	0	0	0	0	21 102
		0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	
Les 12 MFR									
Conseil General Manche			15 364 368						15 364 368
	Construction bâtiment Morondava								
	Total Euros	0	5 587	0	0	0	0	0	5 587
		0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	

		INVESTISSEMENTS								
Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL		
CFA Anjepy	Commune	COMIPADR	AFDI + RAD							
construction habitat d'élevage	200 000	2 350 000	450 000	200 000				3 200 000		
Cheptel	1 000 000	3 000 000		2 000 000				6 000 000		
Intrants de départ	360 000	1 600 000	300 000	150 000				2 410 000		
Aménagements			5 616 500					5 616 500		
Matériel de bureau	544 000	1 079 500	1 906 500					3 650 000		
Petit matériel agricole		800 000	2 127 000					3 037 000		
Autres matériels		4 265 000		120 000				4 385 000		
Total Ariary	2 104 000	13 094 500	10 400 000	2 470 000	0	0	0	28 298 500		
Total Euros	0	765	4 762	898	0	0	0	10 290		
	0%	7%	46%	9%	0%	0%	0%	0%		
Collège Ambondromisotra										
Terrains			12 250 000					12 250 000		
Projet BVPI SE/HP (AFD)		481 250 000						481 250 000		
investissements pour l'exploitation agricole										
Institut Robin des Bois			137 500 000					137 500 000		
Agriterra (via AgriCORD)			68 750 000					68 750 000		
Total Ariary	0	0	481 250 000	0	0	0	0	699 750 000		
Total Euros	0	0	175 000	0	0	0	0	254 455		
	0%	0%	69%	0%	0%	0%	0%	0%		
			31%							

		INVESTISSEMENTS							
	Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL
Collège Ambalavao			426 250 000						426 250 000
Union européenne									
bâtiments pédagogiques + 2 logements formateurs									
investissements pour l'exploitation agricole									
4 logements formateurs				68 750 000					68 750 000
Total Ariary	0	0	426 250 000	68 750 000	0	0	0	0	495 000 000
Total Euros	0	0	155 000	25 000	0	0	0	0	180 000
	0%	0%	86%	14%	0%	0%	0%	0%	0%
CEFFEL			220 000 000						220 000 000
MAE (2004)				233 750 000					233 750 000
FERT (2004 à 2009)				49 500 000					49 500 000
Agriterra (2009)									
Total Ariary	0	0	220 000 000	283 250 000	0	0	0	0	503 250 000
Total Euros	0	0	80 000	103 000	0	0	0	0	183 000
	0%	0%	44%	56%	0%	0%	0%	0%	0%
ASJA				3 657 840 000					3 657 840 000
Construction de l'Université									
Total Euros	0	0	0	1 330 124	0	0	0	0	1 330 124
	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%
ENSEMBLE INVESTISSEMENTS									
Total Ariary	0	2 104 000	1 246 740 470	4 238 740 000	5 030 380	0	0	0	5 492 844 850
Total Euros	0	765	453 360	1 541 360	1 829	0	0	0	1 997 398
	0,0%	0,0%	22,7%	77,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

B. Fonctionnement année 2010

	FONCTIONNEMENT								
	Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL
UNMFR									
Personnel			23433624	9 113 076					32 546 700
Fonctionnement			59 366 304	23 086 896					82 453 200
Total Ariary	0	0	0	114 999 900	0	0	0	0	114 999 900
Total Euros	0	0	0	41 818	0	0	0	0	41 818
	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	
MFR de Mantasoa									
40 élèves									
Mise à disposition de l'école		11 019 400							11 019 400
Ecolage						800 000			800 000
Frais d'inscription						80 000			80 000
Cotisations						80 000			80 000
Apport de riz par les élèves						2 784 000			2 784 000
Complément alimentaire						480 000			480 000
Production domaine							60 000		60 000
Total Ariary	0	11 019 400	0	0	0	4 224 000	60 000	0	15 303 400
Total Euros	0	4 007	0	0	0	1 536	22	0	5 565
	0%	72%	0%	0%	0%	28%	0%	0%	

		FONCTIONNEMENT								
		Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL
Les 12 MFR	Extrapolation									
	405 élèves			58 320 000						58 320 000
	Appui aux salaires			18 225 000						18 225 000
	Voyage d'étude, suivi, visite, stage									
	Nourritures (soudure)			7 290 000						7 290 000
	Fonctionnement			4 009 500						4 009 500
	Matériels pédagogiques			4 050 000						4 050 000
	Ecolage						8 100 000			8 100 000
	Frais d'inscription						810 000			810 000
	Cotisations						810 000			810 000
	Apport de riz par les élèves						28 188 000			28 188 000
	Complément alimentaire						4 860 000			4 860 000
	Production domaine									0
	Total Ariary	0	0	91 894 500	0	0	42 768 000	0	0	134 662 500
	Total Euros	0	0	33 416	0	0	15 552	0	0	48 968
		0%	0%	68%	0%	0%	32%	0%	0%	

FONCTIONNEMENT									
	Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL
CFA Anjepy	Minagri	Commune	COMIPADR	AFDI + RAD					
Fonctionnement		1 050 000	19 721 000	3 050 000	650 000				24 471 000
Post formation		706 000	9 544 000	2 000 000					12 250 000
Mise à disposition du bâtiment		10 752 750							10 752 750
Salaires préfet des études et vétérinaire	4 873 261								4 873 261
Salaires coordinateur + animatrice				3 664 565					3 664 565
enseignement bénévole				438 261					438 261
Ecolage						520 000			520 000
Nourriture							210 000		210 000
Total Ariary	4 873 261	12 508 750	29 265 000	9 152 826	650 000	520 000	210 000	0	57 179 837
Total Euros	1 772	4 549	10 642	3 328	236	189	76	0	20 793
	9%	22%	51%	16%	1%	1%	0%	0%	
Collège Ambondromisotra									
AFD projet BVPI			82 500 000						82 500 000
Charges courantes							10 000 000		10 000 000
Production du domaine									
Fourniture de riz par les parents						15 300 000			15 300 000
Redevances parents scolarité						2 970 000			2 970 000
Total Ariary	0	0	82 500 000	0	0	18 270 000	10 000 000	0	110 770 000
Total Euros	0	0	30 000	0	0	6 644	3 636	0	40 280
	0%	0%	74%	0%	0%	16%	9%	0%	

FONCTIONNEMENT									
	Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL
3 collèges (Bezezika, Befandriana, Ambalavao)									
CNEAP				20 625 000					20 625 000
Un Filleul pour Madagascar				49 500 000					49 500 000
FERT				375 375 000			13 090 000		375 375 000
									13 090 000
						45 900 000			45 900 000
						8 910 000			8 910 000
Total Ariary	0	0	0	445 500 000	0	54 810 000	13 090 000	0	513 400 000
Total Euros	0	0	0	162 000	0	19 931	4 760	0	186 691
	0%	0%	0%	87%	0%	11%	3%	0%	
CEFFEL (Formation de courte durée en horticulture 2010)									
FERT			151 250 000						151 250 000
AFD								275 000 000	151 250 000
							8 250 000		275 000 000
									8 250 000
Total Ariary	0	0	151 250 000	151 250 000	0	0	8 250 000	275 000 000	585 750 000
Total Euros	0	0	55 000	55 000	0	0	3 000	100 000	213 000
	0%	0%	26%	26%	0%	0%	1%	47%	
FERT FIFATA (Formation de formateurs en 2009)									
FERT				82 500 000					82 500 000
Agriterra				13 750 000					13 750 000
				96 250 000	0	0	0	0	96 250 000
Total Ariary	0	0	0	96 250 000	0	0	0	0	96 250 000
Total Euros	0	0	0	35 000	0	0	0	0	35 000
	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	

		FONCTIONNEMENT							
	Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL
FERT FIFATA (Formation de Conseillers agricoles (cursus long) en 2009)									
AFD - BVPI			165 000 000						165 000 000
AGRITERRA				41 250 000					41 250 000
Total Ariary	0	0	165 000 000	41 250 000	0	0	0	0	206 250 000
Total Euros	0	0	60 000	15 000	0	0	0	0	75 000
	0%	0%	80%	20%	0%	0%	0%	0%	0%
FERT FIFATA (Formation de Conseillers agricoles (cursus court) en 2008)									
BVPI			123 750 000						123 750 000
AGRITERRA				41 250 000					41 250 000
FERT				412 500 000					41 250 000
Total Ariary	0	0	123 750 000	82 500 000	0	0	0	0	206 250 000
Total Euros	0	0	45 000	30 000	0	0	0	0	75 000
	0%	0%	60%	40%	0%	0%	0%	0%	0%
Ferme Ecole Tombontsoa									
NMS (Eglise norvégienne)				100 291 000					100 291 000
Fonctionnement courant									
Redevances parents						10 000 000			
scolarité									
Total Ariary	0	0	0	100 291 000	0	10 000 000	0	0	110 291 000
Total Euros	0	0	0	36 469	0	3 636	0	0	40 106
	0%	0%	0%	91%	0%	9%	0%	0%	0%
LTPA Fandriana									
Fonctionnement courant	124 211 000								124 211 000
Frais de scolarité						2 710 000			2 710 000
Total Ariary	124 211 000	0	0	0	0	2 710 000	0	0	126 921 000
Total Euros	45 168	0	0	0	0	985	0	0	46 153
	98%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	0%	0%

		FONCTIONNEMENT							
	Etat malgache	Subv. CTD	Aide ext. publique	Aide ext. privée	OP	Parents	Production domaine	Prestations de services	TOTAL
ASJA									
	Redevances parents scolarité	0	0	0	0	44 817	0	0	123 247 530
	Total Euros	0	0	0	0	44 817	0	0	123 247 530
TAFA									
	Fonctionnement courant	0	0	0	0	100%	0	0	112 035 993
	Total Euros	0	0	0	0	100%	0	0	112 035 993
FTMTK									
	estimation moyenne	0	40 740	0	0	0	0	0	40 740
	Total Euros	0	40 740	0	0	0	0	0	40 740
ECAR									
	estimation moyenne	0	0	25 225 000	0	0	0	0	25 225 000
	Total Euros	0	0	25 225 000	0	0	0	0	25 225 000
SAHAFA									
	Mise à disposition école	9 683 500	0	9 173	0	0	0	0	9 173
	Total Euros	9 683 500	0	9 173	0	0	0	0	9 173
Projet Malagasy									
	Mahomby	0	15 248 000	0	0	0	0	0	15 248 000
	Bénévoles	0	0	3 812 000	0	2 650 000	0	0	3 812 000
	Nourriture	0	0	0	0	2 650 000	0	0	2 650 000
	Total Ariary	0	15 248 000	3 812 000	0	2 650 000	0	0	31 393 500
	Total Euros	0	5 545	1 386	0	964	0	0	11 416
	Total Euros	0	5 545	1 386	0	964	0	0	11 416
	ENSEMBLE FONCTIONNEMENT								
	Total Ariary	129 084 261	22 192 250	853 743 421	650 000	254 975 530	31 550 000	275 000 000	2 554 626 260
	Total Euros	46 940	8 070	310 452	236	92 718	11 473	100 000	928 955
	Total Euros	5,1%	0,9%	33,4%	0,0%	10,0%	1,2%	10,8%	